

Directeur de la publication Paul Pény
Rédacteur en chef Françoise Dussert
Réalisation Eric Troestler, Patricia Vandooren

Contributions Bernard Amat, Marie-Agnès Andéole,
Annie Brenot-Ouldali, Arnaud Dosseur,
Monique Faye, Karine Jean,
Marie-Christine Landry, Isabelle Macario,
Roger Martinez, Pierre Massal,
Sarah Ou-Rabah, Claudine Pinon,
Marie Rey, Gaëlle Troccon,
Josette Wertheim

« En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre ».

© La Documentation française, Paris 2005

ISBN : 2-11-005937-0

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, « Faits et chiffres », dresse un panorama le plus complet possible des effectifs et des conditions d'emploi dans la fonction publique de l'État, mais aussi dans la fonction publique territoriale et hospitalière. Ce véritable bilan social a été présenté au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État le 12 juillet 2005.

Le contenu du document a encore été enrichi cette année : le périmètre d'observation aux trois fonctions publiques s'est élargi, les séries longues mettent en perspective les évolutions constatées, l'information sur l'emploi public est maintenant régionalisée et la connaissance des conditions dans lesquelles travaillent les agents se précise.

La maîtrise de la gestion des ressources humaines, préalable et enjeu de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, doit se faire sur la base d'informations partagées par tous. Ce rapport apporte les éléments indispensables – tableaux, graphiques, commentaires, bibliographies – pour nourrir la réflexion sur les grands chantiers en cours de la modernisation de la gestion des ressources humaines : structure des effectifs, recrutement, rémunérations, formation, égalité professionnelle, organisation du temps de travail, budget de la fonction publique de l'État. Il constitue un document de référence pour les décideurs, les parlementaires, les syndicalistes, les gestionnaires, mais aussi pour tout citoyen qui s'intéresse à la fonction publique.

I Les trois fonctions publiques	6
1.1 Effectifs des trois fonctions publiques	6
1.2 Fonction publique de l'État : ministères et établissements publics	16
1.3 Fonction publique territoriale	26
1.4 Fonction publique hospitalière	30
1.5 Les trois fonctions publiques par région	32
1.6 Séries longues	42
2 Effectifs des ministères	50
2.1 Principales caractéristiques	50
2.2 Non-titulaires	60
2.3 Âge des agents de l'État	64
2.4 Positions statutaires	74
2.5 Séries longues	76
3 Emplois budgétaires	84
4 Égalité professionnelle	92
4.1 Encadrement supérieur de trois fonctions publiques	92
4.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État	94
4.3 Parité dans les jurys de concours	100
4.4 Parité dans les organismes consultatifs	104
5 Insertion des travailleurs handicapés	106
6 Recrutement	114
6.1 Recrutement par type de concours et profil des candidats	114
6.2 Recrutements par ministère	128
6.3 Concours déconcentrés	132
6.4 Recrutement niveau attaché	140
6.5 Recrutement niveau administrateur	148
7 Formation	156
7.1 Formation initiale et continue	156
7.2 Formation par ministère	162
8 Rémunérations	170
8.1 Dépenses induites	170
8.2 Déterminants	176
8.3 Évolutions	184
9 Retraites	192
9.1 Effectifs des retraités	192
9.2 Montant des pensions	206
10 Temps de travail	212
10.1 Organisation du temps de travail	212
10.2 Temps partiel	218
11 Relations professionnelles	224
11.1 Élections aux commissions administratives paritaires	224
11.2 Commission de recours du CSFPE	234
11.3 Grèves	238
12 Politique sociale et conditions de travail	240
12.1 Crédits sociaux	240
12.2 Congés maladie	244
12.3 Accidents de travail	250
12.4 Maladies professionnelles	258

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Les trois fonctions publiques emploient 5,0 millions de personnes au 31 décembre 2003, soit un salarié sur cinq. 51 % appartiennent à la fonction publique de l'État, 30 % à la fonction publique territoriale et 19 % à la fonction publique hospitalière. S'ajoutent, en 2003, 232 600 bénéficiaires d'emplois aidés : contrats emploi-solidarité, contrats emploi consolidé, contrats emplois jeunes. Compte tenu du temps partiel et du temps incomplet (modalités plus fréquentes dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière que dans la fonction publique de l'État), une personne physique correspond à 0,9 équivalent temps plein.

Parmi les agents ayant un emploi principal dans la fonction publique, 81 % sont titulaires ou militaires (4,0 millions personnes), 15 % non-titulaires (768 000 personnes). Les ouvriers d'État (56 000 personnes), les médecins des hôpitaux publics (94 000 personnes) et les assistantes maternelles des collectivités territoriales (55 000 personnes) représentent ensemble 4 % des effectifs.

Avec 20 % de non-titulaires, la fonction publique territoriale (FPT) est celle qui emploie le plus cette catégorie d'agents. La fonction publique hospitalière (FPH) et la fonction publique de l'État (FPE) en emploient environ 13 %. L'analyse de cette population dans les ministères montre qu'environ la moitié occupe des emplois qui ne peuvent « statutairement » être occupés par des titulaires et que l'autre moitié comprend nombre de personnes occupant des emplois saisonniers ou occasionnels. Dans les hôpitaux, 40 % sont rémunérés sur crédits de remplacement. Des enquêtes conduites dans les collectivités territoriales arrivent à la proportion d'environ un non-titulaire sur deux sur emploi non permanent.

Dans la fonction publique, les femmes sont largement majoritaires : elles occupent 59 % des emplois. Cette situation est la résultante

d'écarts importants selon les statuts et le type de fonction publique : on compte 12 % de femmes parmi les militaires, 15 % parmi les ouvriers d'État, 76 % dans la FPH (mais seulement 40 % parmi les médecins). Parmi les assistantes maternelles, la proportion est proche de 100 %.

La majorité des agents appartient à la catégorie C dans les trois fonctions publiques réunies, mais la catégorie A est prépondérante dans la fonction publique de l'État.

L'importance de certains métiers au sein des trois fonctions publiques dessine la structure hiérarchique de chacune comme de l'ensemble. Le poids des enseignants rend la part de cadres dans la fonction publique de l'État exceptionnelle en comparaison des deux autres fonctions publiques comme du secteur privé (45 % dans la FPE, 14 % dans la FPH en comptant les médecins, 8 % dans la FPT, 14 % dans le secteur privé). Aussi, la part de la catégorie A de la FPE tire-t-elle vers le haut l'ensemble où on atteint la proportion de 28 %. Mais, compte tenu du poids de la catégorie C dans la FPH et surtout dans la FPT, c'est au niveau C qu'on trouve la plus forte proportion d'agents : 49 %.

Hors enseignants, la part de la catégorie C est encore bien plus importante. Elle est prépondérante dans la FPT et la FPH, et elle le devient dans la FPE lorsqu'on retire les enseignants. La catégorie C réunit alors presque 60 % de l'ensemble des agents non enseignants et la part du niveau A n'est plus que de 14 %.

Que l'on soit dans une configuration avec ou hors enseignants de l'État, la catégorie B représente environ le quart des agents.

Hors enseignants des ministères, la catégorie B est la seconde après la catégorie C. La FPH, dont 37 % des agents relève de la catégorie B (les infirmiers appartiennent à cette catégorie), contribue beaucoup à l'importance de ce niveau dans l'ensemble de la fonction publique.

III Définitions et méthodes

Le périmètre de la fonction publique : au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. C'est ainsi qu'ont été décomptés les 5,0 millions d'agents sur emploi principal de la fonction publique. Ces personnes travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales et services déconcentrés), dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans les établissements publics à caractère administratif nationaux ou locaux, tels que CNRS, universités, hôpitaux publics, centres de gestion de la fonction publique territoriale, caisses des écoles...

Au sens large, la fonction publique inclut des agents travaillant dans d'autres types d'organismes de droit public mais dont les agents sont soumis au droit privé. Ce périmètre élargi porte l'effectif de la fonction publique à 5,2 millions de personnes (sans compter La Poste ni les enseignants de l'enseignement privé sous contrat).

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) à recrutement de droit privé sont les caisses nationales de Sécurité sociale (Acass, CNAMTS, Cnaf, CNAVTS) dont le statut normal de recrutement des agents est, à titre dérogatoire, le droit privé. Ces établissements ne figurent pas avec les autres EPA de la fonction publique de l'État au sens strict. En effet, au sein de la Sécurité sociale, caisses nationales (établissements publics nationaux à caractère administratif) et caisses locales (organismes privés), les agents sont gérés de manière homogène.

Les quelques autres EPA nationaux autorisés à recruter certaines catégories de leur personnel sous le régime du droit privé restent classés dans la catégorie des EPA à recrutement normal de droit public.

Pour leur part, les organismes consulaires (chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers), établissements

publics *sui generis* sont situés hors du champ de la fonction publique.

Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sont soumis au droit commercial et recrutent normalement sur la base du droit privé (sauf exceptions comme l'Office national des forêts). Les effectifs des Epic qui ne sont pas des entreprises nationales (c'est le cas lorsque moins de la moitié de leurs ressources provient de leur activité commerciale) sont classés dans la fonction publique au sens large. En revanche, les entreprises publiques constituées en Epic (La Poste, SNCF, RATP, EDF...) et, *a fortiori*, les autres entreprises publiques qui ont un statut de société (Air France, GIAT industries, France Télécom...) ne font pas partie de la fonction publique.

D'autres organismes de droit public participent au service public, les groupements d'intérêt public (GIP) notamment. Ces derniers sont des structures de droit public permettant d'associer des personnes morales de droit public entre elles ou, le plus souvent, d'associer des personnes de droit public avec des organismes de droit privé. Les personnels sont souvent mis à disposition ou détachés des organismes constitutifs du GIP. Mais le recrutement direct de personnes rémunérées sur le budget du GIP est possible. Dans le cas où l'activité du GIP est de nature administrative, les agents relèvent du droit public, sans pour autant être soumis aux dispositions du statut général. Sinon, les agents relèvent du droit privé.

Dans la catégorie « autres organismes » figurent les associations syndicales autorisées (ASA) de propriétaires. Ce sont le plus souvent des personnes privées qui se regroupent pour entreprendre des travaux collectifs. Ces associations sont érigées en EPA (locaux) car elles exercent des prérogatives de puissance publique. Leurs personnels, de droit public, ne relèvent pourtant pas du statut général de la fonction publique territoriale.

Pour plus d'informations

- « L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale », Philippe Raynaud, *Économie et Statistique*, n° 369-370, 2003, Insee.
- *L'Observatoire de l'emploi public, Rapport annuel 2004*, La Documentation française, à paraître.

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Tableau I-1 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2003

		Fonction publique au sens large								
		Fonction publique au sens strict				EPA à recrutement de droit privé (2)	EPIC hors entreprises publiques	GIP et autres organismes (3)	Total	%
		Ministères, collectivités territoriales	EPA à recrutement de droit public (1)	Total	%					
Fonction publique de l'État (FPE)	Titulaires	1 748 010	84 733	1 832 743	72,1	488	10 432	324	1 843 987	70,3
	Militaires	326 156	41	326 197	12,8		3		326 200	12,4
	Ouvriers d'État	54 863	1 086	55 949	2,2	14	23		55 986	2,1
	Non-titulaires	184 401	144 061	328 462	12,9	15 160	49 408	4 448	397 478	15,1
	Total FPE	2 313 430	229 921	2 543 351	100,0	15 662	59 866	4 772	2 623 651	100,0
Fonction publique territoriale (FPT)	Titulaires	894 151	263 182	1 157 333	76,0		6 779	1 270	1 165 382	74,3
	Non-titulaires	217 991	91 328	309 319	20,3		35 117	2 240	346 676	22,1
	Assistantes maternelles	50 348	5 143	55 491	3,6			26	55 517	3,5
	Total FPT	1 162 490	359 653	1 522 143	100,0		41 896	3 536	1 567 575	100,0
Fonction publique hospitalière (FPH)	Titulaires		742 052	742 052	76,8				742 052	76,8
	Non-titulaires		130 135	130 135	13,5				130 135	13,5
	Médecins		94 153	94 153	9,7				94 153	9,7
	Total FPH		966 340	966 340	100,0				966 340	100,0
FPE + FPT + FPH	Titulaires et militaires	2 968 317	1 090 008	4 058 325	80,7	488	17 214	1 594	4 077 621	79,1
	Non-titulaires	402 392	365 524	767 916	15,3	15 160	84 525	6 688	874 289	17,0
	Ouvriers d'État	54 863	1 086	55 949	1,1	14	23		55 986	1,1
	Assistantes maternelles	50 348	5 143	55 491	1,1			26	55 517	1,1
	Médecins		94 153	94 153	1,9				94 153	1,8
	Total	3 475 920	1 555 914	5 031 834	100,0	15 662	101 762	8 308	5 157 566	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux.

FPE : métropole, Dom-Tom, étranger.

FPT : métropole, Dom et Saint-Pierre-et-Miquelon.

FPH : métropole et Dom ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

(1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (EPA).

(2) Caisses nationales de Sécurité sociale (AcoSS, CNAMTS, Cnaf, CNAVTS) et centre national d'études supérieures de la Sécurité sociale (Cness).

(3) Autres organismes : organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées) et ASA (associations syndicales autorisées).

Les trois fonctions publiques I

Effectifs des trois fonctions publiques I.1

Tableau I-2 : Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2003

		Fonction publique au sens large								
		Fonction publique au sens strict				EPA à recrutement de droit privé (2)	Epic hors entreprises publiques	GIP et autres organismes (3)	Total	%
		Ministères, collectivités territoriales	EPA à recrutement de droit public (1)	Total	%					
Fonction publique de l'État (FPE)	Titulaires	1 680 000	82 017	1 762 017	73,8	426	10 095	316	1 772 854	72,0
	Militaires	326 156	41	326 197	13,7		3		326 200	13,3
	Ouvriers d'État	53 580	992	54 572	2,3	14	23		54 609	2,2
	Non-titulaires	147 046	99 117	246 163	10,3	12 519	45 741	3 744	308 167	12,5
	Total FPE	2 206 782	182 167	2 388 949	100,0	12 959	55 862	4 060	2 461 830	100,0
Fonction publique territoriale (FPT)	Titulaires	840 106	248 281	1 088 387	79,0		6 572	1 067	1 096 025	77,1
	Non-titulaires	165 715	69 482	235 198	17,1		33 345	1 836	270 378	19,0
	Assistantes maternelles	49 432	4 947	54 379	3,9			26	54 405	3,8
	Total FPT	1 055 254	322 709	1 377 963	100,0		39 916	2 929	1 420 808	100,0
Fonction publique hospitalière (FPH)	Titulaires		704 014	704 014	79,5				704 014	79,5
	Non-titulaires		116 739	116 739	13,2				116 739	13,2
	Médecins		64 265	64 265	7,3				64 265	7,3
	Total FPH		885 018	885 018	100,0				885 018	100,0
FPE + FPT + FPH	Titulaires et militaires	2 846 262	1 034 353	3 880 615	83,4	426	16 670	1 383	3 899 093	81,8
	Non-titulaires	312 761	285 338	598 100	12,9	12 519	79 086	5 580	695 284	14,6
	Ouvriers d'État	53 580	992	54 572	1,2	14	23		54 609	1,1
	Assistantes maternelles	49 432	4 947	54 379	1,2			26	54 405	1,1
	Médecins		64 265	64 265	1,4				64 265	1,3
	Total	3 262 036	1 389 895	4 651 930	100,0	12 959	95 778	6 989	4 767 657	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux.

FPE : métropole, Dom-Tom, étranger.

FPT : métropole, Dom et Saint-Pierre-et-Miquelon.

FPH : métropole et Dom ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

(1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (EPA).

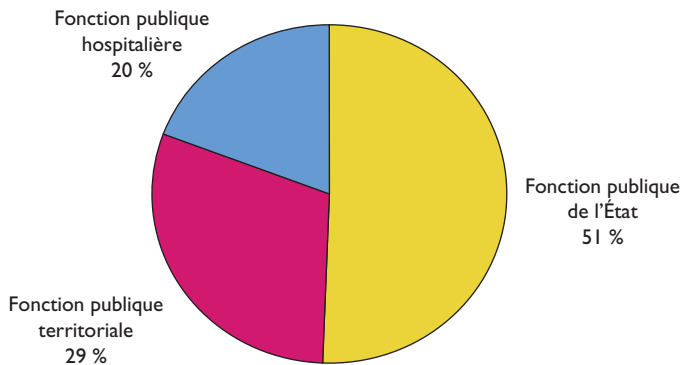
(2) Caisses nationales de Sécurité sociale (AcoSS, CNAMTS, Cnaf, CNAVTS) et centre national d'études supérieures de la Sécurité sociale (Cness).

(3) Autres organismes : organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées) et ASA (associations syndicales autorisées).

I Les trois fonctions publiques

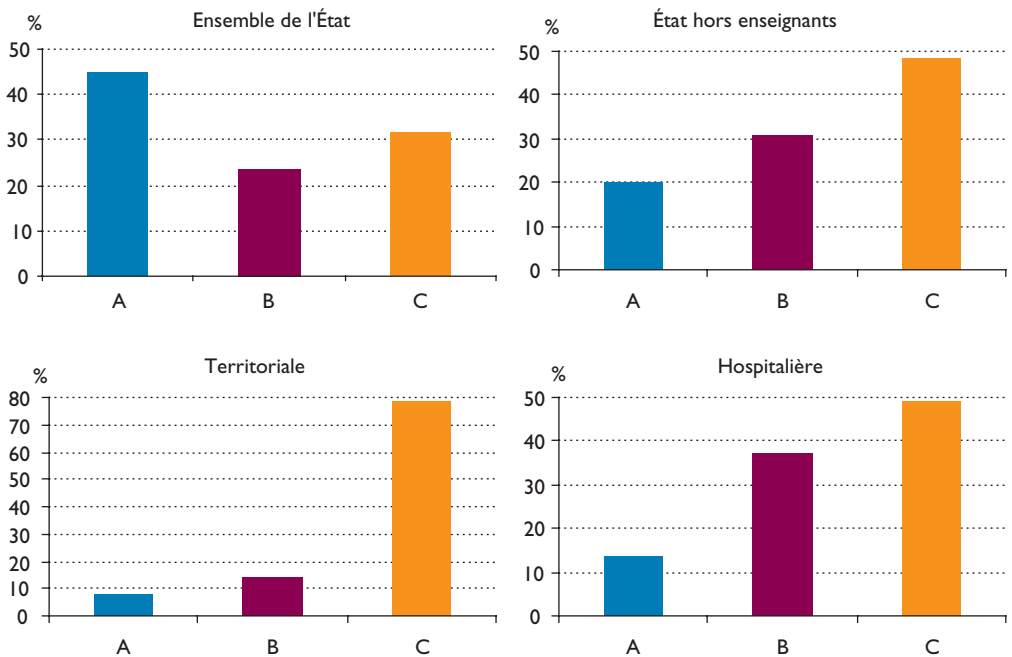
I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Graphique I-1 : Répartition des effectifs entre les trois fonctions publiques



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Sources : Insee, Drees, DHOS.

Graphique I-2 : Répartition par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Sources : Insee, Drees, DHOS.
Résultats provisoires.

Les trois fonctions publiques I

Effectifs des trois fonctions publiques I.1

Tableau I-3 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques au 31 décembre 2003

	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Total
Ministères				
Titulaires civils	53,3	16,3	30,4	1 748 010
<i>dont enseignants</i>	89,8	10,2	—	844 572
<i>dont non enseignants</i>	19,2	22,1	58,7	903 438
Non-titulaires	41,2	31,9	26,9	184 401
<i>dont enseignants</i>	87,7	12,3	—	47 637
<i>dont non enseignants</i>	25,0	38,7	36,3	136 764
Ouvriers d'État	—	11,3	88,6	54 863
Total agents civils	50,7	17,6	31,7	1 987 274
<i>dont enseignants</i>	89,7	10,3	—	892 209
<i>dont non enseignants</i>	18,9	23,6	57,4	1 095 065
Militaires	12,6	58,9	28,5	326 156
Total	45,3	23,5	31,2	2 313 430
<i>dont enseignants</i>	89,7	10,3	—	892 209
<i>dont non enseignants</i>	17,5	31,7	50,8	1 421 221
EPA à recrutement de droit public				
Titulaires et militaires	52,9	20,4	26,6	84 774
Non-titulaires	28,5	31,1	40,5	144 061
Ouvriers d'État	0,4	5,6	94,0	1 086
Total	37,3	27,0	35,6	229 921
Fonction publique de l'État				
Titulaires et militaires	47,1	22,9	29,9	2 158 940
Non-titulaires	35,6	31,5	32,9	328 462
Ouvriers d'État	0,1	11,2	88,7	55 949
Total FPE	44,6	23,8	31,6	2 543 351
Fonction publique territoriale (1)				
Titulaires	7,2	14,1	78,7	1 157 333
Non-titulaires	11,9	15,3	72,8	309 319
Assistants maternelles	—	—	100,0	55 491
Total FPT	7,9	13,8	78,3	1 522 143
Fonction publique hospitalière (2)				
Titulaires	3,8	43,1	53,1	742 052
Non-titulaires	7,3	28,5	64,2	130 135
Médecins	100,0	—	—	94 153
Total FPH	13,8	37,1	49,1	966 340
FPE + FPT + FPH				
Titulaires et militaires	27,8	24,1	48,1	4 058 325
Non-titulaires	21,3	24,5	54,3	767 916
Ouvriers d'État	0,1	11,2	88,7	55 949
Assistants maternelles	—	—	100,0	55 491
Médecins	100,0	—	—	94 153
Ensemble	27,6	23,3	49,1	5 031 834
Ensemble hors enseignants des ministères	14,2	26,1	59,7	4 139 625

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux.

Les enseignants sont définis *stricto sensu* (hors directeurs d'établissement, inspecteurs).

(1) Répartition par catégories de tous les emplois, principaux et secondaires, appliquée aux emplois principaux.

(2) Répartition par catégorie observée en 2002.

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Tableau I-4 : Pourcentage de femmes dans la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière en 2003

	Ministères	EPA	Fonction publique de l'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Trois fonctions publiques
Titulaires	57,5	49,9	57,2	56,8	79,6	61,5
Non-titulaires	57,1	58,9	57,9	68,7	80,1	66,0
Militaires	11,7	22,0	11,7			11,7
Ouvriers d'État	14,3	31,0	14,6			14,6
Médecins (1)					39,8	39,8
Assistantes maternelles				98,1		98,1
Total	50,0	55,4	50,5	60,7	75,8	58,5
Total hors militaires	56,3	55,4	56,2	60,7	75,8	61,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

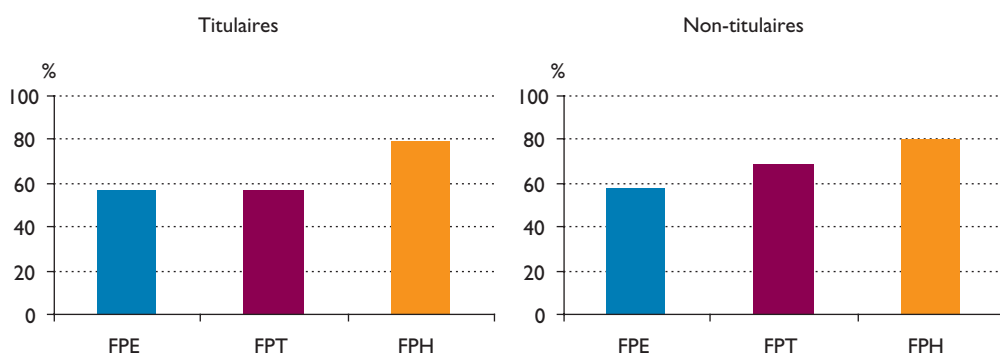
Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux.

(1) Pourcentage de femmes observé en 2002.

Graphique I-3 : Part des femmes titulaires ou non-titulaires dans les trois fonctions publiques



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : fichier de paie des agents de l'État au 31 décembre 2001, enquête sur l'emploi de mars 2001 (Insee), CNRACL.

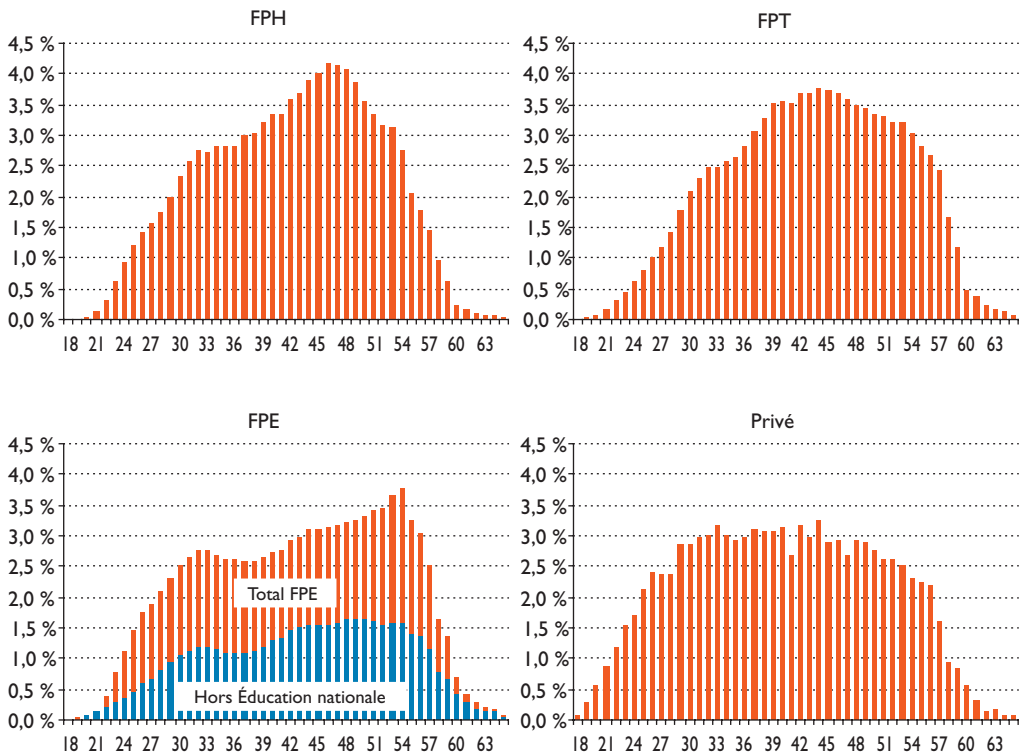
CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux.

Les trois fonctions publiques I

Effectifs des trois fonctions publiques I.1

Graphique I-4 : Pyramides des âges de la fonction publique et du secteur privé



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, exploitation des fichiers de paie et enquête sur l'emploi, CNRACL.

CHAMP :

FPE : titulaires civils des ministères civils au 31 décembre 2003, hors emplois aidés.

FPT et FPH : titulaires affiliés à la CNRACL au 31 décembre 2003.

Privé : salariés des entreprises privées en mars 2003, hors CDD, apprentis, intérim, stagiaires et emplois aidés.

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Tableau I-5 : Répartition par région des effectifs au 31 décembre 2003 (1)

	Fonction publique de l'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière (au 31/12/2002)	Total des trois fonctions publiques	Population au 31/12/2003 en milliers	Part d'emploi public pour 1 000 habitants
Alsace	68 255	32 168	29 869	130 292	1 793	72,7
Aquitaine	118 938	74 643	41 938	235 519	3 049	77,2
Auvergne	52 201	30 860	24 013	107 074	1 327	80,7
Basse-Normandie	51 152	32 748	25 985	109 885	1 443	76,2
Bourgogne	61 535	35 094	27 869	124 498	1 616	77,0
Bretagne	120 185	67 760	47 345	235 290	3 011	78,1
Centre	93 254	56 378	39 657	189 289	2 480	76,3
Champagne-Ardenne	60 597	25 349	23 604	109 550	1 330	82,4
Corse	13 305	8 108	3 657	25 070	272	92,2
Franche-Comté	47 183	24 391	19 300	90 874	1 133	80,2
Haute-Normandie	60 061	44 281	26 230	130 572	1 805	72,3
Île-de-France	568 627	341 314	170 113	1 080 054	11 264	95,9
Languedoc-Roussillon	91 166	63 107	32 102	186 375	2 458	75,8
Limousin	29 595	18 252	15 387	63 234	712	88,8
Lorraine	108 114	42 447	36 089	186 650	2 329	80,1
Midi-Pyrénées	108 513	65 910	37 069	211 492	2 687	78,7
Nord-Pas-de-Calais	133 237	90 192	56 275	279 704	4 026	69,5
Pays de la Loire	96 759	73 270	51 496	221 525	3 344	66,2
Picardie	65 031	37 336	30 348	132 715	1 875	70,8
Poitou-Charentes	65 097	42 154	25 782	133 033	1 687	78,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	201 074	132 513	61 958	395 545	4 666	84,8
Rhône-Alpes	201 504	132 413	87 139	421 056	5 893	71,5
Total métropole	2 415 383	1 470 688	913 223	4 799 294	60 200	79,7
Guadeloupe	16 731	13 384	5 166	35 281	443	79,6
Martinique	15 580	12 976	6 709	35 265	393	89,7
Guyane	8 466	5 030	1 522	15 018	185	81,2
Réunion	27 282	19 831	6 337	53 450	763	70,1
DOM SAI (Défense)	4 717			4 717		
Total Dom	72 776	51 221	19 734	143 731	1 784	80,6
Métropole et Dom	2 488 159	1 521 909	932 957	4 943 025	61 984	79,7
Collectivités d'Outre-mer (2)	18 256	234		18 490		
Étranger	36 936			36 936		
Total fonction publique	2 543 351	1 522 143	932 957	4 998 451		

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

Y compris EPA nationaux, locaux maisons de retraites publiques.

(1) Les effectifs de ce tableau sont différents de ceux figurant dans la partie I-5 qui comprennent, pour leur part, les bénéficiaires d'emplois aidés et l'enseignement privé sous contrat et portent sur la situation au 31 décembre 2002.

(2) Pour la FPT n'est prise en compte que la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les trois fonctions publiques I

Effectifs des trois fonctions publiques I.1

Tableau I-6 : Bénéficiaires d'emplois aidés au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004

	Effectifs au 31 décembre 2003			Effectifs au 31 décembre 2004 (provisaires)		
	CES, CEC	Emplois jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés	CES, CEC, CEV	Emplois jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés
Police nationale (1)		11 500	11 500		10 200	10 200
Justice (1)		1 500	1 500		1 200	1 200
Collectivités territoriales (hors associations) (2)	69 800	29 300	99 100	56 800	16 900	73 700
EPA nationaux ou locaux (2)	11 800	5 700	17 500	9 200	3 200	2 400
Epic nationaux ou locaux (3)	1 600	2 000	3 600	1 400	1 000	2 400
Établissements publics d'enseignement (4)	43 400	29 800	73 200	32 600	15 700	48 300
Établissements publics de santé (5)	21 900	4 300	26 200	18 000	2 300	20 300
Ensemble de la fonction publique	148 500	84 100	232 600	118 000	50 500	168 500
Associations, mutuelles, autres	107 700	69 100	176 800	96 100	54 700	150 800
Total secteur non marchand	256 200	153 200	409 400	214 100	105 200	319 300

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : *Emplois jeunes* : Dares, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Insee.

(1) 2003 : source fichier de paie Insee ; 2004 : source ministère calée sur fichier de paie 2003.

(2) Une forte proportion de bénéficiaires d'emplois aidés des EPA locaux est déclarée en collectivités territoriales.

(3) Y compris entreprises publiques constituées en Epic (EDF, RATP, SNCF, La Poste...).

(4) Parmi les emplois jeunes des établissements publics d'enseignement, on compte 28 200 aides éducateurs en 2003 et 14 800 en 2004 employés dans les établissements publics et privés du premier et deuxième degré du ministère de l'Éducation nationale.

(5) Y compris les hôpitaux privés participant au service public hospitalier.

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

Au 31 décembre 2003, la fonction publique de l'État rémunère, hors emplois aidés, 2,543 millions d'agents : 91 % appartiennent à des ministères (2,313 millions) et 9 % à des EPN à caractère administratif (229 900). Les effectifs des ministères ont diminué entre 2002 et 2003 tandis que ceux des établissements publics ont augmenté. Les effectifs des ministères et de leurs établissements publics, globalement, sont restés stables entre 2002 et 2003 (+ 0,5 %). Les emplois aidés font l'objet d'un dénombrement spécifique (voir tableau I-6). Ils ne figurent pas ici dans le décompte des agents de la fonction publique de l'État. Avec ces emplois aidés, ministères et établissements publics réunis connaissent une baisse de leurs effectifs de 0,4 % par rapport à 2002. Entre 2002 et 2003, les effectifs des ministères ont baissé de 4 700 personnes. Cette baisse touche en particulier les non-titulaires, dont l'effectif diminue de 14 400 personnes (- 7,2 %). Elle s'explique par la suppression de 13 200 postes de maîtres d'internat et surveillants d'externat. Simultanément, dans les ministères, le nombre de titulaires ne s'accroît que de 0,5 %, progression la plus faible depuis plusieurs années. **Pour la première fois en 2003, le nombre total d'agents des ministères diminue : - 0,2 % par rapport à 2002.**

Les effectifs des établissements publics comptabilisés dans ce rapport ont augmenté, pour leur

part, de 17 400 entre 2002 et 2003 (+ 8,2 %), du fait de la création de 16 100 postes d'assistants d'éducation affectés aux budgets des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) en 2003 dans le cadre d'un nouveau dispositif d'aide à l'emploi. Ils sont appelés à remplacer progressivement à la fois les maîtres d'internat et surveillants d'externat et les adjoints d'éducation du programme « nouveaux emplois-nouveaux services », dont 26 000 sont sortis du dispositif en 2003. Ce dispositif modifie la répartition des effectifs entre l'État et les établissements publics : les maîtres d'internat et les surveillants d'externat figurent au tableau des effectifs de l'État alors que les assistants d'éducation et ce qu'il reste d'adjoints d'éducation sont gérés par les établissements d'enseignement et figurent donc aux effectifs des EPA. **Hors EPLE, les effectifs des établissements publics nationaux administratifs baissent de 0,5 %.**

La fonction publique de l'État emploie des emplois jeunes dans la Police nationale, au ministère de la Justice et dans les établissements d'enseignement, et des bénéficiaires de contrats emploi-solidarité et de contrats emploi consolidé dans les établissements publics. Entre 2002 et 2003, leur nombre a baissé de 25 % environ.

III Définitions et méthodes

Sont définis comme agents des établissements publics nationaux les agents rémunérés sur le budget propre de ces établissements. Dans certains cas, le budget de l'établissement public ne rémunère qu'une très faible partie des agents, pour des prestations ponctuelles, des vacances... C'est le cas de la plupart des établissements publics d'enseignement supérieur, des universités et des établissements d'enseignement secondaire relevant du ministère de l'Éducation ou de l'Agriculture. Les personnels statutaires, enseignants ou administratifs, rémunérés sur le budget de l'État, figurent, en revanche, au tableau des effectifs des ministères.

Les personnels statutaires enseignants et administratifs des EPLE secondaires relevant du ministère de l'Éducation nationale et ceux des lycées d'enseignement technique agricole étant comptés en agents de l'État (des ministères), les agents non-titulaires rémunérés sur le budget propre de ces EPLE figurent, par symétrie, parmi les effectifs des établissements publics nationaux et non locaux. L'imputation de la rémunération soit au budget de l'État ou au budget des EPLE, les personnels figurent tous parmi ceux de la fonction publique de l'État. Les « assistants d'éducation », contractuels de droit public recrutés par les EPLE depuis le dispositif d'aide à l'emploi en 2003 en font partie.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 2003 », D. Quarré et A. Pauron, *Insee Première*, n° 1034, juillet 2005.
- Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation.

Les trois fonctions publiques I

Fonction publique de l'État I.2

Tableau I-7 : Effectifs de la fonction publique de l'État, ministères et établissements publics 2002 et 2003

	2002					2003				
	Effectifs au 31/12/2002	% de femmes	% par statut			Effectifs au 31/12/2003	% de femmes	% par statut		
Titulaires et militaires			Ouvriers d'État	Non-titulaires	Titulaires et militaires			Ouvriers d'État	Non-titulaires	
Ministères civils	1 899 485	57,1	89,3	0,7	10,0	1 892 280	57,3	90,1	0,6	9,3
Défense	418 633	16,7	87,6	10,5	1,9	421 150	17,4	87,6	10,3	2,1
Tous ministères	2 318 118	49,8	89,0	2,4	8,6	2 313 430	50,0	89,6	2,4	8,0
EPA à recrutement de droit public	212 526	55,6	37,0	0,8	62,2	229 921	55,4	36,9	0,5	62,7
Total fonction publique de l'État	2 530 644	50,3	84,6	2,3	13,1	2 543 351	50,5	84,9	2,2	12,9
EPA à recrutement de droit privé (1)	15 900	74,9	0,5	0,0	99,5	15 662	74,7	3,1	0,1	96,8
Epic hors entreprises publiques	58 870	38,8	14,5	0,0	85,5	59 866	38,9	17,4	0,0	82,5
GIP et autres organismes (2)	4 351	53,6	4,8	0,6	94,6	4 772	53,8	6,8	0,0	93,2
Ministères, établissements publics et autres organismes	2 609 765	50,2	82,4	2,2	15,4	2 623 651	49,6	81,5	2,1	14,9
La Poste (3)	289 614	47,5	74,5	0,0	25,5	286 140	48,1	72,3	0,0	27,7
Enseignants de l'enseignement privé sous contrat (4)	152 288	73,1	1,0	0,0	99,0	153 830	73,1	1,0	0,0	99,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires pour 2003.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux.

Métropole, Dom-Tom, étranger.

(1) Caisses nationales de Sécurité sociale (Acos, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la Sécurité sociale (Cness).

(2) Autres organismes : organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées).

(3) Exploitant public.

(4) Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont payés par l'État.

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

Tableau I-8 : Répartition des effectifs de la fonction publique de l'État entre ministères et EPA au 31 décembre 2003 (en %)

	Part des effectifs dans les ministères	Part des effectifs dans les EPA	Dont part des EPA en situation dérogatoire (1)
Affaires étrangères	59,8	40,2	0,0
Agriculture	61,0	39,0	5,0
Culture	59,0	41,0	10,0
Défense	98,8	1,2	0,4
Économie et finances	94,6	5,4	1,5
Éducation nationale	96,4	3,6	0,0
Emploi et solidarité	44,3	55,7	39,0
Enseignement supérieur	66,4	33,6	7,1
Équipement	89,9	10,1	3,7
Intérieur	99,7	0,3	0,0
Jeunesse et sports	78,5	21,5	0,0
Justice	98,5	1,5	0,0
Outre-mer	100,0	0,0	0,0
Recherche	100,0	0,0	0,0
Services du Premier ministre	66,4	33,6	3,5
Total	91,0	9,0	2,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

(1) EPA dans lequel le statut normal de recrutement est celui de non-titulaire.

Les trois fonctions publiques I

Fonction publique de l'État I.2

Tableau I-9 : Effectifs des établissements publics nationaux et autres organismes publics au 31 décembre 2003 par catégorie

	Statut	A	B	C	Non renseignée	Total	% de femmes
EPA nationaux à recrutement de droit public (1)	Titulaires	44 856	17 331	22 587		84 774	49,9
	Non-titulaires	41 017	44 810	40 450	18 870	145 147	58,7
	Total	85 873	62 141	63 037	18 870	229 921	55,4
	% de femmes	43,1	63,7	62,7			
EPA nationaux à recrutement de droit privé (2)	Titulaires	158	32	298		488	73,4
	Non-titulaires	5 541	2 882	6 740	11	15 174	74,7
	Total	5 699	2 914	7 038	11	15 662	74,7
	% de femmes	54,7	80,8	88,3			
Epic nationaux hors entreprises publiques	Titulaires	2 010	2 892	5 533		10 435	34,8
	Non-titulaires	21 789	13 964	12 878	800	49 431	39,7
	Total	23 799	16 856	18 411	800	59 866	38,9
	% de femmes	31,2	53,1	35,7			
Total EPN	Titulaires	47 024	20 255	28 418		95 697	48,4
	Non-titulaires	68 347	61 656	60 068	19 681	209 752	55,4
	Total	115 371	81 911	88 486	19 681	305 449	53,2
	% de femmes	41,3	62,1	59,1			
GIP	Titulaires	125	43	90		258	53,5
	Non-titulaires	1 254	1 023	373	116	2 766	55,0
	Total	1 379	1 066	463	116	3 024	54,8
	% de femmes	53,1	53,7	63,7			
Autres organismes (3)	Titulaires	16	36	14		66	13,6
	Non-titulaires	332	411	936	3	1 682	53,4
	Total	348	447	950	3	1 748	51,9
	% de femmes	25,3	57,3	59,3			

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux.

(1) Hors agents payés par l'État, notamment dans les établissements supérieurs d'enseignement (universités par exemple), y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Éducation nationale et les EPL de l'enseignement agricole recrutés sur ressources propres, y compris les élèves fonctionnaires rémunérés sur le budget de l'établissement durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature).

(2) Caisses nationales de Sécurité sociale (Acos, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la Sécurité sociale.

(3) Organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées).

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

Tableau I-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2003 (1^{re} partie)

	Total	% de titulaires	% de femmes
Académie de France à Rome	7	14,3	28,6
Académie des sciences d'Outre-mer	8	0,0	62,5
Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (AcoSS)	510	3,3	52,2
Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (ex Acofa)	156	5,1	48,1
Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice	56	21,4	50,0
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSPS)	966	22,7	72,4
Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes)	864	3,6	47,7
Agence nationale des fréquences	325	61,5	35,4
Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah)	61	57,4	44,3
Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)	83	8,4	59,0
Agence nationale pour l'emploi (ANPE)	22 579	0,9	71,1
Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'Outre-mer (Anifom)	62	83,9	64,5
Agence pour l'enseignement français à l'étranger	8 989	78,6	56,6
Agences de l'eau	1 900	10,6	50,9
Bibliothèque nationale de France (BNF)	924	0,0	55,1
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	10	0,0	70,0
Caisse d'amortissement de la dette sociale	12	16,7	25,0
Caisse des dépôts et consignations (CDC) et autres EPN du groupe CDC	6 220	76,5	63,2
Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)	365	3,3	63,3
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et Fonds de financement de la protection complémentaire de la CMU	10 442	3,8	77,3
Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et Fonds de solidarité vieillesse	3 873	1,0	76,3
Caisse nationale militaire de Sécurité sociale (CNMSS)	1 290	95,0	66,1
Centre de Sécurité sociale des travailleurs migrants	152	18,4	73,0
Centre des monuments nationaux	941	4,8	66,0
Centre d'études de l'emploi (CEE)	83	37,3	57,8
Centre d'études du milieu et de pédagogie appliquée (Agriculture)	9	22,2	77,8
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)			
et Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)	729	74,1	70,9
Centre d'expérimentation pédagogique de Florac	33	57,6	57,6
Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts	814	56,1	66,6
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC) y compris Bibliothèque publique d'information (BPI)	1 356	14,4	50,7
Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP)	2 130	68,9	57,4
Centre national de la cinématographie française (CNC)	488	27,5	61,3
Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et Observatoire de la Côte-d'Azur	29 536	85,5	42,9
Centre national de promotion rurale de Marmilhat	165	10,9	50,3
Centre national d'enseignement à distance (Cned)	1 558	56,6	65,7
Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous)	82	47,6	37,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, ne figurent pas ici mais dans les effectifs de l'Etat.

Y compris les EPA à recrutement de droit privé (AcoSS, CNAMTS, CNAF, CNAVTS, Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale).

Y compris les agents sur ressources propres des EPLE de l'Éducation nationale et les EPLE de l'Enseignement agricole.

Y compris les élèves fonctionnaires rémunérés sur le budget de l'établissement durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature...).

Les trois fonctions publiques I

Fonction publique de l'État I.2

**Tableau I-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif
au 31 décembre 2003 (2^e partie)**

	Total	% de titulaires	% de femmes
Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale (Cnesss)	472	5,3	34,5
Centre national du livre	70	14,3	61,4
Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et des forêts (Cemagref)	847	67,7	37,9
Centre national études agronomiques des régions chaudes	133	7,5	45,1
Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea)	2 194	1,2	69,5
Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF)	543	9,9	28,9
Centres d'éducation populaire et de sports y compris centres régionaux d'Antibes et d'Île-de-France	1 754	3,5	33,5
Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous)	15 079	21,7	59,3
Chambre nationale de la batellerie artisanale	—	50,0	100,0
Chancelleries d'université	8	37,5	37,5
Collège de France	9	0,0	44,4
Commission des opérations de bourse (Cob)	276	25,4	51,4
Conseil supérieur de la pêche	828	78,7	14,0
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	81	35,8	56,8
Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)	643	16,6	51,5
Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse et École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre	1 289	6,3	39,6
École nationale d'administration (Ena)	651	83,7	44,7
École nationale de formation agronomique de Toulouse	25	20,0	60,0
École nationale de la magistrature (ENM)	778	90,7	65,7
École nationale de la santé publique (ENSP)	931	60,7	58,9
École nationale de l'aviation civile (Enac)	198	1,5	43,9
École nationale de ski et d'alpinisme	2	0,0	100,0
École nationale de voile	4	0,0	50,0
École nationale d'équitation	162	31,5	19,8
École nationale des Chartes	17	0,0	58,8
École nationale des Ponts et Chaussées	430	46,3	44,2
École nationale du génie rural, des eaux et forêts (Engref)	15	26,7	66,7
École nationale du patrimoine	40	0,0	62,5
École nationale supérieure des arts décoratifs	305	0,0	36,4
École nationale supérieure des arts et métier	434	1,2	28,1
École nationale supérieure des Beaux-arts	16	6,3	25,0
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	31	19,4	71,0
École polytechnique	874	30,3	41,4
École pratique des hautes études	148	0,0	63,5
Écoles d'architecture	923	1,4	39,8
Écoles d'ingénieurs des travaux agricoles et assimilées	826	4,8	35,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, ne figurent pas ici mais dans les effectifs de l'État.

Y compris les EPA à recrutement de droit privé (Acoss, CNAMTS, CNAF, CNAVTS, Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale).

Y compris les agents sur ressources propres des EPLE de l'Éducation nationale et les EPLE de l'Enseignement agricole.

Y compris les élèves fonctionnaires rémunérés sur le budget de l'établissement durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature...).

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

Tableau I-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2003 (3^e partie)

	Total	% de titulaires	% de femmes
Écoles d'ingénieurs et assimilées	1 297	1,3	40,6
Écoles nationales de la marine marchande (ENMM)	147	1,4	23,1
Écoles nationales supérieures des mines (Paris, Saint-Étienne)	347	2,9	29,7
Écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines (Albi, Alès, Douai, Nantes)	221	0,9	38,9
Écoles nationales supérieures d'ingénieurs du ministère de la Défense	846	29,3	34,5
Écoles nationales supérieures du paysage	83	2,4	44,6
Écoles nationales vétérinaires	1 712	34,2	57,6
Écoles normales supérieures (ENS) (Cachan, lettres et des sciences humaines, Lyon, Ulm)	333	1,2	49,8
Écoles supérieures d'ingénieurs agricoles et assimilées	150	12,0	52,7
Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense	3	33,3	66,7
Établissement français des greffes	133	9,0	74,4
Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (Enesad)	131	19,1	50,4
Établissement national des invalides de la marine (Enim)	512	73,0	75,4
Établissement public de maîtrise d'ouvrages des travaux culturels	85	20,0	60,0
Établissement public de santé national de Fresnes	267	52,1	70,8
Établissement public du musée du quai Branly	160	7,5	66,9
Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	354	0,6	54,0
Établissements d'enseignement du second degré	35 440	0,3	64,7
Établissement public du musée du Louvre	2 712	45,4	58,0
Fondations Carnegie et Singer-Polignac	17	0,0	35,3
Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (Fas)	305	6,6	75,7
Fonds de solidarité	12	33,3	58,3
Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat et Fonds de répartition des ressources affectées aux fonds d'assurance-formation	—	0,0	100,0
Grands établissements à l'étranger (Athènes, Extrême-Orient, Archéologie orientale, Rome, Velazquez)	385	37,1	39,5
Groupe des écoles des télécommunications (Paris, Brest, Evry)	1 218	18,0	40,2
Institut de France	388	6,7	47,2
Institut de recherche pour le développement (IRD ex Orstom)	3 536	49,6	31,8
Institut de veille sanitaire	268	9,0	70,1
Institut des hautes études de défense nationale	9	22,2	33,3
Institut français de l'environnement (Ifen)	60	46,7	53,3
Institut géographique national (IGN)	1 841	55,1	39,3
Institut national agronomique de Paris-Grignon	97	18,6	63,9
Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	84	0,0	19,0
Institut national de la jeunesse et d'éducation populaire	33	0,0	72,7
Institut national de la propriété industrielle (Inpi)	814	2,1	60,9
Institut national de la recherche agronomique (Inra)	9 663	82,6	47,5
Institut national de la recherche pédagogique (INRP) et centre intern. d'études pédagogiques (CIEP)	488	58,0	58,6
Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)	6 310	85,1	63,1
Institut national de recherche en informatique et en automatisme (Inria)	1 632	58,8	34,6
Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets)	541	76,3	40,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, ne figurent pas ici mais dans les effectifs de l'État.

Y compris les EPA à recrutement de droit privé (Acos, CNAMTS, CNAF, CNAVTS, Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale).

Y compris les agents sur ressources propres des EPLE de l'Éducation nationale et les EPLE de l'Enseignement agricole.

Y compris les élèves fonctionnaires rémunérés sur le budget de l'établissement durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature...).

Les trois fonctions publiques I

Fonction publique de l'État I.2

Tableau I-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2003 (4^e et dernière partie)

	Total	% de titulaires	% de femmes
Institut national des appellations d'origine (Inao)	290	1,7	59,3
Institut national des langues et des civilisations orientales (Inalco)	38	0,0	55,3
Institut national des sports et de l'éducation physique (Insep)	110	0,9	39,1
Institut national d'études de la sécurité civile	421	0,0	7,1
Institut national d'études démographiques (Ined)	191	74,3	70,2
Institution nationale des invalides	400	76,5	60,3
Instituts d'études politiques (IEP)	139	2,2	66,2
Instituts nationaux des jeunes aveugles, des jeunes sourds	900	47,9	64,9
Instituts nationaux des sciences appliquées (Insa) (Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse)	431	10,2	53,6
Instituts nationaux polytechniques (INP) (Grenoble, Nancy, Toulouse)	625	4,2	59,7
Instituts régionaux d'administration (Ira)	970	76,3	49,3
Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	725	3,3	70,8
Inventaire forestier national	35	37,1	28,6
Laboratoire central des Ponts et Chaussées	620	70,6	31,0
Les haras nationaux	675	84,7	21,6
Lycée d'enseignement maritime et aquacole	22	4,5	36,4
Lycées d'enseignement technique agricole	6 952	21,7	54,8
Masse des douanes	—	0,0	50,0
Météo France	3 155	95,5	21,5
Musée de la marine	106	12,3	55,7
Musée de l'air et de l'espace	87	0,0	33,3
Musée de l'armée	123	39,8	43,9
Musées Henner, Moreau, Rodin	61	49,2	59,0
Muséum national d'histoire naturelle	464	11,2	56,7
Observatoire de Paris et Institut de physique du globe	25	0,0	24,0
Office de protection contre les rayonnements ionisants	187	18,2	57,2
Office des migrations internationales (Omi)	627	11,0	71,0
Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)	622	54,3	64,0
Office national de la chasse (ONC)	2 012	66,91	7,30
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	1 466	83,2	66,3
Office universitaire et culturel pour l'Algérie (Ouca)	31	3,2	9,7
Palais de la Découverte	342	35,7	48,0
Parcs nationaux	517	56,7	36,4
Syndicat des transports d'Île-de-France	114	11,4	55,3
Thermes nationaux d'Aix-les-Bains	376	75,8	63,3
Universités, IAE	20 268	10,0	61,3
Total	245 583	34,7	56,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, ne figurent pas ici mais dans les effectifs de l'État.

Y compris les EPA à recrutement de droit privé (Acos, CNAMTS, CNAF, CNAVTS, Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale).

Y compris les agents sur ressources propres des EPLE de l'Éducation nationale et les EPLE de l'Enseignement agricole.

Y compris les élèves fonctionnaires rémunérés sur le budget de l'établissement durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature...).

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

Tableau I-11 : Établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial au 31 décembre 2003

	Total	% de titulaires	% de femmes
Agence de développement rural et d'aménagement foncier de Nouvelle-Calédonie	24	12,5	50,0
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)	1 124	11,5	54,5
Agence française des investissements internationaux	77	2,6	37,7
Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar)	468	3,6	62,6
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra)	394	8,6	42,6
Agence nationale pour la part des employeurs à l'effort de construction (Anpeec)	47	40,4	46,8
Agence nationale pour les châteaux de France	170	2,9	63,5
Caisse française de développement (ex CCCE)	1 377	11,0	42,8
Centre de coopération internationale en recherche agronomique (Cirad)	1 854	9,8	39,8
Centre français du commerce extérieur (CFCE)	446	8,5	70,6
Centre national des arts plastiques (Cnap) et École nationale supérieure de création industrielle	51	2,0	49,0
Centre national d'études spatiales (Cnes)	2 638	14,7	34,3
Cité de la musique	257	15,6	51,8
Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et établissement public du parc de la Grande Halle de la Villette	997	6,8	53,5
Comédie-Française	408	91,4	43,1
Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	18 275	2,8	29,7
École nationale supérieure des métiers de l'image et du son	81	7,4	49,4
EPN d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux	19	15,8	42,1
Établissement français du sang	7 150	3,1	74,5
Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette	248	8,5	49,6
Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre	78	5,1	61,5
Institut d'émission des départements d'Outre-mer (ledom)	138	21,7	63,8
Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM)	64	0,0	70,3
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)	1 331	8,0	40,0
Institut national de la consommation (INC)	74	6,8	62,2
Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)	518	24,9	39,4
Laboratoire national d'essais (LNE)	657	3,7	38,1
Office de développement de l'économie agricole dans les DOM (Odeadom)	38	7,9	52,6
Office national des forêts (ONF)	11 026	62,3	17,0
Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera)	1 943	7,7	22,3
Office national interprofessionnel des céréales (Onic)	718	90,5	53,5
Office national interprofessionnel des fruits des légumes et de l'horticulture (Oniflhor)	159	2,5	66,0
Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles	106	2,8	60,4
Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onipam)	11	18,2	54,5
Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (Onipma)	61	4,9	44,3
Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture (Onivea)	333	3,9	50,8
Office national interprofessionnel des vins (Onivin)	367	1,6	61,9

Tableau I-11 : Établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial au 31 décembre 2003 (suite)

Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait)	339	2,4	58,4
Opéra national de Paris et Centre national de la danse	1 713	1,2	39,6
Réunion des musées nationaux (RMN)	1 457	2,7	68,6
Théâtres nationaux	567	2,5	42,0
Union des groupements d'achat public (Ugap)	823	7,9	59,7
Voies navigables de France	347	11,7	60,5
Total	58 973	17,7	38,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

I Les trois fonctions publiques

I.3 Fonction publique territoriale

Au 31 décembre 2003, les collectivités territoriales emploient 1,522 million d'agents sur emploi principal, hors bénéficiaires d'emplois aidés : 76 % travaillent dans les régions, départements et communes et 24 % dans les établissements publics administratifs locaux. Les communes, avec 63 % du total des agents, restent les premiers employeurs, même si leur part dans l'emploi territorial total a baissé depuis 1983, au profit des établissements publics.

Entre 2002 et 2003, les effectifs augmentent de 4 %. Hors emplois aidés, la tendance à une progression nettement plus forte dans les établissements publics locaux que dans les collectivités locales *stricto sensu* (régions, départements, communes) se poursuit. En effet, celles-ci connaissent un accroissement de leurs effectifs de 2,4 % en 2003, alors que le nombre d'agents des établissements publics progresse de 9,6 %. Les établissements publics intercommunaux, qui représentent à présent presque 10 % des effectifs territoriaux, progressent très fortement, au taux de 17,5 %.

Les emplois aidés étant compris, la progression des effectifs de la fonction publique territoriale est de 1,6 %. En effet, en 2003, les emplois « statutaires » (titulaires et non-titulaires) des collectivités territoriales augmentent mais les emplois aidés, en revanche, diminuent de 34 000 par rapport à 2002.

Près d'un emploi sur deux des collectivités territoriales est situé dans la filière technique, un quart dans la filière administrative et un dixième dans la filière sociale qui comprend notamment le cadre d'emplois d'agents spécialisés des écoles maternelles. Les emplois de chacune des filières culturelle, d'animation et médico-sociale constituent un volume de 5 % des emplois. Certaines filières relèvent plus spécifiquement de certains types de collectivités. Les fonctions de police relèvent des communes, celles de lutte contre l'incendie des départements. Les métiers de l'animation et de la culture dépendent, pour l'essentiel, des communes ou des établissements intercommunaux, la filière médico-sociale des communes et des départements. Seules les filières technique et administrative sont présentes dans toutes les collectivités.

Les emplois non permanents de la fonction publique territoriale favorisent le recrutement de non-titulaires. Un agent territorial sur cinq est non-titulaire. Cependant, la création progressive des différents cadres d'emploi dans la FPT s'est accompagnée d'une diminution de la part de non-titulaires (30 % en 1983 et 22 % en 2003). Le recours aux non-titulaires semble lié à l'absence de cadres d'emplois correspondant à certains besoins de recrutement (informaticiens par exemple) et au fait que, dans certaines filières, le recrutement se pratique essentiellement sur des emplois non permanents répondant à des besoins occasionnels ou saisonniers. C'est en particulier le cas dans la filière animation, dont 69 % des emplois sont occupés par des non-titulaires. Dans la filière culturelle, la proportion est de 37 %, dans la filière sportive de 28 %.

Les missions qui incombent à la fonction publique territoriale se conjuguent avec l'importance du « statut » de non-titulaire pour conduire à une féminisation importante : 61 % des agents territoriaux sont des femmes (59 % hors assistantes maternelles). Parmi les non-titulaires, la part des femmes y est de 70 %, contre 57 % parmi les titulaires. Dans la plupart des filières, pourtant, la proportion de femmes est un peu plus faible chez les non-titulaires, mais elle est beaucoup plus importante dans la filière technique où les effectifs sont, de loin, les plus nombreux. D'après la dernière synthèse des rapports aux comités techniques paritaires de la fonction publique territoriale, on compte dans cette filière 66 % de femmes parmi les non-titulaires, contre 40 % de femmes parmi les titulaires. Les femmes non-titulaires de la filière technique sont massivement des agents d'entretien.

Le niveau C rassemble 78 % des agents de la FPT. Cette caractéristique est elle aussi en lien direct avec les missions remplies par la FPT : quatre cadres d'emplois appartenant à la catégorie C (agents d'entretien, agents techniques, agents administratifs et adjoints administratifs) réunissent la moitié du personnel territorial. Les catégories B et A représentent, pour leur part, respectivement, 13 % et 8 % des agents.

III Définitions et méthodes

Dans la fonction publique territoriale, les agents relèvent de grades rattachés aux statuts particuliers de cinquante-neuf cadres d'emplois. Les cadres d'emplois correspondent, au regard des fonctions exercées ou des domaines de compé-

tences, à des « filières » : administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, police municipale, sapeurs-pompiers professionnels, animation.

Pour plus d'informations

- « L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2003 », Frédérique Deschamps et Françoise Rochon, *Insee Première*, n° 1032 juillet 2005.
- « Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 2000, 2001 et 2002 », *Insee Résultats*, série société n° 39, mars 2005.
- *Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 2001 des collectivités territoriales*, CNFPT/DGCL, octobre 2004.
- *Les agents non-titulaires territoriaux*, CNFPT, juin 2003.

I Les trois fonctions publiques

I.3 Fonction publique territoriale

Tableau I-12 : Effectifs de la fonction publique territoriale au 31 décembre 2002 et 2003

	2002					2003 (1)				
	Effectifs	% de femmes	% par statut			Effectifs	% de femmes	% par statut		
Titulaires			Non-titulaires	Assistantes maternelles	Titulaires			Non-titulaires	Assistantes maternelles	
EMPLOIS PRINCIPAUX										
Régions, départements, communes	1 135 166	62,1	76,9	18,7	4,4	1 162 490	62,1	76,9	18,8	4,3
EPA	328 212	56,7	72,8	25,6	1,6	359 653	56,1	73,2	25,4	1,4
Fonction publique territoriale	1 463 378	60,9	76,0	20,2	3,8	1 522 143	60,7	76,0	20,3	3,6
<i>dont assistantes maternelles</i>	<i>55 851</i>	<i>98,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>	<i>55 491</i>	<i>98,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
<i>FPT hors assistantes maternelles</i>	<i>1 407 527</i>	<i>59,4</i>	<i>79,0</i>	<i>21,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1 466 652</i>	<i>59,3</i>	<i>78,9</i>	<i>21,1</i>	<i>0,0</i>
Epic locaux	39 404	41,0	18,1	81,9	0,0	41 896	41,5	16,2	83,8	0,0
ASA, GIP et autres organismes (2)	2 738	62,4	41,1	58,9	0,0	3 536	66,9	35,9	63,3	0,7
Total	1 505 520	60,3	74,4	21,9	3,7	1 567 575	60,2	74,3	22,1	3,5
<i>dont assistantes maternelles</i>	<i>55 851</i>	<i>98,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>	<i>55 517</i>	<i>98,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
<i>Total hors assistantes maternelles</i>	<i>1 449 669</i>	<i>58,9</i>	<i>77,2</i>	<i>22,8</i>	<i>0,0</i>	<i>1 512 058</i>	<i>58,8</i>	<i>74,3</i>	<i>25,7</i>	<i>0,0</i>
EMPLOIS SECONDAIRES										
Régions, départements, communes	49 558	67,5	33,7	66,3	0,0	48 150	67,8	35,4	64,6	0,0
EPA	16 407	69,3	35,6	64,4	0,0	17 341	70,4	35,1	64,9	0,0
Fonction publique territoriale	65 965	67,9	34,2	65,8	0,0	65 491	68,5	35,3	64,7	0,0
Epic locaux	491	62,1	14,5	85,5	0,0	507	62,3	17,8	82,2	0,0
ASA, GIP et autres organismes (2)	2 594	72,5	52,1	47,9	0,0	2 746	73,3	49,5	50,5	0,0
Total	69 050	68,1	34,7	65,3	0,0	68 744	68,6	35,8	64,2	0,0
TOUS EMPLOIS										
Régions, départements, communes	1 184 724	62,3	75,1	20,7	4,3	1 210 640	62,4	75,3	20,6	4,2
EPA	344 619	57,3	71,0	27,4	1,6	376 994	56,8	71,4	27,2	1,4
Fonction publique territoriale	1 529 343	61,2	74,1	22,2	3,7	1 587 634	61,0	74,4	22,2	3,5
<i>dont assistantes maternelles</i>	<i>55 851</i>	<i>98,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>	<i>55 491</i>	<i>98,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
<i>FPT hors assistantes maternelles</i>	<i>1 473 492</i>	<i>59,8</i>	<i>77,0</i>	<i>23,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1 532 143</i>	<i>59,7</i>	<i>77,0</i>	<i>23,0</i>	<i>0,0</i>
Epic locaux	39 895	41,2	18,0	82,0	0,0	42 403	41,8	16,2	83,8	0,0
ASA, GIP et autres organismes (2)	5 332	67,3	46,5	53,5	0,0	6 282	69,7	41,9	57,7	0,4
Total	1 574 570	60,7	72,6	23,8	3,5	1 636 319	60,6	72,7	23,9	3,4
<i>dont assistantes maternelles</i>	<i>55 851</i>	<i>98,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>	<i>55 517</i>	<i>98,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
<i>Total hors assistantes maternelles</i>	<i>1 518 719</i>	<i>59,3</i>	<i>75,3</i>	<i>24,7</i>	<i>0,0</i>	<i>1 580 802</i>	<i>59,2</i>	<i>75,3</i>	<i>24,7</i>	<i>0,0</i>

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

Métropole, Dom-Tom et Saint-Pierre-et-Miquelon.

(1) Chiffres provisoires.

(2) Hors organismes consulaires, établissements publics à caractère administratif ne relevant pas du statut général de la fonction publique.

ASA : associations syndicales autorisées.

Epic : établissement public à caractère industriel ou commercial.

EPA : établissement public à caractère administratif.

GIP : Groupement d'intérêt public.

Les trois fonctions publiques I

Fonction publique territoriale I.3

Tableau I-13 : Répartition des effectifs de la fonction publique territoriale par filière d'emploi au 31 décembre 2003 (en %)

	Titulaires	Non-titulaires	Total	% de non-titulaires dans la filière (1)
Administrative	25,8	12,8	23,0	12,4
Technique	46,8	39,5	45,1	19,4
Culturelle	3,6	7,6	4,5	37,3
Sportive	1,1	1,6	1,3	28,8
Sociale	10,0	11,5	10,3	24,7
Médico-sociale	4,7	5,3	4,9	24,1
Médico-technique	0,2	0,3	0,2	25,8
Sapeurs pompiers professionnels	3,7	0,1	2,9	0,9
Police municipale	1,8	0,2	1,4	3,7
Animation	2,1	16,2	5,2	69,3
Hors filière	0,1	3,6	0,9	88,4
Non déterminée	0,0	1,2	0,3	92,9
Total	100,0	100,0	100,0	22,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

Résultats provisoires

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes), assistantes maternelles, apprentis. Y compris emplois secondaires.

(1) Taux global calculé, y compris emplois secondaires et hors assistantes maternelles et apprentis.

I Les trois fonctions publiques

I.4 Fonction publique hospitalière

Les personnels des hôpitaux et établissements autonomes d'hébergement pour personnes âgées s'élèvent à 966 000 personnes fin 2003 : 94 % travaillent dans les hôpitaux publics et 6 % dans les établissements autonomes pour personnes âgées. Il convient de noter que les personnels qui appartiennent à la FPH, mais qui travaillent dans des structures appartenant aux collectivités territoriales, ne sont pas compris puisqu'ils sont recensés avec les personnels territoriaux : 60 000 personnes environ sont dans ce cas, dont la moitié de titulaires.

Les titulaires (742 000 personnes), constituent, avec les non-titulaires (130 000 personnes), le personnel non médical de la FPH. Les non-titulaires représentent 13,5 % du total des effectifs. Ils se répartissent en non-titulaires sur emploi permanent (60 %) et non-titulaires sur crédits de remplacement (40 %). Les médecins, pour leur part, sont 94 000 à travailler dans les hôpitaux publics. Cette catégorie appelée « personnel médical » est régie par des dispositions statutaires spécifiques, différentes du statut général.

La fonction publique hospitalière est celle qui compte le plus de femmes. Le poids de la filière soignante, aux emplois par tradition féminins, conduit à une situation où les trois quarts des agents sont des femmes.

La filière soignante est logiquement largement majoritaire : elle représente 70 % du personnel non médical des hôpitaux. Dans cette filière, les effectifs les plus nombreux appartiennent aux corps des infirmiers (26 %), des aides-soignants (24 %) et des agents de service hospita-

liers (11 %). Loin derrière, deux filières occupent une proportion équivalente d'agents : la filière technique et ouvrière et la filière administrative (12 % et 11 % respectivement). Les non-titulaires sont un peu moins souvent que les titulaires des personnels soignants et un peu plus souvent administratifs ou techniques et ouvriers.

La fonction publique hospitalière a la plus forte proportion d'agents en catégorie B mais la requalification en A de certains emplois va modifier la structure hiérarchique. Compte tenu de l'importance du cadre d'emploi d'infirmier, la structure hiérarchique de la FPH est caractérisée par la part importante de la catégorie B : 37 % (dont les trois quarts d'infirmiers) ; la catégorie C représentant 49 % des agents. La FPH, qui était la fonction publique la moins bien lotie en cadres, a fait l'objet d'importantes mesures de promotion professionnelle dans le cadre du protocole d'accord du 14 mars 2001. Ces mesures vont, à court et moyen terme, modifier la répartition par catégorie hiérarchique du personnel non médical au profit de la catégorie A.

Les décisions conduisant à la requalification en catégorie A de personnels ou de corps classés auparavant en B ont pris effet au 1^{er} janvier 2002 et montent progressivement en charge. Au 31 décembre 2002, date à laquelle on dispose d'éléments sur la répartition par catégories, on ne comptait encore que 4 % de titulaires en catégorie A. **L'application de ces nouvelles mesures devrait faire passer la part des titulaires de catégorie A à 10 % environ.**

Pour plus d'informations

- « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 : activité et personnel », François Tugorès, Drees, *Études et Résultats*, n° 379, février 2005.
- « Données sur la situation sanitaire et sociale en France en 2004 », Annexe A au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005, Drees, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale.
- Protocole du 14 mars 2001 relatif aux filières professionnelles de la fonction publique hospitalière, informations sur les ressources humaines à l'hôpital, supplément au n° 20, DHOS, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, mars 2001.

Les trois fonctions publiques I

Fonction publique hospitalière 1.4

Tableau I-14 : Effectifs réels de la fonction publique hospitalière au 31 décembre 2003

	2002	2003 (provisoire)					
	Effectifs	Effectifs	% de femmes	% de titulaires	% de non-titulaires sur emplois permanents	% de non-titulaires sur crédits de remplacement	% de médecins
Hôpitaux, médecins (1)	91 902	94 153	39,3				100,0
Hôpitaux, personnel non médical	795 049	817 787	79,3	86,2	7,6	6,3	
Total hôpitaux	886 951	911 940	74,9	77,3	6,8	5,6	10,3
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (2)	52 514	54 400	85,3	68,7	31,3		
Total fonction publique hospitalière	939 465	966 340	75,8	76,8	8,2	5,3	9,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Drees, DHOS, Insee.

Résultats provisoires pour 2003

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau 8-6. Hors doubles comptes avec la FPE et la FPT.

Métropole et Dom.

(1) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la fonction publique d'État. Pourcentage de femmes du personnel médical observé en 2002.

(2) Hors agents recensés avec les effectifs de la FPT travaillant dans des établissements sans autonomie juridique ou dans des établissements sociaux. Le dénombrement des médecins n'étant pas disponible, le personnel des EHPA est entièrement classé en non-médical.

Tableau I-15 : Répartition des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière par filière d'emploi au 31 décembre 2002 (en %)

	Titulaires	Non-titulaires	Total	% de non-titulaires sur emploi permanent dans la filière	% de non-titulaires dans la filière
Administrative	11,0	12,0	11,1	9,9	14
Soignante	71,3	64,2	70,4	6,1	12
Socio-éducative	1,2	1,3	1,2	11,3	14
Médico-technique	5,1	3,5	4,9	4,9	9
Technique et ouvrière	11,4	19,0	12,4	10,0	20
Total	100,0	100,0	100,0	7,0	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Drees et DHOS.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes), médecins et hors établissements d'hébergement pour personnes âgées.

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

Les services de l'État et leurs établissements publics administratifs comptent 39 agents pour 1 000 habitants, ceux de la fonction publique territoriale (FPT) 26, ceux de la fonction publique hospitalière (FPH) 16, soit **un total de 81 agents publics pour 1 000 personnes en France, au 31 décembre 2002.**

En métropole, l'Île-de-France affirme sa prépondérance avec la proportion d'agents publics par rapport à la population la plus élevée (95 %). Dans le même ordre de grandeur, on trouve la Corse (92 %), ainsi que le Limousin et l'Auvergne. **Pour 1 000 habitants, l'Île-de-France compte 50 agents de l'État et 31 agents de la FPT. La Corse en compte 46 dans la FPE et 32 dans la FPT.** Ces deux régions sont les plus administrées de la métropole dans l'une et l'autre de ces fonctions publiques.

L'Île-de-France est caractérisée par la concentration des fonctions de conception en administration centrale, qui s'ajoutent aux fonctions classiques des autres régions. La Corse, pour sa part, est une région montagneuse dont la densité de population est la plus faible de France. Dans les régions les moins denses où les économies d'échelle ne sont guère possibles, le nombre d'agents publics par habitant est plus important qu'ailleurs. En effet, le maillage de l'ensemble du territoire en structures administratives nécessaires à l'égalité de traitement des citoyens se traduit par un volume d'emplois publics minimum.

Dans les départements d'outre-mer (Dom), le taux d'administration des trois fonctions publiques (94 %) dépasse parfois les plus élevés de la métropole : 102 % en Martinique, 93 % en Guyane et à la Réunion, 88 % en Guadeloupe.

En Limousin et en Auvergne, c'est la fonction publique hospitalière qui tire vers le haut la proportion d'agents publics. Les taux d'administration du Limousin et de l'Auvergne sont plutôt élevés dans la fonction publique de l'État (FPE) (40 % dans ces deux régions) et moyens dans la FPT (26 % dans les deux cas également) mais ce sont les deux premières régions françaises pour leur proportion d'agents hospitaliers par rapport à la population (22 agents de la FPH pour 1 000 habitants en Limousin et 19 % en Auvergne). Cet effet à la hausse conduit ces régions aux 3^e et 4^e rangs de la métropole pour leur part d'agents de la fonction publique

dans la population (avec un taux de 88 % en Limousin et de 84 % en Auvergne). Il s'agit de régions caractérisées par un mouvement continu de déclin démographique jusqu'à ces dernières années. Dans ces régions, presque aussi peu denses que la Corse, on est aussi dans une situation de masse critique minimum.

L'Alsace et les Pays de la Loire sont les régions les moins dotées. La région des Pays de la Loire est la moins pourvue en agents de la FPE par habitant (33 %) et elle l'est faiblement en agents territoriaux. L'Alsace est la moins pourvue en agents de la FPT (19 %) et compte peu d'agents de l'État. Malgré une situation dans la FPH assez favorable dans ces deux régions, elles sont, au total, les moins pourvues en agents publics par rapport à la population (70 % et 71 %), alors que l'enseignement privé sous contrat, important dans les Pays de la Loire, figure ici dans les effectifs statistiques de la fonction publique. Dans ces régions, la population s'accroît plus fortement que dans beaucoup d'autres en raison de migrations internes et d'un solde naturel élevé. De plus, en Alsace, la population est fortement concentrée dans les villes, ce qui favorise les économies d'échelle.

La fonction publique territoriale est très présente dans le Sud-Est et la Corse, faiblement au Nord-Est. Situation spécifique à la FPT, le Sud-Est relativement plus administré que le reste du pays, en dehors de l'Île-de-France, du Nord-Pas-de-Calais et de la Haute-Normandie.

Au Sud d'une diagonale allant des Pays de la Loire à Rhône-Alpes, les régions sont en effet plutôt mieux pourvues en agents territoriaux. On y trouve en particulier, dans la catégorie des régions les mieux pourvues, la Corse – première région métropolitaine pour son nombre d'agents territoriaux par habitant (32 %) –, Provence-Alpes-Côte-Azur et le Languedoc-Roussillon (29 %).

En dehors de ces régions, on ne trouve que l'Île-de-France (31 %) et les quatre Dom (entre 34 % et 44 %) parmi celles les plus fortement dotées en agents territoriaux.

Au Nord-Est de la France, la présence de la territoriale est faible : 21 % en Champagne-Ardenne et en Lorraine, 19 % en Alsace. Les régions de Franche-Comté et de Bourgogne et plus au Sud, Rhône-Alpes, sont à peine mieux pourvues (23 % au maximum).

La fonction publique hospitalière est moins présente au Sud qu'au Nord. On compte 16 agents de la fonction publique hospitalière pour 1 000 habitants. Les régions situées au Sud de la France ont des taux d'administration hospitalière plus faibles qu'au Nord. Mis à part le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie et, fait remarquable, l'Île-de-France, les régions du nord du pays sont en effet beaucoup mieux dotées en agents de la FPH (entre 16 et 23 agents pour 1 000 personnes). En revanche, en Rhône-Alpes,

Midi-Pyrénées, Aquitaine, le taux d'administration hospitalière est de 15 %. C'est en Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-Azur qu'on relève le taux le plus faible de la métropole (14 %). Dans ces régions, l'offre de soins est plutôt fournie par le secteur privé. Les régions Provence-Alpes-Côte-Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont, avec l'Île-de-France, celles où, notamment, le nombre de médecins généralistes ou spécialistes est le plus important de France.

III Définitions et méthodes

Dans le cadre de l'Observatoire de l'emploi public, une étude sur la localisation de l'emploi public par région a été réalisée. Elle étend au niveau local, avec une problématique et une méthodologie homogènes, des travaux de mesure des effectifs jusque-là réalisés à l'échelon national. **L'étude porte sur les agents des ministères, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics administratifs, établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux compris ainsi que sur les enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat.**

Bien que ces derniers appartiennent au secteur privé, leurs enseignants sont rémunérés sur le budget de l'État et appelés à compter dans le plafond d'emplois du ministère de l'Éducation dans le cadre de la loi organique sur les lois de finances

(Lof). Ces personnels représentent 5,5 % des agents de l'État et des établissements d'enseignement privés sous contrat et 2,8 % de l'ensemble des agents publics.

Les emplois aidés (bénéficiaires de CES, de CEC, d'emplois jeunes) sont également inclus. Ils représentent 5,7 % de l'emploi des trois fonctions publiques fin 2002. L'étude est limitée à la **France métropolitaine** et aux Dom, les problématiques étant différentes dans les autres territoires et à l'étranger. Les éléments extraits de cette étude ne portent que sur **l'emploi public civil**.

Taux d'administration d'une région : part des agents (ici en effectifs réels) de la FPE (ou de la FPT, de la FPH, des trois FP) par rapport à la population totale de la région.

Pour plus d'informations

- *L'Observatoire de l'emploi public, Rapport annuel 2004, La Documentation française, à paraître.*
- *« La fonction publique en Limousin : près d'un quart des emplois », Martine Brethenoux, Focal Insee Limousin, n° 9, octobre 2004.*
- *« La fonction publique en Rhône-Alpes : 434 840 emplois en 2001 », Jean-Claude Robert, La Lettre-Résultats, Insee Rhône-Alpes, n° 25, septembre 2004.*
- *« Poids croissant de la sphère publique dans l'économie rurale », Michel Maréchal, La lettre, Insee Auvergne, n° 19, juillet 2004.*

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

Tableau I-16 : Effectifs civils des trois fonctions publiques (y compris enseignement privé sous contrat et emplois aidés) par région et par département au 31 décembre 2002

	État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques		État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques
Alsace	62 773	33 011	30 506	126 290	Champagne-Ardenne	53 072	28 002	24 229	105 303
Bas-Rhin	40 233	40 233	17 169	77 421	Ardennes	10 413	6 770	5 155	22 338
Haut-Rhin	22 540	12 992	13 338	48 870	Aube	10 773	6 506	4 057	21 336
Aquitaine	111 928	77 891	43 755	233 574	Haute-Marne	7 377	4 385	3 844	15 606
Dordogne	12 185	11 044	5 980	29 209	Marne	24 509	10 341	11 174	46 024
Gironde	58 506	35 648	21 255	115 409	Corse	12 336	8 514	3 661	24 511
Landes	10 774	9 816	4 429	25 019	Corse-du-Sud	6 013	4 546	2 173	12 732
Lot-et-Garonne	9 789	7 013	4 762	21 564	Haute-Corse	6 323	3 968	1 488	11 779
Pyrénées-Atlantiques	20 674	14 370	7 329	42 373	Franche-Comté	43 115	25 156	19 980	88 251
Auvergne	51 987	33 604	25 457	111 048	Doubs	21 367	11 560	7 936	40 863
Allier	11 003	8 817	7 981	27 801	Haute-Saône	7 451	4 353	2 492	14 296
Cantal	5 432	4 028	3 177	12 637	Jura	8 876	5 610	5 047	19 533
Haute-Loire	7 015	4 479	3 049	14 543	Territoire de Belfort	5 421	3 633	4 504	13 558
Puy-de-Dôme	28 537	16 280	11 249	56 066	Haute-Normandie	62 901	46 960	27 621	137 482
Basse-Normandie	53 605	34 323	27 055	114 983	Eure	16 385	12 776	5 759	34 920
Calvados	25 558	16 429	3 377	55 364	Seine-Maritime	46 516	34 184	21 862	102 562
Manche	18 617	11 449	7 737	37 803	Île-de-France	551 060	339 550	171 965	1 062 575
Orne	9 430	6 445	5 941	21 816	Essonne	44 322	32 045	7 692	84 059
Bourgogne	58 717	36 754	29 368	124 839	Hauts-de-Seine	51 356	43 455	6 160	100 971
Côte-d'Or	23 386	11 922	9 971	45 279	Paris	222 062	85 645	95 907	403 614
Nièvre	7 765	5 511	4 734	18 010	Seine-et-Marne	41 183	31 341	12 159	84 683
Saône-et-Loire	17 267	12 260	8 819	38 346	Seine-Saint-Denis	53 827	47 053	12 402	113 282
Yonne	10 299	7 061	5 844	23 204	Val-de-Marne	51 474	39 367	10 156	100 997
Bretagne	115 499	69 254	48 666	233 419	Val-d'Oise	35 765	27 683	13 236	76 684
Côtes-d'Armor	16 852	14 621	7 558	39 031	Yvelines	51 071	32 961	14 253	98 285
Finistère	33 954	18 624	15 743	68 321	Languedoc- Roussillon	86 447	68 690	33 761	188 898
Ille-et-Vilaine	42 087	20 982	14 840	77 909	Aude	10 273	10 440	3 990	24 703
Morbihan	22 606	15 027	10 524	48 157	Gard	19 797	16 731	8 832	45 360
Centre	84 211	57 976	41 662	183 849	Hérault	39 048	27 986	15 051	82 085
Cher	11 262	7 467	6 004	24 733	Lozère	3 785	1 678	1 628	7 091
Eure-et-Loir	12 402	9 282	6 717	28 401	Pyrénées-Orientales	13 544	11 855	4 259	29 658
Indre	8 197	5 410	3 517	17 124	Limousin	28 096	18 743	15 943	62 782
Indre-et-Loire	19 050	13 550	11 190	43 790	Corrèze	8 335	6 089	4 590	19 014
Loiret	23 549	14 737	8 985	47 271	Creuse	4 874	3 191	2 340	10 405
Loir-et-Cher	9 751	7 530	5 248	22 529	Haute-Vienne	14 887	9 463	9 013	33 363

Les trois fonctions publiques I

Les trois fonctions publiques par région I.5

Tableau I-16 : Effectifs civils des trois fonctions publiques (y compris enseignement privé sous contrat et emplois aidés) par région et par département au 31 décembre 2002

	État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques		État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques
Lorraine	91 044	47 700	37 232	175 976	Deux-Sèvres	10 104	10 210	5 569	25 883
Meurthe-et-Moselle	32 961	15 589	15 137	63 687	Vienne	18 057	11 360	8 005	37 422
Meuse	7 529	4 668	3 876	16 073	Provence-Alpes- Côte-d'Azur	174 204	137 554	65 640	377 398
Moselle	37 820	18 983	11 086	67 889	Alpes-de-Haute- Provence	5 247	4 311	2 604	12 162
Vosges	12 734	8 460	7 133	28 327	Alpes-Maritimes	33 130	32 819	13 647	79 596
Midi-Pyrénées	105 490	69 320	38 892	213 702	Bouches-du-Rhône	77 965	56 351	27 212	161 528
Ariège	4 853	3 950	2 580	11 383	Hautes-Alpes	5 102	3 551	3 146	11 799
Aveyron	8 492	5 703	4 274	18 469	Var	35 886	26 290	10 355	72 531
Gers	5 456	4 718	2 985	13 159	Vaucluse	16 874	14 232	8 676	39 782
Haute-Garonne	55 528	31 514	14 659	101 701	Rhône-Alpes	203 709	133 731	89 086	426 526
Hautes-Pyrénées	8 327	5 297	5 219	18 843	Ain	14 588	8 339	5 442	28 369
Lot	5 538	4 001	2 315	11 854	Ardèche	8 175	6 124	4 420	18 719
Tarn	10 386	8 665	3 937	22 988	Drôme	13 355	10 312	6 201	29 868
Tarn-et-Garonne	6 910	5 472	2 923	15 305	Haute-Savoie	18 322	15 118	7 784	41 224
Nord-Pas-de-Calais	150 593	105 804	59 058	315 455	Isère	41 224	28 878	16 253	86 355
Nord	101 651	68 796	42 329	212 776	Loire	23 132	14 968	14 058	52 158
Pas-de-Calais	48 942	37 008	16 728	102 678	Rhône	70 958	38 891	28 674	138 523
Pays de la Loire	108 189	72 381	52 883	233 453	Savoie	13 955	11 101	6 255	31 311
Loire-Atlantique	44 787	28 924	16 837	90 548	Total Métropole	2 330 266	1 533 510	945 690	4 809 466
Maine-et-Loire	23 972	14 015	12 898	50 885	Dom	74 793	69 295	20 697	164 785
Mayenne	8 413	6 458	5 727	20 598	Guadeloupe	18 507	14 882	5 253	38 642
Sarthe	16 987	11 725	9 1013	7 813	Guyane	8 836	6 170	1 559	16 565
Vendée	14 030	11 259	8 320	33 609	Martinique	17 427	15 190	7 056	39 673
Picardie	63 137	42 907	31 893	137 937	Réunion	30 023	33 053	6 829	69 905
Aisne	17 556	13 674	10 023	41 253	Total				
Oise	23 653	14 912	10 740	49 305	Métropole + Dom	2 405 059	1 602 805	966 387	4 974 251
Somme	21 928	14 321	11 130	47 379	Tom	19 980	238		20 218
Poitou-Charentes	58 153	45 685	27 379	131 217	Étranger	29 709			29 709
Charente	11 254	8 686	5 232	25 172					
Charente-Maritime	18 738	15 429	8 573	42 740					

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : Insee, Drees, DHOS.

CHAMP : effectifs civils y compris bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

FPE : y compris enseignement privé sous contrat.

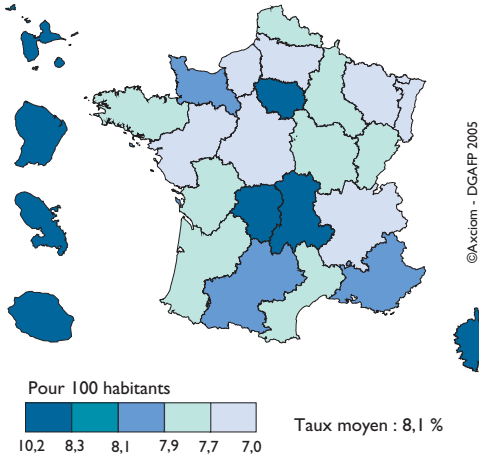
FPT : y compris assistantes maternelles.

FPH : y compris médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement.

I Les trois fonctions publiques

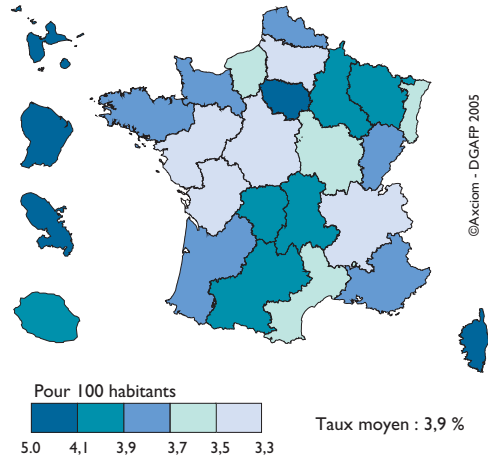
I.5 Les trois fonctions publiques par région

Figure I-1 : Taux d'administration des trois fonctions publiques



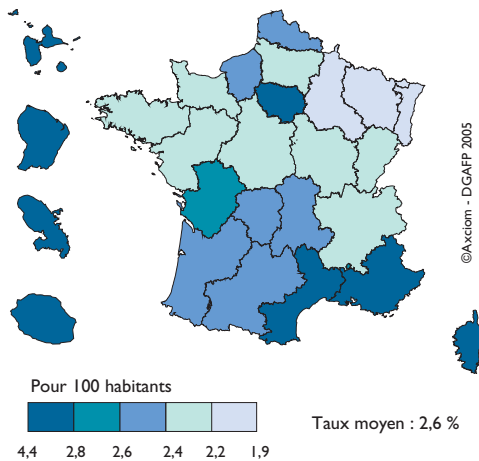
Emploi public y compris enseignement privé sous contrat et bénéficiaires d'emplois aidés, hors militaires.
Sources : Insee, Drees, DHOS.

Figure I-2 : Taux d'administration de la fonction publique de l'État



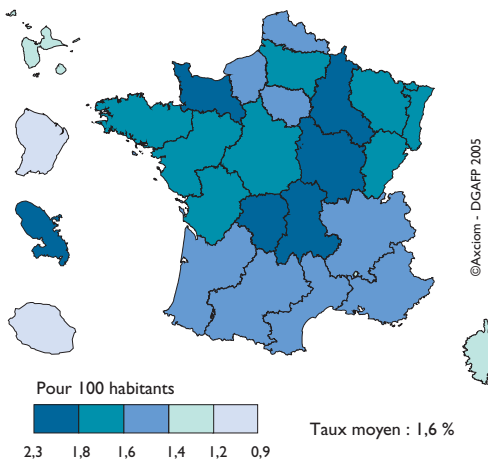
FPE y compris enseignement privé sous contrat et bénéficiaires d'emplois aidés, hors militaires.
Source : Insee.

Figure I-3 : Taux d'administration de la fonction publique territoriale



FPT y compris bénéficiaires d'emplois aidés.
Source : Insee.

Figure I-4 : Taux d'administration de la fonction publique hospitalière



FPH y compris bénéficiaires d'emplois aidés.
Sources : Insee, Drees, DHOS.

Les trois fonctions publiques I

Les trois fonctions publiques par région I.5

Tableau I-17 : Taux d'administration par région et par département (à partir des effectifs physiques) au 31 décembre 2002

	État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques		État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques
Alsace	3,5	1,9	1,7	7,1	Lozère	5,1	2,3	2,2	9,6
Bas-Rhin	3,8	1,9	1,6	7,4	Pyrénées-Orientales	3,3	2,9	1,0	7,2
Haut-Rhin	3,1	1,8	1,8	6,8	Limousin	4,0	2,6	2,2	8,8
Aquitaine	3,7	2,6	1,5	7,8	Corrèze	3,6	2,6	2,0	8,1
Dordogne	3,1	2,8	1,5	7,4	Creuse	4,0	2,6	1,9	8,5
Gironde	4,4	2,7	1,6	8,7	Haute-Vienne	4,2	2,7	2,5	9,4
Landes	3,2	2,9	1,3	7,3	Lorraine	3,9	2,1	1,6	7,6
Lot-et-Garonne	3,2	2,3	1,5	7,0	Meurthe-et-Moselle	4,6	2,2	2,1	8,9
Pyrénées-Atlantiques	3,4	2,3	1,2	6,9	Meuse	3,9	2,4	2,0	8,4
Auvergne	4,0	2,6	1,9	8,4	Moselle	3,7	1,8	1,1	6,6
Allier	3,2	2,6	2,3	8,1	Vosges	3,3	2,2	1,9	7,4
Cantal	3,7	2,7	2,1	8,5	Midi-Pyrénées	4,0	2,6	1,5	8,1
Haute-Loire	3,3	2,1	1,4	6,8	Ariège	3,5	2,8	1,8	8,2
Puy-de-Dôme	4,7	2,7	1,8	9,2	Aveyron	3,2	2,1	1,6	6,9
Basse-Normandie	3,7	2,4	1,9	8,0	Gers	3,1	2,7	1,7	7,5
Calvados	3,9	2,5	2,0	8,4	Haute-Garonne	5,0	2,9	1,3	9,2
Manche	3,8	2,4	1,6	7,8	Hautes-Pyrénées	3,7	2,4	2,3	8,4
Orne	3,2	2,2	2,0	7,5	Lot	3,4	2,4	1,4	7,2
Bourgogne	3,6	2,3	1,8	7,7	Tarn	3,0	2,5	1,1	6,6
Côte-d'Or	4,6	2,3	2,0	8,9	Tarn-et-Garonne	3,2	2,6	1,4	7,1
Nièvre	3,5	2,5	2,1	8,1	Nord-Pas-de-Calais	3,8	2,6	1,5	7,9
Saône-et-Loire	3,2	2,3	1,6	7,1	Nord	4,0	2,7	1,7	8,3
Yonne	3,1	2,1	1,7	6,9	Pas-de-Calais	3,4	2,5	1,2	7,1
Bretagne	3,9	2,3	1,6	7,8	Pays de la Loire	3,3	2,2	1,6	7,0
Côtes-d'Armor	3,0	2,6	1,4	7,0	Loire-Atlantique	3,8	2,5	1,4	7,7
Finistère	3,9	2,2	1,8	7,9	Maine-et-Loire	3,2	1,9	1,7	6,8
Ille-et-Vilaine	4,7	2,3	1,7	8,7	Mayenne	2,9	2,2	2,0	7,1
Morbihan	3,4	2,3	1,6	7,2	Sarthe	3,2	2,2	1,7	7,0
Centre	3,4	2,4	1,7	7,5	Vendée	2,5	2,0	1,5	5,9
Cher	3,6	2,4	1,9	7,9	Picardie	3,4	2,3	1,7	7,4
Eure-et-Loir	3,0	2,3	1,6	6,9	Aisne	3,3	2,6	1,9	7,7
Indre	3,5	2,3	1,5	7,4	Oise	3,0	1,9	1,4	6,3
Indre-et-Loire	3,4	2,4	2,0	7,8	Somme	3,9	2,6	2,0	8,5
Loiret	3,7	2,3	1,4	7,5	Poitou-Charentes	3,5	2,7	1,6	7,9
Loir-et-Cher	3,1	2,4	1,6	7,1	Charente	3,3	2,5	1,5	7,4
Champagne-Ardenne	4,0	2,1	1,8	7,9	Charente-Maritime	3,2	2,7	1,5	7,4
Ardennes	3,6	2,3	1,8	7,7	Deux-Sèvres	2,9	2,9	1,6	7,4
Aube	3,7	2,2	1,4	7,3	Vienne	4,5	2,8	2,0	9,3
Haute-Marne	3,9	2,3	2,0	8,2	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3,7	2,9	1,4	8,1
Marne	4,4	1,8	2,0	8,2	Alpes-de-Haute-Provence	3,6	3,0	1,8	8,4
Corse	4,6	3,2	1,4	9,2	Alpes-Maritimes	3,2	3,1	1,3	7,6
Corse-du-Sud	5,0	3,7	1,8	10,5	Bouches-du-Rhône	4,1	3,0	1,4	8,6
Haute-Corse	4,4	2,7	1,0	8,1	Hautes-Alpes	4,0	2,8	2,5	9,3
Franche-Comté	3,8	2,2	1,8	7,8	Var	3,8	2,8	1,1	7,7
Doubs	4,2	2,3	1,6	8,1	Vaucluse	3,3	2,7	1,7	7,7
Haute-Saône	3,2	1,9	1,1	6,2	Rhône-Alpes	3,5	2,3	1,5	7,3
Jura	3,5	2,2	2,0	7,7	Ain	2,7	1,5	1,0	5,3
Territoire de Belfort	3,9	2,6	3,2	9,7	Ardèche	2,8	2,1	1,5	6,3
Haute-Normandie	3,5	2,6	1,5	7,7	Drôme	3,0	2,3	1,4	6,6
Eure	3,0	2,3	1,0	6,3	Haute-Savoie	2,8	2,3	1,2	6,2
Seine-Maritime	3,8	2,8	1,8	8,3	Isère	3,7	2,6	1,4	7,7
Île-de-France	5,0	3,1	1,5	9,5	Loire	3,2	2,1	1,9	7,2
Essonne	3,8	2,8	0,7	7,3	Rhône	4,4	2,4	1,8	8,5
Hauts-de-Seine	3,5	3,0	0,4	6,9	Savoie	3,6	2,9	1,6	8,1
Paris	10,3	4,0	4,5	18,8	Total Métropole	3,9	2,6	1,6	8,1
Seine-et-Marne	3,3	2,5	1,0	6,9	Dom	4,2	3,9	1,2	9,4
Seine-Saint-Denis	3,9	3,4	0,9	8,1	Guadeloupe	4,2	3,4	1,2	8,8
Val-de-Marne	4,2	3,2	0,8	8,1	Guyane	5,0	3,5	0,9	9,3
Val-d'Oise	3,2	2,5	1,2	6,8	Martinique	4,5	3,9	1,8	10,2
Yvelines	3,7	2,4	1,0	7,2	Réunion	4,0	4,4	0,9	9,3
Languedoc-Roussillon	3,6	2,9	1,4	7,9	Total Métropole + Dom	3,9	2,6	1,6	8,1
Aude	3,2	3,2	1,2	7,7					
Gard	3,1	2,6	1,4	7,0					
Hérault	4,1	3,0	1,6	8,7					

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

CHAMP : effectifs civils y compris bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

FPE : y compris enseignement privé sous contrat.

FPT : y compris assistantes maternelles.

FPH : y compris médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement.

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

Tableau I-18 : Effectifs civils en équivalent temps plein des trois fonctions publiques (y compris enseignement privé sous contrat et emplois aidés) par région et par département au 31 décembre 2002

	État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques		État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques
Alsace	55 663	29 905	26 766	112 334	Lozère	2 970	1 478	1 475	5 923
Bas-Rhin	35 829	18 330	14 938	69 097	Pyrénées-Orientales	11 926	10 625	3 842	26 393
Haut-Rhin	19 834	11 575	11 828	43 237	Limousin	25 463	16 612	14 442	56 517
Aquitaine	97 934	69 425	39 050	206 409	Corrèze	7 473	5 465	4 131	17 069
Dordogne	10 978	9 422	5 355	25 755	Creuse	4 528	2 747	2 154	9 429
Gironde	51 604	32 488	19 068	103 159	Haute-Vienne	13 463	8 399	8 157	30 019
Landes	9 633	8 875	3 970	22 477	Lorraine	80 782	40 255	33 223	154 260
Lot-et-Garonne	8 577	6 239	4 222	19 038	Meurthe-et-Moselle	29 087	13 320	13 437	55 844
Pyrénées-Atlantiques	17 142	12 402	6 436	35 980	Meuse	6 755	3 606	3 419	13 780
Auvergne	44 417	29 356	22 126	95 899	Moselle	33 662	16 237	10 054	59 952
Allier	9 849	7 926	7 104	24 879	Vosges	11 278	7 093	6 312	24 684
Cantal	4 697	3 489	2 777	10 963	Midi-Pyrénées	91 152	61 445	34 199	186 796
Haute-Loire	5 150	3 806	2 542	11 498	Ariège	4 286	3 468	2 283	10 037
Puy-de-Dôme	24 720	14 135	9 703	48 559	Aveyron	6 678	5 065	3 715	15 458
Basse-Normandie	45 476	29 149	24 209	98 835	Gers	4 739	4 100	2 663	11 501
Calvados	21 650	13 937	12 085	47 672	Haute-Garonne	48 777	28 046	12 807	89 631
Manche	15 974	9 835	6 813	32 622	Hautes-Pyrénées	7 219	4 782	4 747	16 747
Orne	7 852	5 378	5 311	18 541	Lot	4 850	3 360	2 039	10 250
Bourgogne	51 845	32 338	25 907	110 090	Tarn	8 610	7 814	3 394	19 817
Côte-d'Or	20 408	10 409	8 788	39 606	Tarn-et-Garonne	5 994	4 811	2 549	13 354
Nièvre	6 932	4 961	4 245	16 138	Nord-Pas-de-Calais	126 680	90 773	52 277	269 731
Saône-et-Loire	15 177	10 662	7 604	33 443	Nord	84 007	59 551	37 426	180 983
Yonne	9 327	6 305	5 271	20 903	Pas-de-Calais	42 674	31 222	14 851	88 748
Bretagne	89 497	60 553	43 174	193 224	Pays de la Loire	82 340	64 614	46 525	193 479
Côtes-d'Armor	12 931	12 953	6 702	32 585	Loire-Atlantique	34 762	25 591	14 592	74 944
Finistère	26 673	16 526	13 829	57 027	Maine-et-Loire	17 586	12 819	11 380	41 785
Ille-et-Vilaine	33 203	17 987	13 124	64 314	Mayenne	6 312	5 712	5 105	17 129
Morbihan	16 690	13 088	9 519	39 297	Sarthe	14 442	10 396	8 214	33 052
Centre	74 144	51 856	36 898	162 898	Vendée	9 238	10 097	7 234	26 569
Cher	9 958	6 675	5 373	22 005	Picardie	55 710	36 594	28 461	120 765
Eure-et-Loir	10 848	8 269	6 030	25 148	Aisne	15 633	11 467	8 867	35 967
Indre	7 510	4 869	2 940	15 319	Oise	20 951	13 024	9 755	43 730
Indre-et-Loire	16 500	12 097	9 727	38 324	Somme	19 126	12 104	9 839	41 068
Loiret	20 812	13 307	8 122	42 241	Poitou-Charentes	51 048	39 043	23 972	114 063
Loir-et-Cher	8 515	6 639	4 707	19 862	Charente	10 036	7 387	4 517	21 940
Champagne-Ardenne	46 951	24 507	21 823	93 281	Charente-Maritime	16 827	13 231	7 548	37 606
Ardennes	9 358	5 693	4 675	19 726	Deux-Sèvres	8 415	8 438	4 865	21 718
Aube	9 547	5 659	3 773	18 978	Vienne	15 770	9 988	7 043	32 800
Haute-Marne	6 612	3 704	3 459	13 775	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	153 843	126 502	56 096	336 441
Marne	21 435	9 452	9 916	40 803	Alpes-de-Haute-Provence	4 703	3 741	2 241	10 685
Corse	11 612	7 938	3 451	23 001	Alpes-Maritimes	29 413	30 540	11 929	71 881
Corse-du-Sud	5 658	4 269	2 061	11 988	Bouches-du-Rhône	68 002	51 763	23 124	142 890
Haute-Corse	5 954	3 669	1 390	11 014	Hauts-Alpes	4 599	3 116	2 760	10 474
Franche-Comté	37 636	21 817	17 460	76 912	Var	32 520	24 374	8 805	65 699
Doubs	18 658	10 010	6 885	35 553	Vaucluse	14 606	12 969	7 237	34 811
Haute-Saône	6 618	3 643	2 205	12 465	Rhône-Alpes	170 457	118 452	77 866	366 776
Jura	7 599	4 849	4 371	16 818	Ain	12 591	7 381	4 903	24 875
Territoire de Belfort	4 761	3 315	3 999	12 075	Ardèche	6 233	5 257	3 864	15 353
Haute-Normandie	55 718	40 467	24 127	120 312	Drôme	11 209	8 947	5 264	25 420
Eure	14 599	10 706	5 061	30 366	Haute-Savoie	15 023	13 439	6 770	35 233
Seine-Maritime	41 119	29 761	19 066	89 946	Isère	34 953	25 202	13 935	74 089
Île-de-France	498 457	312 603	156 612	967 672	Loire	18 384	13 412	12 161	43 958
Essonne	39 821	29 407	7 083	76 311	Rhône	59 994	35 175	25 489	120 659
Hauts-de-Seine	45 858	40 021	5 474	91 353	Savoie	12 071	9 638	5 480	27 189
Paris	201 765	77 782	87 471	367 018	Total Métropole	2 021 277	1 363 873	838 412	4 223 562
Seine-et-Marne	36 914	28 571	11 025	76 510	Dom	69 483	57 537	19 188	146 208
Seine-Saint-Denis	49 456	44 484	11 291	105 231	Guadeloupe	16 894	12 938	4 946	34 778
Val-de-Marne	46 731	36 529	9 214	92 475	Guyane	8 339	5 506	1 498	15 343
Val-d'Oise	32 359	25 715	12 018	70 091	Martinique	16 232	13 652	6 563	36 446
Yvelines	45 554	30 095	13 036	88 684	Réunion	28 019	25 442	6 181	59 641
Languedoc-Roussillon	74 452	59 667	29 747	163 867	Total Métropole + Dom	2 090 760	1 421 410	857 600	4 369 770
Aude	9 038	8 661	3 393	21 092	Tom	14 222	234	-	14 457
Gard	16 978	14 659	7 738	39 375	Étranger	28 594	-	-	28 594
Hérault	33 540	24 245	13 299	71 083					

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : Insee, Drees, DHOS.
 CHAMP : effectifs civils y compris bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).
 FPE : y compris enseignement privé sous contrat. Emplois principaux.
 FPT : y compris assistantes maternelles. Y compris emplois secondaires.
 FPH : y c. médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement. Emplois principaux.

Les trois fonctions publiques I

Les trois fonctions publiques par région I.5

Tableau I-19 : Taux d'administration par région et par département (à partir des effectifs en équivalent temps plein) au 31 décembre 2002

	État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques		État	Territoriale	Hospitalière	Total 3 fonctions publiques
Alsace	3,1	1,7	1,5	6,3	Lozère	4,0	2,0	2,0	8,0
Bas-Rhin	3,4	1,7	1,4	6,6	Pyrénées-Orientales	2,9	2,6	0,9	6,4
Haut-Rhin	2,7	1,6	1,6	6,0	Limousin	3,6	2,3	2,0	8,0
Aquitaine	3,3	2,3	1,3	6,9	Corrèze	3,2	2,3	1,8	7,3
Dordogne	2,8	2,4	1,4	6,6	Creuse	3,7	2,2	1,8	7,7
Gironde	3,9	2,4	1,4	7,8	Haute-Vienne	3,8	2,4	2,3	8,5
Landes	2,8	2,6	1,2	6,6	Lorraine	3,5	1,7	1,4	6,7
Lot-et-Garonne	2,8	2,0	1,4	6,1	Meurthe-et-Moselle	4,0	1,9	1,9	7,8
Pyrénées-Atlantiques	2,8	2,0	1,0	5,9	Meuse	3,5	1,9	1,8	7,2
Auvergne	3,4	2,2	1,7	7,3	Moselle	3,3	1,6	1,0	5,8
Allier	2,9	2,3	2,1	7,3	Vosges	3,0	1,9	1,7	6,5
Cantal	3,2	2,4	1,9	7,4	Midi-Pyrénées	3,5	2,3	1,3	7,1
Haute-Loire	2,4	1,8	1,2	5,4	Ariège	3,1	2,5	1,6	7,2
Puy-de-Dôme	4,1	2,3	1,6	8,0	Aveyron	2,5	1,9	1,4	5,8
Basse-Normandie	3,2	2,0	1,7	6,9	Gers	2,7	2,3	1,5	6,6
Calvados	3,3	2,1	1,8	7,2	Haute-Garonne	4,4	2,5	1,2	8,1
Manche	3,3	2,0	1,4	6,7	Hautes-Pyrénées	3,2	2,1	2,1	7,5
Orne	2,7	1,8	1,8	6,4	Lot	3,0	2,0	1,2	6,2
Bourgogne	3,2	2,0	1,6	6,8	Tarn	2,5	2,2	1,0	5,7
Côte-d'Or	4,0	2,0	1,7	7,8	Tarn-et-Garonne	2,8	2,2	1,2	6,2
Nièvre	3,1	2,2	1,9	7,3	Nord-Pas-de-Calais	3,2	2,3	1,3	6,7
Saône-et-Loire	2,8	2,0	1,4	6,1	Nord	3,3	2,3	1,5	7,1
Yonne	2,8	1,9	1,6	6,2	Pas-de-Calais	2,9	2,2	1,0	6,1
Bretagne	3,0	2,0	1,4	6,5	Pays de la Loire	2,5	2,0	1,4	5,8
Côtes-d'Armor	2,3	2,3	1,2	5,9	Loire-Atlantique	3,0	2,2	1,2	6,4
Finistère	3,1	1,9	1,6	6,6	Maine-et-Loire	2,4	1,7	1,5	5,6
Ille-et-Vilaine	3,7	2,0	1,5	7,2	Mayenne	2,2	2,0	1,8	5,9
Morbihan	2,5	2,0	1,4	5,9	Sarthe	2,7	1,9	1,5	6,2
Centre	3,0	2,1	1,5	6,6	Vendée	1,6	1,8	1,3	4,7
Cher	3,2	2,1	1,7	7,0	Picardie	3,0	2,0	1,5	6,5
Eure-et-Loir	2,6	2,0	1,5	6,1	Aisne	2,9	2,1	1,7	6,7
Indre	3,3	2,1	1,3	6,6	Oise	2,7	1,7	1,3	5,6
Indre-et-Loire	2,9	2,1	1,7	6,8	Somme	3,4	2,2	1,8	7,4
Loiret	3,3	2,1	1,3	6,7	Poitou-Charentes	3,1	2,3	1,4	6,8
Loir-et-Cher	2,7	2,1	1,5	6,2	Charente	2,9	2,2	1,3	6,4
Champagne-Ardenne	3,5	1,8	1,6	7,0	Charente-Maritime	2,9	2,3	1,3	6,5
Ardennes	3,2	2,0	1,6	6,8	Deux-Sèvres	2,4	2,4	1,4	6,2
Aube	3,2	1,9	1,3	6,5	Vienne	3,9	2,5	1,7	8,1
Haute-Marne	3,5	1,9	1,8	7,2	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3,3	2,7	1,2	7,2
Marne	3,8	1,7	1,8	7,2	Alpes-de-Haute-Provence	3,3	2,6	1,6	7,4
Corse	4,4	3,0	1,3	8,6	Alpes-Maritimes	2,8	2,9	1,1	6,9
Corse-du-Sud	4,7	3,5	1,7	9,9	Bouches-du-Rhône	3,6	2,7	1,2	7,6
Haute-Corse	4,1	2,5	1,0	7,6	Hautes-Alpes	3,6	2,5	2,2	8,3
Franche-Comté	3,3	1,9	1,5	6,8	Var	3,4	2,6	0,9	6,9
Doubs	3,7	2,0	1,4	7,0	Vaucluse	2,8	2,5	1,4	6,7
Haute-Saône	2,8	1,6	0,9	5,4	Rhône-Alpes	2,9	2,0	1,3	6,3
Jura	3,0	1,9	1,7	6,6	Ain	2,3	1,4	0,9	4,6
Territoire de Belfort	3,4	2,4	2,9	8,7	Ardèche	2,1	1,8	1,3	5,2
Haute-Normandie	3,1	2,3	1,3	6,7	Drôme	2,5	2,0	1,2	5,6
Eure	2,7	1,9	0,9	5,5	Haute-Savoie	2,3	2,0	1,0	5,3
Seine-Maritime	3,3	2,4	1,5	7,3	Isère	3,1	2,2	1,2	6,6
Île-de-France	4,5	2,8	1,4	8,7	Loire	2,5	1,8	1,7	6,0
Essonne	3,5	2,5	0,6	6,6	Rhône	3,7	2,2	1,6	7,4
Hauts-de-Seine	3,1	2,7	0,4	6,2	Savoie	3,1	2,5	1,4	7,0
Paris	9,4	3,6	4,1	17,1	Total Métropole	3,4	2,3	1,4	7,1
Seine-et-Marne	3,0	2,3	0,9	6,2	Dom	3,9	3,3	1,1	8,3
Seine-Saint-Denis	3,5	3,2	0,8	7,5	Guadeloupe	3,8	2,9	1,1	7,9
Val-de-Marne	3,8	2,9	0,7	7,5	Guyane	4,7	3,1	0,8	8,6
Val-d'Oise	2,9	2,3	1,1	6,2	Martinique	4,2	3,5	1,7	9,3
Yvelines	3,3	2,2	1,0	6,5	Réunion	3,7	3,4	0,8	7,9
Languedoc-Roussillon	3,1	2,5	1,2	6,8	Total Métropole + Dom	3,4	2,3	1,4	7,1
Aude	2,8	2,7	1,1	6,6					
Gard	2,6	2,3	1,2	6,1					
Hérault	3,5	2,6	1,4	7,5					

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : Insee, Drees, DHOS.

CHAMP : effectifs civils y compris bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).

FPE : y compris enseignement privé sous contrat. Emplois principaux.

FPT : y compris assistantes maternelles. Y compris emplois secondaires.

FPH : y compris médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement. Emplois principaux.

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

Figure I-5 : Part de cadres dans l'emploi public

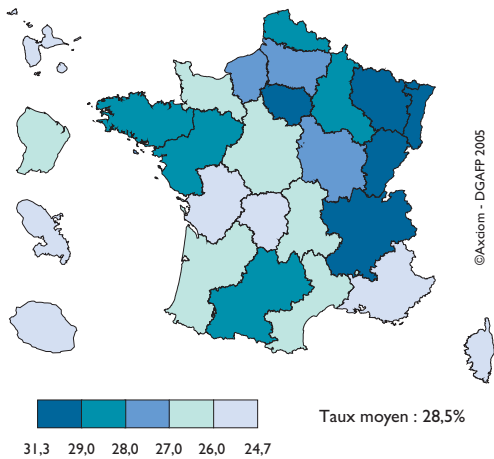
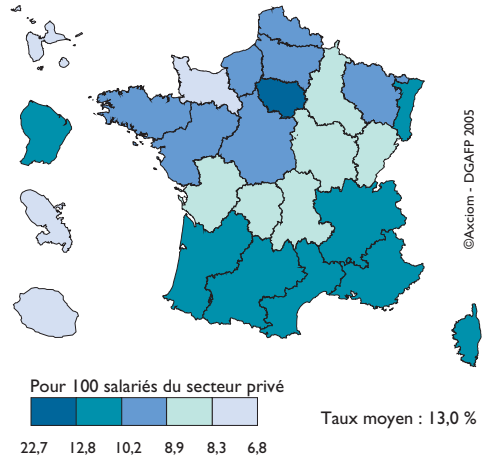


Figure I-6 : Part de cadres dans l'emploi privé



Cadres : personnel enseignant et non enseignant de catégorie A.

Emploi public y compris enseignement privé sous contrat et bénéficiaires d'emplois aidés, hors militaires.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

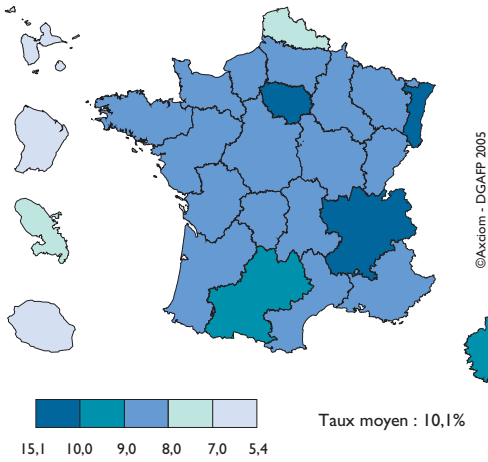
FPE y compris enseignement privé sous contrat et bénéficiaires d'emplois aidés, hors militaires.

Source : Insee.

Les trois fonctions publiques I

Les trois fonctions publiques par région I.5

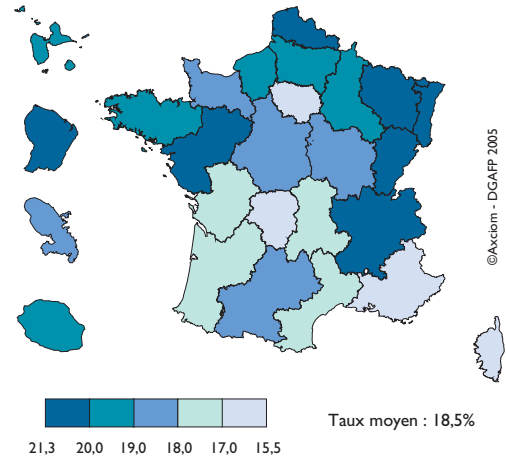
Figure I-7 : Part de cadres hors enseignants dans l'emploi public



FPT y compris bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee.

Figure I-8 : Part des enseignants de catégorie A dans l'emploi public



FPH y compris bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

I Les 3 fonctions publiques

I.6 Séries longues

La fonction publique employait 5,0 millions de personnes au 31 décembre 2003, sans compter les emplois aidés, ce qui représentait un cinquième des emplois sur le territoire national. Entre 1982 et 2003, l'emploi public a augmenté de 24 %. Dans le même temps, l'emploi total augmentait de 13 %. La croissance de l'emploi public repose sur celle de la fonction publique territoriale (FPT). La FPT enregistre la plus forte progression des effectifs (+ 42 %), suivie de la fonction publique hospitalière (FPH) (+ 28 %) et enfin de la fonction publique d'État (FPE) (+ 14 %).

Alors que la FPT représente 30 % de l'emploi public en 2003, elle a absorbé à elle seule 47 % des emplois publics créés entre 1982 et 2003. La forte croissance de la FPT est une tendance longue amorcée dès les années soixante. Les communes, avec 63 % du total des agents au 31 décembre 2003 (956 000 personnes), restent les premiers employeurs, mais leur part dans l'emploi territorial total a baissé depuis 1983. La part occupée par les départements a elle aussi baissé. Ce mouvement s'est effectué au profit des établissements publics communaux, intercommunaux et départemen-

taux, mais aussi des régions. Érigées en collectivités territoriales en 1986 seulement, les régions représentent une faible part de l'emploi total (0,9 % en 2003) mais elles connaissent une montée en puissance de leurs effectifs, multipliés par huit depuis 1983.

La fonction publique hospitalière a connu un développement de ses effectifs conforme à sa part dans l'emploi public. Elle en constitue 19 % en 2003 et elle a absorbé 21 % du total des emplois créés dans les trois fonctions publiques depuis 1982.

La fonction publique de l'État, enfin, a été la moins créatrice d'emplois entre 1982 et 2003. Elle n'a prélevé que 32 % des nouveaux emplois de la période, alors que ce versant de la fonction publique en représente 51 % en 2003. Les établissements publics nationaux ont particulièrement bénéficié des emplois créés. En effet, entre 1982 et 2003, le transfert de missions de l'État à ses établissements publics administratifs a conduit à accroître leurs effectifs de 36 %, alors qu'ils ne représentent que 9 % des effectifs de la fonction publique de l'État en 2003.

Pour plus d'informations

- « L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale », Philippe Raynaud, *Économie et Statistique*, n° 369-370, 2003, Insee.

Les trois fonctions publiques I

Séries longues 1.6

Tableau I-20 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 2003

	Fonction publique d'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière (FPH) hors NTCR (1)	FPE + FPT + FPH (1)	Emploi total (en milliers) (2)	% emploi public dans l'emploi total
	Ministères	EPA nationaux à recrutement de droit public	Fonction publique de l'État (FPE)	Collectivités territoriales	EPA locaux	Fonction publique territoriale (FPT)				
1982	2 116 273	117 565	2 233 838	887 075	186 458	1 073 533	717 739	4 025 110	21 710	19
1984	2 146 456	131 506	2 277 962	913 823	189 825	1 103 648	747 500	4 129 110	21 339	19
1986	2 148 786	138 672	2 287 458	926 826	194 557	1 121 383	756 201	4 165 042	21 499	19
1988	2 157 952	139 627	2 297 579	926 590	193 066	1 119 656	768 266	4 185 500	21 908	19
1990	2 166 915	140 901	2 307 816	963 224	203 140	1 166 364	783 473	4 257 653	22 371	19
1992	2 182 464	146 768	2 329 232	982 263	219 455	1 201 718	799 448	4 330 398	22 088	20
1994	2 202 503	163 818	2 366 321	1 003 556	228 193	1 231 749	812 177	4 410 246	22 091	20
1996	2 230 172	171 619	2 401 791	1 023 049	239 312	1 262 361	825 710	4 489 862	22 301	20
1998	2 254 822	185 119	2 439 941	1 055 364	251 881	1 307 245	836 624	4 583 810	23 029	20
2000	2 276 518	195 584	2 472 102	1 091 111	280 817	1 371 928	855 660	4 699 690	24 226	19
2002	2 318 118	212 526	2 530 644	1 135 166	328 212	1 463 378	889 752	4 883 774	24 709	20
2003	2 313 430	229 921	2 543 351	1 162 490	359 653	1 522 143	915 162	4 980 656	24 612	20
Évolution 1982/2003 (en %)	9,3	95,6	13,9	31,0	92,9	41,8	27,5	23,7	13,4	
Évolution 1992/2003 (en %)	6,0	56,7	9,2	18,3	63,9	26,7	14,5	15,0	11,4	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires pour 2003.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

(1) Les non-titulaires sur crédits de remplacement (NTCR) de la FPH ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période. Voir tableau I-22 pour la série depuis 1994 où les NTCR sont inclus. Les années 1998, 2000 et 2002 dans la FPH et l'année 2002 dans la FPT ont été actualisées par rapport à la publication de l'année dernière.

(2) Emploi total en France métropolitaine, hors contingent.

I Les trois fonctions publiques

I.6 Séries longues

Tableau I-21 : Effectifs en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 2003

Au 31 décembre	Fonction publique d'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière (FPH) hors NTCR	FPE + FPT + FPH (1)
	Ministères	EPA nationaux à recrutement de droit public	Fonction publique de l'État (FPE)	Collectivités territoriales	EPA Locaux	Fonction publique territoriale (FPT)		
1982	2 055 481	100 901	2 156 382	804 597	169 122	973 719	670 078	3 800 179
1984	2 074 095	112 407	2 186 502	841 682	170 849	1 012 531	695 196	3 894 229
1986	2 071 619	118 323	2 189 942	853 989	174 774	1 028 762	702 088	3 920 792
1988	2 074 082	118 845	2 192 927	853 087	174 538	1 027 626	711 975	3 932 527
1990	2 080 112	119 691	2 199 803	884 721	182 895	1 067 616	727 941	3 995 360
1992	2 095 479	127 483	2 222 962	902 913	197 777	1 100 690	741 374	4 065 025
1994	2 108 466	142 705	2 251 171	917 002	205 046	1 122 048	748 520	4 121 739
1996	2 129 712	144 231	2 273 943	932 264	215 851	1 148 115	756 788	4 178 847
1998	2 157 801	151 380	2 309 181	955 223	227 045	1 182 268	761 579	4 253 028
2000	2 173 734	162 918	2 336 652	984 516	251 097	1 235 612	793 561	4 365 825
2002	2 211 373	171 650	2 383 023	1 030 457	293 666	1 324 123	814 297	4 521 444
2003	2 206 782	182 167	2 388 949	1 055 254	322 709	1 377 963	837 254	4 604 166
Évolution 1982/2003 (en %)	7,4	80,5	10,8	31,2	90,8	41,5	24,9	21,2
Évolution 1992/2003 (en %)	5,3	42,9	7,5	16,9	63,2	25,2	12,9	13,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires pour 2003.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

(1) Les non-titulaires sur crédits de remplacement (NTCR) de la FPH ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période.

Les trois fonctions publiques I

Séries longues 1.6

Tableau I-22 : Effectifs des trois fonctions publiques par statut entre le 31 décembre 1992 et le 31 décembre 2003

	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2003	Évolution 1992/2003 (en %)	
FPE, y compris EPA	Titulaires	651 695	699 377	735 127	746 733	776 603	817 079	832 743	11
	Non-titulaires	297 468	298 583	294 316	306 921	313 234	330 938	328 462	10
	Militaires	300 379	295 701	300 779	321 956	321 338	324 774	326 197	9
	Ouvriers d'État	79 690	72 660	71 569	64 331	60 927	57 853	55 949	- 30
	Total	2 329 232	2 366 321	2 401 791	2 439 941	2 472 102	2 530 644	2 543 351	9
	% de non-titulaires	13	13	12	13	13	13	13	1
FPT, y compris EPA	Titulaires	868 244	888 817	932 138	976 275	1 033 824	1 111 450	1 157 333	33
	Non-titulaires	276 956	283 062	271 445	273 160	280 790	296 077	309 319	12
	Assistantes maternelles	56 518	59 870	58 778	57 810	57 314	55 851	55 491	- 2
	Total	1 201 718	1 231 749	1 262 361	1 307 245	1 371 928	1 463 378	1 522 143	27
	% de non-titulaires	23	23	22	21	20	20	20	- 12
FPH (1)	Titulaires	674 075	686 698	696 531	698 055	708 170	727 019	742 052	10
	Non-titulaires hors NTCR	40 473	38 764	39 488	46 837	57 280	70 830	78 957	95
	Non-titulaires y c. NTCR	nd	67 093	70 318	83 971	101 003	120 543	130 135	
	Praticiens hospitaliers	84 901	86 715	89 691	91 731	90 211	91 902	94 153	11
	Total hors NTCR	799 448	812 177	825 710	836 624	855 660	889 752	915 162	14
	Total y c. NTCR	nd	840 506	856 540	873 757	899 383	939 465	966 340	
	% de non-titulaires hors NTCR	5	5	5	6	7	8	9	70
	% de non-titulaires y c. NTCR	nd	8	8	10	11	13	13	
FPE + FPT + FPH	Titulaires	3 194 014	3 274 892	3 363 796	3 421 063	3 518 597	3 655 548	3 732 128	17
	Non-titulaires hors NTCR FPH	614 897	620 409	605 249	626 918	651 304	697 845	716 738	17
	Non-titulaires y c. NTCR FPH	nd	648 738	636 079	664 052	695 027	747 558	767 916	
	Militaires	300 379	295 701	300 779	321 956	321 338	324 774	326 197	9
	Ouvriers d'État	79 690	72 660	71 569	64 331	60 927	57 853	55 949	- 30
	Assistantes maternelles	56 518	59 870	58 778	57 810	57 314	55 851	55 491	- 2
	Praticiens hospitaliers	84 901	86 715	89 691	91 731	90 211	91 902	94 153	11
	Total hors NTCR FPH	4 330 399	4 410 247	4 489 862	4 583 810	4 699 690	4 883 774	4 980 656	15
	Total y c. NTCR FPHnd	4 438 576	4 520 692	4 620 943	4 743 413	4 933 487	5 031 834		
	% de non-titulaires hors NTCR	14	14	13	14	14	14	14	
% de non-titulaires y c. NTCR	nd	15	14	14	15	15	15		

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires pour 2003.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir tableau I-6.

(1) L'information sur les non-titulaires sur crédits de remplacement (NTCR) de la FPH n'est pas disponible sur toute la période. C'est pourquoi les effectifs sont indiqués avec et sans NTCR.

I Les trois fonctions publiques

I.6 Séries longues

Tableau I-23 : Évolution des effectifs des ministères et de leurs EPA rattachés entre 1992 et 2003

		1992	1994	1996	1998	2000	2002	2003	Évolution 1992/2003 (en %)
Affaires étrangères et Coopération	Ministère	21 927	19 525	19 763	19 340	18 476	19 167	19 570	- 10,7
	EPA	7 301	10 566	11 502	11 860	11 603	12 993	13 178	80,5
	Total	29 228	30 091	31 265	31 200	30 079	32 160	32 748	12,0
Agriculture	Ministère	33 675	35 513	36 853	37 739	39 755	39 149	38 857	15,4
	EPA	15 797	18 155	19 189	20 069	21 890	23 801	24 818	57,1
	Total	49 472	53 668	56 042	57 808	61 645	62 950	63 675	28,7
Culture	Ministère	12 992	12 045	12 598	14 607	14 694	14 830	13 985	7,6
	EPA	2 927	3 891	5 665	6 974	8 153	7 805	9 731	232,5
	Total	15 919	15 936	18 263	21 581	22 847	22 635	23 716	49,0
Défense et Anciens combattants	Ministère	404 212	390 655	393 863	411 619	414 626	418 633	421 150	4,2
	EPA	4 089	4 193	5 183	5 218	6 158	5 113	5 195	27,0
	Total	408 301	394 848	399 046	416 837	420 784	423 746	426 345	4,4
Économie, Finances et Industrie	Ministère	208 783	207 161	210 127	207 663	200 497	198 864	196 286	- 6,0
	EPA	7 924	7 401	7 431	10 227	11 035	10 974	11 121	40,3
	Total	216 707	214 562	217 558	217 890	211 532	209 838	207 407	- 4,3
Éducation nationale	Ministère	1 125 533	1 157 611	1 172 082	1 181 434	1 207 422	1 233 346	1 228 803	9,2
	EPA	75 346	79 561	80 779	86 237	88 804	95 957	113 875	51,1
	Total	1 200 879	1 237 172	1 252 861	1 267 671	1 296 226	1 329 303	1 342 678	11,8
Emploi et Solidarité	Ministère	24 862	26 188	26 891	26 401	27 584	28 272	28 355	14,0
	EPA	24 048	26 386	26 969	28 840	31 671	38 776	35 606	48,1
	Total	48 910	52 574	53 860	55 241	59 255	67 048	63 961	30,8
Équipement	Ministère	123 778	120 816	121 841	117 922	115 637	115 978	116 396	- 6,0
	EPA	7 316	11 586	12 403	13 004	12 863	14 396	13 041	78,3
	Total	131 094	132 402	134 244	130 926	128 500	130 374	129 437	- 1,3
Intérieur	Ministère	161 666	166 392	166 947	166 760	165 772	174 231	173 064	7,1
	EPA	10	10	6	6	39	114	438	n. s
	Total	161 676	166 402	166 953	166 766	165 811	174 345	173 502	7,3
Justice	Ministère	58 316	60 695	63 225	65 198	66 839	69 134	70 638	21,1
	EPA	744	678	774	853	979	986	1 101	48,0
	Total	59 060	61 373	63 999	66 051	67 818	70 120	71 739	21,5
Outre-mer	Ministère	3 022	2 938	3 144	3 144	2 231	3 020	2 740	- 9,3
	EPA	22	0	337	377	997			n. s
	Total	3 044	2 938	3 481	3 521	3 228	3 020	2 740	- 10,0
Services du Premier ministre	Ministère	3 698	2 964	2 838	2 995	2 985	3 494	3 586	- 3,0
	EPA	1 244	1 391	1 381	1 454	1 392	1 609	1 817	46,1
	Total	4 942	4 355	4 219	4 449	4 377	5 103	5 403	9,3
Total	Ministère	2 182 464	2 202 503	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 318 118	2 313 430	6,0
	EPA	146 768	163 818	171 619	185 119	195 584	212 526	229 921	56,7
	Total	2 329 232	2 366 321	2 401 791	2 439 941	2 472 102	2 530 644	2 543 351	9,2
Total hors Éducation nationale	Ministère	1 056 931	1 044 892	1 058 090	1 073 388	1 069 096	1 084 772	1 084 627	2,6
	EPA	71 422	84 257	90 840	98 882	106 780	116 569	116 046	62,5
	Total	1 128 353	1 129 149	1 148 930	1 172 270	1 175 876	1 201 341	1 200 673	6,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires pour 2003.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).

Pour des raisons d'homogénéité des séries, les regroupements suivants ont été effectués :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat avec le ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer avec le ministère de l'Équipement ;
- l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens combattants avec le ministère de la Défense ;
- la Coopération avec les Affaires étrangères.

n. s : non significatif.

Les trois fonctions publiques I

Séries longues 1.6

Tableau I-24 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1983 et 2003 - 1^{re} partie entre 1983 et 1992

		1983	1984	1986	1988	1990	1992	Évolution 1983/1992 (en %)
Communes	Titulaires	504 995	525 602	559 917	581 801	604 393	616 934	22
	Non-titulaires	207 869	200 375	178 880	174 226	184 914	189 291	- 9
	Assistantes maternelles	8 077	9 967	10 413	11 933	14 550	15 860	96
	Total	720 941	735 944	749 210	767 960	803 857	822 085	14
Départements	Titulaires	81 772	88 329	95 110	96 785	98 907	100 022	22
	Non-titulaires	45 588	41 695	35 987	17 329	17 933	18 385	- 60
	Assistantes maternelles	46 622	45 450	43 157	40 211	37 395	35 507	- 24
	Total	173 982	175 474	174 254	154 325	154 235	153 914	- 12
Régions	Titulaires	312	498	1 289	2 231	3 023	3 770	1 108
	Non-titulaires	1 370	1 907	2 073	2 074	2 109	2 494	82
	Total	1 682	2 405	3 362	4 305	5 132	6 264	272
Total collectivités territoriales	Titulaires	587 079	614 429	656 316	680 817	706 323	720 726	23
	Non-titulaires	254 827	243 977	216 940	193 629	204 956	210 170	- 18
	Assistantes maternelles	54 699	55 417	53 570	52 144	51 945	51 367	- 6
	Total	896 605	913 823	926 826	926 590	963 224	982 263	10
Établissements communaux	Titulaires	30 059	30 998	32 438	35 453	38 779	41 548	38
	Non-titulaires	34 205	34 389	32 255	31 928	34 083	35 300	3
	Assistantes maternelles	4 852	4 255	4 186	4 910	4 675	5 151	6
	Total	69 116	69 642	68 879	72 291	77 537	81 999	19
Établissements intercommunaux	Titulaires	48 768	49 896	54 541	53 649	55 983	59 739	22
	Non-titulaires	17 489	17 130	16 166	14 491	16 235	18 304	5
	Assistantes maternelles	246	172	145	164	0	0	- 100
	Total	66 503	67 198	70 852	68 304	72 218	78 043	17
Établissements départementaux	Titulaires	15 817	16 191	18 450	21 474	23 774	25 476	61
	Non-titulaires	2 673	2 442	2 455	2 173	2 901	3 325	24
	Assistantes maternelles	27	27	24	38	0	0	- 100
	Total	8 517	18 660	20 929	23 685	26 675	28 801	56
Autres EPA locaux	Titulaires	17 217	17 217	19 566	18 067	17 726	20 755	21
	Non-titulaires	17 002	17 002	14 331	10 707	8 984	9 857	- 42
	Assistantes maternelles	106	106	0	12	0	0	- 100
	Total	34 325	34 325	33 897	28 786	26 710	30 612	- 11
Total EPA locaux	Titulaires	111 861	114 302	124 995	128 643	136 262	147 518	32
	Non-titulaires	71 369	70 963	65 207	59 299	62 203	66 786	- 6
	Assistantes maternelles	5 231	4 560	4 355	5 124	4 675	5 151	- 2
	Total	188 461	189 825	194 557	193 066	203 140	219 455	16
Total FPT	Titulaires	698 940	728 731	781 311	809 460	842 585	868 244	24
	Non-titulaires	326 196	314 940	282 147	252 928	267 159	276 956	- 15
	Assistantes maternelles	59 930	59 977	57 925	57 268	56 620	56 518	- 6
	Total	1 085 066	1 103 648	1 121 383	1 119 656	1 166 364	1 201 718	11

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

I Les trois fonctions publiques

I.6 Séries longues

Tableau I-25 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1983 et 2003 - 2^e partie entre 1994 et 2003

		1994	1996	1998	2000	2002	2003	Évolution 1983/ 2003 (en %)	Évolution 1992/ 2003 (en %)
Communes	Titulaires	629 659	655 506	680 271	705 553	736 032	751 761	49	22
	Non-titulaires	191 319	181 687	182 171	185 406	185 488	189 902	- 9	0
	Assistantes maternelles	17 808	16 522	15 651	15 019	14 634	14 377	78	- 9
	Total	838 786	853 715	878 093	905 978	936 154	956 040	33	16
Départements	Titulaires	101 094	104 236	110 679	117 935	127 848	132 795	62	33
	Non-titulaires	21 067	20 851	20 844	19 983	23 066	24 532	- 46	33
	Assistantes maternelles	35 463	35 670	36 208	36 595	35 824	35 971	- 23	1
	Total	157 624	160 757	167 731	174 513	186 738	193 298	11	26
Régions	Titulaires	4 253	5 546	6 438	7 357	8 629	9 595	2 975	155
	Non-titulaires	2 893	3 031	3 102	3 263	3 645	3 557	160	43
	Total	7 146	8 577	9 540	10 620	12 274	13 152	682	110
Total collectivités territoriales	Titulaires	735 006	765 288	797 388	830 845	872 509	894 151	51	24
	Non-titulaires	215 279	205 569	206 117	208 652	212 199	217 991	- 15	4
	Assistantes maternelles	53 271	52 192	51 859	51 614	50 458	50 348	- 8	- 2
	Total	1 003 556	1 023 049	1 055 364	1 091 111	1 135 166	1 162 490	29	18
Établissements communaux	Titulaires	42 807	46 866	49 929	55 520	61 249	64 490	115	55
	Non-titulaires	35 190	33 704	32 966	33 339	37 705	39 060	14	11
	Assistantes maternelles	5 893	5 685	5 067	4 803	4 418	4 143	- 15	- 20
	Total	83 890	86 255	87 962	93 662	103 372	107 693	56	31
Établissements intercommunaux	Titulaires	62 335	67 767	72 905	75 103	94 070	110 976	128	86
	Non-titulaires	19 790	20 298	21 911	25 056	30 929	36 024	106	97
	Assistantes maternelles	572	649	621	617	713	692	181	
	Total	82 697	88 714	95 437	100 776	125 712	147 692	122	89
Établissements départementaux	Titulaires	28 445	32 269	36 027	51 839	63 232	66 831	323	162
	Non-titulaires	4 048	4 321	4 499	5 034	5 892	6 689	150	101
	Assistantes maternelles	134	252	263	280	259	306	1 033	
	Total	32 627	36 842	40 789	57 153	69 383	73 826	299	156
Autres EPA locaux	Titulaires	20 224	19 948	20 026	20 517	20 390	20 885	21	1
	Non-titulaires	8 755	7 553	7 667	8 709	9 352	9 555	- 44	- 3
	Assistantes maternelles	0	0	0	0	3	2	- 98	
	Total	28 979	27 501	27 693	29 226	29 745	30 442	- 11	- 1
Total EPA locaux	Titulaires	153 811	166 850	178 887	202 979	238 941	263 182	135	78
	Non-titulaires	67 783	65 876	67 043	72 138	83 878	91 328	28	37
	Assistantes maternelles	6 599	6 586	5 951	5 700	5 393	5 143	- 2	0
	Total	228 193	239 312	251 881	280 817	328 212	359 653	91	64
Total FPT	Titulaires	888 817	932 138	976 275	1 033 824	1 111 450	1 157 333	66	33
	Non-titulaires	283 062	271 445	273 160	280 790	296 077	309 319	- 5	12
	Assistantes maternelles	59 870	58 778	57 810	57 314	55 851	55 491	- 7	- 2
	Total	1 231 749	1 262 361	1 307 245	1 371 928	1 463 378	1 522 143	40	27

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

Résultats provisoires pour 2003.

Les trois fonctions publiques I

Séries longues 1.6

Tableau I-26 : Évolution des taux de féminisation par statut des agents et type de collectivité entre les 31 décembre 1983 et 2003 (en %)

		1983	1984	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2003
Communes	Titulaires	46	46	48	49	50	51	52	53	53	54	55	56
	Non-titulaires	68	67	67	66	68	69	68	67	67	67	68	67
	Assistantes maternelles	93	95	99	99	97	98	95	100	99	100	100	100
	Total	52	53	53	54	55	56	56	57	57	57	59	59
Départements	Titulaires	78	78	76	75	75	75	76	77	77	76	76	76
	Non-titulaires	54	53	53	64	67	69	67	67	68	68	68	67
	Assistantes maternelles	100	100	100	96	96	99	99	99	99	99	97	98
	Total	77	77	77	79	79	80	80	80	80	80	80	79
Régions	Titulaires	61	61	62	66	67	68	69	71	71	70	69	69
	Non-titulaires	58	59	62	59	54	56	57	54	54	56	58	58
	Total	59	60	62	63	62	63	64	65	66	66	66	66
Total collectivités territoriales	Titulaires	50	51	52	52	54	54	55	56	57	57	59	59
	Non-titulaires	65	65	65	66	68	69	68	67	67	66	68	67
	Assistantes maternelles	99	99	99	97	96	99	98	99	99	98	98	98
	Total	57	57	58	58	59	60	60	60	61	61	62	62
Établissements communaux	Titulaires	83	83	82	83	83	84	85	85	85	86	87	86
	Non-titulaires	91	91	90	90	90	90	88	89	88	87	88	87
	Assistantes maternelles	99	100	98	99	97	98	96	100	100	100	100	100
	Total	88	88	87	87	87	88	87	88	87	87	87	87
Établissements intercommunaux	Titulaires	24	26	29	29	29	30	32	34	36	42	43	43
	Non-titulaires	54	60	62	63	63	64	63	63	63	63	62	60
	Assistantes maternelles	100	99	97	99			100	100	100	99	99	99
	Total	32	35	36	36	37	38	40	41	42	47	48	47
Établissements départementaux	Titulaires	21	22	26	29	33	32	32	34	32	25	23	24
	Non-titulaires	36	39	41	54	59	58	56	61	62	62	64	66
	Assistantes maternelles	100	100	100	100			89	95	92	84	91	92
	Total	23	25	28	32	35	35	35	37	36	29	27	28
Autres EPA locaux	Titulaires	39	39	41	40	41	45	47	49	49	50	51	52
	Non-titulaires	49	49	51	54	55	60	62	61	61	64	66	66
	Assistantes maternelles	27	27		75							100	100
	Total	44	44	45	45	46	50	52	52	53	54	56	56
Total EPA locaux	Titulaires	42	43	44	45	47	48	49	50	50	50	50	49
	Non-titulaires	70	72	73	75	76	77	75	76	75	74	74	73
	Assistantes maternelles	98	98	98	99	97	98	96	100	99	99	99	99
	Total	54	55	55	56	57	58	58	58	58	58	57	56
Total FPT	Titulaires	49	50	51	51	52	53	54	55	56	56	57	57
	Non-titulaires	66	66	67	68	70	71	70	69	69	68	69	69
	Assistantes maternelles	99	99	99	97	96	99	97	99	99	98	98	98
	Total	57	57	57	58	59	59	60	60	60	60	61	61

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

Résultats provisoires pour 2003.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

A lors que les emplois budgétaires décrits en loi de finances initiale sont les emplois permanents à temps complet autorisés par celle-ci, la mesure des effectifs réels comptabilise les agents rémunérés au 31 décembre par le système de paie de la comptabilité publique. Au 31 décembre 2003, on dénombrait un peu plus de 2,3 millions de personnes rémunérées par les ministères, administrations centrales et services déconcentrés, **soit une baisse globale de 5 000 agents par rapport au 31 décembre 2002.**

C'est la première baisse observée depuis 1990. L'augmentation des effectifs de titulaires (+10 000) ne compense pas le recul des non-titulaires (-15 000), dû essentiellement à des titularisations dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire et **au nouveau dispositif d'aide à l'emploi créant les « assistants d'éducation »**. Cette mesure a modifié, en 2003, la répartition des non-titulaires entre l'État et les établissements publics. 13 300 postes occupés par des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE), comptés dans les effectifs des ministères de l'Éducation et de l'Agriculture, ont été supprimés. **Simultanément, 16 100 postes d'assistants d'éducation ont été affectés aux budgets des établissements publics locaux d'enseignement en 2003 en remplacement des MI-SE et des adjoints d'éducation (emplois jeunes), dont 26 000 sont sortis du dispositif en 2003.**

L'Enseignement supérieur (+2,3 %) et la Justice (+2,2 %) sont, avec la Défense (+0,6 %), les seuls départements ministériels dont les effectifs augmentent en 2003. Les effectifs de l'Économie diminuent de 1,3 %. Les personnels du ministère

de la Culture affectés au « musée du Louvre » ont été transférés sur le budget propre de l'établissement public correspondant, si bien que les effectifs du ministère baissent mécaniquement de près de 6 %. Les agents de l'État sont employés sous différents statuts. Les trois quarts sont des agents titulaires (1 748 000), 326 000 sont militaires (14 %), 55 000 ouvriers d'État (2,5 %) et 184 000 non-titulaires (8 %). Plus de la moitié des effectifs travaillent à l'Éducation, 18 % à la Défense et 8,5 % à l'Économie.

Les femmes représentent 57,5 % des agents titulaires civils de l'État et 12 % des militaires. On compte 64 % de femmes en catégorie B, 58 % en catégorie A et 52 % en catégorie C au 31 décembre 2003. Elles sont très nombreuses au ministère de l'Emploi et de la Solidarité (72 %), à l'Éducation (67 %) et à l'Économie (59 %), peu nombreuses à l'Intérieur et à l'Équipement (30 %).

Les agents de catégorie A sont majoritaires parmi les titulaires civils alors qu'ils ne représentaient qu'un peu plus du tiers de ces agents en 1990. **C'est la seule catégorie des titulaires civils qui augmente en 2003.** L'Éducation contribue largement à ce phénomène, avec 73 % de ses titulaires classés en catégorie A. Hors Éducation, la structure hiérarchique est complètement différente et les agents de catégorie A ne représentent que 19 % de l'effectif des titulaires.

À l'inverse, la part des agents de catégorie B, qui regroupe les professions intermédiaires administratives et techniques, diminue de 6 %. 30 % des titulaires civils sont des agents de catégorie C (employés et ouvriers) à un niveau stable.

III Définitions et méthodes

La source : l'Insee recense les agents de l'État à partir des fichiers de paie des administrations. Ce dispositif est complété par des éléments issus des déclarations annuelles des données sociales. Les effectifs comptabilisés sont ceux en fonction au 31 décembre. Les résultats de l'année 2003 présentés dans ce rapport sont provisoires.

Le champ : les personnes recrutées dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi ne sont pas comprises dans le champ. En particulier, les emplois jeunes de l'Intérieur (11 500 environ en 2003) et de la Justice (un peu plus de 1 500 en 2003), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public, ne figurent pas dans les effectifs.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 2003 », D. Quarré et A. Pauron, *Insee Première*, n° 1034, juillet 2005.

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Tableau 2-1 : Effectifs réels par catégorie de 1998 à 2003

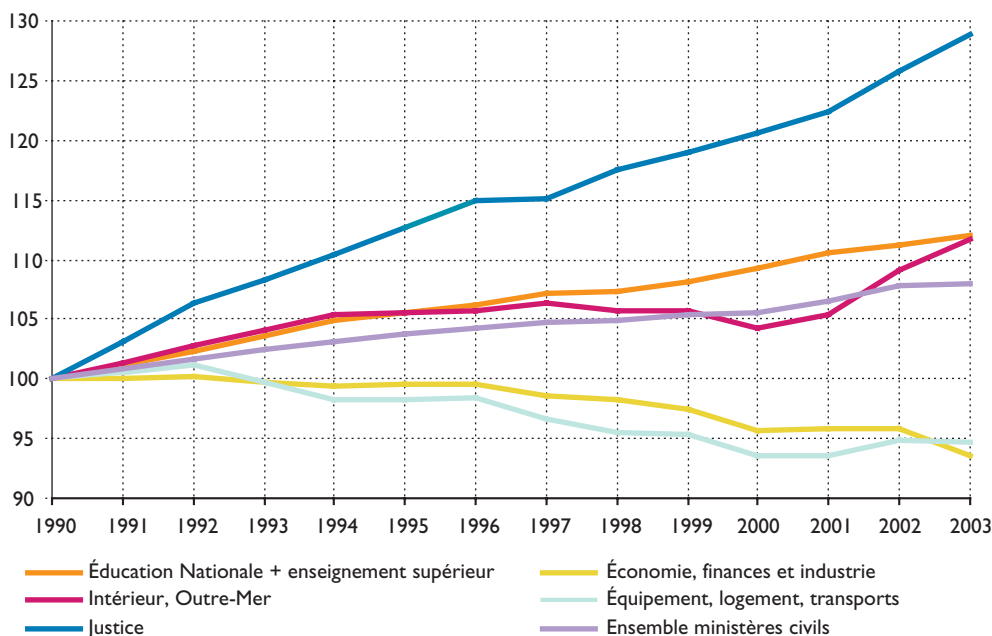
	Effectifs au 31/12/1998	Effectifs au 31/12/1999	Effectifs au 31/12/2000	Effectifs au 31/12/2001	Effectifs au 31/12/2002	Effectifs au 31/12/2003
Total titulaires civils	1 672 592	1 686 780	1 699 463	1 715 457	1 738 470	1 748 010
dont catégorie A	775 188	805 152	836 762	871 054	905 254	931 655
catégorie B	373 567	356 525	337 345	319 973	302 785	285 610
catégorie C	523 837	525 103	525 356	524 430	530 431	530 745
Non-titulaires	198 074	196 413	196 4201	99 600	198 780	184 401
Ouvriers d'État	62 700	62 973	59 374	57 094	56 136	54 863
Total agents civils	1 933 366	1 946 166	1 955 257	1 972 151	1 993 386	1 987 274
Militaires	321 456	319 607	321 261	323 090	324 732	326 156
Total	2 254 822	2 265 773	2 276 518	2 295 241	2 318 118	2 313 430

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires pour 2003.

Graphique 2-1 : Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils
Base 100 au 31 décembre 1990



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires pour 2003.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2003

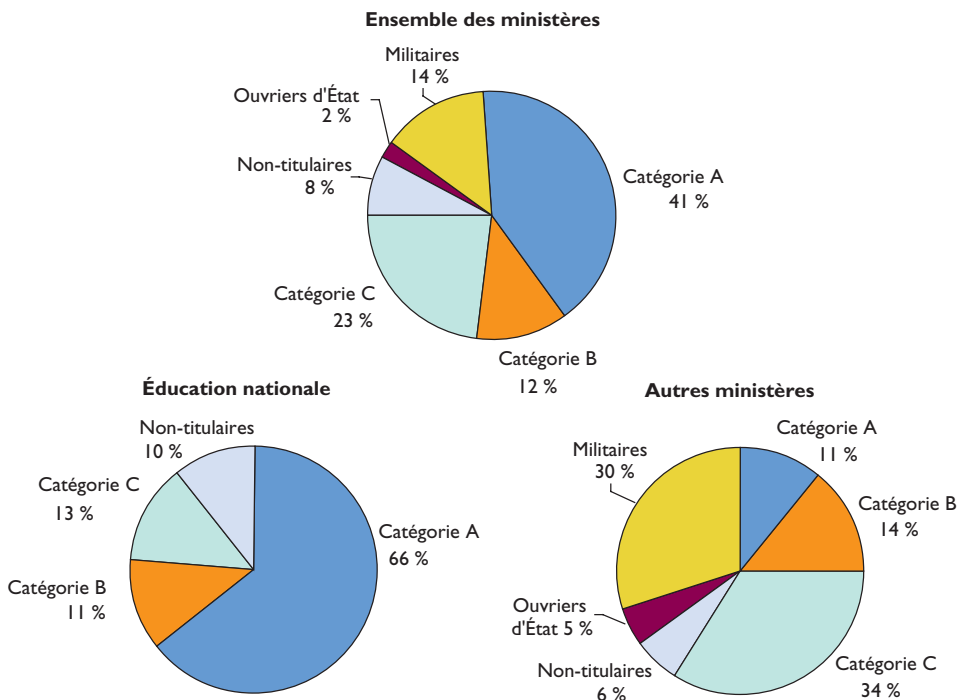
	Total	% de femmes	Éducation nationale	% de femmes	Total hors Éducation nationale	% de femmes
Total des titulaires civils	1 748 010	57,5	1 106 095	64,4	641 915	45,7
dont catégorie A	931 655	58,5	811 227	61,7	120 428	37,4
catégorie B	285 610	64,1	133 926	79,0	151 684	51,0
catégorie C	530 745	52,3	160 942	66,0	369 803	46,3
Non-titulaires	184 401	57,1	122 707	59,2	61 694	53,0
Ouvriers d'État	54 863	14,3	0	0,0	54 863	14,3
Militaires	326 156	11,7	1	100,0	326 155	11,7
Ensemble	2 313 430	50,0	1 228 803	63,9	1 084 627	34,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Tableau 2-3 : Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2003

Ministères	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 921	0	9 308	341	19 570
Agriculture	32 279	25	6 553	0	38 857
Culture	12 051	0	1 934	0	13 985
Défense	44 469	43 187	9 052	324 442	421 150
Économie, Finances et Industrie	185 214	3	11 039	30	196 286
Éducation nationale	977 453	0	91 313	1	1 068 767
Emploi et Solidarité	23 913	0	4 439	3	28 355
Enseignement supérieur	122 877	0	18 602	0	141 479
Équipement	98 022	9 461	8 295	618	116 396
Intérieur	166 827	1 476	4 760	1	173 064
Jeunesse et Sports	5 758	0	1 791	0	7 549
Justice	66 192	0	4 446	0	70 638
Outre-mer	1 491	27	502	720	2 740
Recherche	7	0	11 001	0	11 008
Services du Premier ministre	1 536	684	1 366	0	3 586
Total	1 748 010	54 863	184 401	326 156	2 313 430

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Tableau 2-4 : Effectifs des agents de l'État convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2003

Ministères	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 811	0	8 691	341	18 843
Agriculture	30 841	25	3 780	0	34 646
Culture	11 702	0	1 737	0	13 439
Défense	42 877	42 086	8 205	324 442	417 609
Économie, Finances et Industrie	174 465	3	7 014	30	181 512
Éducation nationale	935 635	0	75 879	1	1 011 515
Emploi et Solidarité	22 564	0	3 670	3	26 237
Enseignement supérieur	120 043	0	16 006	0	136 049
Équipement	95 260	9 320	6 390	618	111 589
Intérieur	164 001	1 451	3 699	1	169 152
Jeunesse et Sports	5 619	0	911	0	6 530
Justice	64 209	0	2 719	0	66 928
Outre-mer	1 474	27	450	720	2 671
Recherche	4	0	6 808	0	6 812
Services du Premier ministre	1 495	668	1 088	0	3 250
Total	1 680 001	53 579	147 045	326 156	2 206 781

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-5 : Effectifs réels des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003

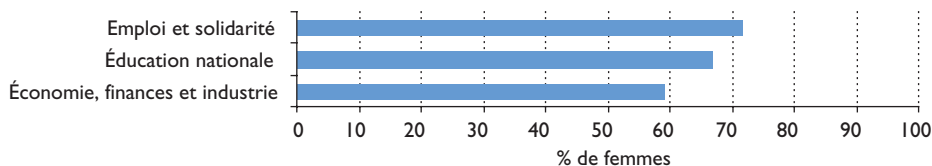
Ministères	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total titulaires civils	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	4 802	22,1	1 195	41,0	3 924	66,4	9 921	41,9
Agriculture	14 856	42,9	7 880	47,6	9 543	69,6	32 279	52,0
Culture	4 135	46,7	2 245	60,4	5 671	53,7	12 051	52,6
Défense	5 503	25,0	12 686	39,5	26 280	69,6	44 469	55,5
Économie, Finances et Industrie	43 733	38,8	57 851	58,7	83 630	70,0	185 214	59,1
Éducation nationale	725 252	64,8	121 365	80,3	130 836	65,8	977 453	66,8
Emploi et Solidarité	5 896	53,9	7 486	71,6	10 531	81,4	23 913	71,5
Enseignement supérieur	82 358	36,1	12 000	65,6	28 519	66,8	122 877	46,1
Équipement	15 618	24,8	24 656	28,6	57 748	31,2	98 022	29,5
Intérieur	11 818	27,4	21 267	38,9	133 742	28,4	166 827	29,6
Jeunesse et Sports	3 610	21,4	561	80,2	1 587	70,6	5 758	40,7
Justice	13 277	51,0	15 902	73,9	37 013	43,9	66 192	52,5
Outre-Mer	290	29,7	295	59,0	906	71,2	1 491	60,7
Recherche	7	57,1	0	0,0	0	0,0	7	57,1
Services du Premier ministre	500	46,6	221	65,6	815	63,4	1 536	58,3
Total	931 655	58,5	285 610	64,1	530 745	52,3	1 748 010	57,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-3 : Les ministères à fort taux de féminisation

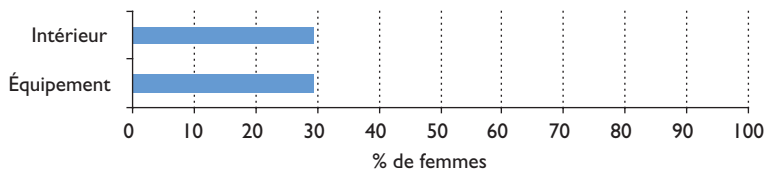


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-4 : Les ministères à faible taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

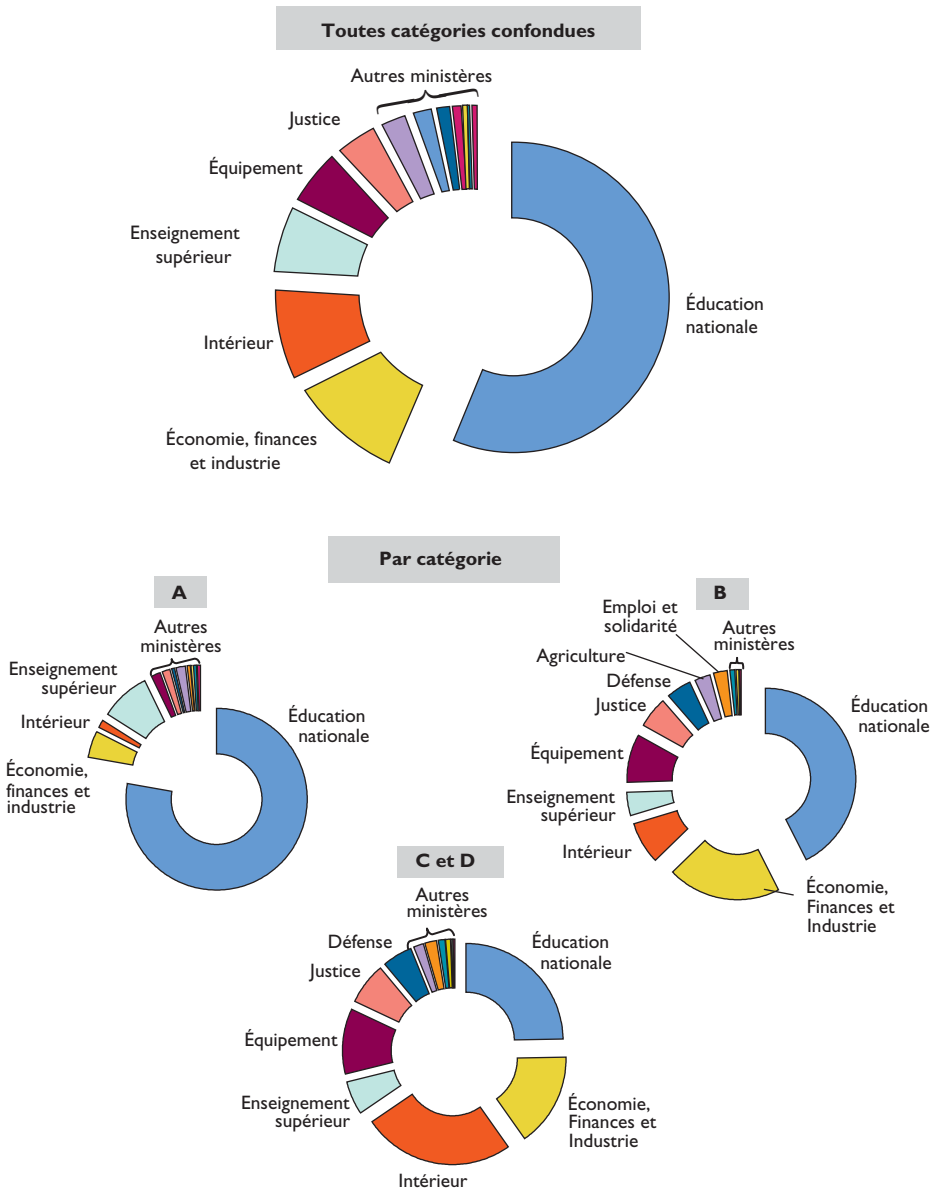
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Graphique 2-5 : Répartition des titulaires civils par ministère



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.
Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-6 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2003

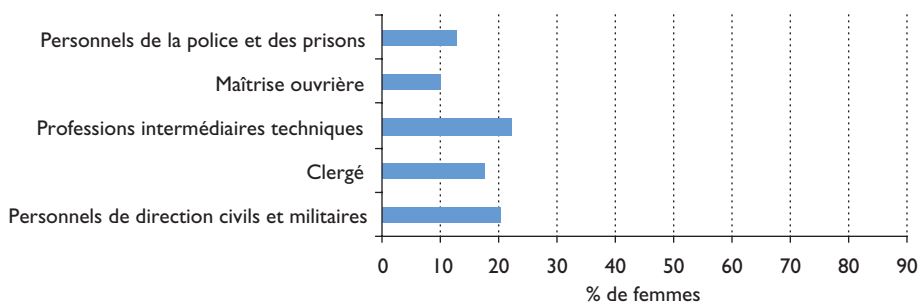
	Hommes		Femmes		Ensemble		% de femmes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	455 188	39,4	574 401	49,6	1 029 589	44,5	55,8
Personnels de direction civils et militaires	6 671	0,6	1 706	0,1	8 377	0,4	20,4
Magistrats	3 702	0,3	4 026	0,3	7 728	0,3	52,1
Cadres administratifs	49 019	4,2	38 155	3,3	87 174	3,8	43,8
Cadres techniques	27 312	2,4	9 832	0,9	37 144	1,6	26,5
Officiers toutes armes et tous services	36 639	3,2	3 553	0,3	40 192	1,7	8,8
Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	48 413	4,2	25 834	2,2	74 247	3,2	34,8
Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	16 874	1,5	19 642	1,7	36 516	1,6	53,8
Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	255 348	22,1	459 351	39,7	714 699	30,9	64,3
Enseignants SAI, enseignants en coopération chercheurs SAI	9 056	0,8	7 255	0,6	16 311	0,7	44,5
Professions médicales ; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	1 135	0,1	2 631	0,2	3 766	0,2	69,9
Professions culturelles	1 019	0,1	2 416	0,2	3 435	0,1	70,3
Professions intermédiaires	354 806	30,7	260 418	22,5	615 224	26,6	42,3
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	10 302	0,9	12 829	1,1	23 131	1,0	55,5
Instituteurs et assimilés	20 665	1,8	75 551	6,5	96 216	4,2	78,5
Maîtres d'internats, surveillants d'externat	15 622	1,4	26 976	2,3	42 598	1,8	63,3
Professions intellectuelles diverses	591	0,1	1 798	0,2	2 389	0,1	75,3
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	3 525	0,3	16 346	1,4	19 871	0,9	82,3
Clergé	1 382	0,1	294	0,0	1 676	0,1	17,5
Professions intermédiaires administratives	38 569	3,3	83 429	7,2	121 998	5,3	68,4
Professions intermédiaires de la police et des prisons	9 674	0,8	2 357	0,2	12 031	0,5	19,6
Professions intermédiaires techniques	38 159	3,3	10 803	0,9	48 962	2,1	22,1
Agents techniques	8 989	0,8	5 123	0,4	14 112	0,6	36,3
Maîtrise ouvrière	36 152	3,1	3 961	0,3	40 113	1,7	9,9
Sous-officiers	171 176	14,8	20 951	1,8	192 127	8,3	10,9
Employés	265 751	23,0	302 619	26,2	568 370	24,6	53,2
Employés	49 119	4,2	203 392	17,6	252 511	10,9	80,5
Personnels de service	26 775	2,3	64 103	5,5	90 878	3,9	70,5
Vacataires, personnels divers	4 661	0,4	5 968	0,5	10 629	0,5	56,1
Personnels de la police et des prisons	105 921	9,2	15 608	1,3	121 529	5,3	12,8
Militaires	79 275	6,9	13 548	1,2	92 823	4,0	14,6
Ouvriers	80 504	7,0	19 742	1,7	100 246	4,3	19,7
Ensemble	1 156 250	100,0	1 157 180	100,0	2 313 430	100,0	50,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-6 : Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées

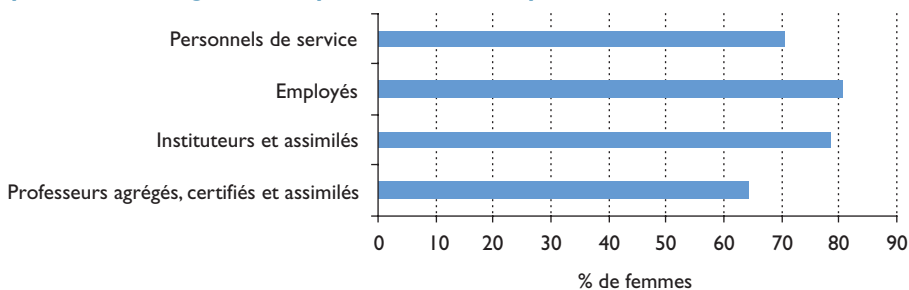


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-7 : Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées

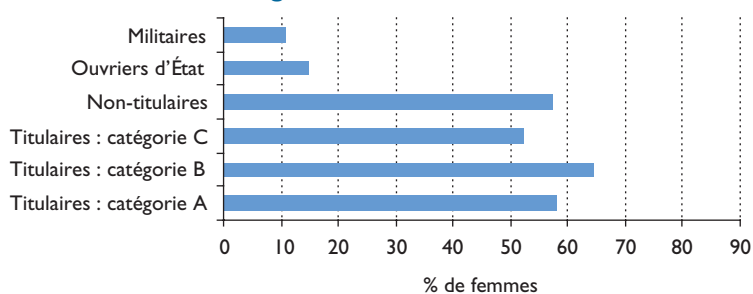


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-8 : Part des femmes selon la catégorie



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-7 : Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2003

Régions	Éducation nationale, universités, Jeunesse et Sports	Économie, Finances et Industrie	Intérieur et Outre-mer	Équipement, Logement Transports	Justice	Agriculture	Autres ministères civils	Total (y compris Défense)
Alsace	36 489	4 914	4 624	2 615	2 184	841	766	62 724
Aquitaine	54 605	8 743	7 115	6 414	3 047	2 210	1 630	109 777
Auvergne	25 273	5 203	2 867	3 772	1 425	1 612	795	48 358
Basse-Normandie	27 330	3 895	2 148	2 968	1 394	1 260	714	47 794
Bourgogne	31 522	4 804	3 398	4 149	2 755	1 812	884	58 034
Bretagne	46 457	8 136	5 236	6 436	2 403	2 642	1 401	111 689
Centre	45 628	6 529	4 477	4 608	2 344	1 641	1 265	87 968
Champagne-Ardenne	28 397	4 081	3 272	3 508	1 482	1 182	720	57 672
Corse	5 723	1 215	1 278	1 197	506	306	311	12 522
Franche-Comté	25 145	3 427	2 140	2 552	918	979	642	44 564
Haute-Normandie	36 752	5 097	4 347	2 960	1 813	650	811	56 621
Île-de-France	244 566	50 864	60 515	16 161	17 844	4 132	22 757	481 310
Languedoc-Roussillon	44 842	7 340	6 359	4 901	2 299	1 767	1 403	84 008
Limousin	14 568	2 369	1 597	1 989	738	1 201	634	27 351
Lorraine	51 387	6 050	5 580	4 585	2 996	1 294	1 132	101 239
Midi-Pyrénées	53 036	8 372	5 953	8 722	2 489	3 176	1 475	99 587
Nord-Pas-de-Calais	82 562	10 082	10 932	5 435	4 163	816	1 613	124 040
Pays de la Loire	49 350	9 203	4 503	5 271	2 582	2 496	2 755	89 241
Picardie	38 014	4 449	2 510	3 208	1 782	977	912	61 657
Poitou-Charentes	31 707	5 281	2 680	3 338	1 472	1 715	854	61 388
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	86 778	13 298	15 137	7 570	6 170	1 534	2 306	188 733
Rhône-Alpes	113 567	15 324	12 627	9 905	5 051	3 557	2 706	185 331
Dom	45 486	4 519	4 633	3 210	2 233	896	1 231	68 279
Tom	9 182	749	1 640	829	547	143	280	17 672
Étranger	437	2 342	236	93	1	18	15 499	25 871
Total	1 228 803	196 286	175 804	116 396	70 638	38 857	65 496	2 313 430

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Tableau 2-8 : Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2003

Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs
Alsace	62 724	Franche-Comté	44 564	Pays de la Loire	89 241
Bas-Rhin	33 848	Doubs	18 064	Loire-Atlantique	34 188
Haut-Rhin	19 702	Haute-Saône	6 548	Maine-et-Loire	16 203
Aquitaine	109 777	Jura	7 487	Mayenne	6 241
Dordogne	10 543	Territoire de Belfort	4 491	Sarthe	13 455
Gironde	46 771	Haute-Normandie	56 621	Vendée	9 158
Landes	8 950	Eure	14 371	Picardie	61 657
Lot-et-Garonne	8 090	Seine-Maritime	38 886	Aisne	14 990
Pyrénées-Atlantiques	16 561	Île-de-France	481 310	Oise	19 796
Auvergne	48 358	Essonne	37 187	Somme	17 923
Allier	9 570	Hauts-de-Seine	43 554	Poitou-Charentes	61 388
Cantal	4 543	Paris	158 492	Charente	9 888
Haute-Loire	5 061	Seine-et-Marne	36 159	Charente-Maritime	16 426
Puy-de-Dôme	24 016	Seine-Saint-Denis	45 974	Deux-Sèvres	8 198
Basse-Normandie	47 794	Val-d'Oise	31 506	Vienne	15 086
Calvados	20 302	Val-de-Marne	41 618	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	188 733
Manche	15 642	Yvelines	44 850	Alpes-de-Haute-Provence	4 573
Orne	7 441	Languedoc-Roussillon	84 008	Alpes-Maritimes	27 970
Bourgogne	58 034	Aude	8 622	Bouches-du-Rhône	63 721
Côte-d'Or	19 892	Gard	16 631	Hautes-Alpes	4 512
Nièvre	6 756	Hérault	30 457	Var	31 816
Saône-et-Loire	14 719	Lozère	2 809	Vaucluse	13 600
Yonne	9 326	Pyrénées-Orientales	11 630	Rhône-Alpes	185 331
Bretagne	111 689	Limousin	27 351	Ain	12 716
Côtes-d'Armor	12 730	Corrèze	7 025	Ardèche	6 298
Finistère	26 309	Creuse	4 320	Drôme	11 207
Ille-et-Vilaine	30 460	Haute-Vienne	12 627	Haute-Savoie	15 069
Morbihan	6 591	Lorraine	101 239	Isère	34 261
Centre	87 968	Meurthe-et-Moselle	27 073	Loire	18 088
Cher	9 687	Meuse	6 559	Rhône	57 162
Eure-et-Loir	10 461	Moselle	32 594	Savoie	11 653
Indre	7 356	Vosges	10 929	Dom	68 279
Indre-et-Loire	15 618	Midi-Pyrénées	99 587	Guadeloupe	15 186
Loir-et-Cher	8 237	Ariège	4 353	Guyane	7 858
Loiret	19 790	Gers	4 847	Martinique	14 453
Champagne-Ardenne	57 672	Haute-Garonne	43 818	Réunion	25 043
Ardennes	8 827	Hautes-Pyrénées	7 033	Tom	17 672
Aube	8 841	Lot	4 933	Mayotte	1 015
Haute-Marne	6 440	Tarn	8 653	Nouvelle-Calédonie	4 298
Marne	20 648	Tarn-et-Garonne	6 091	Polynésie Française	7 649
Corse	12 522	Nord-Pas-de-Calais	124 040	Saint-Pierre-et-Miquelon	582
Corse-du-Sud	5 403	Nord	76 817	Terres australes et antarctiques	19
Haute-Corse	5 392	Pas-de-Calais	40 205	Wallis et Futuna	461
				Étranger	25 871
				Total	2 313 430

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Les militaires de la Défense figurent dans les totaux « régions », mais pas dans les lignes « départements ».

Ces effectifs sont compris hors emplois aidés et hors enseignement privé sous contrat, c'est pourquoi, ils diffèrent du tableau 1-16.

2 Effectifs des ministères

2.2 Non-titulaires

Le statut général pose le principe que les emplois civils permanents de l'État à temps complet sont occupés par des titulaires. Dans le respect de ce principe, l'emploi de non-titulaires est néanmoins prévu par certaines dispositions législatives. Les ministères en emploient 184 401 fin 2003. Ils sont le plus souvent de niveau A (44 %) mais le niveau B est important (34 %). Le niveau C, enfin, représente 22 %. Cette structure est assez différente de celle observée chez les titulaires où l'écart entre les catégories A et B est beaucoup plus grand (53 % en A, 16 % en B) et où la catégorie C est plus importante (31 %).

Le nouveau dispositif d'aide à l'emploi créant les « assistants d'éducation » en 2003 remplace les MI-SE et les emplois jeunes. Il a modifié la répartition des non-titulaires entre ministères et établissements publics. Cette mesure s'est traduite par l'affectation aux budgets des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de 16 100 postes d'assistants d'éducation et s'est accompagnée de la suppression de 13 300 postes occupés par des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE), comptés dans les effectifs des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Aussi le nombre de non-titulaires est-il passé, dans les ministères, de 198 800 en 2002, à 184 400 en 2003 (- 7,2 %). Cette baisse est liée, pour une grande part, à ce nouveau dispositif.

Une moitié de non-titulaires relève de catégories très spécifiques n'ayant pas vocation à être exercées par des titulaires. En 2003, 92 900 personnes appartiennent à des catégories d'emplois qui ne peuvent être occupées que par des non-titulaires en raison du caractère particulier des missions accomplies ou en raison de leur caractère non permanent. La dimension particulière des fonctions occupées place ces catégories de non-titulaires hors du champ de la loi de résorption de l'emploi précaire du 3 janvier 2001. Compte tenu du fait que les fonctions sont, dans certaines de ces catégories, exercées à temps incomplet, on observe qu'en moyenne une personne physique correspond à 0,7 agent converti en équivalent temps plein (ETP).

En croisant définitions juridiques et données statistiques disponibles dans le fichier de paie de l'Insee, on peut identifier les catégories spécifiques de non-titulaires suivantes :

– **les maîtres d'internat et surveillants d'externat** (MI-SE, 39 200 personnes, 31 100 ETP)

sont en diminution (ils étaient 53 300 en 2002) mais ils constituent à eux seuls, fin 2003, encore plus d'un cinquième des non-titulaires de l'État et les deux tiers des non-titulaires de niveau B. Leur emploi est exercé parallèlement à la poursuite d'études supérieures ;

– **les enseignants temporaires et les chercheurs temporaires** (29 700 personnes, 22 800 ETP) représentent 16 % de l'ensemble des non-titulaires. 9 500 sont allocataires de recherche ; les autres exercent notamment des fonctions d'enseignants associés, d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (Ater), d'assistants hospitalo-universitaires. Ces contrats temporaires sont destinés à des personnes qui préparent des concours dans les corps de l'enseignement ou de la recherche ou à des professionnels extérieurs à l'université qui viennent y enseigner à temps partiel ;

– **les recrutés locaux** (9 200 personnes, 8 300 ETP) sont des personnes recrutées à l'étranger ou dans les territoires d'Outre-mer et dont le contrat est soumis aux dispositions juridiques locales. Ils occupent principalement des emplois de service, de surveillance et d'ouvriers mais les emplois de niveau A ou B représentent tout de même presque 40 % des recrutés locaux ;

– **les personnels de service** (7 900 personnes, 4 000 ETP) exercent des tâches spécifiques et sont souvent employés à temps incomplet. En raison de ces particularités, ils étaient considérés, avant la jurisprudence Berkani (1998), comme relevant du droit privé. La loi du 12 avril 2000 a donné aux personnels alors en fonction la possibilité d'opter, avant fin 2000, pour un contrat de droit public de durée indéterminée ou pour le droit privé. Les nouveaux recrutés bénéficient, pour leur part, d'un contrat de droit public. Les intéressés sont principalement employés par trois ministères ayant d'importants services déconcentrés : l'Économie, l'Intérieur, l'Équipement ;

– **les cas particuliers** (7 100 personnes, 3 000 en ETP) concernent des situations plus ponctuelles d'emploi temporaire ou particulier. On citera par exemple les assistants de justice, les académiciens ou les aumôniers des prisons. Cette catégorie comprend également des personnes occupant, au sein de l'État, une activité secondaire. La conversion des effectifs de cette catégorie en ETP (0,4 ETP pour une personne physique) montre bien le caractère accessoire de ces emplois.

En dehors de ces catégories spécifiques de non-titulaires, d'autres emplois peuvent, à titre dérogatoire, être ouverts au recrutement de non-titulaires pour assurer une certaine souplesse de gestion. **Ces « autres non-titulaires » représentent 91 500 personnes (77 800 ETP), soit 4 % de l'emploi des ministères.** La moitié environ d'entre eux ont travaillé 12 mois en 2003 (et 57 % ont travaillé 10 mois ou plus). Ces agents bénéficient, dans leur grande majorité, de contrats à durée déterminée : les seuls agents autorisés par la loi à bénéficier de contrats à durée indéterminée étant essentiellement ceux recrutés avant juillet 1983 et ceux correspondant à un besoin permanent impliquant un service à temps incomplet. La loi en cours d'adoption, transposant à la fonction publique française la directive européenne du 28 juin 1999 sur le travail à durée déterminée, va permettre, sous certaines conditions, la reconduction de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Une partie de ces « autres non-titulaires » est potentiellement éligible au plan de résorption de l'emploi précaire, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de nature de contrat, de nature de fonctions exercées, d'ancienneté et de diplôme. **Entre 2001 et 2005, les mesures de titularisation ont permis d'ouvrir 31 300 postes à la résorption de l'emploi précaire**, auxquels s'ajoutent les recrutements par examen professionnel (hors ouverture de postes). Entre 2001 et 2003, soit trois ans après le début du plan, 20 100 personnes ont été titularisées sur des postes ouverts à ce type de recrutement et 5 400 par examen professionnel. Néanmoins, ce dispositif ne constitue pas l'unique voie de recrutement possible : 13 % des personnes qui ont été recrutées en dehors de la voie des concours réservés en 2003 dans la fonction publique de l'État étaient des non-titulaires.

III Définitions et méthodes

La combinaison pertinente de certaines informations statistiques contenues dans le fichier de paie de l'Insee a permis d'établir une typologie statistique des non-titulaires qui s'articule avec la typologie juridique. Le fichier de paie ne comporte pas, en revanche, d'éléments concernant la gestion de la

carrière des agents. La nature juridique du lien des non-titulaires avec l'État (distinction entre contrats de durée déterminée et indéterminée, fondement juridique du contrat notamment) et l'ancienneté des agents (dans l'emploi, depuis le recrutement...) font notamment défaut.

Pour plus d'informations

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, articles 3, 4, 5, 6, 27 et 82.
- Projet de loi n° 413 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 6 avril 2005.
- Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation.
- Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (dite loi Berkani), visant certains personnels d'entretien, de gardiennage, de restauration et les agents recrutés par les services de l'État à l'étranger soumis au droit local.
- Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- *Les non-titulaires de l'État de 1990 à 2000*, Annie Brenot-Ouldali, Observatoire de l'emploi public, Rapport annuel, octobre 2002, annexe II, La Documentation française, 2003.

2 Effectifs des ministères

2.2 Non-titulaires

Tableau 2-9 : Effectifs réels des non-titulaires par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003

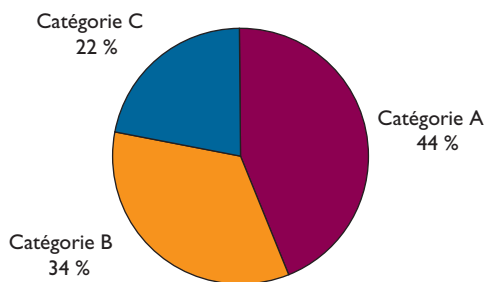
Ministères	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non renseignée	Total
Affaires étrangères	3 228	883	4 161	1 036	9 308
Agriculture	2 946	1 237	1 442	928	6 553
Culture	859	151	74	850	1 934
Défense	3 031	1 988	3 125	908	9 052
Économie, Finances et Industrie	1 862	657	7 420	1 100	11 039
Éducation nationale	30 102	48 468	11 803	940	91 313
Emploi et Solidarité	2 147	259	1 546	487	4 439
Enseignement supérieur	14 710	741	3 005	146	18 602
Équipement	2 902	1 269	1 974	2 150	8 295
Intérieur	1 079	486	3 045	150	4 760
Jeunesse et Sports	689	261	262	579	1 791
Justice	590	1 890	608	1 358	4 446
Outre-mer	57	97	237	111	502
Recherche	11 000		1		11 001
Services du Premier ministre	757	397	92	120	1 366
Total	75 959	58 784	38 795	10 863	184 401

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

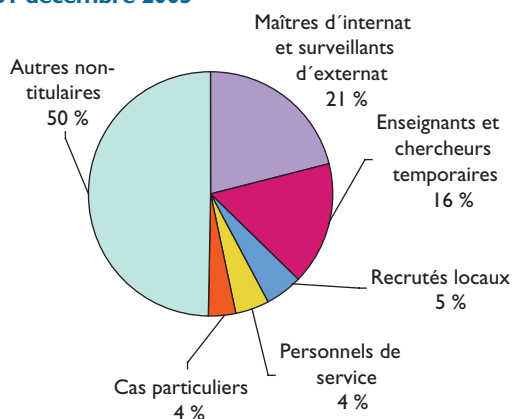
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-9 : Agents non-titulaires par catégorie hiérarchique, au 31 décembre 2003



Graphique 2-10 : Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Non-titulaires 2.2

Tableau 2-10 : Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2003

Ministères	Catégories spécifiques de non-titulaires						Total	Autres non-titulaires	Total non-titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers				
Affaires étrangères	0	11	5 072	420	732	6 235	3 073	9 308	
Agriculture	974	1	33	101	85	1 194	5 359	6 553	
Culture	0	2	2	19	23	46	1 888	1 934	
Défense	93	0	1 052	683	647	2 475	6 577	9 052	
Économie, Finances et Industrie	0	0	868	4 196	1 295	6 359	4 680	11 039	
Éducation nationale	38 052	6 060	1 365	66	155	45 698	45 615	91 313	
Emploi et Solidarité	0	0	25	67	389	481	3 958	4 439	
Enseignement supérieur	16	12 537	41	2	329	12 925	5 677	18 602	
Équipement	0	17	163	1 107	615	1 902	6 393	8 295	
Intérieur	0	46	121	857	390	1 414	3 346	4 760	
Jeunesse et Sports	14	0	31	5	854	904	887	1 791	
Justice	1	0	75	272	1 530	1 878	2 568	4 446	
Outre-mer	0	0	312	60	0	372	130	502	
Recherche	0	11 000	0	0	0	11 000	1	11 001	
Services du Premier ministre	0	0	12	0	28	40	1 326	1 366	
Total	39 150	29 674	9 172	7 855	7 072	92 923	91 478	184 401	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Tableau 2-11 : Typologie des non-titulaires : effectifs convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2003

Ministères	Catégories spécifiques de non-titulaires						Total	Autres non-titulaires	Total non-titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers				
Affaires étrangères	0	11	4 592	389	731	5 723	2 968	8 691	
Agriculture	791	1	29	48	20	889	2 891	3 780	
Culture	0	2	2	12	11	27	1 710	1 737	
Défense	78	0	1 049	654	352	2 133	6 071	8 205	
Économie, Finances et Industrie	0	0	767	1 401	638	2 806	4 208	7 014	
Éducation nationale	30 217	5 028	1 196	54	96	36 590	39 289	75 879	
Emploi et Solidarité	0	0	25	36	133	195	3 475	3 670	
Enseignement supérieur	16	10 917	37	2	22	10 995	5 011	16 006	
Équipement	0	14	162	617	146	939	5 451	6 390	
Intérieur	0	8	100	595	188	891	2 807	3 699	
Jeunesse et Sports	9	0	6	1	118	134	777	911	
Justice	0	0	60	142	568	771	1 948	2 719	
Outre-mer	0	0	281	47	0	328	122	450	
Recherche	0	6 808	0	0	0	6 808	0	6 808	
Services du Premier ministre	0	0	11	0	13	24	1 063	1 088	
Total	31 111	22 789	8 316	4 000	3 036	69 253	77 792	147 045	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Les pyramides des âges des agents des différents ministères sont le résultat des politiques de recrutement passées. Pour l'ensemble des ministères civils, des recrutements très importants ont eu lieu entre le début des années soixante jusqu'au milieu des années quatre-vingt. Par rapport à cette tendance globale, le rythme des embauches a été irrégulier à l'Intérieur, plus stable à l'Éducation nationale et parfois ralenti à l'Équipement et à l'Économie. Dans ces deux derniers ministères, la part des plus de 50 ans est, en conséquence, importante et l'âge moyen élevé (44,7 et 45,4 ans).

Par ailleurs, les fonctionnaires ne prennent pas leur retraite au même âge dans les différents ministères. En particulier, dans certains métiers comme les policiers, les instituteurs ou les gardiens de prison, on peut cesser son activité à partir de 55, voire 50 ans. **Les âges moyens moins élevés des ministères de l'Intérieur (40,2) de l'Éducation nationale (41,8) et de la Justice (42,0 ans) traduisent cet état de faits.**

La part des agents de plus de 50 ans est de 31 % en 2003 chez les titulaires civils, alors qu'elle n'était que de 17 % en 1980 et 19 % en 1990. **Hors Éducation nationale, près de 40 % des cadres ont plus de 50 ans, cette proportion atteignant même 45 % chez les hommes.**

Même si le vieillissement de la population active est général, le poids relatif des personnes ayant atteint l'âge de 50 ans est plus élevé dans l'État

que dans les deux autres fonctions publiques et dans le secteur privé. **Les départs à la retraite nombreux ont déjà commencé et devraient s'accroître dans les années à venir, au moins jusqu'en 2009 où la génération du baby-boom, très présente dans l'Éducation nationale, aura dans sa grande majorité cessé son activité.** La réforme des retraites de 2003, en allongeant la durée des cotisations, devrait retarder les départs sans toutefois modifier sensiblement les perspectives de sorties sur la décennie. Cette forte croissance des départs à la retraite dans la fonction publique, mais aussi dans le secteur privé, risque d'accroître les tensions sur le marché du travail, notamment pour les plus qualifiés.

La répartition par âge et par région met en évidence **l'âge plus élevé des agents de toutes les régions du Sud-Sud-Ouest avec des âges moyens globaux compris entre 42 et 43 ans, tandis que l'Île-de-France, la Picardie, la Franche-Comté et surtout la Lorraine et Champagne-Ardenne (seules régions métropolitaines dont l'âge moyen est inférieur à 40 ans) sont les régions les plus jeunes.**

Cette différence d'âge entre le Nord et le Sud s'explique par le déséquilibre entre l'origine géographique des agents et la répartition géographique des emplois. Une mobilité géographique importante en résulte, les originaires des régions excédentaires comblant dans un premier temps les insuffisances des régions déficitaires et regagnant ultérieurement leur région d'origine.

Pour plus d'informations

- « Les sorties de fonction à l'horizon 2018 : à partir de 2009, retour au calme progressif », Pierre Massal, *Point Stat*, n° 02-02, DGAFP, avril 2002.
- « Mobilité et retour au pays des agents de l'État », Pierre Massal, *Point Stat*, n° 6-2005, DGAFP, février 2005.

Effectifs des ministères 2

Âge des agents de l'État 2.3

Tableau 2-12 : Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2003 selon le ministère, l'âge et le sexe

Ministères	Effectif total			% de moins de 30 ans		% de 50 ans et plus	
	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Affaires étrangères	11 374	8 196	41,9	9,2	13,7	37,8	33,3
Agriculture	18 832	20 025	51,5	12,4	14,4	34,6	27,0
Culture	6 600	7 385	52,8	5,5	8,2	38,6	32,6
Défense	348 035	73 115	17,4	34,4	35,5	9,9	15,9
Économie, Finances et Industrie	79 134	117 152	59,7	8,1	6,2	36,7	37,0
Éducation nationale	356 684	712 083	66,6	15,2	18,9	31,1	27,2
Emploi et Solidarité	8 217	20 138	71,0	7,2	7,7	41,5	30,4
Enseignement supérieur	76 085	65 394	46,2	9,8	10,7	39,2	34,9
Équipement	83 568	32 828	28,2	8,6	9,4	34,4	34,7
Intérieur	120 500	52 564	30,4	21,2	17,0	18,4	22,5
Jeunesse et Sports	4 523	3 026	40,1	9,2	10,7	37,2	31,1
Justice	32 981	37 657	53,3	11,7	14,5	23,0	25,3
Outre-mer	1 548	1 192	43,5	16,2	6,3	23,6	35,8
Recherche	6 418	4 590	41,7	97,5	97,9	0,0	0,0
Services du Premier ministre	1 751	1 835	51,2	12,9	9,6	34,9	33,6
Ensemble	1 156 250	1 157 180	50,0	20,4	17,6	24,4	27,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Tableau 2-13 : Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2003 selon le ministère et le sexe

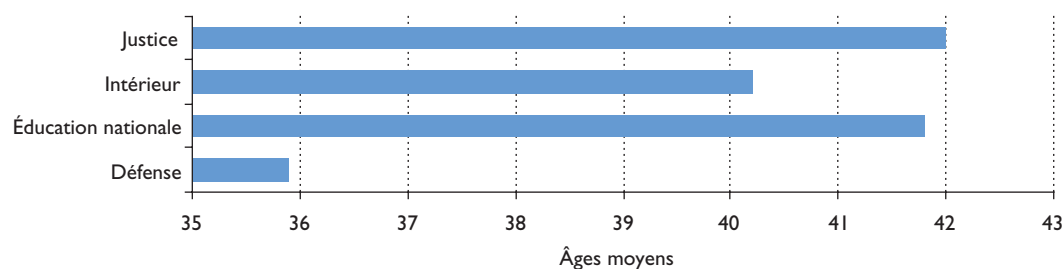
Ministères	Effectif total	Âge moyen		
		Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères	19 570	45,4	43,6	44,6
Agriculture	38 857	43,9	42,1	43,0
Culture	13 985	46,2	44,4	45,2
Défense	421 150	35,7	36,8	35,9
Économie, Finances et Industrie	196 286	44,9	45,8	45,4
Éducation nationale	1 068 767	42,7	41,3	41,8
Emploi et Solidarité	28 355	46,4	44,8	45,3
Enseignement supérieur	141 479	45,1	43,8	44,5
Équipement	116 396	44,7	44,7	44,7
Intérieur	173 064	39,7	41,2	40,2
Jeunesse et Sports	7 549	45,1	43,8	44,6
Justice	70 638	41,9	42,1	42,0
Outre-mer	2 740	41,4	45,5	43,3
Recherche	11 008	26,0	25,8	25,9
Services du Premier ministre	3 586	44,9	44,2	44,6
Ensemble	2 313 430	40,7	41,8	41,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-11 : Les ministères les plus jeunes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Âge des agents de l'État 2.3

Tableau 2-14 : Titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2003

	Effectifs	% de femmes de moins de 30 ans	% d'hommes de moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans (en %)	% de femmes de 50 ans et plus	% d'hommes de 50 ans et plus	Part des 50 ans et plus (en %)
Catégorie A							
Ensemble	931 655	18,9	10,5	15,4	31,1	39,5	34,5
Éducation nationale	811 227	19,6	11,3	16,4	31,1	38,1	33,8
Hors Éducation nationale	120 428	11,5	7,1	8,8	30,9	45,0	39,7
Catégorie B							
Ensemble	285 610	4,6	6,6	5,3	26,0	27,7	26,6
Éducation nationale	133 926	1,9	2,6	2,0	20,0	16,3	19,2
Hors Éducation nationale	151 684	8,3	8,2	8,2	34,2	32,0	33,1
Catégorie C							
Ensemble	530 745	6,9	14,3	10,5	31,5	21,9	26,9
Éducation nationale	160 942	3,6	4,7	4,0	34,0	27,9	31,9
Hors Éducation nationale	369 803	9,0	16,9	13,3	29,9	20,2	24,7
Ensemble	1 748 010	13,0	11,3	12,3	30,3	31,8	30,9
Éducation nationale	1 106 095	14,6	9,8	12,9	29,9	35,1	31,7
Hors Éducation nationale	641 915	9,2	12,9	11,2	31,2	28,1	29,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

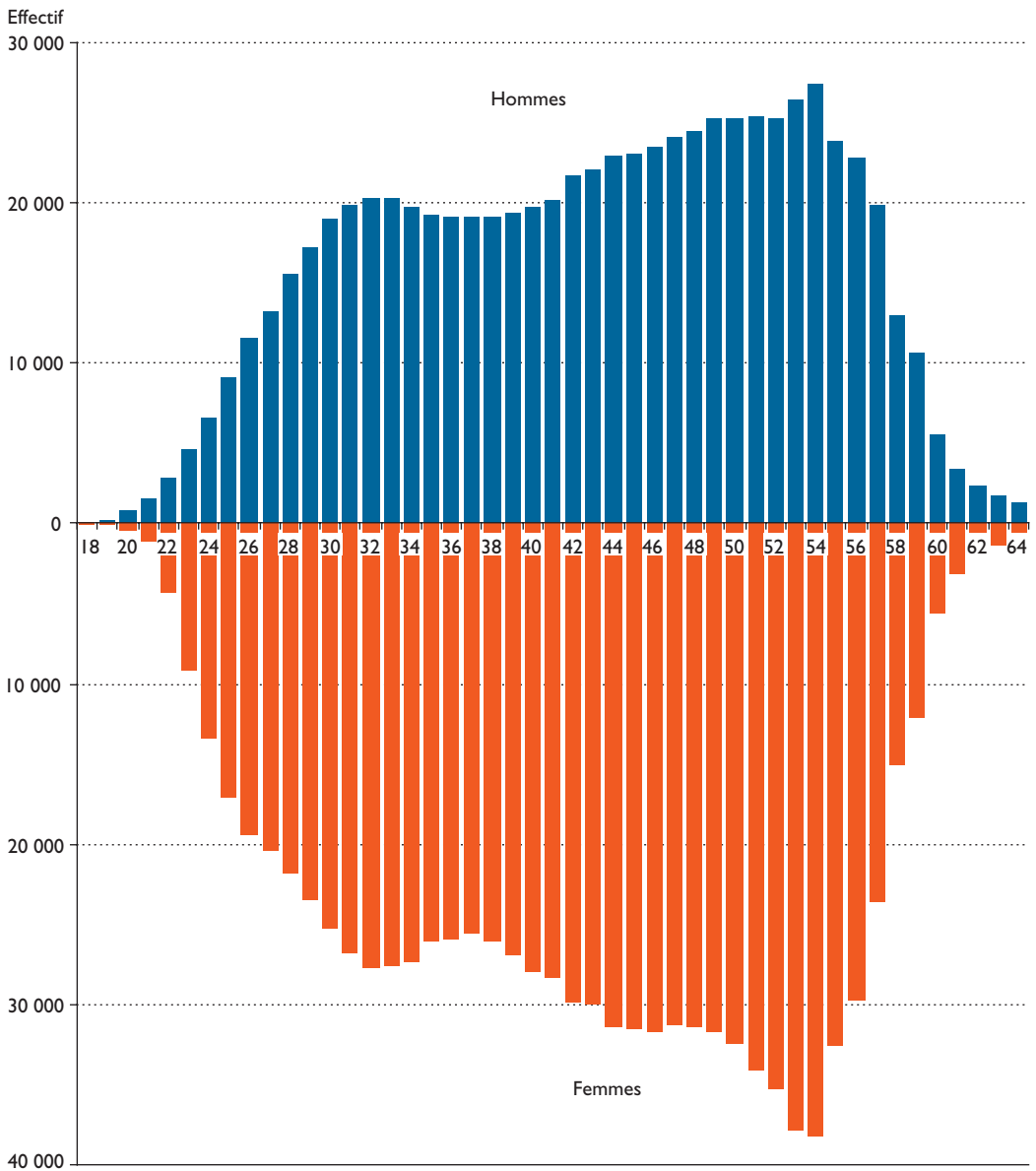
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Graphique 2-12 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État
Âge révolu au 31 décembre 2003

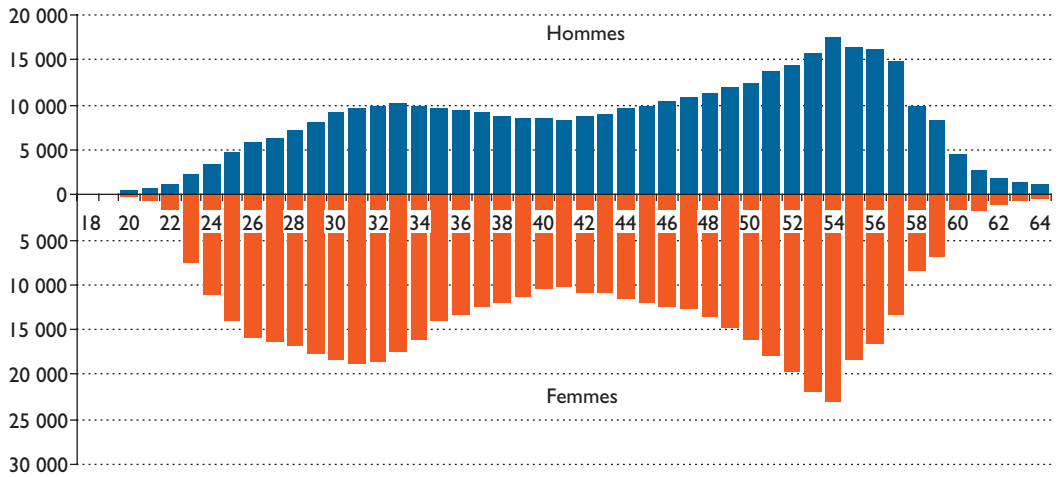


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-13 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A
Âge révolu au 31 décembre 2003

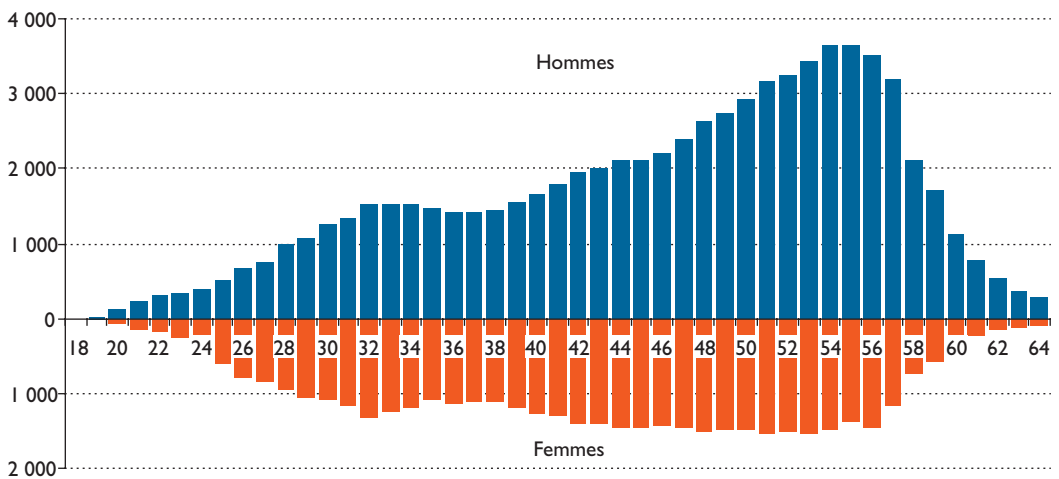


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-14 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A
hors Éducation nationale
Âge révolu au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

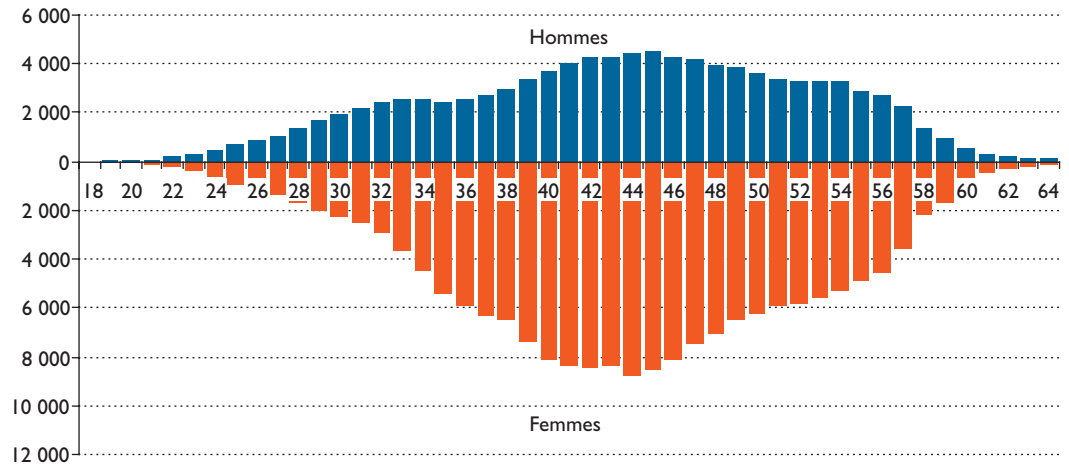
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Graphique 2-15 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B
Âge révolu au 31 décembre 2003

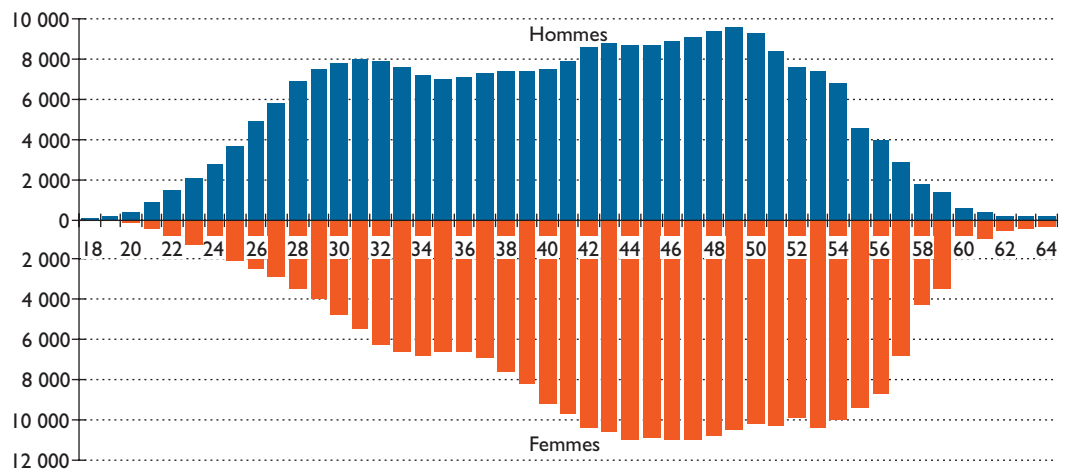


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-16 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C
Âge révolu au 31 décembre 2003

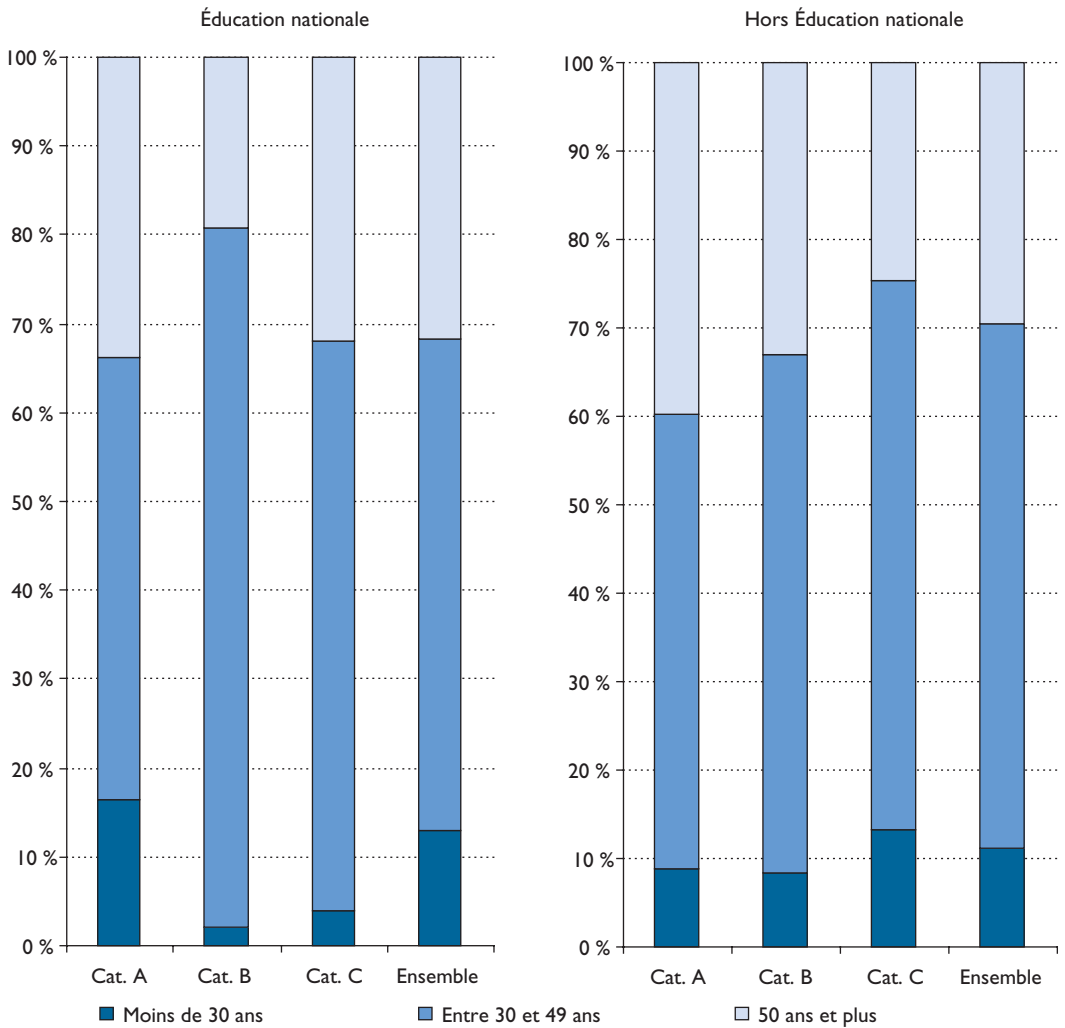


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-17 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Tableau 2-15 : Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2003

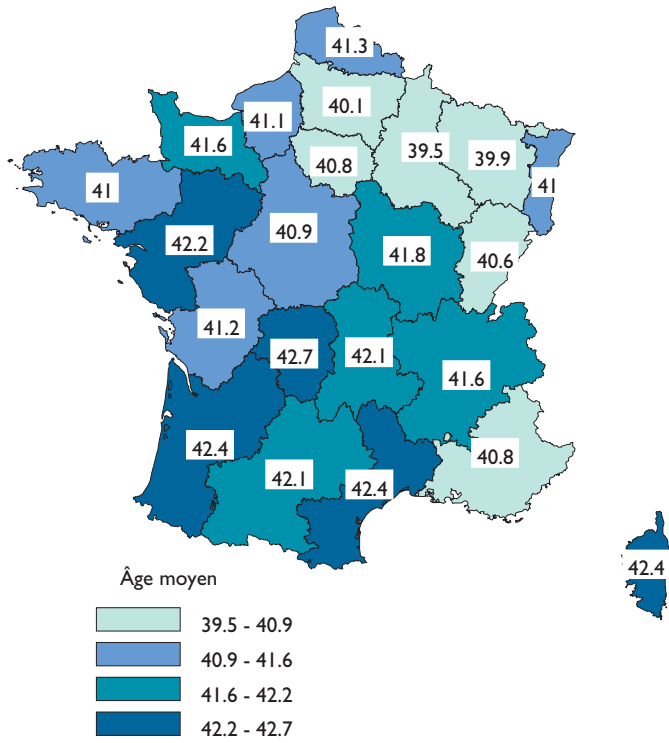
Régions	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Âge moyen (en années)
Alsace	20,5	25,8	41,0
Aquitaine	15,3	29,0	42,4
Auvergne	16,5	29,1	42,1
Basse-Normandie	16,6	26,3	41,6
Bourgogne	17,2	27,3	41,8
Bretagne	18,7	24,3	41,0
Centre	19,4	24,5	40,9
Champagne-Ardenne	24,6	21,8	39,5
Corse	13,1	27,6	42,4
Franche-Comté	21,4	24,4	40,6
Haute-Normandie	18,0	24,8	41,1
Île-de-France	21,0	25,2	40,8
Languedoc-Roussillon	16,6	29,2	42,2
Limousin	15,1	30,6	42,7
Lorraine	23,9	23,1	39,9
Midi-Pyrénées	17,0	28,8	42,1
Nord-Pas-de-Calais	18,2	26,2	41,3
Pays de la Loire	15,2	27,9	42,2
Picardie	22,1	23,0	40,1
Poitou-Charentes	19,7	26,8	41,2
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	20,5	25,4	40,8
Rhône-Alpes	18,3	27,3	41,6
Dom	11,8	30,9	43,3
Tom	19,7	21,8	41,6
Étranger	23,6	26,2	41,4
Ensemble	19,1	26,1	41,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Figure 2-1 : Âge moyen des agents de l'État par région au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.
Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.4 Positions statutaires

En 2002, 2,5 % de fonctionnaires effectuent une mobilité hors de leur administration d'origine, ou dans un autre service, soit parce qu'ils sont mis à disposition d'une autre administration, soit parce qu'ils sont détachés dans un autre corps que leur corps d'origine.

L'importance de cette forme de mobilité varie selon les ministères : plus de 7 % des agents des ministères de la Culture, des Affaires sociales et de l'Agriculture sont mis à disposition ou détachés, 5 % à l'Équipement.

La position « hors cadres » permet aux fonctionnaires d'exercer une activité extérieure à leur administration sans rompre tout lien avec leur corps d'origine. Elle ne concerne que 800 personnes en 2002.

À la fin de l'année 2002, on dénombre 29 000 agents de l'État en disponibilité. Ce sont principalement des femmes (70 %).

La plupart des 8 500 personnes qui bénéficient du congé parental sont aussi des femmes. Cependant, depuis 1998, les hommes peuvent en bénéficier. Ainsi, 293 hommes ont-ils pris un congé parental en 2002.

III Définitions et méthodes

Cette enquête est menée auprès des directions de personnel sur les positions statutaires des agents de l'État, tous les deux ans, depuis 1992. Elle fournit des informations sur le nombre de fonctionnaires civils qui n'exercent pas leur activité dans leur corps d'origine. Ces informations sont issues des systèmes de gestion des ressources humaines des ministères.

Les positions statutaires des fonctionnaires sont définies par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, qui constitue le titre II du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

L'activité, à temps complet ou à temps partiel, est la position ordinaire du fonctionnaire.

La mise à disposition correspond à la situation du fonctionnaire en d'activité. Il est soumis aux mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits que les agents de son corps, mais il effectue son service dans une autre administration que la sienne.

Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine ; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps.

Pour être placé en **position hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant son nouveau poste.

La disponibilité est la position du fonctionnaire placé hors de son administration, ou service d'origine.

Un fonctionnaire en **congé parental** est placé hors de son administration, ou service d'origine, pour élever son enfant. Ce congé est accordé de droit :

– à la mère après un congé de maternité ou d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire ;

– au père après la naissance de l'enfant, ou un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire.

Les mêmes droits sont ouverts aux agents non-titulaires.

Pour plus d'informations

- **Rapport annuel de l'Observatoire de l'emploi public 2004, à paraître.**

Effectifs des ministères 2

Positions statutaires 2.4

Tableau 2-16 : Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2002 (1)

	2000	2002			
		Effectifs (2)	Proportion des effectifs (en %)	Hommes	Femmes
Détachements	37 656	36 356	2,2	19 472	16 065
Mises à disposition	4 623	5 163	0,3	2 930	2 093
Hors cadres	1 278	861	0,1	633	212
Disponibilités	28 996	29 279	1,7	8 673	20 602
Congés parentaux	8 922	8 442	0,5	293	8 149

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et des établissements publics nationaux.

(1) Cette enquête a lieu tous les deux ans, les années paires. C'est pourquoi les résultats disponibles portent sur 2002.

(2) Le total peut être supérieur à la somme des hommes et des femmes, le sexe et la catégorie n'étant pas toujours renseignés en 2002.

Tableau 2-17 : Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002 (1)

	Effectifs (2)	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Total
Détachements	36 356	59,8	18,9	19,2	100,0
Mises à disposition	5 163	68,4	11,8	17,1	100,0
Hors cadres	861	71,7	11,7	14,8	100,0
Disponibilités	29 279	45,4	23,2	31,4	100,0
Congés parentaux	8 442	50,7	18,1	31,3	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et établissements publics nationaux.

(1) Cette enquête a lieu tous les deux ans, les années paires. C'est pourquoi les résultats disponibles portent sur 2002.

(2) Le total peut être supérieur à la somme des hommes et des femmes, le sexe et la catégorie n'étant pas toujours renseignés en 2002.

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

Les effectifs des ministères ont progressé de 9 % entre 1982 et 2003. Cette augmentation est concentrée sur le ministère de l'Éducation nationale : la quasi-totalité de 197 000 agents supplémentaires ont rejoint l'Éducation nationale pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants.

On compte en 21 ans plus de deux fois plus d'enseignants et chercheurs de catégorie A (764 000 en 2003) et davantage d'agents sur des fonctions administratives ou techniques dans les services déconcentrés des ministères.

Hors Éducation nationale, les effectifs sont stables sur la même période (1 085 000) avec des évolutions contrastées selon les ministères. Les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Culture et de l'Outre-Mer enregistrent de fortes progressions. À l'Intérieur, c'est la partie « hors Police nationale » (les préfectures notamment) qui se développe le plus.

À l'inverse, le ministère de la Défense perd 8 % de ses effectifs, les embauches consécutives à la professionnalisation des armées dans les années 1995 ont permis de compenser en partie les baisses importantes antérieures des effectifs.

En dehors de la Défense, d'autres ministères ont connu une décroissance de leurs effectifs sur la période examinée : **les Affaires étrangères et la Coopération, mais surtout l'Équipement et les Finances dont les effectifs baissent depuis le milieu des années 1980 (respectivement - 6 % et - 5 %).**

La qualification de la fonction publique de l'État a été importante sur ces vingt dernières années : la

structure par catégorie A, B et C, s'est déformée progressivement en faveur de la catégorie A qui représente, en 2003, 53 % des effectifs (32 % en 1982).

Cette évolution est largement imputable à la création, en 1990, du corps des professeurs des écoles, catégorie A, qui se substitue progressivement au corps des instituteurs classés en catégorie B. Elle s'explique aussi par l'augmentation du nombre relatif des enseignants.

En dehors des enseignants, la progression des cadres est surtout marquée chez les personnels non enseignants de l'Éducation nationale, dans la Police nationale et la magistrature. La progression est presque aussi importante pour l'encadrement supérieur (dit A⁺) que pour les cadres dits « A type » des filières techniques et administratives.

En 2003, les femmes représentent 58 % des titulaires civils, 53 % en 1982. La progression de l'Éducation nationale tire la féminisation de l'État. Si certaines fonctions demeurent plus féminisées que d'autres, la part des femmes a augmenté dans tous les cas. Les métiers de la police, de l'armée ou des prisons, qui sont traditionnellement peu féminisés enregistrent une importante progression des effectifs féminins. **Même dans les populations où les femmes étaient déjà largement majoritaires, leur place augmente.** Ainsi chez les enseignants, le taux de féminisation a-t-il augmenté de dix points depuis 1982.

Parmi les titulaires des ministères civils, l'augmentation la plus spectaculaire est détenue par l'encadrement supérieur (A⁺). Leur taux de féminisation a plus que doublé en 22 ans et s'établit à 35 % en 2003.

III Définitions et méthodes

La répartition par ministères. Ont été regroupés : l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat au sein du ministère de l'Économie et des Finances ; la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur au sein du ministère de l'Éducation nationale ; le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la

Mer au sein du ministère de l'Équipement ; l'Aménagement du territoire, avec les services du Premier ministre ; les Anciens combattants avec le ministère de la Défense ; la Coopération, enfin, avec les Affaires étrangères.

Pour plus d'informations

- **L'emploi public entre 1980 et 2001, Philippe Raynaud, rapport de l'Observatoire de l'emploi public, décembre 2003.**

Effectifs des ministères 2

Séries longues 2.5

Tableau 2-18 : Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 1992

Ministère	1982	1984	1986	1988	1990	1992	Évolution 1982/1992 (en %)
Affaires étrangères et Coopération	33 833	31 044	29 230	27 132	26 011	21 927	- 35
Agriculture	36 145	34 320	34 152	36 826	34 208	33 675	- 7
Culture	11 288	11 741	12 320	12 572	13 347	12 992	15
Défense et Anciens combattants	456 842	457 476	450 679	443 064	416 906	404 212	- 12
Économie, Finances et Industrie	204 613	212 797	213 044	208 477	209 723	208 783	2
Éducation, Recherche, Jeunesse et Sport	1 035 561	1 053 979	1 062 885	1 067 936	1 098 624	1 125 533	9
Emploi et Solidarité	29 190	29 340	26 296	26 349	27 311	24 862	- 15
Équipement	113 552	113 993	114 312	125 027	122 675	123 778	9
Intérieur	143 888	148 290	150 633	154 209	157 361	161 666	12
<i>Dont Police nationale</i>	<i>119 876</i>	<i>122 756</i>	<i>123 325</i>	<i>123 966</i>	<i>124 559</i>	<i>125 185</i>	<i>4</i>
<i>Dont hors Police nationale</i>	<i>24 012</i>	<i>25 534</i>	<i>27 308</i>	<i>30 243</i>	<i>32 802</i>	<i>36 481</i>	<i>52</i>
Justice	46 774	48 113	49 211	50 712	54 787	58 316	25
Outre-mer	1 396	1 698	2 270	2 747	2 815	3 022	116
Services du Premier ministre	3 191	3 665	3 754	2 901	3 147	3 698	16
Total	2 116 273	2 146 456	2 148 786	2 157 952	2 166 915	2 182 464	3
Total hors Éducation nationale	1 080 712	1 092 477	1 085 901	1 090 016	1 068 291	1 056 931	- 2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Le ministère des Anciens combattants est rattaché à la Défense pour toute la période et n'est donc pas inclus dans les ministères civils.

Pour des raisons d'homogénéité des séries, les regroupements suivants ont été effectués :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat avec le ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer avec le ministère de l'Équipement ;
- l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens combattants avec le ministère de la Défense ;
- la Coopération avec les Affaires étrangères.

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

Tableau 2-19 : Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 2003

Ministère	1994	1996	1998	2000	2002	2003	Évolution 1982/2003 (en %)	Évolution 1992/2003 (en %)
Affaires étrangères et Coopération	19 525	19 763	19 340	18 476	19 167	19 570	- 42	- 11
Agriculture	35 513	36 853	37 739	39 755	39 149	38 857	8	15
Culture	12 045	12 598	14 607	14 694	14 830	13 985	24	8
Défense et Anciens combattants	390 655	393 863	411 619	414 626	418 633	421 150	- 8	4
Économie, Finances et Industrie	207 161	210 127	207 663	200 497	198 864	196 286	- 4	- 6
Éducation, Recherche, Jeunesse et Sport	1 157 611	1 172 082	1 181 434	1 207 422	1 233 346	1 228 803	19	9
Emploi et Solidarité	26 188	26 891	26 401	27 584	28 272	28 355	- 3	14
Équipement	120 816	121 841	117 922	115 637	115 978	116 396	3	- 6
Intérieur	166 392	166 947	166 760	165 772	174 231	173 064	20	7
<i>Dont Police nationale</i>	<i>128 504</i>	<i>129 235</i>	<i>129 528</i>	<i>129 405</i>	<i>133 762</i>	<i>135 046</i>	<i>13</i>	<i>8</i>
<i>Dont hors Police nationale</i>	<i>37 888</i>	<i>37 712</i>	<i>37 232</i>	<i>36 367</i>	<i>40 469</i>	<i>38 018</i>	<i>58</i>	<i>4</i>
Justice	60 695	63 225	65 198	66 839	69 134	70 638	51	21
Outre-mer	2 938	3 144	3 144	2 231	3 020	2 740	96	- 9
Services du Premier ministre	2 964	2 838	2 995	2 985	3 494	3 586	12	- 3
Total	2 202 503	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 318 118	2 313 430	9	6
Total hors Éducation nationale	1 044 892	1 058 090	1 073 388	1 069 096	1 084 772	1 084 627	0	3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

Le ministère des Anciens combattants est rattaché à la Défense pour toute la période et n'est donc pas inclus dans les ministères civils.

Pour des raisons d'homogénéité des séries, les regroupements suivants ont été effectués :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat avec le ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer avec le ministère de l'Équipement ;
- l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens combattants avec le ministère de la défense ;
- la Coopération avec les Affaires étrangères.

Effectifs des ministères 2

Séries longues 2.5

Tableau 2-20 : Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique de 1982 à 2003

Années	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C	Total titulaires	
	Enseignants et chercheurs	A + (1)	Autres A	Total A	Enseignants et chercheurs	B hors enseignants			Total B
1982	348 682	20 281	90 003	458 966	350 135	135 062	485 197	484 528	1 428 691
1984	381 255	20 094	94 244	495 593	356 205	141 063	497 268	506 180	1 499 040
1986	404 237	20 321	97 919	522 477	348 605	147 036	495 641	519 348	1 537 466
1988	412 445	20 603	98 758	531 806	341 011	147 546	488 557	521 609	1 541 971
1990	424 455	21 291	98 172	543 918	340 508	150 814	491 322	529 199	1 564 439
1992	472 458	22 521	107 534	602 513	299 175	155 866	455 041	527 443	1 584 997
1994	527 636	23 880	113 187	664 703	267 574	167 708	435 282	526 791	1 626 776
1996	583 560	25 335	120 680	729 575	233 936	170 853	404 789	527 577	1 661 941
1998	625 104	25 726	124 358	775 188	199 864	173 703	373 567	523 837	1 672 592
2000	679 980	26 750	130 032	836 762	159 014	178 331	337 345	525 356	1 699 463
2002	740 887	28 278	136 089	905 254	116 173	186 612	302 785	530 431	1 738 470
2003	764 019	29 068	138 568	931 655	95 646	189 964	285 610	530 745	1 748 010
Évolution 1982-2003	119 %	43 %	54 %	103 %	- 73 %	41 %	- 41 %	10 %	22 %
Évolution 1992-2003	62 %	29 %	29 %	55 %	- 68 %	22 %	- 37 %	1 %	10 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

(1) Sont classés en A⁺, les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle B, il s'agit notamment des magistrats, des administrateurs et des ingénieurs des « grands corps ».

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

Tableau 2-21 : Ensemble des agents de l'État par statut de 1982 à 2003

Années	Total titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Militaires	Total ministères
1982	1 428 691	263 995	109 027	314 560	2 116 273
1984	1 499 040	228 828	107 600	310 988	2 146 456
1986	1 537 466	197 423	103 809	310 088	2 148 786
1988	1 541 971	210 969	97 899	307 113	2 157 952
1990	1 564 439	218 002	81 052	303 422	2 166 915
1992	1 584 997	219 960	77 669	299 838	2 182 464
1994	1 626 776	210 019	70 712	294 996	2 202 503
1996	1 661 941	198 538	69 695	299 998	2 230 172
1998	1 672 592	198 074	62 700	321 456	2 254 822
2000	1 699 463	196 420	59 374	321 261	2 276 518
2002	1 738 470	198 780	56 136	324 732	2 318 118
2003	1 748 010	184 401	54 863	326 156	2 313 430
Évolution 1982-2003	22 %	- 30 %	- 50 %	4 %	9 %
Évolution 1992-2003	10 %	- 16 %	- 29 %	9 %	6 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

Effectifs des ministères 2

Séries longues 2.5

Tableau 2-22 : Taux de féminisation des titulaires civils dans les ministères par catégorie hiérarchique de 1982 à 2003

(en %)

Années	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C	Total titulaires	
	Enseignants et chercheurs	A + (I)	Autres A	Total A	Enseignants et chercheurs	B hors enseignants			Total B
1982	50	17	30	45	71	48	65	50	53
1984	51	20	33	46	71	50	65	51	54
1986	51	21	34	47	72	51	66	52	55
1988	51	23	35	47	73	52	67	52	55
1990	51	25	36	47	74	50	67	53	55
1992	53	26	38	49	76	52	68	53	56
1994	55	28	40	51	76	53	67	53	56
1996	56	30	40	53	77	55	67	53	56
1998	58	31	41	54	77	55	67	53	57
2000	60	33	43	56	78	56	66	53	57
2002	61	34	45	58	78	56	65	52	57
2003	62	35	45	59	79	57	64	52	58

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

(I) Sont classés en A+, les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle B, il s'agit notamment des magistrats, des administrateurs et des ingénieurs des « grands corps ».

Tableau 2-23 : Taux de féminisation de l'ensemble des agents de l'État par type de personnel de 1982 à 2003

(en %)

Années	Total titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Militaires	Total ministères
1982	53	55	16	7	45
1984	54	52	17	8	45
1986	55	51	16	7	46
1988	55	52	16	7	46
1990	55	55	17	7	47
1992	56	56	17	7	48
1994	56	56	17	7	48
1996	56	56	19	8	49
1998	57	56	16	8	49
2000	57	56	15	9	49
2002	57	57	15	11	50
2003	58	57	14	12	50

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

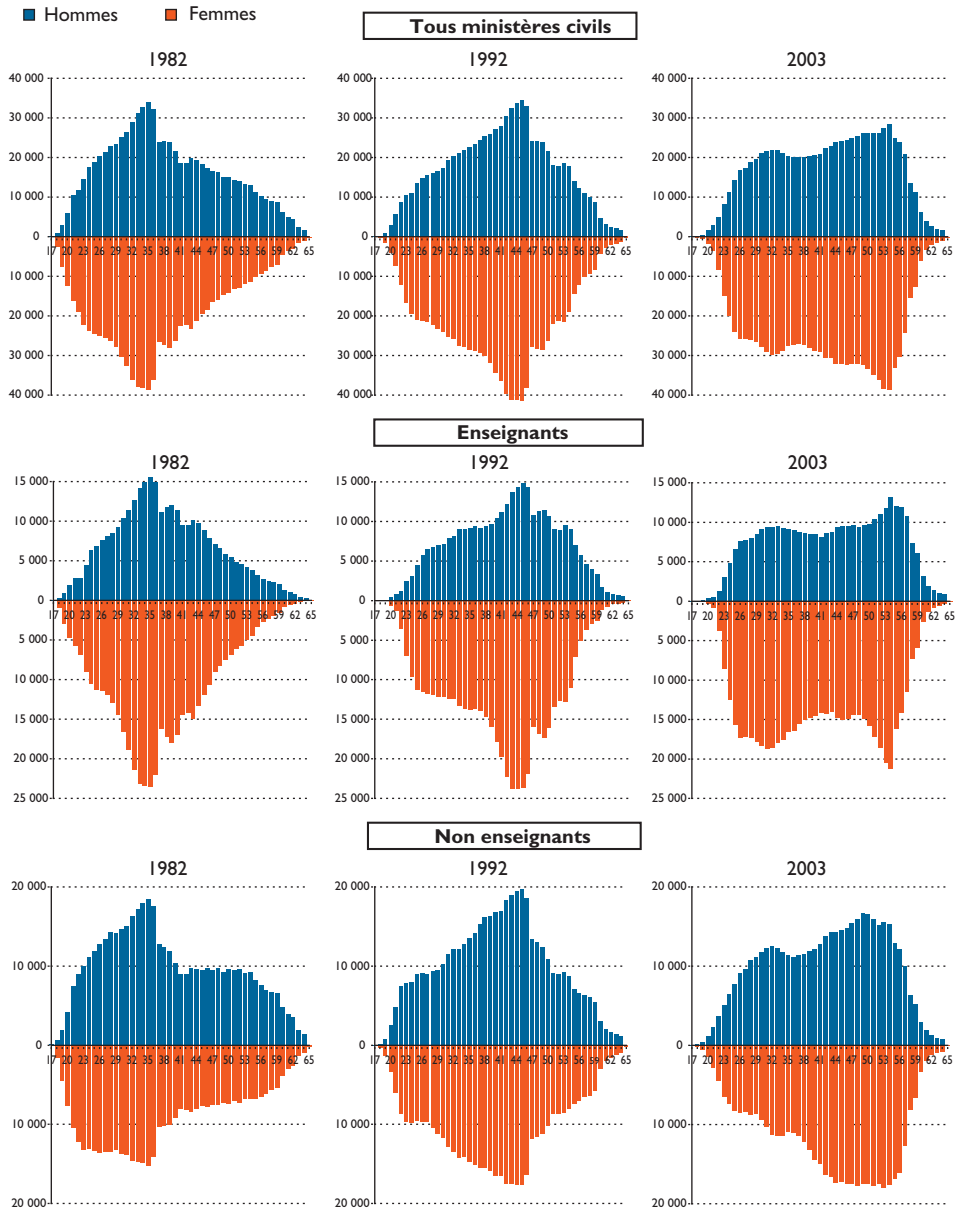
Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

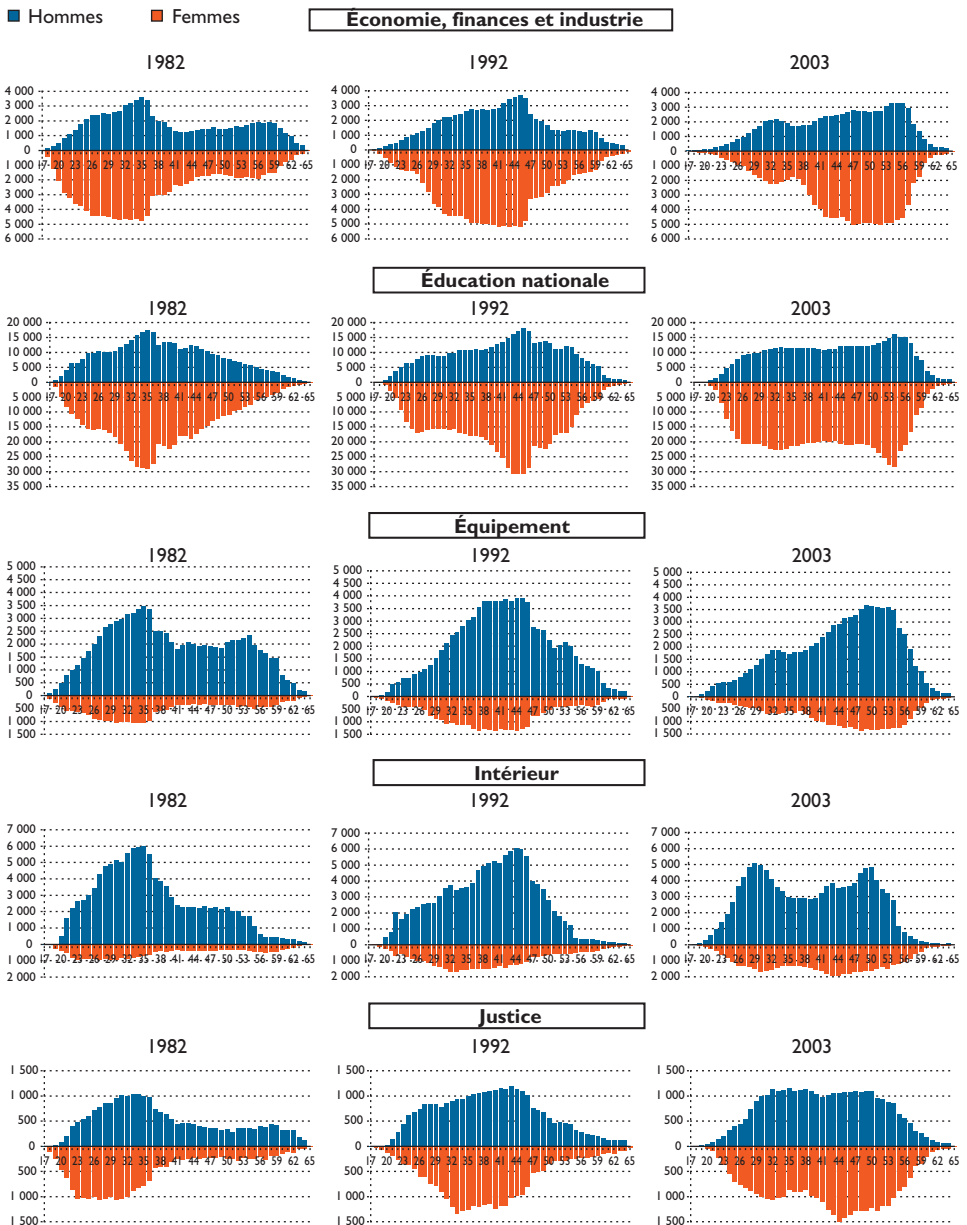
Graphique 2-18 : Pyramides des âges de tous les ministères civils, des enseignants, des non enseignants, en 1982, 1992 et 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Graphique 2-19 : Pyramides des âges des principaux ministères civils en 1982, 1992 et 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

3 Emplois budgétaires

Le nombre de postes de titulaires inscrits au budget de l'État en loi de finances initiale 2004 diminue de 3 642 emplois. Dans le projet de loi de finances 2005, le nombre d'emplois budgétaires diminue de 7 188.

En 2004, la variation des emplois contractuels correspond à l'inscription au budget de l'Éducation nationale d'emplois effectivement occupés, mais qui n'apparaissent jusque-là pas au budget de l'État. Ainsi, 52 287 emplois de maîtres auxiliaires, professeurs contractuels, assistants d'éducation recrutés par les établissements publics locaux et par les inspections académiques ont-ils été inscrits sur postes budgétaires. Ces agents étaient auparavant rémunérés sur des crédits de dépenses pédagogiques, aux articles 30 et 60 du chapitre 36-71.

La requalification des emplois budgétaires de titulaires civils s'est poursuivie. En 2004,

20 959 postes de catégorie A et 1 116 postes de catégorie B supérieure ont été créés, alors que 20 737 postes de catégorie B et 5 980 postes de catégorie C ont disparu. Le volume des postes créés en catégorie A et supprimés en catégorie B résulte à nouveau pour une bonne part de la transformation des emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des écoles. Aux Affaires étrangères, un corps de secrétaires des systèmes d'information et de communication, qui était en catégorie B en 2003, a été requalifié en catégorie B supérieure en 2004.

En dehors de l'Éducation nationale, le nombre d'emplois budgétaires diminue dans la plupart des ministères. Seuls aux ministères de l'Intérieur et de la Justice, les emplois progressent respectivement de 777 et de 2 175 postes.

III Définitions et méthodes

Emplois budgétaires : emplois permanents à temps complet autorisés par la loi de finances initiale et retracés dans les « verts », documents budgétaires annexes de celle-ci. Un emploi autorisé peut ne pas être pourvu. À l'inverse, un emploi budgétaire peut servir de support à la rémunération de deux personnes employées à mi-temps.

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus de l'**exploitation des « verts » budgétaires 2004**. Le traitement a été réalisé à partir des fichiers informatiques transmis par la direction du Budget.

Pour plus d'informations

- **Loi de finances 2004.**
- **Projet de loi de finances pour 2005.**
- **« Les emplois budgétaires 2004 », Hélène Désert, DGAFP, RésulStats, n° 7-2004, septembre 2004.**

Tableau 3-1 : Emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991

Années	Titulaires	Contractuels	Ouvriers d'État	Militaires	Total
1991	1 610 643	81 280	95 608	302 741	2 090 272
1992	1 616 357	79 676	84 248	299 107	2 079 388
1993	1 626 635	78 304	80 337	299 018	2 084 294
1994	1 626 048	75 981	76 799	299 662	2 078 490
1995	1 631 995	72 335	74 782	300 655	2 079 767
1996	1 640 526	71 858	72 718	300 879	2 085 981
1997	1 637 231	69 968	70 902	307 215	2 085 316
1998	1 641 114	68 427	69 295	313 348	2 092 184
1999	1 646 633	64 287	66 905	320 202	2 098 027
2000	1 656 458	57 188	62 569	335 920	2 112 135
2001	1 678 804	55 663	59 974	349 565	2 144 006
2002	1 700 141	61 801	58 114	361 929	2 181 985
2003	1 704 476	55 058	57 475	363 231	2 180 240
2004 (1)	1 700 834	102 629	56 899	363 877	2 224 239

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances.

- (1) La variation constatée des emplois budgétaires entre 2003 et 2004 s'explique par la suppression de 4 561 emplois et l'inscription en mesure d'ordre de 48 578 emplois : il s'agit d'inscrire dans les tableaux d'emplois des ministères des emplois effectivement occupés mais qui n'apparaissent pas, pour diverses raisons (statut de contractuels, agents temporaires), dans les documents budgétaires et de traduire la suppression au sein du budget de l'État d'emplois transférés dans des établissements publics. Les principales mesures d'ordre 2004 portent sur : 48 796 emplois d'assistants d'éducation et d'enseignants non-titulaires inscrits sur postes budgétaires ; 508 emplois transférés dans divers établissements publics...

3 Emplois budgétaires

Tableau 3-2 : Emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 2000

Sections budgétaires	2000	2001	2002	2003	2004
Affaires étrangères	9 475	9 471	9 466	9 409	9 293
Agriculture et Pêche	29 441	30 388	31 202	31 098	30 800
Aménagement du territoire et Environnement (1)	2 901	3 204	3 597	3 599	3 685
<i>Aménagement du territoire</i>	141	144	123	123	121
<i>Environnement</i>	2 760	3 060	3 474	3 476	3 564
Culture	14 776	14 968	15 314	14 010	13 819
Économie et Finances	179 705	179 705	181 121	179 771	177 716
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 068 886	1 082 954	1 094 436	1 092 593	1 137 654
<i>Enseignement scolaire</i>	941 413	954 232	964 118	961 454	1 006 525
<i>Enseignement supérieur et recherche</i>	127 473	128 722	130 318	131 139	131 129
Travail et Affaires sociales	24 542	25 067	25 713	25 579	25 458
<i>Travail</i>	10 115	10 339	10 593	10 534	10 507
<i>Santé publique et services communs</i>	14 427	14 728	15 120	15 045	14 951
Équipement, Logement, Transports et Tourisme	100 655	100 729	101 969	101 220	100 178
<i>Mer</i>	2 388	2 451	2 522	2 547	2 578
<i>Urbanisme et services communs</i>	97 946	97 957	99 126	98 352	97 280
<i>Tourisme</i>	321	321	321	321	320
Intérieur et Décentralisation	163 434	164 508	169 554	171 728	172 505
Jeunesse et Sports (2)	6 738	6 741	6 743	5 949	5 877
Justice	63 026	64 404	67 173	69 215	71 390
Outre-mer	4 092	4 979	5 572	5 782	5 782
Services du Premier ministre	1 924	2 080	2 241	2 254	2 274
<i>Plan</i>	208	207	206	205	202
<i>Secrétariat général de la Défense nationale</i>	229	255	278	278	301
<i>Services généraux</i>	1 487	1 618	1 757	1 771	1 771
Total budget ministères civils	1 669 595	1 689 198	1 714 101	1 712 207	1 756 431
Défense	431 177	443 017	455 626	455 382	455 177
Total budget général	2 100 772	2 132 215	2 169 727	2 167 589	2 211 608
Aviation civile	10 778	11 207	11 674	12 067	12 059
Journaux officiels	11	11	11	11	11
Légion d'honneur	415	415	415	415	415
Monnaies et médailles	147	146	146	146	134
Ordre de la Libération	12	12	12	12	12
Total budgets annexes	11 363	11 791	12 258	12 651	12 631
Total général (3)	2 112 135	2 144 006	2 181 985	2 180 240	2 224 239

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances 2000 à 2004.

- (1) En 2003, l'Environnement est devenu Écologie et Développement durable et l'Aménagement du territoire est rattaché aux services du Premier ministre.
- (2) En 2003, la Jeunesse est rattachée à l'Enseignement scolaire.
- (3) Dont mesures d'ordre :
 - en 2000 : – 2 858 dont 3 973 titularisations dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire « Perben » et – 6 685 emplois budgétaires transformés en crédits (essentiellement maîtres d'internat et surveillants d'externat) ;
 - en 2001 : + 9 513 dont 4 020 titularisations dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire « Sapin » et 5 463 consolidations de surnombres ;
 - en 2002 : + 13 293 dont 6 917 transformations de crédits en emplois dans le cadre de la jurisprudence « Berkani », 3 996 dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire « Sapin » et 2 500 consolidations de surnombres ;
 - en 2003 : – 1 044, essentiellement en raison du transfert d'emplois budgétaires du ministère de la Culture au budget propre de l'établissement public du musée du Louvre ;
 - en 2004 : 48 578 dont 48 796 transformations en emplois de postes d'assistants d'éducation et de professeurs contractuels précédemment rémunérés sur crédits.

Tableau 3-3 : Évolution 2005-2004 des emplois budgétaires

Sections budgétaires	Emplois budgétaires 2004	Solde créations suppressions d'emplois	Solde des mesures d'ordre	Emplois budgétaires 2005
Affaires étrangères	9 293	- 100	- 52	9 141
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	30 800	- 303	97	30 594
Culture et Communication	13 819	- 90	- 116	13 613
Écologie et Développement durable	3 564	- 5	91	3 650
Économie, Finances et Industrie	177 716	- 2 210	- 52	175 454
Équipement, Transports, Logement, Tourisme et Mer				
I. Services communs	97 280	- 1 401	- 36	95 843
IV. Mer	2 578	- 10	- 21	2 547
V. Tourisme	320	- 2	- 3	315
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	172 505	737	1 070	174 312
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche				
I. Jeunesse et Enseignement scolaire	1 006 525	- 4 816	- 327	1 001 382
II. Enseignement supérieur	131 129	1 000	- 2	132 127
Justice	71 390	1 069	1	72 460
Outre-mer	5 782	- 6	- 969	4 807
Services du Premier ministre				
I. Services généraux	1 771	- 1	54	1 824
II. Secrétariat général de la Défense nationale	301	13	39	353
IV. Plan	202	- 4	- 2	196
V. Aménagement du territoire (1)	121	- 1	0	120
Sports	5 877	- 80	680	6 477
Travail, Santé et Solidarité				
I. Travail	10 507	- 35	30	10 502
II. Santé, Famille, Personnes handicapées et Solidarité	14 951	- 129	7	14 829
Total budget ministères civils	1 756 431	- 6 374	489	1 750 546
Défense	455 177	- 1 018	- 150	454 009
Total budget général	2 211 608	- 7 392	339	2 204 555
Budgets annexes	12 631	204	2	12 837
Total général	2 224 239	- 7 188	341	2 217 392

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du Budget, loi de finances 2005.

(1) En 2005, l'Aménagement du territoire est rattaché à l'Équipement.

3 Emplois budgétaires

Tableau 3-4 : Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2004

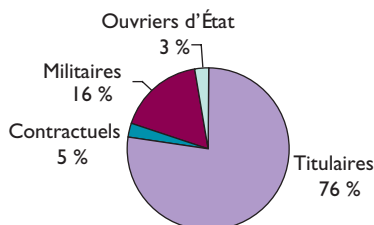
Sections budgétaires	Catégories statutaires				Total général
	Titulaires	Contractuels	Militaires (1)	Ouvriers d'État	
Affaires étrangères	6 990	1 867	436		9 293
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	30 375	415	10		30 800
Écologie et Développement durable	3 137	381	2	44	3 564
Culture et Communication	12 932	885		2	13 819
Économie, Finances et Industrie	173 936	3 573	61	146	177 716
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche	1 059 581	78 051	0	22	1 137 654
<i>Jeunesse et Enseignement scolaire</i>	<i>932 682</i>	<i>73 843</i>			<i>1 006 525</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>126 899</i>	<i>4 208</i>		22	<i>131 129</i>
Travail, Santé et Solidarité	24 015	1 442	1	0	25 458
<i>Travail</i>	<i>9 749</i>	<i>758</i>			<i>10 507</i>
<i>Santé, Famille, Personnes handicapées et Solidarité</i>	<i>14 266</i>	<i>684</i>	<i>1</i>		<i>14 951</i>
Équipement, Transports, Logement, Tourisme et Mer	86 724	3 591	622	9 241	100 178
<i>Mer</i>	<i>1 956</i>	<i>7</i>	<i>615</i>		<i>2 578</i>
<i>Services communs</i>	<i>84 598</i>	<i>3 434</i>	<i>7</i>	9 241	<i>97 280</i>
<i>Tourisme</i>	<i>170</i>	<i>150</i>			<i>320</i>
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	166 774	2 667	1 482	1 582	172 505
Sports	5 668	209			5 877
Justice	70 677	696	17		71 390
Outre-mer	1 795	196	3 764	27	5 782
Services du Premier ministre	1 637	724	32	2	2 395
<i>Aménagement du territoire</i>	<i>71</i>	<i>50</i>			<i>121</i>
<i>Plan</i>	<i>83</i>	<i>119</i>			<i>202</i>
<i>Secrétariat général de la Défense nationale</i>	<i>116</i>	<i>155</i>	<i>28</i>	2	<i>301</i>
<i>Services généraux</i>	<i>1 367</i>	<i>400</i>	<i>4</i>		<i>1 771</i>
Total budget ministères civils	1 644 241	94 697	6 427	11 066	1 756 431
Défense	45 292	7 583	357 442	44 860	455 177
Total budget général	1 689 533	102 280	363 869	55 926	2 211 608
Aviation civile	10 741	345		973	12 059
Journaux officiels	11				11
Légion d'honneur	407	4	4		415
Monnaies et médailles	134				134
Ordre de la Libération	8		4		12
Total budgets annexes	11 301	349	8	973	12 631
Total général	1 700 834	102 629	363 877	56 899	2 224 239

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2004.

(1) Y compris les volontaires.

Graphique 3-1 : Emplois budgétaires par catégories statutaires



Emplois budgétaires 3

Tableau 3-5 : Emplois budgétaires d'administration centrale, y compris les emplois d'inspection générale, en 2004

Sections budgétaires	Administration centrale	Total emplois budgétaires	% administration centrale
Affaires étrangères	3 927	9 293	42,26
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	2 004	30 800	6,51
Écologie et Développement durable	829	3 564	23,26
Culture et Communication	1 086	13 819	7,86
Économie, Finances et Industrie	8 649 (1)	177 716	4,87
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche	3 526	1 137 654	0,31
<i>Jeunesse et Enseignement scolaire</i>	3 526	1 006 525	0,35
<i>Enseignement supérieur</i>	0	131 129	0,00
Travail, Santé et Solidarité	3 788	25 458	14,88
<i>Travail</i>	1 040	10 507	9,90
<i>Santé, Famille, Personnes handicapées et Solidarité</i>	2 748	14 951	18,38
Équipement, Transports, Logement, Tourisme et Mer	2 713	100 178	2,71
<i>Mer</i>	0	2 578	0,00
<i>Services communs</i>	2 544	97 280	2,62
<i>Tourisme</i>	169	320	52,81
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	2 720	172 505	1,58
Sports	371	5 877	6,31
Justice	2 661 (2)	71 390	3,73
Outre-mer	273	5 782	4,72
Services du Premier ministre	2 395	2 395	100,00
<i>Aménagement du territoire</i>	121	121	100,00
<i>Plan</i>	202	202	100,00
<i>Secrétariat général de la Défense nationale</i>	301 (3)	301	100,00
<i>Services généraux</i>	1 771	1 771	100,00
Total budget ministères civils	34 942	1 756 431	1,99
Défense	5 477 (4)	455 177	1,20
Total budget général	40 419	2 211 608	1,83
Aviation civile	0 (5)	12 059	0,00
Journaux officiels	11	11	100,00
Légion d'honneur	100	415	24,10
Monnaies et médailles (6)	0	134	0,00
Ordre de la Libération	12	12	100,00
Total budgets annexes	123	12 631	0,97
Total général	40 542	2 224 239	1,82

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2004.

- (1) Y compris les emplois de contrôle.
- (2) Dont 575 emplois au Conseil d'État, 268 au Casier judiciaire national, 8 au Conseil supérieur de la magistrature et 183 au service de l'emploi pénitentiaire.
- (3) Y compris les emplois de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information.
- (4) Dont 536 ouvriers d'État.
- (5) Les emplois d'administration centrale ne sont pas distingués des emplois des services déconcentrés.
- (6) Les 134 emplois correspondent à des emplois techniques. 67 emplois, prévus à la fois au budget de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et des Monnaies et médailles, sont affectés en administration centrale de l'Économie.

3 Emplois budgétaires

Tableau 3-6 : Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2004

Sections budgétaires	Catégories hiérarchiques				Total général
	A	CII (1)	B	C	
Affaires étrangères	1 770	205	933	4 082	6 990
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	14 433	4 470	3 082	8 390	30 375
Écologie et Développement durable	1 325	709	248	855	3 137
Culture et Communication	4 568	335	2 110	5 919	12 932
Économie, Finances et Industrie	42 370	437	55 100	76 029	173 936
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche	809 302	10 104	85 858	154 317	1 059 581
<i>Jeunesse et Enseignement scolaire</i>	724 276	8 736	74 888	124 782	932 682
<i>Enseignement supérieur</i>	85 026	1 368	10 970	29 535	126 899
Travail, Santé et Solidarité	6 453	4 030	3 479	10 053	24 015
<i>Travail</i>	2 171	2 894	389	4 295	9 749
<i>Santé, Famille, Personnes handicapées et Solidarité</i>	4 282	1 136	3 090	5 758	14 266
Équipement, Transports, Logement, Tourisme et Mer	8 480	9 864	13 579	54 801	86 724
<i>Mer</i>	487	6	581	882	1 956
<i>Services communs</i>	7 943	9 857	12 988	53 810	84 598
<i>Tourisme</i>	50	1	10	109	170
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	8 399	209	24 434	133 732	166 774
Sports	3 483	27	559	1 599	5 668
Justice	14 440	14 112	2 786	39 339	70 677
Outre-Mer	358	17	332	1 088	1 795
Services du Premier ministre	542	5	252	838	1 637
<i>Aménagement du territoire</i>	10		13	48	71
<i>Plan</i>	6		46	31	83
<i>Secrétariat général de la Défense nationale</i>	40	4	15	57	116
<i>Services généraux</i>	486	1	178	702	1 367
Total budget ministères civils	915 923	44 524	192 752	491 042	1 644 241
Défense	5 856	6 880	6 285	26 271	45 292
Total budget général	921 779	51 404	199 037	517 313	1 689 533
Aviation civile	7 458	1 776	411	1 096	10 741
Journaux officiels	11				11
Légion d'honneur	135	4	80	188	407
Monnaies et médailles	62		72		134
Ordre de la Libération	1	1	1	5	8
Total budgets annexes	7 667	1 781	564	1 289	11 301
Total général	929 446	53 185	199 601	518 602	1 700 834

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2004, bureau de la coordination statutaire de la DGAFP pour l'affectation de la catégorie hiérarchique à un grade donné.

(1) CII : classement indiciaire intermédiaire, réservé à certains corps de catégorie B, créé par le protocole Durafour du 9 février 1990.

Graphique 3-2 : Emplois budgétaires par catégories hiérarchiques

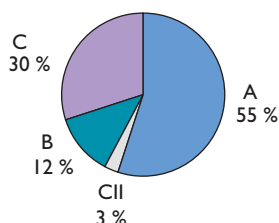


Tableau 3-7 : Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2004

Niveau hiérarchique	Corps ou grade	Emplois	%
Catégorie A	Professeur des écoles	281 339	16,5
	Professeur certifié et assimilé	236 171	13,9
	Professeur de lycée professionnel	71 973	4,2
	Professeur agrégé de l'enseignement du second degré	53 775	3,2
	Maître de conférences	34 753	2,0
	Professeur d'éducation physique et sportive	27 625	1,6
	Personnel de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des impôts	18 909	1,1
	Professeur des universités	15 401	0,9
	Professeur d'enseignement général de collège (corps en voie d'extinction)	14 808	0,9
	Personnel de direction de l'Éducation nationale	13 841	0,8
	Conseiller principal d'éducation	11 470	0,7
Catégorie B	Instituteur (corps en voie d'extinction)	58 398	3,4
	Contrôleur des impôts	22 054	1,3
	Contrôleur du Trésor public	19 075	1,1
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de l'Éducation nationale	18 568	1,1
	Corps de commandement et d'encadrement de la police nationale	14 438	0,8
Catégorie C	Corps de maîtrise et d'application de la Police nationale	100 644	5,9
	Adjoint administratif des services déconcentrés	94 336	5,5
	Ouvrier d'entretien et d'accueil des établis. d'enseignement de l'Éducation nationale	60 488	3,6
	Agent de constatation ou d'assiette des impôts	32 507	1,9
	Ouvrier professionnel des services déconcentrés	26 492	1,6
	Agent de recouvrement du Trésor	25 672	1,5
	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	25 240	1,5
	Gradé et surveillant de l'administration pénitentiaire	22 012	1,3
	Adjoint administratif	19 837	1,2
	Agent administratif des services déconcentrés	11 895	0,7
	Maître ouvrier des services déconcentrés	10 631	0,6
Adjoint administratif d'administration centrale	9 685	0,6	
Ensemble		1 352 037	79,5
Total des titulaires civils		1 700 834	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2004.

Les emplois de ces 28 corps représentent 79,5 % de l'ensemble des emplois budgétaires de titulaires civils et 60,8 % du total des emplois budgétaires 2004.

4 Égalité professionnelle

4.1 Encadrement supérieur de trois fonctions publiques

Fin 2003, les femmes représentent 58 % des emplois des trois fonctions publiques, mais seulement 12 % des 7 757 emplois supérieurs. Dans tous les secteurs, la proportion de femmes, importante parmi les agents, est plus faible dans les emplois dirigeants.

La fonction publique civile de l'État comprend 56 % de femmes, 57 % en catégorie A. Celles-ci représentent 14 % des emplois dirigeants fin 2003. Les 504 emplois à la décision du Gouvernement comprennent 12 % de femmes, les 2 800 autres emplois supérieurs 15 %, les directions de juridictions 13 %.

La loi de programmation militaire de 1997 à 2002 a rebâti le cadre des armées et l'a ouvert davantage aux femmes. Fin 2003, on recense 13 % de femmes parmi les militaires, 8 % parmi les officiers. Elles ne sont pas encore parvenues aux postes de commandement militaire, dans lesquels elles ne sont que 16 sur 1 493.

Les femmes représentent près du tiers des corps d'enseignants-chercheurs de l'Éducation nationale (30 %) et des chercheurs de la recherche publique (31 %). Cependant, cette place est inégale selon le rang hiérarchique : 16 % des professeurs d'université sont des femmes et 22 % des directeurs de recherche. Les présidents d'université, élus par leurs collègues universitaires comprennent 13 % de femmes. Elles sont également moins nombreuses dans les autres

emplois, pourvus par les autorités politiques et administratives : 13 % des directeurs d'établissement d'enseignement supérieur sous tutelle de l'Éducation, 5 % pour ceux qui sont sous d'autres tutelles ministérielles. Sur 27 directions d'établissement public de recherche, une seule est détenue par une femme.

La fonction publique territoriale comprend une majorité de femmes (60 %), dont un nombre important dans les corps de catégorie A qui pourvoient aux emplois de direction (47 %) ; elles représentent 16 % des emplois dirigeants. Les femmes constituent 13 % des directeurs généraux des conseils régionaux et départementaux, 16 % de ceux des communes de plus de 40 000 habitants, 15 % des structures intercommunales. Elles sont plus nombreuses dans les établissements publics : 24 %.

Dans la fonction publique hospitalière, les femmes représentent 88 % des personnels de la filière administrative, mais seulement 33 % du corps des directeurs d'hôpitaux parmi lesquels sont choisis les chefs d'établissement hospitalier. Globalement, 17 % de chefs d'établissements hospitaliers sont des femmes et leur proportion décroît à mesure qu'augmente la taille de l'hôpital. On compte 30 % de femmes dirigeant des hôpitaux de troisième classe, 11 % pour la première classe. Les emplois fonctionnels de plus haut niveau n'en comprennent que 8 %.

III Définitions et méthodes

À la demande du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, l'enquête sur les emplois de direction, jusque-là limitée aux services civils de l'État, a été en 2003 étendue aux militaires, aux établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les éléments donnés sont arrêtés au 31 décembre 2003, sauf pour la fonction publique hospitalière dont les emplois supérieurs sont une synthèse au 25 février 2004. Les données sur la composante médicale ne sont pas encore constituées.

Pour plus d'informations

- « Lente féminisation de la haute fonction publique », *Point Stat*, n° 4-2004, août 2004.
- *Femmes et hommes, regards sur la parité*, Insee, édition 2004.
- Troisième rapport du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, *Vouloir l'égalité*, La Documentation française, à paraître.

Encadrement supérieur de trois fonctions publiques 4.1

Tableau 4-1 : Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques à la fin 2003

Emplois de direction	Femmes	Total	Proportion de femmes (en %)
Emplois à la décision du gouvernement			
Directeurs d'administration centrale et assimilés	26	185	14
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	21	179	12
Préfets	6	109	6
Recteurs	7	31	23
Sous-total	60	504	12
Autres emplois des administrations de l'État			
Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs	192	808	24
Chefs de services d'inspection générale	2	17	12
Trésoriers payeurs généraux	9	109	8
Chefs de services déconcentrés	207	1 866	11
Sous-total	410	2 800	15
Emplois de direction de juridictions			
Dirigeants des juridictions nationales	3	34	9
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	60	427	14
Présidents de TA et CAA	5	39	13
Présidents de chambres régionales des comptes	3	27	11
Sous-total	71	527	13
Emplois de direction militaires			
Emplois de direction	4	262	2
Grands commandements militaires	3	789	0
Dirigeants de services déconcentrés	9	442	2
Sous-total	16	1 493	1
Emplois de direction de l'enseignement supérieur et de la recherche			
Présidents d'université (élus par les universitaires)	12	94	13
Directeurs d'établissement d'enseignement supérieur sous tutelle de l'Éducation	8	61	13
Directeurs d'établissement d'enseignement supérieur sous tutelle des autres ministères	6	117	5
Directeurs des établissements publics de recherche	1	27	4
Sous-total	15	205	7
Emplois de direction de la fonction publique territoriale			
DGS et DGA des conseils régionaux et généraux	63	471	13
DGS, DGA, DGST des villes de plus de 40 000 habitants	65	408	16
DGS, DGA, DGST des structures intercommunales	62	401	15
DGS, DGA, DGST des établissements publics nationaux	29	123	24
Sous-total	219	1 403	16
Emplois de direction de la fonction publique hospitalière			
Emplois fonctionnels	10	123	8
Chefs d'établissement de 1 ^{re} classe	30	280	11
Chefs d'établissement de 2 ^e classe	31	180	17
Chefs d'établissement de 3 ^e classe	73	242	30
Sous-total	144	825	17
L'ensemble des fonctions publiques	935	7 757	12

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

4 Égalité professionnelle

4.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État

Les femmes sont plus présentes dans l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État en 2003 : 14 % fin 2003, 12 % fin 2001. Mais cette progression est contrastée. Elles sont moins nombreuses parmi les emplois à la décision du gouvernement, 12 % en 2003 contre 13 % en 2002 et parmi les dirigeants de juridictions (13 % contre 14 %). Elles sont plus présentes dans les autres emplois supérieurs (15 % contre 13 %).

La part des femmes en poste, et dans les nominations, est généralement inférieure à leur présence dans les viviers. Les viviers sont constitués des personnes susceptibles d'être nommées, c'est-à-dire celles qui présentent les conditions d'avancement requises dans les corps de fonctionnaires permettant l'accès à ces emplois.

Dans les emplois à la décision du gouvernement, on compte moins de directrices d'administration centrale en 2003 (26 sur 185) qu'en 2002 (35 sur 188). Les nominations effectuées n'ont pas permis de remplacer les départs : 13 femmes ont été nommées en 2002, 8 en 2003.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les ambassadeurs : 12 % en 2003 contre 10 % en 2002. Leur présence est toujours faible parmi les préfets (6 %). Pour ces emplois, les viviers comprennent peu de femmes : ces carrières les attirent peu à la sortie de l'Ena du fait de la forte contrainte de mobilité qui y est associée.

La présence des femmes a un peu progressé dans les autres emplois supérieurs des administrations. Elles restent toutefois moins nombreuses parmi les chefs de services déconcentrés que parmi les responsables d'administration centrale : sous-directeurs, directeurs adjoints, chefs de service.

Parmi les 808 emplois de sous-directeurs, directeurs adjoints et chefs de service, un mouvement de rattrapage se poursuit depuis plusieurs années. En 2003, la part des femmes dans les emplois passe de 23 % à 24 %. Les nominations comprennent 29 % de femmes, proportion proche de celle de leur présence dans le vivier (33 %) de nomination.

Pour les 1 866 emplois de chefs de services déconcentrés, la part des femmes augmente très lentement, de 10 % à 11 %. Elle n'est pas à la hauteur de leur présence dans le vivier (26 %). Les nominations ne comprennent que 13 % de femmes. L'accès aux directions déconcentrées est conditionné à une mobilité géographique, difficile à réaliser.

Pour 427 emplois de juridictions judiciaires territoriales, on ne compte plus que 60 femmes en 2003, soit 14 %, contre 64 sur 420 en 2002. Ce niveau est très inférieur à celui de leur présence dans le vivier, 42 %, et les nominations ne comprennent que 8 % de femmes.

III Définitions et méthodes

Les viviers de nomination sont composés des fonctionnaires qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grades requises dans les corps ayant vocation à l'accès aux emplois supérieurs. Ces conditions sont déterminées par les textes réglementaires organisant l'accès à ces emplois.

Il convient de noter que certains emplois peuvent être pourvus, dans une certaine proportion, par des personnes extérieures aux viviers ; aucune statistique ne peut être établie sur ces personnes.

Les potentiels promouvables sont constitués par les corps ayant vocation à accéder aux emplois supérieurs. Leur définition est donc purement statutaire. Une partie des agents de ces corps ne réunit pas encore les conditions (d'âge, de grade, d'expérience) pour être nommés aux emplois supérieurs et ne font donc pas partie du vivier.

Les autres corps qui permettent l'accès aux corps constitutifs du potentiel par voie de concours interne, ou de promotion, ne sont pas pris en compte.

Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État 4.2

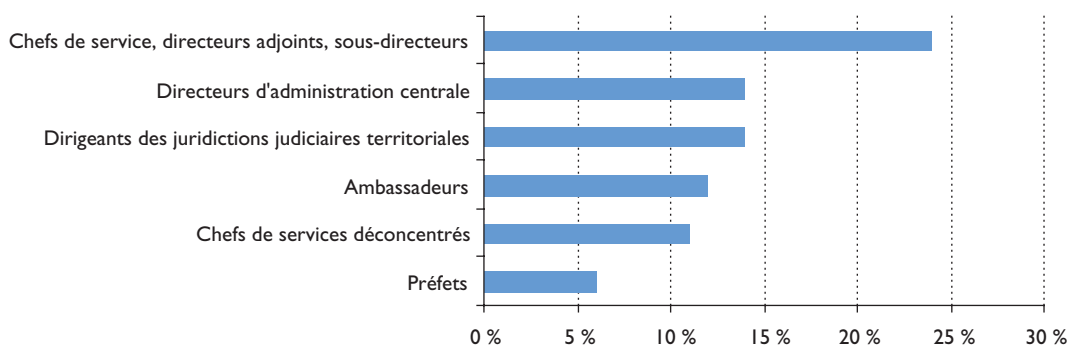
Tableau 4-2 : Les femmes dans les emplois de direction de services administratifs, d'inspections générales et de juridictions de l'État en 2001, 2002 et 2003

Emplois de direction et d'inspection générale	Effectif au 31/12/2001			Effectif au 31/12/2002			Effectif au 31/12/2003		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Emplois laissés à la décision du gouvernement									
Directeurs d'administration centrale et assimilés	32	184	17	35	188	19	26	185	14
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	18	179	10	17	174	10	21	179	12
Préfets	9	117	8	6	109	6	6	109	6
Recteurs	7	31	23	8	31	26	7	31	23
Sous-total	66	511	13	66	502	13	60	504	12
Autres emplois des administrations									
Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs	166	774	21	179	785	23	192	808	24
Chefs de services d'inspection générale	2	17	12	2	17	12	2	17	12
Trésoriers payeurs généraux	7	110	6	7	107	7	9	109	8
Chefs de services déconcentrés	168	1 857	9	179	1 844	10	207	1 866	11
Sous-total	343	2 758	12	367	2 753	13	410	2 800	15
Emplois de direction de juridictions									
Dirigeants des juridictions nationales	2	33	6	3	33	9	3	34	9
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	52	421	12	64	420	15	60	427	14
Présidents de TA et CAA	2	39	5	2	39	5	5	39	13
Présidents de chambres régionales des comptes	3	25	12	3	26	12	3	27	11
Sous-total	59	518	11	72	518	14	71	527	13
Total des emplois centraux	202	1 008	20	219	1 023	21	223	1 044	21
Total des emplois déconcentrés	266	2 779	10	286	2 750	10	318	2 787	11
Total	468	3 787	12	505	3 773	13	541	3 831	14

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 4-1 : Les femmes dans les principaux emplois de direction



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

4 Égalité professionnelle

4.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État

Tableau 4-3 : Les femmes dans les potentiels, les viviers, les nominations

Emplois de direction et d'inspection générale	Potentiels promouvables 31/12/2001			Viviers de nominations 31/12/2002			Nominations en 2003		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Emplois laissés à la décision du Gouvernement									
Directeurs d'administration centrale et assimilés	24 519	63 386	39	432	1 971	22	8	43	19
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	154	980	16	18	232	8	7	65	11
Préfets	88	634	14	19	237	8	1	29	3
Recteurs	2 576	14 679	18	2 576	14 679	18	2	7	29
Sous-total	27 095	78 065	35	3 071	16 728	18	18	144	13
Autres emplois des administrations									
Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs	22 647	57 547	39	4 350	13 069	33	63	216	29
Chefs de services d'inspection générale	192	829	23	139	659	21	0	6	0
Trésoriers payeurs généraux	4 042	9 673	42	858	3 217	27	2	10	20
Chefs de services déconcentrés	19 027	53 084	36	4 326	16 500	26	52	400	13
Sous-total	28 065	73 572	38	7 516	26 012	29	117	632	19
Emplois de direction de juridictions									
Dirigeants des juridictions nationales	3 833	7 893	49	179	998	18	0	3	0
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	3 713	7 243	51	1 608	3 813	42	8	102	8
Présidents de TA et CAA	330	1 116	30	39	198	20	4	10	40
Présidents de chambres régionales des comptes	120	679	18	52	334	16	0	2	0
Sous-total	24 487	63 422	46	1 699	4 345	39	12	117	10
Total des emplois centraux	22 926	58 515	39	4 629	14 337	32	71	268	26
Total des emplois déconcentrés	29 772	86 320	34	9 841	40 058	25	76	625	12
Total	30 728	88 690	35	10 232	41 300	25	147	893	16

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 4-4 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2003 (1)

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés (2)			Total général		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Affaires étrangères	15	110	14	10	98	10	25	208	12
Affaires sociales, Travail	37	97	38	44	236	19	81	333	24
Agriculture	18	62	29	10	116	9	28	178	16
Culture	11	24	46	18	125	14	29	149	19
Défense	12	53	23	1	16	6	13	69	19
Économie et Industrie	38	156	24	28	379	7	66	535	12
Éducation et Recherche	23	78	29	23	224	10	46	302	15
Environnement	10	35	29	5	26	19	15	61	25
Équipement, Transports	21	125	17	21	203	10	42	328	13
Intérieur-DGA et Dtom	6	67	9	0	10	0	6	77	8
Intérieur-Police	5	101	5	15	233	6	20	334	6
Justice	13	39	33	32	200	16	45	239	19
Premier ministre	9	46	20	0	0	0	9	46	20
Tous ministères	218	993	22	207	1 866	11	425	2 859	15

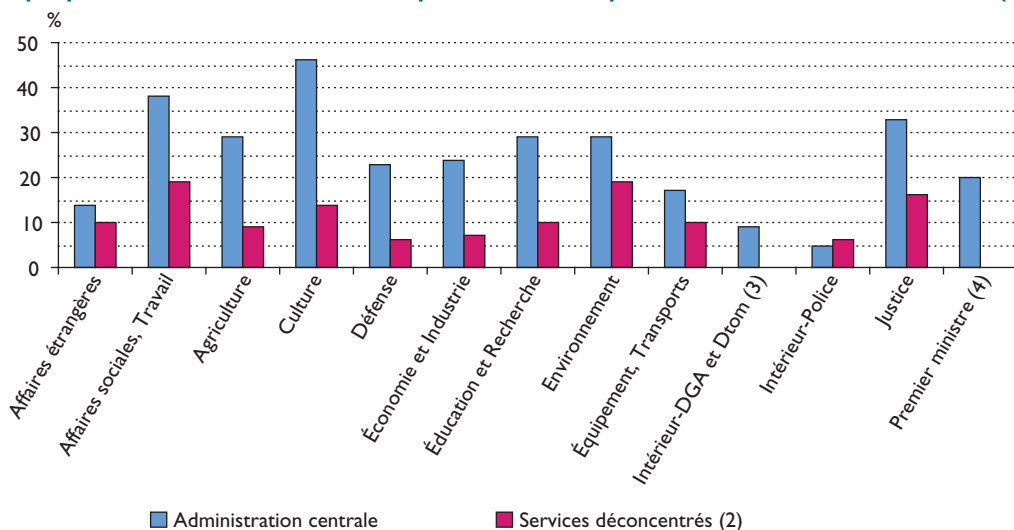
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et TPG.

Graphique 4-2 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2003 (1)



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et TPG.

(3) Direction générale de l'administration, et départements et territoires d'Outre-mer.

(4) Pas de services déconcentrés.

4 Égalité professionnelle

4.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État

Tableau 4-5 : Les femmes dans les emplois de direction d'administration centrale selon les ministères au 31 décembre 2003

Ministères	Directeur			Chef de service, directeur adjoint et sous-directeur		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	0	15	0	15	95	16
Affaires sociales et Travail	4	18	22	33	79	42
Agriculture	2	8	25	16	54	30
Culture	3	8	38	8	16	50
Défense (1)	2	9	22	10	44	23
Économie et Finances	1	23	4	37	133	28
Éducation nationale (2)	5	15	33	18	63	29
Environnement (3)	1	5	20	9	30	30
Équipement (4)	1	15	7	16	77	21
Transports (5)	1	4	25	3	29	10
Intérieur-DGA et Outre-mer	1	19	5	5	48	10
Intérieur-Police	1	13	8	4	88	5
Justice	0	7	0	13	32	41
Premier ministre et SGDN	4	26	15	5	20	25
Total	26	185	14	192	808	24

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Défense et Anciens combattants. Les militaires ne sont pas comptés.

(2) Éducation nationale, Jeunesse et Sports.

(3) Écologie et Développement durable.

(4) Équipement, Tourisme, Mer.

(5) Aviation civile.

Tableau 4-6 : Les femmes dans les emplois de chefs de services déconcentrés selon les ministères en 2003

Ministères	Effectif au 31/12/2003			Nominations intervenues pendant l'année 2003		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	10	98	10	1	26	4
Affaires sociales et Santé	35	112	31	9	28	32
Agriculture	10	116	9	2	23	9
Culture	18	125	14	5	16	31
Défense (Anciens combattants)	1	16	6	0	0	0
Économie et Finances et Industrie	28	379	7	6	72	8
Éducation nationale	9	99	9	3	22	14
Environnement	5	26	19	1	4	25
Équipement, Transports, Tourisme	21	203	10	8	53	15
Intérieur-DGA et Outre-mer	0	10	0	0	6	0
Intérieur-Police	15	233	6	7	62	11
Jeunesse et Sports	14	125	11	3	23	13
Justice	32	200	16	4	37	11
Travail, Emploi, Formation	9	124	7	3	28	11
Total	207	1 866	11	52	400	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 4-7 : Les femmes dans les juridictions nationales et les inspections générales au 31 décembre 2003

	Personnel en activité au 31/12/2003		
	Femmes	Total	%
Juridictions nationales			
Conseil d'État	49	204	24
Cour des comptes	40	202	20
Cour de cassation	86	218	39
Total	175	624	28
Ministères-Inspections générales			
Affaires sociales (Igas)	34	89	38
Agriculture (IG de l'Agriculture)	6	34	18
Agriculture (inspection de l'EA) (1)	19	70	27
Culture (IG des Affaires culturelles)	4	21	19
Culture (IG de la C. et de l'EA) (2)	25	79	32
Économie et Industrie (IG des Finances)	7	65	11
Économie, Finances et Industrie (IG de l'Insee)	0	4	0
Économie et Industrie (Industrie et Commerce)	12	25	48
Économie et Industrie (Poste et Télécom)	6	23	26
Éducation (IG de l'administration de l'EN)	26	98	27
Éducation (IG de l'EN)	31	159	19
Éducation (IG des bibliothèques)	4	8	50
Environnement	5	41	12
Équipement, Transports, Tourisme (3)	17	77	22
Intérieur (IG de l'administration)	13	53	25
Jeunesse et Sports	2	14	14
Justice (IG des services judiciaires)	15	32	47
Total	226	892	25

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Inspection de l'enseignement agricole.

(2) Inspection générale de la création et de l'enseignement artistique.

(3) Inspection générale de la construction, Inspection générale de l'équipement, Inspection générale des transports et des travaux publics, Inspection générale de l'aviation civile, Inspection générale du tourisme.

4 Égalité professionnelle

4.3 Parité dans les jurys de concours

La féminisation des jurys des principaux concours se poursuit régulièrement depuis 2000. À cette date, on comptait 33,3 % de femmes parmi les jurés des concours offrant plus de cinquante postes. Elles représentent 43,5 % en 2003.

Toutes les administrations ont maintenant dépassé le seuil minimal fixé à un tiers de chacun des deux sexes par le décret d'application de la loi du 9 mai 2001. Les femmes sont maintenant majoritaires dans les jurys des concours du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (52,6 %).

La féminisation des corps de catégorie A et d'encadrement supérieur (A +), dans lesquels sont

choisis les membres des jurys, favorise probablement cette féminisation.

D'ailleurs, dans les ministères techniques comme l'Économie et l'Équipement, où les femmes sont moins nombreuses parmi les cadres A, on en compte moins dans les jurys de concours. La règle du tiers n'est pas encore mise en pratique dans les jurys de concours qui décident du recrutement des contrôleurs du Trésor (25,4 %) ou des agents de constatation des douanes (28,4 %), pas plus que pour les ingénieurs (16,7 %) et contrôleurs (17,4 %) des TPE.

La Police nationale, peu féminisée, a fait un effort particulier pour le concours de gardiens de la paix (57,1 %).

III Définitions et méthodes

Le concours est le mode d'accès traditionnel à la fonction publique. La composition d'un jury est définie par des dispositions à caractère réglementaire. Pour la plupart des concours, les examinateurs doivent être de niveau hiérarchique supérieur à celui du corps ouvert au recrutement. L'autorité compétente, pour la nomination des membres d'un jury, est le ministre dont dépend le corps de fonctionnaires qu'il s'agit de recruter.

La loi n° 2001-397 du 9 mai 2001, titre II, vise à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organismes consultatifs et des jurys de concours de la fonction publique de l'État. Le décret d'application n° 2002-766 du 3 mai 2002 précise les modalités de désignation par l'administration, dans la fonction publique de l'État, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses repré-

sentants au sein des organismes consultatifs. Ils stipulent que leurs membres seront choisis en respectant une proportion minimale de chacun des sexes qui a été fixée à un tiers par le CSFPE en session du 12 février 2002.

En 2003, l'enquête a porté sur l'ensemble des recrutements (services civils et établissements publics nationaux) offrant plus de 50 postes (parmi les 2 000 concours de la fonction publique de l'État), soit 180 concours environ. Les membres de chaque jury de concours, ayant voix délibérative, ont été répartis selon le sexe et le niveau hiérarchique. Les présidents de jury ont été isolés et étudiés selon les mêmes critères. Ainsi, 378 jurys ont-ils été étudiés, dont près de 269 à l'Éducation nationale. En effet, l'organisation des concours déconcentrés a nécessité plusieurs jurys pour un même concours.

Pour plus d'informations

- « **Jurys de concours et organismes consultatifs : état des lieux de la féminisation** », Josette Wertheim, *Point Stat*, n° 02.01, DGAFP, mars 2002.
- **10^e rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes**, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Direction générale des collectivités locales, à paraître - 2005.

Égalité professionnelle 4

Parité dans les jurys de concours 4.3

Tableau 4-8 : La place des femmes dans les jurys (1) par niveau de concours de 2000 à 2003

Niveau de concours	Proportion de femmes parmi les jurés (en %)				Proportion de femmes parmi les présidents (en %)			
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003
Administrateur	41,3	44,7	45,3	46,3	0,0	10,0	35,7	10,0
Attaché	29,6	29,2	36,0	40,9	11,1	25,0	39,1	27,8
Ingénieur	25,7	28,5	37,5	47,1	15,3	17,3	20,7	26,4
Enseignant	32,9	38,9	36,6	42,6	15,0	18,6	17,6	17,0
Secrétaire administratif	56,5	43,5	49,7	52,0	37,9	25,6	33,3	23,2
Technicien	29,6	30,5	33,7	42,2	17,1	17,8	23,8	27,2
B et C police prison	31,0	34,6	43,6	34,4	0,0	0,0	0,0	20,0
Adjoint administratif	41,4	37,0	42,0	56,3	22,6	19,7	24,3	37,5
Ouvrier	26,3	27,1	36,3	31,1	25,8	22,2	25,8	20,7
Total	33,3	36,1	38,1	43,5	20,8	19,6	22,8	24,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Pour les concours offrant plus de cinquante postes.

Tableau 4-9 : Proportion de femmes dans les jurys des principaux concours de 2000 à 2003 (1)

Catégorie	Libellé du corps	Proportion de femmes parmi les jurés (en %)			
		2000	2001	2002	2003
A	Conseiller d'orientation psychologue	42,7	43,5	44,9	41,4
	Conseiller principal d'éducation	40,9	47,6	48,8	50,4
	Élève de l'Ena	46,7	28,6	35,7	57,1
	Ingénieur des TPE	14,7	25,0	18,2	16,7
	Élève d'instituts régionaux d'administration		46,2	42,7	42,5
	Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne	32,4	38,8	34,6	38,2
	Inspecteur du travail	34,2	30,0		37,5
	Inspecteur du Trésor	4,8		10,3	38,5
	Inspecteur des impôts		17,6	41,7	42,3
	Médecin de l'Éducation nationale	40,5	47,7	43,1	
	Professeur agrégé	31,4	31,2	32,7	38,0
	Professeur certifié	40,5	41,5	41,7	40,8
	Professeur de lycée professionnel	38,5	33,8	35,3	35,4
	Professeur des écoles		50,0	49,0	51,6
B	Assistante sociale	71,2	73,5	71,2	64,5
	Contrôleur des douanes	46,5	34,4	33,3	42,6
	Contrôleur des impôts		26,2	21,9	43,8
	Contrôleur des travaux publics de l'État	34,5	19,2	21,7	17,4
	Contrôleur du travail	36,2	42,0		
	Contrôleur du Trésor	12,8	17,8	22,2	25,4
	Greffier des services judiciaires	81,8	81,8	66,7	58,6
	Infirmier	79,0	76,0	73,9	73,0
	Lieutenant de police	31,3	34,6	35,7	34,4
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	51,0	52,6	52,4	53,4
	Technicien supérieur des études et de fabrication	12,5	10,9	33,3	54,5
C	Adjoint administratif	54,7	61,9	51,7	60,0
	Adjoint technique recherche et formation de l'Éducation nationale	33,8	26,2	31,4	50,6
	Agent de constatation des douanes	53,1	40,7	53,3	28,4
	Agent technique de l'électronique de la Défense	10,0	14,3	30,4	
	Agent de recouvrement du Trésor	26,1	20,0	26,7	
	Gardiens de la paix	16,7	43,8	50,0	57,1
	Maître ouvrier	24,3	20,2	21,1	20,8
	Surveillant de l'administration pénitentiaire	36,9	34,1	57,1	34,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Pour les concours offrant plus de 50 postes.

4 Égalité professionnelle

4.3 Parité dans les jurys de concours

Tableau 4-10 : La place des femmes dans les jurys (1) par ministères de 2000 à 2003

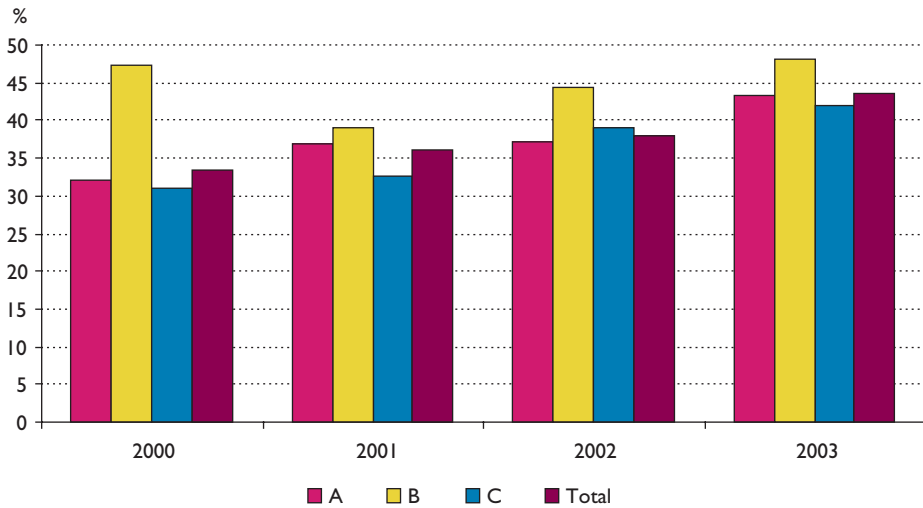
Ministères	Proportion de femmes parmi les jurés (en %)				Proportion de femmes parmi les présidents (en %)			
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003
Affaires étrangères		55,2				0,0		
Agriculture		44,0	37,6	38,4		10,9	13,2	9,7
Aviation civile		38,8	36,1			0,0	0,0	
Culture	34,8		43,8		100,0		100,0	
Défense	5,7	14,5	30,9	51,8	0,0	3,2	12,5	12,5
Économie, Finances et Industrie	28,4	22,7	26,3	36,6	12,1	25,0	23,7	31,8
Éducation nationale	36,2	38,1	39,7	45,4	23,8	20,7	24,1	27,5
Jeunesse et Sports				28,8				100,0
Emploi, Solidarité	35,4	42,9	43,1	52,6	0,0	14,8	21,4	20,0
Ena	46,7	28,6	35,7	57,1	100,0	100,0	100,0	0,0
Équipement	33,6	25,3	25,5	34,5	0,0	9,5	18,2	9,7
Intérieur	49,0	43,5	41,5	47,9	27,3	32,0	19,5	21,9
Justice	31,3	36,9	44,7	36,2	9,1	16,7	20,0	33,3
Premier ministre		46,2	42,7	42,5		100,0	100,0	100,0
EPST	20,7	27,8	27,2	35,2	12,7	17,6	19,5	22,9
Total	33,3	36,1	38,1	43,5	20,8	19,6	22,8	24,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Pour les concours offrant plus de 50 postes.

Graphique 4-3 : Proportion de femmes parmi les jurés par catégorie de 2000 à 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

4 Égalité professionnelle

4.4 Parité dans les organismes consultatifs

Le taux de représentation des femmes au sein des organismes consultatifs, sur la période 2000-2002, fait apparaître une réelle prise en compte de l'obligation faite à l'administration d'être représentée par au moins un tiers de personnes de chaque sexe. C'est, en effet, le niveau minimum, fixé par le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002 en application de la loi du 9 mai 2001. L'évolution sur trois ans montre que le mouvement amorcé en 2001 du fait de la loi semble difficile à soutenir dans la durée pour certains ministères.

Cependant, aux ministères des Affaires sociales, de l'Économie ou de la Justice, la proportion de femmes représentant l'administration reste élevée par rapport au pourcentage de femmes susceptibles de siéger. En effet, seules les femmes appartenant à la catégorie A sont habilitées à

représenter l'administration et elles constituent, globalement en 2002, 37 % de cette catégorie (hors Éducation nationale). L'évolution par type de fonction confirme cette tendance à respecter le décret. **Les syndicats, non astreints à respecter cette obligation, s'y sont cependant efforcés. La représentation hommes/femmes tend à l'égalité dans de nombreuses CAP.**

Les variations dans l'évolution de la représentation des femmes dans les commissions techniques paritaires (CTP) et dans les comités hygiène et sécurité (CHS) ne permettent pas de dégager une tendance significative.

À l'assemblée plénière du CSFPE, l'administration répond strictement à l'obligation de représentation des femmes.

III Définitions et méthodes

La loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, titre II, vise notamment à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État. Le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002 qui concerne les modalités de désignation des représentants de l'administration au sein des organismes consultatifs dispose que leurs membres sont choisis en respectant une proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe. Cette proportion est calculée sur l'ensemble des membres représentant l'administration, titulaires et suppléants.

Le décret n° 2000-201 du 6 mars 2000, relatif aux CAP et CTP, élargit à l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A la possibilité de représenter l'administration, alors qu'auparavant seuls les agents ayant au moins le grade d'administrateur civil de 2^e classe étaient autorisés à siéger. Les corps de titu-

laire de catégorie A et assimilés comportent environ 36 % de femmes (hors enseignants) en 2002.

De nouvelles modalités d'enquête ont été mises en place pour l'année 2004. Le recueil de l'information sur la féminisation des représentants de l'administration et du personnel a été couplé avec le recueil des résultats des élections aux CAP. La représentation équilibrée entre les femmes et les hommes est désormais calculée sur les représentants nommés par l'arrêté suivant le scrutin et non plus sur celles ayant siégé à la dernière réunion de la CAP.

Le taux de féminisation est donc établi selon un renouvellement roulant et constant suivant la période des élections propre à chaque corps. Il sera établi sur l'ensemble renouvelé des CAP au bout de trois ans. Cette première année d'enquête, portant sur environ un tiers des corps, n'a pas permis de constituer un échantillon représentatif des personnels de la fonction publique.

Pour plus d'informations

- 10^e rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Direction générale des collectivités locales, à paraître - 2005.

Tableau 4-11 : Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs
Évolution sur 3 ans

(en %)

	Désignées par l'administration			Représentantes syndicales		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Commissions administratives paritaires (CAP)	29,6	38,4	37,4	41,6	45,6	45,6
Comités techniques paritaires (CTP)	22,1	26,1	30,0	31,2	40,9	37,6
Comités hygiène et sécurité (CHS)	26,9	30,6	26,7	45,5	41,0	34,5
Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) en assemblée plénière	36,7	36,7	33,3	23,3	26,7	30,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions du personnel, années 2000-2001-2002.

Tableau 4-12 : Évolution de la représentation des femmes dans les CAP (1) ayant siégé par ministère

	Proportion de femmes représentantes de l'administration (en %)			Proportion de femmes représentantes du personnel (en %)		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Affaires étrangères	22,0	43,4	41,5	53,7	33,8	48,8
Affaires sociales	36,7	40,3	56,0	55,2	50,0	46,3
Agriculture	24,6	27,3	34,4	47,5	43,8	52,0
Culture	23,2	40,0	24,3	42,0	41,8	45,2
Défense	27,9	43,6	37,5	41,0	41,0	43,1
Économie	32,1	37,4	38,9	33,0	36,4	37,1
Éducation nationale	41,3	54,0	52,9	54,7	58,6	58,7
Équipement	36,3		40,2	30,4		34,4
Intérieur	13,9	26,3	22,8	57,1	35,9	39,0
Justice	49,4	51,4	46,8	47,9	55,1	47,8
Premier ministre	28,0	40,0	27,3	68,0	40,0	40,9
Police	1,9	11,3	5,4	22,6	43,1	38,2
Sports	15,0	13,3	4,21	0,0	20,0	17,4
Total	29,6	38,4	37,4	41,6	45,1	45,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Pour les CAP retenues dans l'enquête.

5 Insertion des travailleurs handicapés

Le taux légal d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés progresse légèrement : il passe de 4,2 % en 2002 à 4,3 % en 2003 (hors Éducation nationale). Hors anciens militaires non-titulaires d'une pension d'invalidité, ce taux est stable : 3,6 %.

En 2003, en prenant en compte les établissements publics de l'Écologie et de l'Équipement qui répondent pour la première fois cette année, le taux légal d'emploi est évalué à 4,2 %. Ce taux est légèrement inférieur à celui des autres fonctions publiques : dans la territoriale, il est de 4,4 % en 2001 ; celui de l'hospitalière est estimé à 4,5 % en 2002.

Parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les travailleurs reconnus par la Cotorep sont plus nombreux qu'en 2002 dans la plupart des ministères : 8 881 en 2002, 9 632 en 2003. La hausse est particulièrement sensible à l'Agriculture (de 427 en 2002 à 537 en 2003) ou à l'Économie (de 2 214 en 2002 à 2 294 en 2003). À l'inverse, le nombre d'accidentés du travail baisse, de 13 622 en 2002 à 12 930 en 2003. En conséquence, en 2003, les travailleurs reconnus par la Cotorep représentent 24 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (22 % en 2002), et les accidentés du travail 32 % (34 % en 2002).

Hors Éducation nationale, les nouveaux bénéficiaires sont moins nombreux qu'en 2002, année caractérisée par une hausse (3 163 en 2003 contre 3 279 en 2002), malgré le plus grand nombre de recrutements par contrat définis à l'article 27 de la loi 84-16 (de 801 en 2002 à 881 en 2003). Par ailleurs, le nombre des agents inaptes ou reclassés à la suite d'un handicap physique survenu lors de l'exercice de leurs fonctions augmente en 2003 : 1 291 nouveaux bénéficiaires en 2003, pour 1 038 en 2002.

À l'Éducation nationale, le volume des recrutements augmente de 73 agents. Parmi les 940 nouveaux bénéficiaires, 360 sont des travailleurs Cotorep (241 en 2002). Les nouveaux bénéficiaires d'une ATI sont moins nombreux, comme dans les autres ministères. Le volume des agents reconnus inaptes, ou dont le poste a été adapté, est stable.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés, calculé pour la dernière année avec une méthode similaire à celle du privé, est estimé à 4,8 %. Il porte sur 83 % des effectifs.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 opère en effet un rapprochement des méthodes de recensement des bénéficiaires entre la fonction publique et le secteur concurrentiel. Ce double calcul n'est donc, à terme, plus nécessaire.

III Définitions et méthodes

Taux d'emploi public-privé : la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés impose à l'ensemble des employeurs, notamment à l'État et à ses établissements publics administratifs, une obligation d'emploi égale à 6 % de l'effectif total de leurs agents.

Pour mesurer ce taux d'emploi dans la fonction publique d'État, la DGAFP effectue tous les ans un recensement des bénéficiaires auprès des différents ministères et établissements publics. Dans le secteur privé, chaque employeur doit faire une déclaration d'emploi de travailleurs handicapés auprès du ministère du Travail.

Les modes de calcul des taux de la DGAFP et du ministère du Travail, qui sont définis par la loi, sont jusqu'en 2004 relativement différents.

Dans le calcul de ce taux, le poids statistique de chaque agent bénéficiaire est pondéré par différents critères comme la gravité du handicap, l'âge ou le caractère nouveau du recrutement. Une même personne peut donc compter pour plusieurs

unités bénéficiaires. Par ailleurs, le nombre d'unités bénéficiaires est calculé au prorata de la durée de travail de chaque agent. En revanche, les anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité ne sont plus comptés parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Ce taux similaire à celui du secteur privé s'en différencie par :

- l'assiette de calcul, qui n'exclut pas les catégories de personnels dans lesquelles on ne peut recruter de travailleurs handicapés du fait des fonctions exercées ;
- le mode d'attribution des bonifications et le calcul en ETP des bénéficiaires.

Champ : l'enquête porte sur les administrations de l'État, les établissements publics scientifiques culturels et professionnels, les établissements publics scientifiques et techniques occupant au moins vingt agents à temps plein ou équivalent, La Poste, et deux établissements publics industriels et commerciaux, l'ONF et l'Onic. L'Éducation nationale n'a pu fournir que des indications sur les nouveaux bénéficiaires, en 2002 comme en 2003.

Bénéficiaires : agents handicapés dont les différentes catégories (Cotorep, accidentés du travail, emplois réservés) sont définies par l'article L. 323-2 du Code du travail qui fixe une obligation minimale d'emploi des travailleurs handicapés égale à 6 % de l'effectif total du ministère ou de l'établissement.

Handicapés Cotorep : agents reconnus travailleurs handicapés par les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep). Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun, par la voie des emplois réservés ou sur contrat de droit commun.

Accidentés du travail : agents victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ou atteints d'une maladie professionnelle. Les fonctionnaires perçoivent une allocation temporaire d'invalidité (ATI) et les non-titulaires une rente du régime général. Les agents frappés d'une incapacité d'au moins deux tiers bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une allocation d'invalidité temporaire sont aussi comptabilisés dans cette rubrique, bien que leur invalidité n'ait pas été causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Emplois réservés : agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors Cotorep). Ce sont les anciens militaires titulaires

d'une pension militaire d'invalidité (ou assimilés : veuves de guerre, orphelins de guerre) et les anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité.

Agents inaptes et reclassés : agents devenus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions au cours de leur carrière :

– soit leur poste de travail a été adapté et ils n'ont pas fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement ;

– soit ils ont fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement.

Équivalents effectifs des marchés : la conclusion de contrats et de marchés avec les établissements de travail protégé permet de faire équivaloir des emplois de bénéficiaires sur la base du traitement annuel minimum dans la fonction publique. Le calcul des équivalents s'obtient en divisant le montant total des achats par le traitement annuel afférent à l'indice majoré 261.

Remarque : la DGAFP utilise les informations concernant les agents bénéficiaires d'une ATI du service des pensions du ministère de l'Économie et des Finances. Le nombre d'ATI au 31 décembre 2002 avait été surestimé. Les chiffres définitifs sont présentés dans ce rapport.

Pour plus d'informations

- « L'emploi des travailleurs handicapés en 2003 », Alexandre Le Benoist, Marie Rey, *RésulStats*, n° 11, juillet 2005, DGAFP.
- « L'emploi des personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé de longue durée ». Premiers résultats de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de mars 2002, n° 41.3, *Premières Informations et Premières Synthèses*, Michel Amar, Selma Amira, Dares, octobre 2003.
- *Tableau de bord sur l'emploi et le chômage des travailleurs handicapés*, Mahrez Okba, Anne Ramare, Chantal Santamaria, Dares, 2003.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'établissement des collectivités territoriales au 31 décembre 2001, DGCL – CNFPT, 2004.

5 Insertion des travailleurs handicapés

Tableau 5-1 : Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2002 (1)

Ministère	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	% de handicapés/ effectifs réels	Équivalents effectifs des marchés	Total général	Taux d'emploi (en %)
Affaires étrangères	74	35	124	1	234	3,2	4	238	3,2
Agriculture	427	371	74	19	891	2,8	27	918	2,9
Aviation civile	55	118	545	7	725	6,1	0	725	6,1
Culture	113	165	30	9	317	2,2	2	319	2,2
Défense	924	612	1 264	0	2 800	2,9	74	2 874	3,0
Économie	2 214	1 492	2 042	522	6 270	3,4	75	6 345	3,4
Emploi	340	92	209	7	648	6,0	18	666	6,2
Environnement	32	5	15	0	52	2,1	3	55	2,2
Équipement	915	1 928	576	643	4 062	5,4	37	4 099	5,5
Intérieur	882	236	759	39	1 916	5,0	21	1 937	5,0
Jeunesse et Sports	32	87	11	2	132	2,0	9	141	2,2
Justice	243	762	323	21	1 349	2,4	9	1 358	2,4
Outre-mer (2)	12	3	0	4	19	6,9	0	19	6,9
Police	185	4 748	221	0	5 154	4,0	0	5 154	4,0
Santé (3)	476	154	239	23	892	4,1	43	935	4,3
Services du Premier ministre	7	12	0	2	21	1,0	1	22	1,0
CDC (4)	36	54	22	2	114	3,3	4	118	3,5
Cemagref	18	4	0	0	22	3,3	1	23	3,4
CNRS	166	239	0	2	407	1,6	4	411	1,6
Inra	92	154	0	0	246	2,8	14	260	3,0
Inrets	6	0	0	0	6	1,4	0	6	1,4
Inria	4	0	0	0	4	0,2	0	4	0,2
Inserm	117	53	0	0	170	3,3	2	172	3,3
IRD	5	4	0	0	9	0,6	1	10	0,6
La Poste	1 462	2 095	334	8 731	12 622	5,9	297	12 919	6,0
Météo France	12	9	254	1	276	9,2	3	279	9,3
ONF	16	189	549	24	778	10,7	12	790	10,8
Onic	16	1	12	0	29	4,2	0	29	4,2
Total	8 881	13 622	7 603	10 059	40 165	4,2	660	40 825	4,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Chiffres définitifs.

(2) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas recensés.

(3) Y compris les EPA.

(4) Les filiales ne sont pas prises en compte.

Insertion des travailleurs handicapés 5

Tableau 5-2 : Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2003

Ministère	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	% de handicapés/ effectifs réels	Équivalents effectifs des marchés	Total général	Taux d'emploi (en %)
Affaires étrangères	103	35	203	2	343	4,6	4	347	4,7
Agriculture	537	343	103	39	1 022	3,2	27	1 049	3,3
Aviation civile	37	54	258	0	349	2,9	0	349	2,9
Culture	141	164	36	15	356	1,8	5	361	1,8
Défense	982	548	1 155	0	2 685	2,8	88	2 773	2,9
Écologie	25	4	20	0	49	1,9	3	52	2,1
Économie	2 294	1 461	2 021	731	6 507	3,6	69	6 576	3,6
Équipement	1 084	1 915	606	836	4 441	5,4	41	4 482	5,4
Intérieur	930	234	745	20	1 929	5,4	19	1 948	5,5
Justice	307	751	265	26	1 349	2,3	6	1 355	2,3
Outre-mer (1)	12	3	1	10	26	8,6	0	26	8,6
Police	229	4 470	221	21	4 941	3,7	3	4 944	3,7
Santé	542	188	275	21	1 026	4,4	43	1 069	4,5
<i>dont ministère</i>	<i>460</i>	<i>135</i>	<i>274</i>	<i>18</i>	<i>887</i>	<i>5,7</i>	<i>33</i>	<i>920</i>	<i>5,9</i>
<i>dont EPA</i>	<i>82</i>	<i>53</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>139</i>	<i>1,8</i>	<i>10</i>	<i>149</i>	<i>1,9</i>
Services du Premier ministre	12	12	0	2	26	1,2	1	27	1,2
Sports	58	83	12	6	159	2,2	10	169	2,4
Travail	398	81	204	9	692	6,5	13	705	6,6
CDC (2)	42	52	22	2	118	3,5	4	122	3,6
Cemagref	14	10	0	0	24	3,5	2	26	3,8
CNRS	195	225	0	7	427	1,6	5	432	1,7
Inra	94	174	0	0	268	3,1	17	285	3,3
Inrets	6	0	0	0	6	1,4	0	6	1,4
Inria	6	0	0	0	6	0,4	0	6	0,4
Inserm	115	63	0	0	178	3,4	2	180	3,5
IRD	5	5	0	0	10	0,7	0	10	0,7
La Poste	1 418	1 852	295	9 015	12 580	6,2	199	12 779	6,3
Météo France	12	18	256	1	287	9,6	3	290	9,7
ONF	14	184	506	24	728	10,0	13	741	10,1
Onic	20	1	9	0	30	4,3	0	30	4,3
Total	9 632	12 930	7 213	10 787	40 562	4,2	578	41 140	4,3
EPA Environnement (3)	13	12	3	3	31	0,6	6	37	0,8
EPA Équipement (3)	32	3	2	0	37	1,4	1	38	1,5
Total y compris EPA	9 677	12 945	7 218	10 790	40 630	4,2	585	41 215	4,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas recensés.

(2) Les filiales ne sont pas prises en compte.

(3) Informations disponibles pour la première année.

5 Insertion des travailleurs handicapés

Tableau 5-3 : Bénéficiaires de la loi « handicapés » (hors Éducation nationale) selon le statut au 31 décembre 2003 (1)

	Titulaires			Ouvriers d'État	Non-titulaires	Statut non renseigné	Total général
	A	B et CII	C				
Handicapés Cotorep							
Hommes	345	1 386	3 228	24	174	—	5 157
Femmes	193	965	3 198	12	152	—	4 520
Total	538	2 351	6 426	36	326	—	9 677
<i>Dont recrutés sur contrat (art. 3 loi du 10-07-87)</i>							
Hommes	157	410	826	—	—	—	1 393
Femmes	92	292	811	—	—	—	1 195
Total	249	702	1 637	—	—	—	2 588
<i>Dont recrutés sur emplois réservés</i>							
Hommes	53	402	1 671	—	—	—	2 126
Femmes	19	217	1 277	—	—	—	1 513
Total	72	619	2 948	—	—	—	3 639
Accidentés du travail							
Hommes	727	803	2 588	482	111	5 366	10 077
Femmes	329	610	1 218	12	70	629	2 868
Total	1 056	1 413	3 806	494	181	5 995	12 945
<i>Dont agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité</i>							
Hommes	608	684	2 312	—	—	5 366	8 970
Femmes	272	529	1 101	—	—	629	2 531
Total	880	1 213	3 413	—	—	5 995	11 501
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	143	2 034	4 239	—	—	—	6 416
Femmes	5	190	607	—	—	—	802
Total	148	2 224	4 846	—	—	—	7 218
<i>Dont anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité</i>							
Hommes	80	1 799	3 819	—	—	—	5 698
Femmes	2	178	556	—	—	—	736
Total	82	1 977	4 375	—	—	—	6 434
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	377	1 526	3 856	99	16	—	5 874
Femmes	296	1 904	2 707	1	8	—	4 916
Total	673	3 430	6 563	100	24	—	10 790
Total							
Hommes	1 592	5 749	13 911	605	301	5 366	27 524
Femmes	823	3 669	7 730	25	230	629	13 106
Total général	2 415	9 418	21 641	630	531	5 995	40 630

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Y compris EPA de l'Équipement et de l'Environnement.

Insertion des travailleurs handicapés 5

Tableau 5-4 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2002 et 2003 par ministère

Ministère	2002					2003				
	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total
Affaires étrangères	9	3	4	0	16	6	3	4	0	13
Agriculture	75	11	7	4	97	69	12	5	1	87
Aviation civile	7	0	35	0	42	6	1	21	0	28
Culture	19	4	7	2	32	17	8	0	4	29
Défense	310	26	173	0	509	173	34	45	0	252
Économie	160	69	73	177	479	128	58	50	317	553
Éducation nationale	241	506	0	120	867	360	462	0	118	940
<i>dont enseignants</i>	99	272	0	0	371	67	260	0	3	330
Emploi	50	4	6	0	60	55	2	5	0	62
Environnement	8	0	0	0	8	1	0	0	0	1
Équipement	185	125	54	98	462	120	111	73	169	473
Intérieur	70	22	33	5	130	80	14	33	2	129
Jeunesse et Sports (1)	6	4	1	0	11	16	5	0	1	22
Justice	30	65	12	2	109	53	59	18	5	135
Outre-mer (2)	2	0	0	0	2	0	0	0	3	3
Police	45	257	0	0	302	76	229	0	1	306
Santé (3)	51	8	45	7	111	62	10	36	1	109
Services du Premier ministre	1	0	0	0	1	4	0	0	0	4
CDC	0	3	0	0	3	7	0	0	0	7
Cemagref	2	0	0	0	2	3	0	0	0	3
CNRS	43	14	0	0	57	35	19	0	4	58
Inra	10	8	0	0	18	15	16	0	0	31
Inrets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inria	1	0	0	0	1	2	0	0	0	2
Inserm	16	7	0	0	23	10	11	0	0	21
IRD	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1
La Poste	29	9	0	743	781	23	5	0	783	811
Météo France	3	1	7	0	11	2	9	8	0	19
ONF	1	10	0	0	11	0	0	0	0	0
Onic	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
Total	1 375	1 156	457	1 158	4 146	1 328	1 068	298	1 409	4 103
EPA Environnement (4)						1	1	0	0	2
EPA Équipement (4)						1	1	0	0	2
Total y compris EPA	1 375	1 156	457	1 158	4 146	1 330	1 070	298	1 409	4 107

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) Pour l'année 2002 les agents en fonction en administration centrale ne sont pas recensés. En 2003, la Jeunesse est rattachée à l'Éducation nationale.
- (2) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas recensés.
- (3) Y compris EPA.
- (4) Informations disponibles pour la première année en 2003.

5 Insertion des travailleurs handicapés

Tableau 5-5 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2003 selon le statut y compris l'Éducation nationale (1)

	Titulaires			Ouvriers d'État	Non-titulaires	Statut non renseigné	Total général
	A	B et CII	C				
Handicapés Cotorep							
Hommes	43	112	240	0	96	—	491
Femmes	36	89	276	2	76	—	479
Sexe inconnu	73	18	269	—	—	—	360
Total	152	219	785	2	172	—	1 330
<i>Dont recrutés sur contrat (art. 3 loi du 10-07-87)</i>							
Hommes	27	93	216	—	—	—	336
Femmes	32	68	216	—	—	—	316
Sexe inconnu	51	12	166	—	—	—	229
Total	110	173	598	—	—	—	881
<i>Dont recrutés sur emplois réservés</i>							
Hommes	4	11	58	—	—	—	73
Femmes	0	11	58	—	—	—	69
Sexe inconnu	1	4	60	—	—	—	65
Total	5	26	176	—	—	—	207
Accidentés du travail							
Hommes	140	50	206	23	5	254	678
Femmes	159	57	153	0	2	21	392
Total	299	107	359	23	7	275	1 070
<i>Dont agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité</i>							
Hommes	132	46	192	—	—	254	624
Femmes	157	54	148	—	—	21	380
Total	289	100	340	—	—	275	1 004
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	—	101	158	—	—	—	259
Femmes	—	5	34	—	—	—	39
Total	—	106	192	—	—	—	298
<i>Dont anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité</i>							
Hommes	—	71	148	—	—	—	219
Femmes	—	4	33	—	—	—	37
Total	—	75	181	—	—	—	256
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	55	165	427	27	1	—	675
Femmes	33	179	400	0	4	—	616
Sexe inconnu	9	6	103	0	0	—	118
Total	97	350	930	27	5	—	1 409
Total							
Hommes	238	428	1 031	50	102	254	2 103
Femmes	228	330	863	2	82	21	1 526
Sexe inconnu	82	24	372	0	0	0	478
Total général	548	782	2 266	52	184	275	4 107

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Y compris EPA de l'Équipement et de l'Environnement.

Insertion des travailleurs handicapés 5

Tableau 5-6 : Répartition des unités bénéficiaires par ministère et calcul des taux d'emploi en 2003 selon un système de décompte similaire à celui du secteur privé

Ministère (1)	Effectifs en fonction en ETP (2)	Bénéficiaires en ETP	Total bonifications	Total bénéficiaires directs	Équivalents bénéficiaires	Total unités bénéficiaires	Taux d'emploi (en %)	Rappel taux d'emploi fonction publique (en %)
	(a)	(b)	(c)	(b)+(c)	(d)	(b)+(c)+(d)	(b)+(c)+(d)/(a)	(en %)
Affaires étrangères	7 362	170	115	285	4	288	3,9	4,7
Agriculture	31 382	853	434	1 286	27	1 313	4,2	3,3
Culture	19 650	311	116	427	5	432	2,2	1,8
Défense	92 552	1 513	572	2 085	88	2 173	2,3	2,9
Écologie	2 292	30	17	47	3	50	2,2	2,1
Économie	170 259	4 647	1 712	6 359	69	6 428	3,8	3,6
Équipement	80 471	3 727	1 260	4 987	41	5 027	6,2	5,4
Intérieur	33 624	1 194	1 025	2 219	19	2 238	6,7	5,5
Justice (hors AP)	27 555	525	312	837	6	843	3,1	3,5
Outre-mer	299	24	5	29	0	29	9,5	8,6
Santé	21 070	726	626	1 352	43	1 395	6,6	4,5
<i>dont ministère</i>	<i>14 881</i>	<i>601</i>	<i>588</i>	<i>1 189</i>	<i>33</i>	<i>1 223</i>	<i>8,2</i>	<i>5,9</i>
<i>dont EPA</i>	<i>6 188</i>	<i>125</i>	<i>37</i>	<i>163</i>	<i>10</i>	<i>173</i>	<i>2,8</i>	<i>1,9</i>
Services du Premier ministre	2 161	25	20	45	1	46	2,1	1,2
Sports	6 962	147	100	247	10	257	3,7	2,4
Travail	10 131	504	495	998	13	1 011	10,0	6,6
Cemagref	651	20	17	37	2	39	6,0	3,8
CNRS	25 431	424	249	673	5	678	2,7	1,7
Inra	8 368	264	109	373	17	390	4,7	3,3
Inrets	420	6	6	12	0	12	2,9	1,4
Inria	1 676	6	10	16	0	16	1,0	0,4
Inserm	5 071	157	101	258	2	260	5,1	3,5
IRD	1 518	9	2	11	0	11	0,7	0,7
La Poste	194 544	12 064	979	13 043	199	13 242	6,8	6,3
Météo France	2 902	31	22	53	3	56	1,9	9,7
ONF	6 875	217	2	219	13	232	3,4	10,1
Onic	673	24	14	38	0	38	5,6	4,3
Total	753 897	27 616	8 319	35 935	571	36 507	4,8	4,5 (3)
EPA Environnement (4)	4 732	29	11	40	6	46	1,0	0,8
EPA Équipement (4)	2 470	34	23	57	1	57	2,3	1,5
Total y compris EPA	761 099	27 678	8 354	36 032	578	36 610	4,8	4,5 (3)

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Ces résultats concernent les seuls ministères ou établissements qui ont fourni les informations nécessaires pour le calcul des bonifications.

(2) Certains chiffres ont été estimés.

(3) Ce taux a été calculé sur les ministères mentionnés dans ce tableau.

(4) Informations disponibles pour la première année.

6 Recrutement

6.1 Type de concours et profil des candidats

En 2003, 79 800 postes ont été offerts à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État, soit une diminution de 16 % par rapport à 2002. Ainsi, 87 700 personnes ont-elles été finalement recrutées. **Le niveau des recrutements retrouve celui de 2000 après deux années de forte hausse.**

La voie des concours externes a permis de recruter 55 195 personnes, soit 8 000 de moins qu'en 2002, et 18 022 par concours internes, soit 4 400 de moins qu'en 2002. Le nombre de personnes recrutées par examens professionnels ou concours uniques reste stable. **Enfin, les concours de titularisation ouverts dans le cadre de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire se sont poursuivis, mais à un rythme ralenti** : environ 7 600 personnes (12 600 en 2002) ont été titularisées, dont 3 200 dans l'enseignement et 3 200 en catégorie C. À côté de ces voies traditionnelles d'accès à la fonction publique de l'État, le troisième concours a permis de recruter 1 532 personnes, essentiellement en catégorie A et 2 700 personnes ont été recrutées sans concours en catégorie C (3 500 en 2002).

Malgré la baisse du nombre de postes offerts aux concours, le nombre de personnes qui se présentent est aussi important que l'année passée (767 000 en 2003, 770 600 en 2002) ; par conséquent la sélectivité progresse d'un point et demi : on compte en 2003 près de dix personnes pour un poste pourvu et près de douze personnes pour un reçu aux concours externes. La sélectivité est plus forte en catégorie B et C qu'en catégorie A.

En 2003, les recrutements externes représentent près des deux tiers des recrutements. Ainsi, 63 % des recrutés rejoignent-ils la catégorie A, très massivement dans l'enseignement, 9 % la catégorie B et 28 % la catégorie C. **En C, 17 % des recrutements se sont effectués sans concours.**

Parmi les personnes recrutées en A aux concours externes, 68 % sont des femmes, essentiellement enseignantes. Les recrutements féminins sont moins nombreux en catégorie B (54 %) et en catégorie C (43 %).

Les concours externes permettent d'accueillir 82 % des candidats extérieurs à l'administration, les concours uniques 63 % et le troisième concours 78 %. En effet, parmi les reçus aux concours externes, certains travaillent déjà dans la fonction publique : 6 % sont titulaires de la fonction publique de l'État, 11 % sont des agents contractuels, quelques-uns appartiennent à l'une des deux autres fonctions publiques. **En outre, 300 personnes issues de l'Union européenne ont été recrutées aux concours externes, dont 245 en catégorie A et une soixantaine en catégorie B et C.**

Le niveau de diplôme des lauréats aux concours externes reste élevé : six admis sur dix possèdent au moins une licence. Pour les concours ouverts aux candidats titulaires du baccalauréat, plus de la moitié est titulaire d'un diplôme au moins égal à la licence, tandis que 14 % ne disposent que du baccalauréat. Enfin, 64 % des candidats recrutés en catégorie C sont bacheliers.

III Définitions et méthodes

Présents : candidats qui se sont présentés à la première épreuve du concours.

Admis : candidats admis sur liste principale.

Recrutés : candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire. Les recrutés ne sont recensés qu'à compter de 1998.

Sélectivité : rapport du nombre de candidats présents sur nombre d'admis.

Postes reversés des emplois réservés : les emplois réservés (permettant l'accès à la fonction publique à des

anciens militaires ou à des publics rencontrant des difficultés de santé par exemple) non pourvus sont reversés aux autres concours s'ils ne sont pas pourvus.

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme ou de formation.

Les recrutements sans concours externes sont ouverts pour les emplois classés en échelle 2 de rémunération de la catégorie C. Ces emplois ne nécessitent pas de qualification particulière.

Type de concours et profil des candidats 6.1

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les concours uniques sont ouverts aux candidats tant externes qu'internes (recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels par exemple).

Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé, ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Les examens professionnels permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.

Les concours de titularisation sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 dite « loi Sapin » relative à la résorption de l'emploi précaire prévoit notamment l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans et des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération.

Pour plus d'informations

- « Recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2002 », Marie-Christine Landry, *Point Stat*, n° 5-2004, décembre 2004.
- « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2003 », Note d'information 04-30, novembre 2004, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche.

6 Recrutement

6.1 Type de concours et profil des candidats

Tableau 6-1 : Ensemble des concours de la fonction publique de l'État : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	59 598		10,3
1994	62 956		12,6
1995	68 770		12,7
1996	63 821		13,9
1997	67 445		13,1
1998	71 084	74 415	11,7
1999	73 511	76 188	10,6
2000	76 887	87 660	9,5
2001	79 370	91 471	8,9
2002	95 802	105 086	8,0
2003	80 556	87 712	9,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 6-2 : Concours externes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	37 266		12,5
1994	39 575		14,2
1995	43 942		14,1
1996	40 739		15,6
1997	39 326		16,3
1998	42 154	45 004	14,6
1999	43 110	45 367	12,9
2000	44 743	54 357	11,7
2001	46 840	57 742	10,1
2002	55 605	63 151	10,4
2003	49 561	55 195	11,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 6-3 : Concours internes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	18 835		5,3
1994	18 869		6,0
1995	19 687		6,0
1996	18 355		6,6
1997	18 339		6,0
1998	17 313	17 626	6,4
1999	17 778	18 037	6,4
2000	19 785	20 411	6,1
2001	19 527	20 346	7,0
2002	21 212	22 434	6,0
2003	17 172	18 022	7,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Type de concours et profil des candidats 6.1

Tableau 6-4 : Examens professionnels : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	1 361		6,1
1994	1 573		6,9
1995	1 384		8,6
1996	1 731		7,5
1997	2 211		7,2
1998	2 605	2 695	7,5
1999	2 223	2 316	7,4
2000	2 144	2 226	7,3
2001	3 205	3 297	5,9
2002	2 963	2 911	7,0
2003	2 858	2 860	6,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 6-5 : Concours uniques : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	2 136		19,9
1994	2 939		43,1
1995	3 352		36,4
1996	2 878		40,1
1997	2 344		41,4
1998	2 465	2 536	28,3
1999	3 618	3 740	23,4
2000	3 846	4 376	17,2
2001	4 152	4 253	15,1
2002	2 419	2 445	6,6
2003	2 546	2 565	10,5

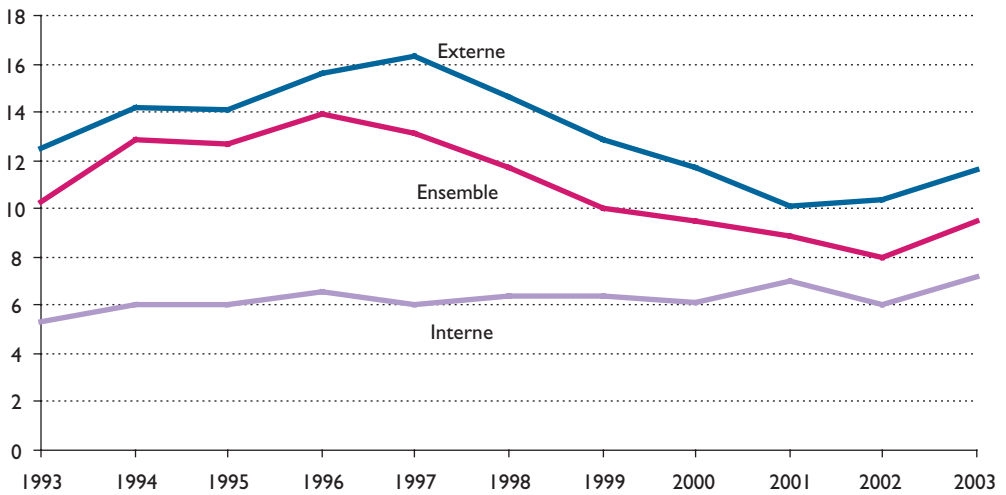
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.1 Type de concours et profil de candidats

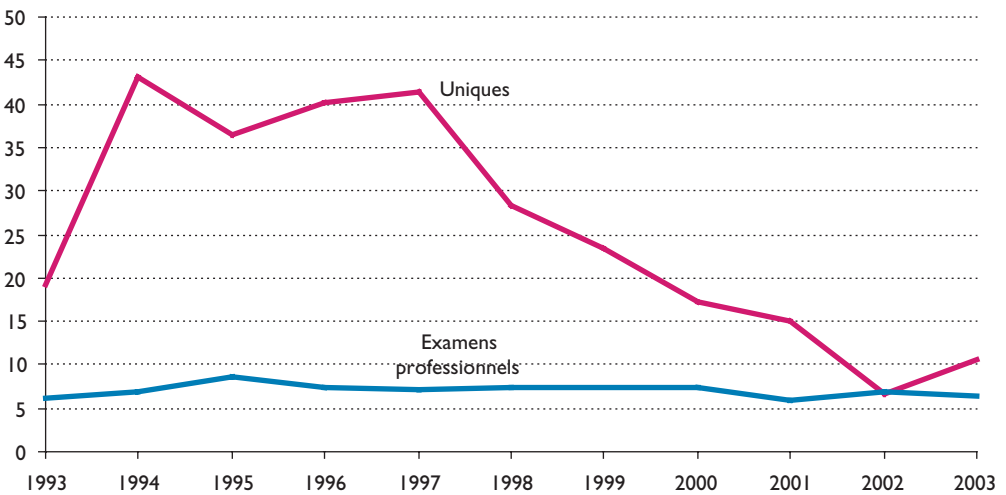
Graphique 6-1 : Taux de sélectivité de l'ensemble des concours, des concours externes et internes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 6-2 : Taux de sélectivité des concours uniques et examens professionnels



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Type de concours et profil des candidats 6.1

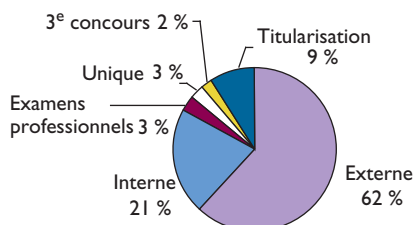
Tableau 6-6 : Ensemble des concours détaillés par type de recrutement et par catégorie, en 2003. Nombre de postes offerts et nombre de postes reversés des emplois réservés

	Total postes offerts	Postes offerts des emplois réservés	Postes reversés des emplois réservés	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Externe							
A	32 012	3	2	256 228	31 662	34 974	8,1
B	4 199	481	367	101 559	4 477	4 826	22,7
C	10 220	2 779	2 551	218 078	13 422	15 395	16,2
dont recrutement sans concours	2 058	0	0	28 804	2 317	2 685	12,4
Total	46 431	3 263	2 920	575 865	49 561	55 195	11,6
Interne							
A	8 735	31	31	50 521	8 385	8 644	6,0
B	3 345	223	207	31 903	3 255	3 594	9,8
C	6 847	129	105	40 417	5 532	5 784	7,3
Total	18 927	383	343	122 841	17 172	18 022	7,2
Examens professionnels							
A	726	0	0	3 446	711	717	4,8
B	1 993	16	16	12 750	1 740	1 733	7,3
C	630	0	0	2 513	407	410	6,2
Total	3 349	16	16	18 709	2 858	2 860	6,5
Unique							
A	1 025	0	0	9 215	1 016	1 033	9,1
B	263	0	0	1 271	234	236	5,4
C	1 058	255	255	16 372	1 296	1 296	12,6
Total	2 346	255	255	26 858	2 546	2 565	10,5
3^e concours							
A	1 705	0	0	6 374	1 315	1 509	4,8
B	25	0	0	61	23	23	2,7
Total	1 730	0	0	6 435	1 338	1 532	4,8
Titularisation							
A	2 902	0	0	10 761	3 636	3 745	3,0
B	694	0	0	1 278	548	579	2,3
C	3 378	0	0	4 245	2 897	3 214	1,5
Total	6 974	0	0	16 284	7 081	7 538	2,3
Total ensemble des concours	79 757	3 917	3 534	766 992	80 556	87 712	9,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 6-3 : Les recrutés par type de concours



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.1 Type de concours et profil des candidats

Tableau 6-7 : Ensemble des concours en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	47 105	39 619	10 519	394	22 133	4 819	79 757	40 013
Total recrutés	50 622	43 255	10 991	478	26 099	5 105	87 712	43 733
– hommes	17 754	13 694	4 782	172	11 685	950	34 221	13 866
– femmes	32 868	29 561	6 209	306	13 760	3 501	52 837	29 867
– non renseigné	0	0	0	0	654	654	654	0
Sélectivité	7,2	5,2	14,5	9,2	12	7,0	9,5	5,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-8 : Concours externes en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	32 012	28 679	4 199	196	10 220	2 058	46 431	28 875
Total recrutés	34 974	31 591	4 826	291	15 395	2 685	55 195	31 882
– hommes	11 246	9 323	2 213	79	8 590	563	22 049	9 402
– femmes	23 728	22 268	2 613	212	6 447	1 764	32 788	22 480
– non renseigné	0	0	0	0	358	358	358	0
Sélectivité	8,1	5,5	22,7	13,2	16,2	12,4	11,6	5,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-9 : Concours internes en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement		Total général	Dont enseignement
Postes offerts	8 735	7 135	3 345	47	6 847	18 927	7 182
Total recrutés	8 644	7 015	3 594	39	5 784	18 022	7 054
– hommes	3 450	2 579	1 326	17	1 795	6 571	2 596
– femmes	5 194	4 436	2 268	22	3 989	11 451	4 458
Sélectivité	6,0	4,9	9,8	6,0	7,3	7,2	4,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Type de concours et profil des candidats 6.1

Tableau 6-10 : Examens professionnels en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)

	Concours de catégorie A	Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours
Postes offerts	726	1 993	630	3 349
Total recrutés	717	1 733	410	2 860
– hommes	384	945	389	1 718
– femmes	333	788	21	1 142
Sélectivité	4,8	7,3	6,1	6,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-11 : Concours uniques en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement			Total général	Dont enseignement
Postes offerts	1 025	85	263	1 058	2 346	236
Total recrutés	1 033	77	236	1 296	2 565	225
– hommes	680	55	112	386	1 178	131
– femmes	353	22	124	910	1 387	94
Sélectivité	9,1	3,2	5,4	12,6	10,5	3,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.1 Type de concours et profil des candidats

Tableau 6-12 : Titularisations en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)

	Concours de catégorie A			Concours de catégorie B	Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement			Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	2 902	2 103	694		3 378	2 761	6 974	2 103
Total recrutés	3 745	3 152	579		3 214	2 420	7 538	3 152
– hommes	1 625	1 416	168		525	387	2 318	1 416
– femmes	2 120	1 736	411		2 393	1 737	4 924	1 736
– non renseigné	0	0	0		296	296	296	0
Sélectivité	3,0	2,9	2,3		1,5	1,2	2,3	2,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

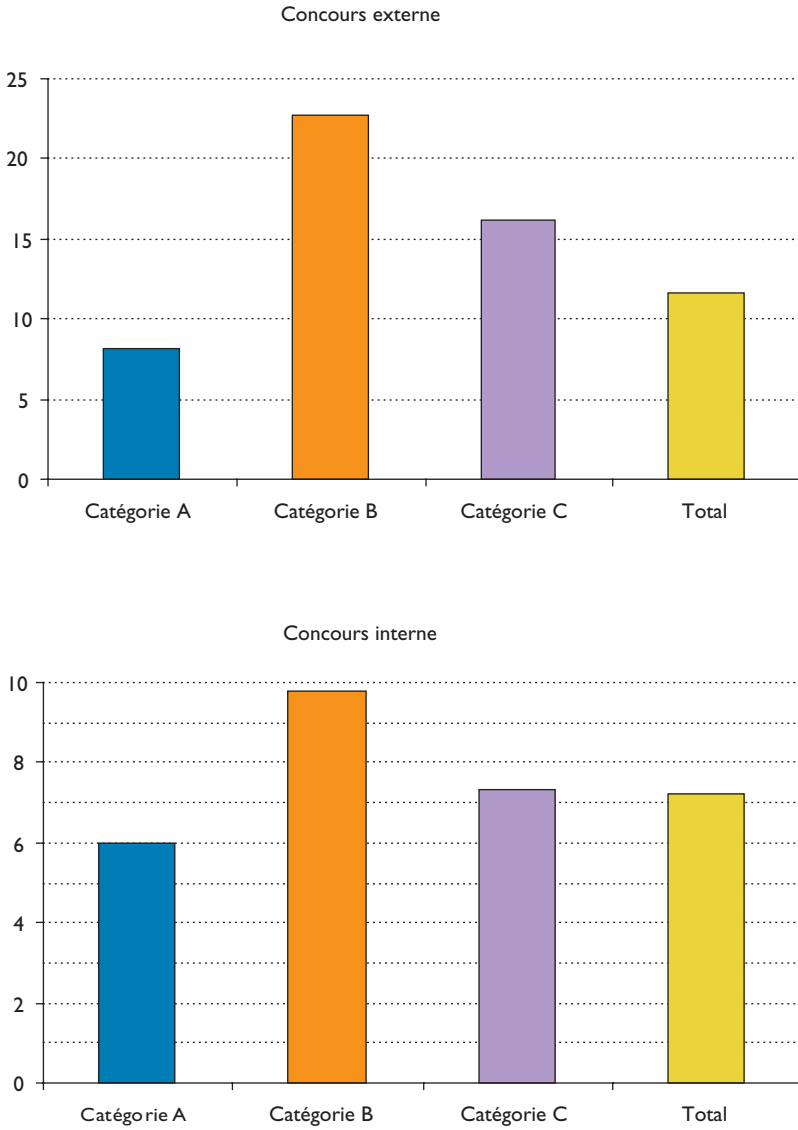
Tableau 6-13 : 3^e concours en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement		Total général	Dont enseignement
Postes offerts	1 705	1 613	25	1 730	1 613
Total recrutés	1 509	1 417	23	1 532	1 417
– hommes	369	320	18	387	320
– femmes	1 140	1 097	5	1 145	1 097
Sélectivité	4,8	4,8	2,7	4,8	4,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 6-4 : Sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2003



DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.1 Type de concours et profil des candidats

Tableau 6-14 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2003

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total	Dont ressortissant de l'UE
Catégorie A	4 816	12	2	4 830	18
Catégorie B	4 571	1 937	20	6 528	0
Catégorie C	94	3 599	4 779	8 472	0
Catégorie inconnue	91	1	21	113	0
Total titulaires de l'État	9 572	5 549	4 822	19 943	18
Agents contractuels	7 457	1 938	8 837	18 232	12
Collectivités locales	164	64	190	418	0
Fonction hospitalière	184	181	61	426	0
Candidats extérieurs	29 929	3 259	11 831	45 019	371
Origine non renseignée	3 316	0	358	3 674	0
Total général	50 622	10 991	26 099	87 712	401
Dont ressortissant de l'UE	345	9	47	401	—

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-15 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2003

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total	Dont ressortissant de l'UE
Catégorie A	1 027	6	1	1 034	0
Catégorie B	305	51	5	361	0
Catégorie C	30	610	1 042	1 682	0
Total titulaires de l'État	1 362	667	1 048	3 077	0
Agents contractuels	1 994	822	3 057	5 873	0
Collectivités locales	77	40	103	220	0
Fonction hospitalière	124	148	18	290	0
Candidats extérieurs	28 244	3 149	10 811	42 204	301
Origine non renseignée	3 173	0	358	3 531	0
Total général	34 974	4 826	15 395	55 195	301
Dont ressortissant de l'UE	246	9	46	301	—

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Type de concours et profil des candidats 6.1

Tableau 6-16 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours internes en 2003

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	2 727	6	1	2 734
Catégorie B	4 152	269	5	4 426
Catégorie C	55	2 842	3 416	6 313
Catégorie inconnue	91	1	4	96
Total titulaires de l'État	7 025	3 118	3 426	13 569
Agents contractuels	1 512	428	2 261	4 201
Collectivités locales	83	21	79	183
Fonction hospitalière	24	27	18	69
Candidats extérieurs	0	0	0	0
Total général	8 644	3 594	5 784	18 022

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.1 Type de concours et profil des candidats

Tableau 6-17 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie en 2003 pour l'ensemble des concours

	Bac + 5 et plus		Bac + 4		Bac + 3		Bac + 2		Bac		BEPC, CAP, BEP		Sans diplôme		Ensemble (1)	
	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total
Externe																
Catégorie A	65,1	1 423	77,2	2 510	66,1	26 795	29,0	720	31,2	93	31,3	64	89,9	169	67,8	34 974
Catégorie B	48,5	101	40,4	183	51,9	1 737	46,4	1 222	46,1	687	32,4	34	55,3	47	54,1	4 826
Catégorie C	55,0	40	53,4	116	52,1	1 005	40,9	1 618	34,0	4 281	25,6	3 350	46,2	701	42,9	15 395
Dont recrutement sans concours	0,0	0	0,0	0	0,0	1	76,0	50	69,3	75	64,8	176	77,3	44	75,8	2 685
Total	63,8	1 564	73,8	2 809	64,8	29 537	40,4	3 560	35,6	5 061	25,8	3 448	54,7	917	59,8	55 195
Interne																
Catégorie A	47,9	234	48,0	196	58,6	2 995	70,3	3 298	52,0	379	44,9	89	52,1	119	60,1	8 644
Catégorie B	80,0	15	51,0	49	62,1	290	60,9	299	63,2	653	58,1	413	46,6	487	63,1	3 594
Catégorie C	100,0	2	66,7	6	70,4	98	76,3	215	73,8	718	56,3	1 443	58,2	572	69,0	5 784
Total	50,2	251	49,0	251	59,2	3 383	69,9	3 812	65,1	1 750	56,2	1 945	52,8	1 178	63,5	18 022
Sélection professionnelle																
Catégorie A	33,3	72	11,8	17	50,6	350	58,2	67	46,0	87	44,4	9	74,1	27	46,4	717
Catégorie B	33,3	12	60,0	10	59,5	37	54,3	116	50,6	231	39,5	119	65,6	131	45,5	1 733
Catégorie C	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,0	12	2,6	41	0,0	135	5,1	410
Total	33,3	84	29,6	27	51,4	387	55,7	186	49,4	330	31,1	169	36,2	293	39,9	2 860
Unique																
Catégorie A	34,0	898	36,4	11	37,9	124	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	34,2	1 033
Catégorie B	0,0	0	0,0	0	51,3	80	53,5	155	0,0	0	0,0	0	0,0	1	52,5	236
Catégorie C	0,0	0	0,0	0	71,7	360	84,2	341	72,1	183	60,7	247	49,6	141	70,2	1 296
Total	34,0	898	36,4	11	61,3	564	74,6	496	72,1	183	60,7	247	49,3	142	54,1	2 565
Titularisation																
Catégorie A	55,2	96	45,6	57	61,7	1 890	47,9	484	52,9	17	26,4	53	83,3	24	56,6	3 745
Catégorie B	0,0	1	85,7	14	80,6	62	52,9	136	59,3	108	33,3	15	60,0	35	71,0	579
Catégorie C	50,0	2	0,0	1	75,0	8	86,4	22	76,2	84	72,2	126	76,0	96	82,0	3 214
Dont recrutement sans concours	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	50,0	2	70,0	10	85,7	28	81,8	2 420
Total	54,5	99	52,8	72	62,3	1 960	50,3	642	65,6	209	56,7	194	73,5	155	68,0	7 538
3^e concours																
Catégorie A	54,5	33	80,8	73	73,4	812	78,7	385	88,9	9	0,0	1	79,5	88	75,5	1 509
Catégorie B	100,0	1	0,0	3	0,0	1	28,6	14	0,0	4	0,0	0	0,0	0	21,7	23
Total	55,9	34	77,6	76	73,3	813	76,9	399	61,5	13	0,0	1	79,5	88	74,7	1 532
Total général	52,1	2 930	71,0	3 246	64,1	36 644	57,3	9 095	44,8	7 546	38,2	6 004	53,5	2 773	60,7	87 712

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Le niveau de diplôme n'est pas connu pour 22 % des candidats.

Recrutement 6

Type de concours et profil des candidats 6.1

Tableau 6-18 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie hors Éducation nationale en 2003

	Bac + 5 et plus		Bac + 4		Bac + 3		Bac + 2		Bac		BEPC, CAP, BEP		Sans diplôme		Ensemble (1)	
	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total
Externe																
Catégorie A	36,6	238	47,0	364	43,8	1 631	39,6	159	52,9	17	0,0	1	50,0	2	43,2	2 426
Catégorie B	49,3	73	39,9	143	51,1	1 609	47,4	915	49,0	488	54,5	11	54,8	42	49,0	3 350
Catégorie C	55,6	36	53,4	103	51,5	977	40,1	1 557	33,5	4 148	25,6	3 232	46,6	669	34,9	11 039
Dont recrutement sans concours	0,0	0	0,0	0	0,0	1	76,0	50	69,3	75	64,8	176	77,3	44	49,7	553
Total	41,2	347	46,4	610	48,4	4 217	42,6	2 631	35,2	4 653	25,7	3 244	47,1	713	38,9	16 815
Interne																
Catégorie A	47,1	68	41,4	99	38,5	301	36,8	117	44,4	250	44,2	52	43,7	71	41,7	1 148
Catégorie B	84,6	13	50,0	44	58,4	219	63,5	230	65,0	565	62,2	352	45,2	434	57,4	2 465
Catégorie C	0,0	0	50,0	2	75,3	81	76,3	186	75,6	639	57,9	1 282	60,9	466	70,1	3 648
Total	53,1	81	44,1	145	50,7	601	62,1	533	66,1	1 454	58,4	1 686	52,6	971	61,3	7 261
Sélection professionnelle																
Catégorie A	30,8	26	12,5	16	47,2	229	49,0	49	37,3	59	20,0	5	73,1	26	42,4	498
Catégorie B	0,0	0	0,0	0	61,9	21	65,7	35	57,8	109	69,0	29	70,0	100	40,6	1 190
Catégorie C	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,0	12	2,6	41	0,0	135	5,2	407
Total	30,8	26	12,5	16	48,4	250	56,0	87	50,6	180	30,1	75	34,1	261	34,1	2 095
Unique																
Catégorie A	34,7	314	36,4	11	37,9	124	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	35,6	449
Catégorie B	0,0	0	0,0	0	51,3	80	53,5	155	0,0	0	0,0	0	0,0	1	52,5	236
Catégorie C	0,0	0	0,0	0	71,7	360	84,2	341	72,1	183	60,7	247	49,6	141	70,2	1 296
Total	34,7	314	36,4	11	61,3	564	74,6	496	72,1	183	60,7	247	49,3	142	60,3	1 981
Titularisation																
Catégorie A	0,0	11	25,0	20	61,3	612	60,2	98	50,0	10	0,0	3	50,0	4	59,2	836
Catégorie B	0,0	0	0,0	0	82,5	40	42,7	82	48,4	62	14,3	7	33,3	9	55,1	247
Catégorie C	0,0	0	0,0	1	0,0	2	100,0	14	69,4	36	67,2	61	75,4	57	76,1	402
Dont recrutement sans concours	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	50,0	2	70,0	10	85,7	28	82,4	199
Total	0,0	11	23,8	21	62,4	654	55,7	194	55,6	108	59,2	71	68,6	70	62,3	1 485
3^e concours																
Catégorie A	37,5	24	38,5	13	50,0	6	50,0	4	0,0	1	0,0	1	66,7	3	39,4	71
Catégorie B	100,0	1	0,0	3	0,0	1	28,6	14	0,0	4	0,0	0	0,0	0	21,7	23
Total	40,0	25	31,3	16	42,9	7	33,3	18	0,0	5	0,0	1	66,7	3	35,1	94
Total général	38,9	804	44,3	819	51,2	6 293	50,1	3 959	43,8	6 583	38,2	5 324	48,9	2 160	46,6	29 731

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Le niveau de diplôme n'est pas connu pour 13 % des candidats.

6 Recrutement

6.2 Recrutements par ministère

En 2003, le niveau de recrutement baisse dans tous les ministères à l'exception du ministère de la Justice. Ce dernier a organisé un recrutement exceptionnel de 2 500 surveillants de l'administration pénitentiaire.

Plus de la moitié des recrutements ont lieu à l'Éducation nationale. Le nombre de recrutés aux concours de l'enseignement a baissé de 3 100 environ : 1 600 professeurs certifiés en moins et 1 500 dans le corps des professeurs des écoles. Les recrutements au ministère de l'Équipement ont diminué de 35 % par rapport à 2002 (550 agents d'exploitation des travaux publics de l'État recrutés en 2003, contre 1 400 en 2002). En 2002, les recrutements exceptionnels d'attachés administratifs des services déconcentrés, de contrôleurs et d'ingénieurs des travaux publics avaient été organisés. Les recrutements au ministère de l'Intérieur ont diminué de près de 3 % : 5 400 gardiens de la paix contre 6 200 en 2002, 260 lieutenants de police (600 en 2002). Les recrutements ont également baissé au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, notamment à la direction du Trésor : 240 inspecteurs (430 en 2002), 560 contrôleurs (1 130 en 2002). Le recrutement d'agents de recouvrement du Trésor n'a pas eu lieu. Les établissements

publics scientifiques et techniques sont également concernés par cette diminution : 1 000 agents recrutés en 2003, contre 1 300 en 2002, 900 aux concours uniques contre 1 100 en 2002. Enfin, les concours d'agents techniques de surveillance et de magasinage au ministère de la Culture et d'ouvriers d'entretien et d'accueil dans les établissements d'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture n'ont pas été organisés cette année.

En 2003, des recrutements dits communs ou interministériels pour l'accès aux corps de secrétaires administratifs, d'adjoints administratifs d'administration centrale ou des services déconcentrés ont été organisés. Hors Ena et Ira, environ 620 personnes ont été recrutées par ce type de concours : certains ministères se regroupent pour effectuer ensemble leurs recrutements pour l'accès à un même corps. L'Équipement a ainsi recruté une centaine d'adjoints administratifs en interministériel avec les ministères de la Justice, de l'Intérieur et les services du Premier ministre. De la même manière, le ministère du Travail a organisé les recrutements d'une cinquantaine d'inspecteurs et d'une centaine de contrôleurs du travail avec les ministères de l'Agriculture et de l'Équipement.

III Définitions et méthodes

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

Affaires étrangères : y c. Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;

Agriculture : y c. Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic) ;

Défense : y c. Anciens combattants, Institution nationale des Invalides (Ini), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ;

Économie, Finances et Industrie : y c. Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;

Travail, Santé : y c. Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (Inja) ;

Équipement, Transports, Logement, Mer : y c. Institut géographique national (IGN), Météo France.

Établissements publics scientifiques et techniques : Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts (Cemagref).

Concours communs/concours interministériels : il s'agit de concours organisés par plusieurs ministères, les candidats passent une seule série d'épreuves.

Recrutement 6

Recrutements par ministère 6.2

Tableau 6-19 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par concours en 2003

Ministères	Concours externe	Concours interne	Concours unique	Sélection professionnelle	Titularisation	3 ^e concours	Total
Concours interministériels	797	361	40	0	29	51	1 278
Affaires étrangères	74	72	0	38	36	0	220
Agriculture	752	305	49	212	584	22	1 924
Aviation civile	337	59	0	47	20	0	463
Culture	110	127	0	14	114	0	365
Défense	808	284	190	106	141	0	1 529
Économie, Finances et Industrie	2 898	1 542	39	306	52	1	4 838
Éducation nationale	37 857	10 646	0	768	6 056	1 457	56 784
Travail, Santé	79	58	4	120	199	0	460
Équipement	1 714	655	35	797	92	0	3 293
Intérieur	5 241	2 201	1 047	169	33	1	8 692
Justice	3 495	1 431	246	243	97	0	5 512
Outre-mer	0	0	21	2	0	0	23
Services du Premier ministre	7	33	3	13	48	0	104
EPST	1 026	248	891	25	37	0	2 227
Total	55 195	18 022	2 565	2 860	7 538	1 532	87 712

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-20 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par concours interministériels en 2003

Concours communs / concours interministériels	Postes offerts	Recrutés					Total
		Concours externe	Concours interne	Concours unique	3 ^e concours	Titularisation	
ENA	100	50	41	0	9	0	100
IRA	642	363	214	0	42	0	619
Affaires étrangères	9	2	2	5	0	0	9
Agriculture	10	7	1	0	0	0	8
Culture	4	6	0	0	0	0	6
Défense	25	0	0	25	0	0	25
Économie, Finances et Industrie	93	65	19	0	0	0	84
Éducation nationale	7	7	0	0	0	0	7
Travail, Santé	131	88	60	0	0	0	148
Équipement	124	130	1	0	0	0	131
Intérieur	75	36	9	9	0	20	74
Justice	33	30	13	0	0	0	43
Outre-mer	4	0	0	0	0	4	4
Services du Premier ministre	23	13	1	1	0	5	20
Total	1 280	797	361	40	51	29	1 278

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.2 Recrutements par ministère

Tableau 6-21 : Concours externes 2003 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Catégorie A						
Professeurs certifiés et assimilés	14 310	87 612	65 305	14 042	14 062	4,7
Professeur des écoles	11 200	93 756	62 230	11 207	14 374	5,6
Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré	2 100	25 124	15 323	2 077	2 091	7,4
Conseillers principaux d'éducation	600	12 877	8 331	600	600	13,9
Élèves d'instituts régionaux d'administration	385	5 598	2 736	385	363	7,1
Ingénieurs d'études au ministère de l'Éducation nationale	333	27 401	26 977	306	306	88,2
Inspecteurs des impôts	258	6 738	3 714	251	299	14,8
Ingénieurs de contrôle de la navigation aérienne	140	896	852	203	203	4,2
Catégorie B						
Techniciens de recherche et formation Éducation nationale	437	3 757	2 390	417	417	5,7
Contrôleurs des impôts	308	15 730	11 250	313	359	35,9
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	306	21 525	14 832	304	371	48,8
Infirmier(es)	274	1 650	1 291	272	270	4,7
Contrôleurs du Trésor	272	14 155	10 172	338	338	30,1
Greffiers des services judiciaires	150	4 286	2 433	210	236	11,6
Secrétaire administratif d'administration centrale	104	12 402	6 237	237	123	26,3
Catégorie C						
Gardiens de la Paix	2 416	47 491	30 849	4 306	4 336	7,2
Adjoints administratifs	1 393	99 712	68 786	1 674	2 006	41,1
Surveillants de l'administration pénitentiaire	1 044	48 452	32 403	2 058	2 492	15,7
Ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	1 029	14 686	14 649	1 749	1 806	8,4
Ouvriers professionnels	923	7 217	5 467	718	718	7,6
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	453	9 473	7 855	436	518	18,0
Agents des services techniques	381	14 488	8 357	315	348	26,5
Agents de constatation ou d'assiette des impôts	324	14 603	10 697	324	753	33,0
Maîtres ouvriers	320	2 908	2 314	224	213	10,3
Adjoints techniques recherche et formation à l'Éducation nationale	236	2 328	1 579	207	207	7,6
Agents de constatation des douanes	180	25 633	14 319	314	452	45,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Recrutement 6

Recrutements par ministère 6.2

Tableau 6-22 : Ensemble des concours 2003 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Catégorie	Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
A	Professeur certifié et assimilé	18 095	114 093	84 977	18 282	18 302	4,6
	Professeur des écoles	15 339	108 124	72 306	15 235	18 678	4,7
	Professeur agrégés de l'enseignement du second degré	3 000	39 214	25 916	2 974	2 988	8,7
	Conseiller principal d'éducation	865	15 584	10 439	916	916	11,4
	Personnel de direction de 2 ^e catégorie de l'Éducation nationale	840	2 251	2 191	840	799	2,6
	Élève d'instituts régionaux d'administration	642	7 824	3 728	641	619	5,8
	Ingénieur d'études au ministère de l'Éducation nationale	602	29 240	28 742	522	522	55,1
	Assistant ingénieurs au ministère de l'Éducation nationale	410	12 810	7 994	339	339	23,6
	Attaché d'administration scolaire et universitaire	394	8 174	4 015	367	417	10,9
	Inspecteur des impôts	349	8 882	5 342	342	533	15,6
	Professeur de lycée professionnel agricole	272	2 204	1 423	272	300	5,2
	Chargé de recherche au CNRS	248	3 618	3 618	247	247	14,6
	Conseiller orientation psychologue	240	2 506	1 479	259	259	5,7
	Inspecteur du Trésor	240	5 451	3 205	240	240	13,4
	Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne	234	942	896	232	232	3,9
	Ingénieur d'études au CNRS	220	14 724	1 465	214	212	6,8
	Directeur de recherche au CNRS	217	1 653	1 653	235	235	7,0
Assistant ingénieurs au CNRS	210	8 828	1 460	201	206	7,3	
B	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	911	31 031	22 641	883	1 110	25,6
	Technicien de recherche et formation Éducation nationale	801	5 708	4 257	734	757	5,8
	Contrôleur des impôts	669	18 973	13 747	678	830	20,3
	Infirmier(e)	515	2 264	1 811	434	430	4,2
	Greffier des services judiciaires	470	5 588	3 375	444	470	7,6
	Contrôleur du Trésor	454	16 604	11 892	564	564	21,1
	Lieutenant de la Police nationale	342	4 523	3 928	272	258	14,4
	Technicien supérieur de l'Équipement	336	4 513	2 653	299	434	8,9
	Éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse	281	2 614	1 903	281	298	6,8
	Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle Éducation nationale	271	1 229	1 052	285	285	3,7
	Secrétaire administratif d'administration centrale	264	16 611	8 795	497	334	17,7
	Contrôleur des Travaux publics de l'État	262	3 701	2 502	258	290	9,7
	Technicien supérieur principal de l'Équipement	239	567	493	203	169	2,4
	Bibliothécaire adjoint spécialisé	221	645	511	221	221	2,3
	Contrôleur des douanes	182	11 650	6 0132	283	132	6,4
	Secrétaire administratif des services déconcentrés de la Défense	148	5 385	3 325	207	207	16,1
	C	Adjoint administratif	5 021	129 681	94 728	5 009	5 667
Gardien de la Paix		4 026	51 085	33 499	5 310	5 340	6,3
Ouvrier d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement		2 451	15 844	15 807	2 792	2 849	5,7
Agent administratif		1 986	25 630	16 432	2 222	2 260	7,4
Ouvrier professionnel		1 600	13 104	10 646	1 231	1 207	8,6
Surveillant de l'administration pénitentiaire		1 044	48 452	32 403	2 058	2 492	15,7
Adjoint techniques recherche et formation à l'Éducation nationale		619	4 360	3 513	533	556	6,6
Maître ouvrier		523	4 840	3 944	420	413	9,4
Agent d'exploitation des travaux publics de l'État		499	9 554	7 930	467	552	17,0
Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État		424	911	837	216	216	3,9
Agent des services techniques		408	14 514	8 381	339	372	24,7
Agent de constatation ou d'assistance des impôts		360	14 658	10 737	342	766	31,4
Adjoint administratif d'administration centrale		317	7 107	3 794	314	361	12,1
Agent technique recherche et formation à l'Éducation nationale		317	2 163	1 753	270	270	6,5
Agent de constatation des douanes		271	27 100	15 335	403	529	38,1
Aide de laboratoire des établissements scolaires		266	2 141	1 580	267	278	5,9
Premier surveillant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire		216	1 890	1 695	216	216	7,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

L'ensemble de ces concours porte sur 88 % des admis sur liste principale et sur 88 % des agents recrutés.

6 Recrutement

6.3 Concours déconcentrés

Les concours déconcentrés sont destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise. Les postes offerts dans ce cadre représentent quatre postes sur dix et 34 600 fonctionnaires ont été ainsi recrutés au niveau local. Tous les types de concours sont concernés (externe, interne, unique, titularisation, 3^e concours, examen professionnel).

Le ministère de l'Éducation nationale reste le principal utilisateur des concours déconcentrés. En 2003, 18 678 professeurs des écoles ont été recrutés au niveau des académies. Les maîtres ouvriers et les ouvriers professionnels, les ouvriers d'entretien et d'accueil, les personnels paramédicaux et les secrétaires d'administration scolaire et universitaire sont également recrutés de la sorte, soit environ 7 000 personnes.

D'autres ministères organisent également des recrutements déconcentrés : au ministère de l'Intérieur, les adjoints administratifs de préfecture, les gardiens de la paix et les secrétaires administratifs de préfecture ont été embauchés au niveau déconcentré. Le ministère de l'Équipement recrute de la même manière son personnel technique : agents d'exploitation et chefs d'équipe des travaux publics, experts techniques.

Les concours déconcentrés incluent des concours organisés au niveau national mais destinés à pourvoir des postes dans une région précise (le plus souvent la région Île-de-France). **Le ministère de l'Économie et des Finances a réalisé 16 % de ses recrutements externes de cette façon dans les corps d'agents de constata-**

tion ou d'assiette, d'inspecteurs des impôts, de contrôleurs des impôts et de contrôleurs du Trésor.

L'Île-de-France regroupe 32 % des postes offerts au recrutement déconcentré mais seulement 25 % des candidats, si bien que le taux de sélectivité des concours y est un des plus bas (7,1 candidats pour un poste). **À l'inverse, dans les régions où l'emploi est plus rare, ou les régions plus isolées, la sélectivité est beaucoup plus grande.** Pour l'ensemble des concours, c'est notamment le cas de l'Auvergne (15,3), la Corse (15,1), le Limousin (13,2), la Bretagne (13,1) et les Territoires d'Outre-mer (39,1). Les écarts sont encore plus marqués pour les concours de catégorie B ou C hors Éducation nationale. Les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées enregistrent des taux de sélectivité supérieurs à 126. En Picardie, par exemple, pour huit personnes admises aux différents concours déconcentrés, 1 215 se sont présentées. En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Pays de la Loire ou en région Centre, l'attrait pour les emplois de la fonction publique de catégorie B ou C est également élevé (entre 71 et 126 candidats présents par poste). La sélectivité la plus faible s'observe en Île-de-France (17).

Pour le concours de professeurs des écoles, recrutés dans chaque académie et non au niveau national comme le sont les professeurs du second degré, les régions de l'ouest et du sud du pays sont marquées par une attractivité très supérieure à celle du reste de la France : 8,4 candidats par poste en Midi-Pyrénées, 4,0 en Alsace et 3,3 en Île-de-France.

III Définitions et méthodes

Les concours déconcentrés : il s'agit de concours d'accès à la fonction publique d'État, destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, départe-

ment, académie...). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

Tableau 6-23 : Recrutements des concours déconcentrés en 2003

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Externe	17 841	213 975	18 647	22 659	11,5
Interne	7 964	44 072	7 142	7 639	6,2
Unique	303	4 138	267	272	15,5
Examen professionnel	575	2 450	352	355	7,0
3 ^e concours	800	3 751	793	977	4,7
Titularisation	2 888	4 033	2 605	2 695	1,5
Total déconcentrés	30 371	272 419	29 806	34 597	9,1
Ensemble des concours	79 757	766 992	80 556	87 712	9,5
% concours déconcentrés	38,1	35,5	37,0	39,4	

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-24 : Les recrutements externes des concours déconcentrés en 2003 par ministère

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Agriculture	208	1 501	164	182	9,2
Défense	375	12 236	730	660	16,8
Économie, Finances et Industrie (1)	491	13 336	516	775	25,8
Éducation nationale	15 048	124 133	15 316	18 807	8,1
<i>dont enseignement</i>	<i>11 200</i>	<i>62 230</i>	<i>11 207</i>	<i>14 374</i>	<i>5,6</i>
Santé, Travail	32	3 211	32	33	100,3
Équipement	663	21 009	641	902	32,8
Intérieur	924	31 331	1 169	1 200	26,8
Justice	100	7 218	79	100	91,4
Total déconcentrés	17 841	213 975	18 647	22 659	11,5
Ensemble des concours	46 431	575 865	49 561	55 195	11,6
% concours déconcentrés	38,4	37,2	37,6	41,1	

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Concours nationaux à affectation régionale.

6 Recrutement

6.3 Concours déconcentrés

Tableau 6-25 : Les recrutements internes des concours déconcentrés en 2003 par ministère

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Défense	278	1 570	210	210	7,5
Économie, Finances et Industrie (1)	289	1 475	294	341	5,0
Éducation nationale	5 762	34 149	5 393	5 813	6,3
<i>dont enseignement</i>	3 339	6 325	3 235	3 327	2,0
Santé, Travail	25	400	25	27	16,0
Équipement	206	1 395	173	176	8,1
Intérieur	1 404	5 083	1 047	1 072	4,9
Total déconcentrés	7 964	44 072	7 142	7 639	6,2
Ensemble des concours	18 927	122 841	17 172	18 022	7,2
% concours déconcentrés	42,1	35,9	41,6	42,4	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Concours nationaux à affectation régionale.

Tableau 6-26 : Les recrutements déconcentrés par catégorie et par type de concours en 2003

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Externe	14 477	1 285	6 897	22 659
Interne	3 408	1 190	3 041	7 639
Unique		64	208	272
Examen professionnel		184	171	355
3 ^e concours	977			977
Titularisation		173	2 522	2 695
Total déconcentrés	18 862	2 896	12 839	34 597
Total ensemble concours	50 622	10 991	26 099	87 712
% concours déconcentrés	37,2	26,3	49,2	39,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-27 : Ensemble des concours déconcentrés 2003

Catégorie	Libellé	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
A	Professeurs des écoles	15 339	72 306	15 235	18 678	4,7
	Inspecteurs des impôts	106	1 373	108	184	12,7
B	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	1 107	24 406	1 066	1 293	22,9
	Infirmier(e)s	515	1 811	434	430	4,2
	Contrôleurs des impôts	327	3 978	329	346	12,1
	Assistant(e)s social(e)s	203	382	121	120	3,2
	Contrôleurs du Trésor	159	3 462	198	198	17,5
	Secrétaires administratifs de préfecture	152	5 400	138	150	39,1
	Secrétaires administratifs de la Défense	148	3 325	207	207	16,1
	Technicien paramédical civil du service de santé des armées	80	638	51	52	12,5
	Secrétaires administratifs de l'Agriculture	40	572	40	41	14,3
	Secrétaires administratifs des Affaires sanitaires et sociales	35	153	29	31	5,3
	Préparateurs en pharmacie en service civil des armées	12	67	12	12	5,6
	Lieutenant de police	11	92	7	7	13,1
	Contrôleurs des douanes	3	257	3	3	85,7
	Secrétaires administratifs de police	2	64	2	2	32,0
	Techniciens de la météorologie	2	19	1	2	19,0
	Techniciens supérieurs d'études et d'exploitation de l'aviation civile	1	53	2	2	26,5
C	Adjoints administratifs	3 738	79 415	3 732	4 316	21,3
	Ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	2 451	15 807	2 792	2 849	5,7
	Ouvriers professionnels	1 527	10 349	1 184	1 161	8,7
	Agents administratifs	1 090	4 464	1 087	1 102	4,1
	Gardiens de la paix	650	8 073	851	851	9,5
	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	499	7 930	467	552	17,0
	Maîtres ouvriers	465	3 613	370	360	9,8
	Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État	424	837	216	216	3,9
	Aides de laboratoire des établissements scolaires	266	1 580	267	278	5,9
	Agents de constatation ou d'assiette des impôts	180	3 946	167	380	23,6
	Agents des services techniques	174	7 743	148	170	52,3
	Dessinateur principal équipement	169	1 609	147	192	10,9
	Magasiniers spécialisés	161			72	
	Aide-soignant	130	414	122	122	3,4
	Aides techniques de laboratoire des établissements scolaires	76	830	74	80	11,2
	Agent de service hospitalier	67	4 934	137	67	36,0
	Adjoints techniques de l'Agriculture	20	149	17	23	8,8
	Agents des systèmes d'information et de communication	11	75	11	13	6,8
	Conducteurs d'automobile	11	168	11	11	15,3
	Adjoint sanitaire	6	232	6	6	38,7
	Agents de constatation des douanes	6	1 805	6	6	300,8
	Experts techniques des services techniques	5	27	7	8	3,9
	Ouvriers professionnels de la Défense	3	61	4	4	15,3
	Total		30 371	272 419	29 806	34 597

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.3 Concours déconcentrés

Tableau 6-28 : Sélectivité de l'ensemble des concours déconcentrés en 2003 par région

	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Alsace	5 573	707	824	7,9
Aquitaine	6 262	1 073	1 166	5,8
Auvergne	6 758	443	502	15,3
Basse-Normandie	4 278	523	645	8,2
Bourgogne	5 877	579	679	10,2
Bretagne	11 580	884	969	13,1
Centre	7 851	910	1 148	8,6
Champagne-Ardenne	3 937	604	666	6,5
Corse	1 558	103	105	15,1
Franche-Comté	4 300	525	612	8,2
Haute-Normandie	6 164	633	835	9,7
Île-de-France	66 948	9 457	10 902	7,1
Languedoc-Roussillon	8 795	952	1 000	9,2
Limousin	2 442	185	224	13,2
Lorraine	9 947	1 125	1 281	8,8
Midi-Pyrénées	10 511	968	1 090	10,9
Nord-Pas-de-Calais	17 772	1 854	2 217	9,6
Pays de la Loire	9 851	1 047	1 347	9,4
Picardie	4 015	619	734	6,5
Poitou-Charentes	5 889	560	707	10,5
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17 938	1 684	1 858	10,7
Rhône-Alpes	21 767	2 315	2 726	9,4
Dom	8 173	996	1 104	8,2
Tom	7 468	191	198	39,1
Non localisé	16 765	869	1 058	19,3
Total	272 419	29 806	34 597	9,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 6-29 : Sélectivité des recrutés en catégorie B et C aux concours externes hors Éducation nationale en 2003 par région

	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Alsace	646	11	11	59
Aquitaine	486	17	20	29
Auvergne	309	10	13	31
Basse-Normandie	273	5	6	55
Bourgogne	1 307	37	55	35
Bretagne	2 217	42	36	53
Centre	1 961	25	45	78
Champagne-Ardenne	430	12	13	36
Corse	351	8	8	44
Franche-Comté	271	5	5	54
Haute-Normandie	1 883	29	42	65
Île-de-France	34 126	1 972	2 212	17
Languedoc-Roussillon	222	8	8	28
Limousin	365	6	6	61
Lorraine	3 157	60	66	53
Midi-Pyrénées	2 789	22	50	127
Nord-Pas-de-Calais	5 304	41	86	129
Pays de la Loire	1 793	20	30	90
Picardie	1 215	8	10	152
Poitou-Charentes	135	1	1	135
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	5 712	80	89	71
Rhône-Alpes	2 829	78	69	36
Dom	541	34	34	16
Tom	4 555	51	52	89
Non renseigné	16 011	668	782	24
Total	88 888	3 250	3 749	27

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.3 Concours déconcentrés

Tableau 6-30 : Sélectivité des concours déconcentrés externes en 2003 à l'Éducation nationale par région et académie

Régions (1)	Professeurs des écoles				Catégories B et C				Total			
	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité	Présents	Admis	Recrutés (2)	Sélectivité
Alsace	1 400	349	425	4,0	2 147	123	131	17,5	3 547	472	556	7,5
Aquitaine	3 239	469	544	6,9	711	50	51	14,2	3 950	519	595	7,6
Auvergne	1 402	177	226	7,9	3 799	51	51	74,5	5 201	228	277	22,8
Basse-Normandie	1 615	260	363	6,2	1 382	47	50	29,4	2 997	307	413	9,8
Bourgogne	1 087	248	325	4,4	2 234	90	91	24,8	3 321	338	416	9,8
Bretagne	2 228	281	337	7,9	4 724	189	206	25,0	6 952	470	543	14,8
Centre	2 131	429	568	5,0	1 927	128	159	15,1	4 058	557	727	7,3
Champagne-Ardenne	939	208	259	4,5	1 405	72	73	19,5	2 344	280	332	8,4
Corse	349	45	45	7,8	644	10	12	64,4	993	55	57	18,1
Franche-Comté	1 269	219	280	5,8	1 841	95	104	19,4	3 110	314	384	9,9
Haute-Normandie	1 217	258	420	4,7	1 452	33	34	44,0	2 669	291	454	9,2
Île-de-France	9 198	2 784	3 619	3,3	8 878	1 593	1 716	5,6	18 076	4 377	5 335	4,1
— Créteil	3 265	1 164	1 414	2,8	2 964	818	862	3,6	6 229	1 982	2 276	3,1
— Paris	1 371	226	351	6,1	3 711	268	327	13,8	5 082	494	678	10,3
— Versailles	4 562	1 394	1 854	3,3	2 203	507	521	4,3	6 765	1 901	2 375	3,6
Languedoc-Roussillon	3 351	447	478	7,5	3 284	162	168	20,3	6 635	609	646	10,9
Limousin	708	95	124	7,5	748	8	8	93,5	1 456	103	132	14,1
Lorraine	1 962	457	582	4,3	2 630	278	284	9,5	4 592	735	866	6,2
Midi-Pyrénées	3 227	385	466	8,4	2 411	122	125	19,8	5 638	507	591	11,1
Nord-Pas-de-Calais	4 149	796	1 072	5,2	5 066	208	210	24,4	9 215	1 004	1 282	9,2
Pays de la Loire	3 083	428	640	7,2	2 968	209	223	14,2	6 051	637	863	9,5
Picardie	1 356	363	450	3,7	47	14	14	3,4	1 403	377	464	3,7
Poitou-Charentes	2 962	315	442	9,4	1 435	42	42	34,2	4 397	357	484	12,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 933	794	918	6,2	3 466	139	153	24,9	8 399	933	1 071	9,0
— Aix-Marseille	2 964	476	550	6,2	1 193	52	53	22,9	4 157	528	603	7,9
— Nice	1 969	318	368	6,2	2 273	87	100	26,1	4 242	405	468	10,5
Rhône-Alpes	7 615	904	1 222	8,4	6 306	325	367	19,4	13 921	1 229	1 589	11,3
— Grenoble	3 441	413	567	8,3	3 373	149	155	22,6	6 814	562	722	12,1
— Lyon	4 174	491	655	8,5	2 933	176	212	16,7	7 107	667	867	10,7
Dom	2 810	496	569	5,7	2 307	92	92	25,1	5 117	588	661	8,7
Tom					91	23	69	4,0	91	23	23	4,0
Total	62 230	11 207	14 374	5,6	61 903	4 109	4 433	15,1	124 133	15 316	18 761	8,1

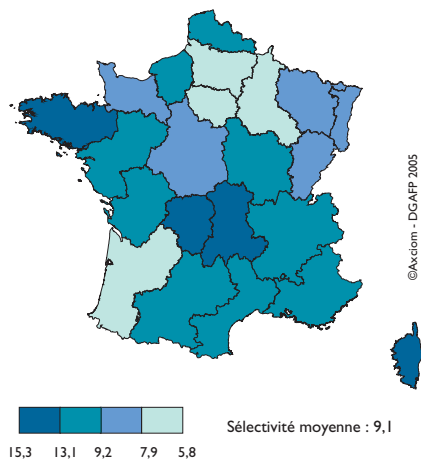
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Pour les régions qui regroupent plusieurs académies, les résultats académiques sont précisés.

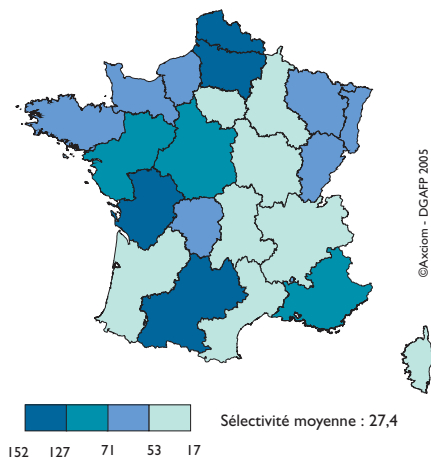
(2) 46 recrutements n'ont pu être localisés.

Figure 6-1 : Sélectivité de l'ensemble des recrutements déconcentrés en 2003 par région



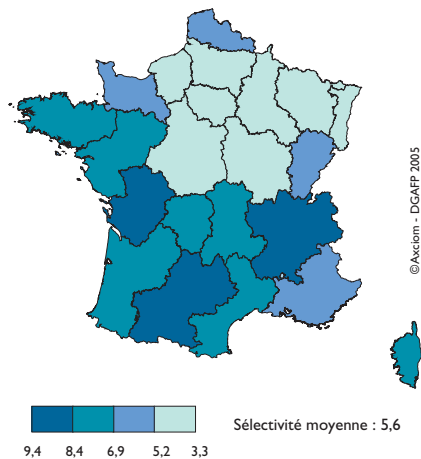
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Figure 6-2 : Sélectivité des concours externes hors Éducation nationale en catégorie B et C



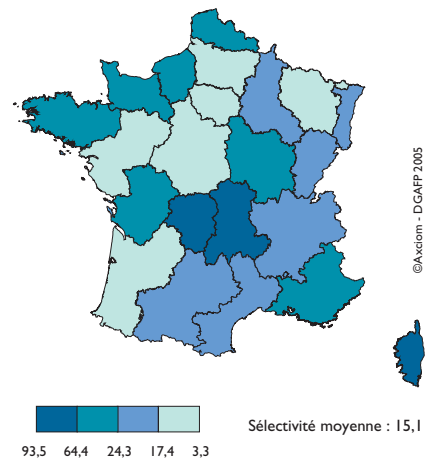
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Figure 6-3 : Sélectivité des concours externes de professeurs des écoles



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Figure 6-4 : Sélectivité des concours externes à l'Éducation nationale en catégorie B et C



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Recrutement

6.4 Recrutement niveau attaché

En 2004, les concours d'accès aux instituts régionaux d'administration se caractérisent par une augmentation sensible du nombre des inscrits et des présents aux concours de la filière « généraliste » et de la filière « informatique » (respectivement + 28 % et + 18 % en 2004 par rapport à la session 2003). Il en est de même dans la fonction publique territoriale pour le concours d'attaché territorial auquel 18 000 candidats se sont présentés. La sélectivité de ces concours augmente en conséquence. Près de huit candidats se présentent en 2004 pour un admis au concours des Ira (sept en 2003), sept au concours d'attaché territorial (six en 2003).

Le taux de réussite des diplômés des instituts d'études politiques est supérieur à celui des autres formations (46,2 %). Au total, les titulaires d'un diplôme de sciences politiques, de droit et d'administration publique représentent 74,5 % des candidats admis, soit autant que les années précédentes. Le taux de réussite des candidats titulaires d'un diplôme de troisième cycle est dans tous les cas supérieur aux taux de réussite des candidats titulaires d'une maîtrise et a fortiori d'une licence. Il est deux fois supérieur ou plus en droit, en sciences et techni-

ques, en lettres et sciences humaines et cinq fois supérieur en sciences économiques (en sciences économiques le taux s'établit à 22,4 % pour les troisièmes cycles contre 4,3 pour les titulaires d'une maîtrise).

Les candidats au concours interne et au troisième concours sont très majoritairement titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (respectivement 70 % et 78 % des admis), alors même qu'aucune condition de diplôme n'est requise pour l'accès à ces concours.

En ce qui concerne la part des femmes admises aux Ira, le pourcentage de la session 2004 est supérieur à celui des sessions antérieures de 2001 à 2003. Le pourcentage de femmes admises s'établit au total à plus de 48 % (contre respectivement 46 %, 48 % et 45 % en 2003, 2002 et 2001). L'augmentation des femmes admises est cependant plus nette pour le concours externe et dans une moindre mesure pour le concours interne (49 % pour les deux concours externe et interne contre 45 % et 47 % en 2003). Le pourcentage de femmes admises au troisième concours est très nettement inférieur à celui de la session 2003 mais comparable à celui des années précédentes (37 % contre 48 % en 2003 et 35 % en 2002).

III Définitions et méthodes

Sélectivité : rapport du nombre de présents sur le nombre d'admis.

Troisième concours : concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Il a été ouvert pour la première fois en 1999 pour les analystes.

Attachés territoriaux : les attachés territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie A.

Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des directeurs généraux ou secrétaires des communes ou des directeurs

d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et des régions, des directeurs généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel et de l'animation.

Ils sont recrutés par concours interne, externe et troisième concours et suivent une formation à l'une des quatre écoles nationales d'administration des cadres territoriaux (Enact).

Recrutement 6

Recrutement niveau attaché 6.4

Tableau 6-31 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et taux de sélectivité aux concours des Instituts régionaux d'administrations (Ira)

Années	Concours	Inscrits	Présents	Admissible	Admis	Liste complémentaire	Sélectivité
1999	Externe	5 702	2 640	872	331	196	8,0
	Interne	1 401	804	378	176	64	4,5
	Troisième concours (1)	231	139	62	27	6	5,1
	Analyste externe	157	54	32	22	0	2,5
	Analyste interne	70	35	21	14	6	2,5
	Analyste 3 ^e concours (1) (2)	13	8	7	2	2	4,0
	Total		7 574	3 680	1 372	572	274
2000	Externe	4 754	2 247	913	345	242	6,5
	Interne	1 467	747	379	184	59	4,0
	Troisième concours (1)	216	104	66	28	7	3,7
	Analyste externe	145	33	23	16	0	2,0
	Analyste interne	85	46	37	10	4	4,6
	Analyste 3 ^e concours (1) (2)	17	5	3	1	1	5,0
	Total		6 684	3 182	1 421	584	313
2001	Externe	4 368	2 319	825	371	129	6,3
	Interne	1 574	895	300	198	12	4,5
	Troisième concours (1)	207	111	70	30	11	3,7
	Analyste externe	114	46	25	14	0	3,3
	Analyste interne	75	38	22	17	2	2,2
	Analyste 3 ^e concours (1) (2)	13	4	2	1	0	4,0
	Total		6 351	3 413	1 244	631	154
2002	Externe	5 250	2 735	849	360	157	7,6
	Interne	1 842	887	339	215	39	4,1
	Troisième concours (1)	292	126	74	40	14	3,2
	Analyste externe	284	89	46	24	6	3,7
	Analyste interne	86	54	25	17	0	3,2
	Analyste 3 ^e concours (1) (2)	30	11	6	3	2	3,7
	Total		7 784	3 902	1 339	659	218
2003	Externe	5 235	2 584	856	370	76	7,0
	Interne	1 844	850	304	205	34	4,1
	Troisième concours (1)	266	115	77	40	16	2,9
	Analyste externe	394	155	34	15	8	10,3
	Analyste interne	64	21	13	9	0	2,3
	Analyste 3 ^e concours (1) (2)	55	17	8	2	3	8,5
	Total		7 858	3 742	1 292	641	137
2004	Externe	7 109	3 434	952	345	164	10,0
	Interne	1 869	1 022	349	210	32	4,9
	Troisième concours (1)	419	204	107	54	20	3,8
	Analyste externe	445	119	29	10	7	11,9
	Analyste interne	98	33	18	75	5	4,7
	Analyste 3 ^e concours (1) (2)	66	17	7	1	3	17,0
	Total		10 006	4 829	1 462	627	231

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

- (1) Concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.
- (2) Concours organisé pour la première fois en 1999.

6 Recrutement

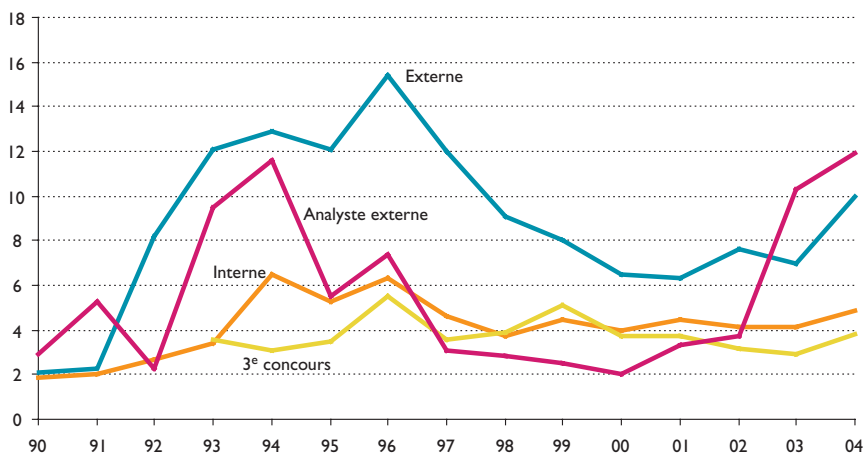
6.4 Recrutement niveau attaché

Tableau 6-32 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis aux concours d'attachés territoriaux

Années	Concours	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1997	Externe	1 026	14 145	7 178	751	9,6
	Interne	508	4 680	3 204	450	7,1
	Total	1 534	18 825	10 382	1 201	8,6
1999	Externe	1 402	14 081	7 236	1 135	6,4
	Interne	704	4 913	3 235	598	5,4
	Total	2 106	18 994	10 471	1 733	6,0
2000	Externe	1 312	12 652	7 714	1 175	6,6
	Interne	759	5 362	3 753	726	5,2
	Total	2 071	18 014	11 467	1 901	6,0
2001	Externe	1 284	12 074	7 433	1 055	7,0
	Interne	742	5 719	3 850	668	5,8
	Total	2 026	17 793	11 283	1 723	6,5
2002	Externe	1 391	13 113	7 713	1 193	6,5
	Interne	797	6 333	4 050	772	5,2
	Total	2 188	19 446	11 763	1 965	6,0
2003	Externe	1 682	14 237	9 279	1 456	6,4
	Interne	946	6 386	4 526	981	4,6
	Total	2 628	20 623	13 805	2 437	5,7
2004	Externe	1 838	19 458	12 189	1 596	7,6
	Interne	998	7 455	5 105	912	5,6
	3 ^{ème} concours	254	1 335	1 018	197	5,2
	Total	3 090	28 248	18 312	2 705	6,8

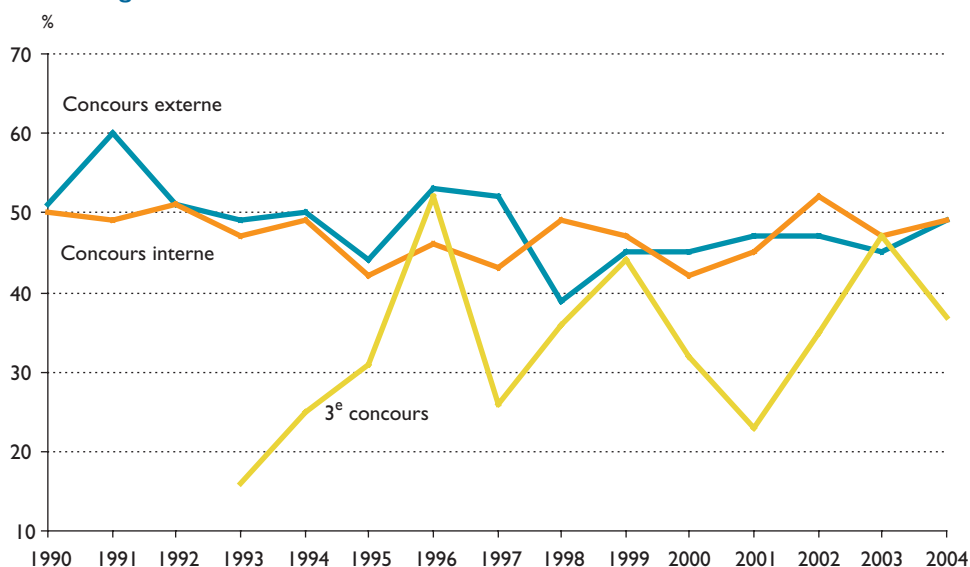
Source : Observatoire de l'emploi public territorial, CNFPT.

Graphique 6-5 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des Ira



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Graphique 6-6 : Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 6-33 : Concours des instituts régionaux d'administration : part des femmes dans les candidats admis

Années	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes
1990	405	51	267	50			672	51
1991	298	60	273	49			571	55
1992	311	51	311	51			622	51
1993	239	49	238	47	25	16	502	47
1994	250	50	126	49	20	25	396	48
1995	311	44	166	42	26	31	503	43
1996	277	53	149	46	23	52	449	50
1997	332	52	177	43	27	26	536	51
1998	361	39	195	49	30	36	586	42
1999	331	45	176	47	27	44	534	45
2000	345	45	184	42	28	32	557	44
2001	371	47	198	45	30	23	599	45
2002	360	47	215	52	40	35	615	48
2003	370	45	205	47	40	47	615	46
2004	345	49	210	49	54	37	609	48

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

6 Recrutement

6.4 Recrutement niveau attaché

Tableau 6-34 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis au titre de la session 2004

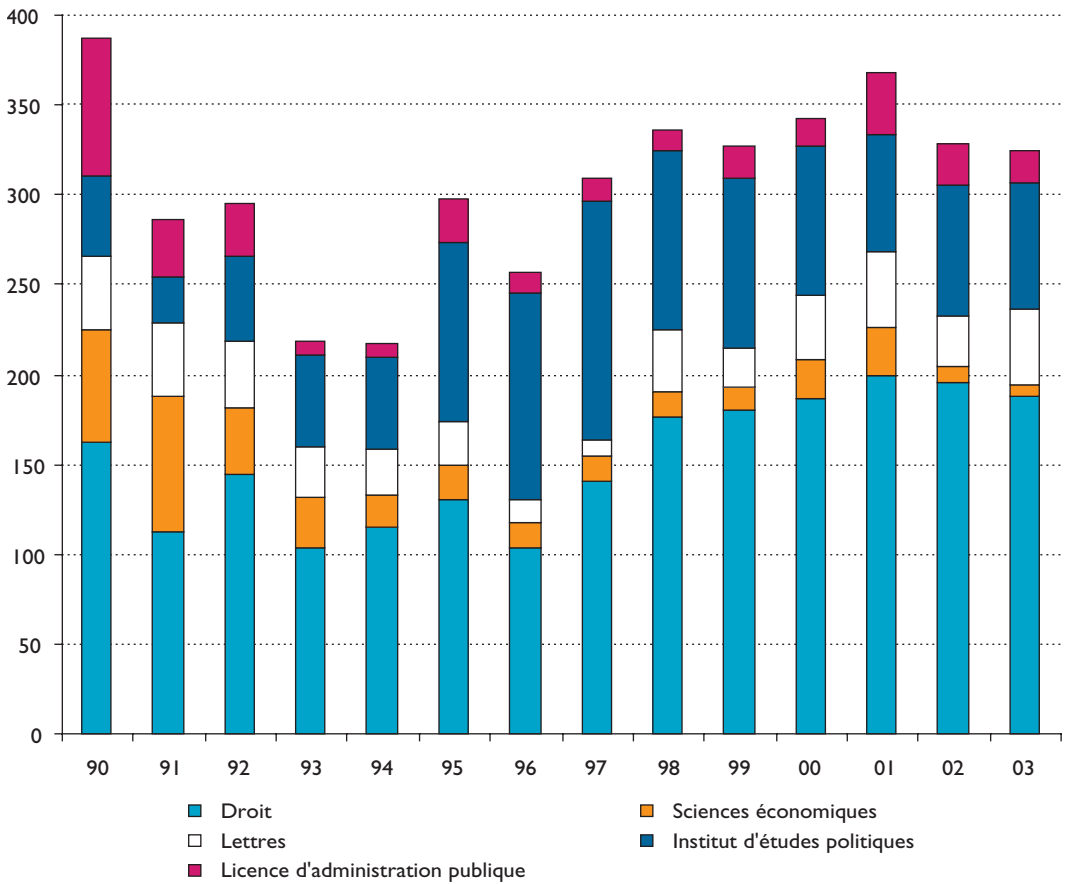
Diplômes	Inscrits	Présents	Admis	Liste complémentaire	Taux de réussite (en %) (2)
Droit	3 500	1 771	147	89	8,3
dont : DESS – DEA – Doctorat	1 328	627	76	43	12,1
Maîtrise	1 878	1 021	67	42	6,6
Licence	294	123	4	4	3,3
Sciences économiques ou administration économique et sociale	770	376	24	13	6,4
dont : DESS – DEA – Doctorat	118	58	13	0	22,4
Maîtrise	476	230	10	9	4,3
Licence	176	88	1	4	1,1
Lettres et sciences humaines	998	449	38	17	8,5
dont : DESS – DEA – Doctorat	245	119	19	7	16,0
Maîtrise	401	184	12	9	6,5
Licence	352	146	7	1	4,8
Sciences et techniques	766	312	26	9	8,3
dont : DESS – DEA – Doctorat	411	183	22	7	12,0
Maîtrise	225	86	4	2	4,7
Licence	130	43	0	0	0,0
Institut d'études politiques	365	210	97	27	46,2
Administration publique	511	256	13	7	5,1
dont : Maîtrise	214	106	8	3	7,5
Licence	297	150	5	4	3,3
Divers (1)	199	60	0	2	0,0
Total	7 109	3 434	345	164	10,0

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Comprend également les personnes ne possédant pas l'un des diplômes requis mais qui ont été autorisées à concourir, en fonction de leur formation, par la commission statuant à cet effet.

(2) Candidats admis/candidats présents.

Graphique 6-7 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : niveau de formation des candidats admis



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

6 Recrutement

6.4 Recrutement niveau attaché

Tableau 6-35 : Concours internes des instituts régionaux d'administration : répartition des candidats admis selon le niveau de formation

Années	Admis	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur
1990	267	28 %	72 %
1991	273	37 %	63 %
1992	311	34 %	66 %
1993	238	49 %	51 %
1994	126	49 %	51 %
1995	166	39 %	61 %
1996	149	37 %	63 %
1997	177	40 %	60 %
1998	195	41 %	59 %
1999	176	54 %	46 %
2000	184	41 %	59 %
2001	198	37 %	63 %
2002	215	32 %	68 %
2003	205	35 %	65 %
2004	210	30 %	70 %

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 6-36 : Troisième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration : niveau de diplôme des candidats admis

Niveau de diplôme	Nombre d'admis				
	En 2000	En 2001	En 2002	En 2003	En 2004
Enseignement supérieur	22	23	36	35	42
3 ^e cycle	13	11	20	18	24
2 ^e cycle	7	10	14	13	17
1 ^{er} cycle	2	2	2	4	1
Baccalauréat	1	0	2	1	1
Sans diplôme déclaré	2	2	2	4	11
Divers	3	5	0	0	0
Total	28	30	40	40	54

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 6-37 : Concours d'attaché d'administration hospitalière

		Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
2002	Externe	102	827	545	102	5,4
	Interne	102	734	648	102	6,4
	Total	204	1 561	1 193	204	5,8
2003	Externe	73	1 395	581	78	7,4
	Interne	73	1 035	506	68	7,4
	Total	146	2 430	1 087	146	7,4

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

6 Recrutement

6.5 Recrutement niveau administrateur

Le nombre de postes offerts au recrutement de personnels administratifs d'encadrement supérieur dans les trois fonctions publiques est en progression dans la fonction publique territoriale et hospitalière, mais diminue dans l'administration de l'État.

En 2004, 1 139 candidats se sont présentés au **concours de l'Ena** auxquels 95 postes étaient offerts. La sélectivité du concours est en progression depuis 2003. **Le nombre de postes offerts baisse pour un nombre de candidats qui reste stable.**

Au concours d'administrateur territorial, au contraire, le nombre de postes offerts est en

augmentation : 60 en 2004 (50 en 2003) pour un nombre également stable de candidats présents aux épreuves, si bien que la sélectivité est moins forte ; 11,3 contre 12,7 en 2003.

Au même niveau de recrutement que les administrateurs civils ou territoriaux, 90 **directeurs d'hôpitaux** ont été recrutés en 2004. C'est comme en 2003, mais le nombre de candidats ayant augmenté, la sélectivité passe de 5,5 à 6,5. Le nombre de postes offerts au concours de **directeur d'établissement sanitaire et social** a doublé par rapport à 2003. Le nombre de candidats, bien qu'en augmentation, 500 contre 388, n'a pas progressé dans les mêmes proportions et la sélectivité baisse.

III Définitions et méthodes

Les administrateurs territoriaux sont des cadres supérieurs de l'administration appelés à occuper des postes de direction des collectivités locales et des établissements publics locaux. Ils peuvent notamment être détachés sur des fonctions de directeur général des services de grande ville, de département ou de région.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou certificats exigés au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration.

Les directeurs d'hôpitaux publics exercent leurs fonctions dans des établissements publics de santé de plus de 150 lits de taille et de nature diverses.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 40 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe de l'Ena.

Les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux exercent leurs fonctions dans les établissements publics de santé et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées comptant au plus 250 lits.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours et titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Ena.

Pour plus d'informations

- **Moderniser l'État : l'encadrement supérieur, rapport au ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire présenté par la commission sur la réforme de l'Ena et la formation des cadres supérieurs des fonctions publiques présidée par Yves-Thibault de Silguy – avril 2004.**
- **Le statut de l'Ena, rapport de Bernard Stirn, Édouard Crepey, novembre 2004.**

Tableau 6-38 : Évolution du nombre de présents, d'admis et sélectivité du concours d'entrée à l'Ena depuis 1998

		Externe	Interne	3 ^e concours	Total
1998	Présents	577	237	86	900
	Reçus	55	41	9	105
	Sélectivité	10,5	5,8	9,6	8,6
1999	Présents	494	253	112	859
	Reçus	55	44	11	110
	Sélectivité	9,9	5,8	10,2	7,8
2000	Présents	549	295	112	956
	Reçus	60	48	12	120
	Sélectivité	9,2	6,2	9,3	8,0
2001	Présents	614	303	115	1 032
	Reçus	60	44	14	118
	Sélectivité	10,2	6,9	8,2	8,8
2002	Présents	608	307	93	1 008
	Reçus	58	47	11	116
	Sélectivité	10,5	6,5	8,5	8,7
2003	Présents	741	334	87	1 162
	Reçus	50	41	9	100
	Sélectivité	14,8	8,1	9,7	11,6
2004	Présents	698	346	95	1 139
	Reçus	45	37	9	91
	Sélectivité	15,5	9,4	10,6	12,5

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

6 Recrutement

6.5 Recrutement niveau administrateur

Tableau 6-39 : Administrateur territorial : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours d'entrée à l'Inet depuis 1998

		Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998-1	Externe	10	967	280	10	28,0
	Interne	10	255	153	10	15,3
	Total	20	1 222	433	20	21,7
1998-2	Externe	10	870	192	10	19,2
	Interne	10	198	116	10	11,6
	Total	20	1 068	308	20	15,4
1999	Externe	15	856	184	14	13,1
	Interne	15	354	205	16	12,8
	Total	30	1 210	389	30	13,0
2000	Externe	20	836	186	20	9,3
	Interne	20	365	220	20	11,0
	Total	40	1 201	406	40	10,2
2001	Externe	25	747	180	24	7,5
	Interne	25	337	190	25	7,6
	Total	50	1 084	370	49	7,6
2002	Externe	25	1 108	339	25	13,6
	Interne	25	388	236	25	9,4
	Total	50	1 496	575	50	11,5
2003	Externe	23	1 299	389	23	16,9
	Interne	22	366	210	22	9,6
	3 ^e concours	5	54	35	5	7,0
	Total	50	1 719	634	50	12,7
2004	Externe	27	1 846	392	27	14,5
	Interne	27	536	236	27	8,7
	3 ^e concours	6	103	53	6	8,8
	Total	60	2 485	681	60	11,3

Observatoire de l'emploi public territorial, CNFPT.

Tableau 6-40 : Directeur d'hôpital : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité du concours de directeur d'hôpital depuis 1998

		Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998	Externe	38	1 463	606	38	16,0
	Interne	22	236	144	22	6,6
	Total	60	1 699	750	60	12,5
1999	Externe	45	1 094	438	45	9,7
	Interne	25	222	129	25	5,2
	Total	70	1 316	567	70	8,1
2000	Externe	52	991	404	52	7,8
	Interne	28	187	112	28	4,0
	Total	80	1 178	516	80	6,5
2001	Externe	52	824	383	52	7,4
	Interne	28	188	112	28	4,0
	Total	80	1 012	495	80	6,2
2002	Externe	52	706	366	52	7,0
	Interne	28	175	126	28	4,5
	Total	80	881	492	80	6,2
2003	Externe	58	774	370	60	6,2
	Interne	32	190	127	30	4,2
	Total	90	964	497	90	5,5
2004	Externe	58	889	439	58	7,6
	Interne	32	219	144	32	4,5
	Total	90	1 108	583	90	6,5

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

6 Recrutement

6.5 Recrutement niveau administrateur

Tableau 6-41 : Direction d'établissement sanitaire et social : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours de directeur d'établissement sanitaire et social depuis 1998

		Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998	Externe	15	452	301	15	20,1
	Interne	15	157	122	15	8,1
	Total	30	609	423	30	14,1
1999	Externe	20	548	280	20	14,0
	Interne	20	158	122	20	6,1
	Total	40	706	402	40	10,1
2000	Externe	20	465	233	22	10,6
	Interne	20	152	118	18	6,6
	Total	40	617	351	40	8,8
2001	Externe	20	442	166	22	7,6
	Interne	20	160	110	18	6,1
	Total	40	602	276	40	6,9
2002	Externe	25	477	269	25	10,8
	Interne	25	172	133	25	5,3
	Total	50	649	402	50	8,0
2003	Externe	25	436	276	25	11,0
	Interne	25	154	112	25	4,5
	Total	50	590	388	50	7,8
2004	Externe	50	669	372	66	5,6
	Interne	50	185	128	34	3,8
	Total	100	854	500	100	5,0

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Tableau 6-42 : Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration : part des femmes, âge moyen

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours			Total des admis
	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	
1991	45	16	22	45	31	30	10	10	35	100
1992	48	19	22	48	25	31	10	30	37	106
1993	49	24	22	49	24	33	8	50	35	106
1994	49	20	23	46	30	33	9	44	35	104
1995	47	25	23	47	25	34	10	10	36	104
1996	51	20	23	40	27	35	9	33	40	100
1997	51	25	24	41	34	34	9	33	36	101
1998	55	21	24	41	34	35	9	33	36	105
1999	55	24	24	44	32	35	11	9	36	110
2000	60	25	24	48	17	34	12	17	37	120
2001	60	33	24	44	39	34	14	43	38	118
2002	58	36	24	47	30	34	11	54	38	116
2003	50	26	24	41	32	34	9	22	37	100
2004	45	22	23	37	29	32	9	0	36	91

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

6 Recrutement

6.5 Recrutement niveau administrateur

**Tableau 6-43 : Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration
Promotion « Romain Gary » 2003-2005**

Catégorie socioprofessionnelle du père ou de la mère	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	1	1	7	15	1	9	9	7
Employés	3	4	8	17	2	18	13	11
Agriculteurs exploitants	2	3	1	2	0	0	3	2
Chefs de PME	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres moyens	5	8	5	11	1	9	11	9
– dont fonctionnaires	2	3	2	4	0	0	4	3
Cadres supérieurs et assimilés	48	81	20	44	6	55	74	64
– dont chefs de grandes entreprises	0	0	1	2	0	0	1	1
– dont professions libérales	13	22	1	2	2	18	16	14
– dont fonctionnaires	26	44	14	32	3	28	43	37
– dont cadres entreprises privées et publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
– non communiqué	9	15	4	8	1	9	14	12
Profession non répertoriée	2	3	5	11	1	9	8	7
Total	61	100	46	100	11	100	118	100

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

Tableau 6-44 : Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'Ena en 2004

Régions	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence
Île-de-France	22	36	11	29	1	6
France (hors Île-de-France)	21	9	23	8	5	3
Étranger	2	0	3	0	3	0
Total	45	45	37	37	9	9

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

Tableau 6-45 : Diplômes des élèves reçus au concours d'entrée de l'Ena 2004

	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
Bac et autres (Ira, dispenses...)	0	0	0	0
1 ^{er} cycle (Deug, DUT, BTS)	0	0	0	0
2 ^e cycle (licence, maîtrise...)	0	5	0	5
3 ^e cycle (DEA, DES, doctorat)	0	0	0	0
Agrégation	0	0	0	0
Grandes écoles	19	11	7	37
Institut d'études politiques	38	21	2	61
Total	45	37	9	91

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

7 Formation

7.1 Formation initiale et continue

En 2003, l'effort de formation des administrations est à un niveau comparable à celui de l'année 2002 : un agent a suivi en moyenne 10,3 jours de formation. Cette stabilité globale est le résultat du développement de la formation initiale et d'une baisse de la formation continue.

Les dépenses de formation sont en augmentation de 1,9 % en volume par rapport à 2002. Elles représentent 7,4 % de la masse salariale, au même niveau que 2002. Les dépenses de formation initiale représentent 55 % du budget formation des ministères, la formation continue 45 %. Les dépenses de formation initiale sont en progression et atteignent 4,1 % de la masse salariale contre 3,9 % en 2002, celles de formation continue diminuent et passent de 3,5 % en 2002 à 3,3 % en 2003.

Depuis 1997, le volume de formation initiale progresse régulièrement. En 1997, les agents suivaient en moyenne 4,9 jours de formation initiale ; ils en suivent 7,1 jours en 2003. L'évolution de la formation initiale dépend de celle des recrutements. En 2003, où le niveau des recrutements diminue, le nombre de stagiaires en formation initiale baisse également : 132 000 personnes en 2003, contre 135 000 en 2002.

Hors Éducation nationale, le nombre de jours de formation continue par agent semble se stabiliser après la baisse importante enregistrée en 2002 : 3,5 en 2003, 3,6 en 2002. Le nombre de jours par agent baisse à nouveau pour les agents de caté-

gorie A. Il est stable pour les agents de catégorie C et les ouvriers depuis 1996. La durée des actions de formation est plus courte.

Le volume de formation des préparations aux concours reste stable, mais leur part augmente avec la baisse du volume de formation continue. Elles représentent, en 2003, 18 % de la formation continue, pour 15 % en 2000. Les actions de perfectionnement, tout en restant prédominantes, ne représentent plus que 70 % du nombre de jours en 2003, contre 74 % en 2000. Le volume de jours accordé pour congé de formation, ou bilan professionnel, reste stable, et représente 12 % de l'ensemble des formations.

Les formations techniques, qu'elles soient spécifiques aux ministères (de par le type de métier auquel elles forment), ou non, (formations à des métiers aux compétences nécessaires dans tous les ministères : Lolf, contrôle de gestion, communication par exemple), sont largement prédominantes et représentent 65 % des thèmes de formation de perfectionnement hors Éducation nationale, 74,2 % en l'incluant.

En moyenne, les hommes partent plus souvent en formation continue que les femmes : ils suivent 3,8 jours de formation alors que les femmes en suivent 3,1, hors Éducation nationale. Ce résultat global masque des spécificités selon les catégories : les femmes de catégorie A partent ainsi plus souvent en formation que leurs collègues hommes ; le phénomène inverse s'observe pour la catégorie C et les ouvriers.

III Définitions et méthodes

Champ : l'enquête porte sur les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus. Seules les actions de formation suivies pendant le temps de travail sont prises en compte.

Formation initiale : formation suivie **avant titularisation** pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes.

Formation continue : on distingue en formation continue :

- les actions de perfectionnement et (ou) d'adaptation aux (nouvelles) fonctions ;
- les préparations aux examens et concours ;
- les congés de formation et les bilans professionnels.

Voir autres définitions chapitre 7.2.

Tableau 7-1 : Dépenses de formation en 2002 et 2003

(en euros)

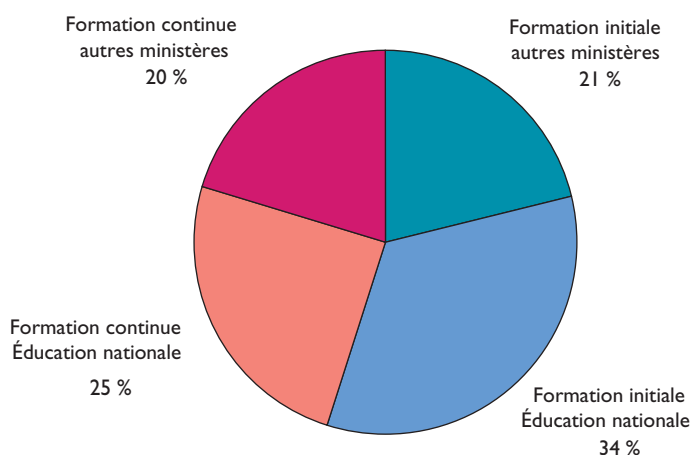
	2002 (1)		2003	
	Dépenses	% de la masse salariale	Dépenses	% de la masse salariale
Tous ministères hors Éducation nationale				
Formation initiale	855 235 462	4,3	902 769 686	4,4
Formation continue	820 428 813	4,2	845 419 385	4,1
Formation totale	1 675 664 275	8,5	1 748 189 071	8,6
Éducation nationale				
Formation initiale	1 300 621 299	3,7	1 411 120 309	3,9
Formation continue	1 131 055 821	3,2	1 028 820 943	2,8
Formation totale	2 431 677 120	6,9	2 439 941 252	6,7
Tous ministères				
Formation initiale	2 155 856 761	3,9	2 313 889 995	4,1
Formation continue	1 951 484 634	3,5	1 874 240 328	3,3
Formation totale	4 107 341 395	7,4	4 188 130 323	7,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Données définitives.

Graphique 7-1 : Répartition des dépenses de formation en 2003



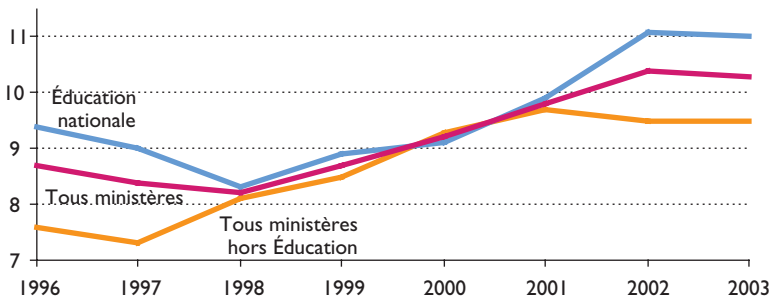
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

7 Formation

7.1 Formation initiale et continue

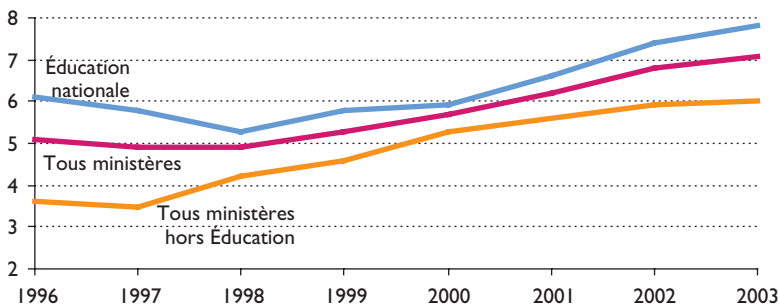
Graphique 7-2 : Nombre de jours de formation initiale et continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

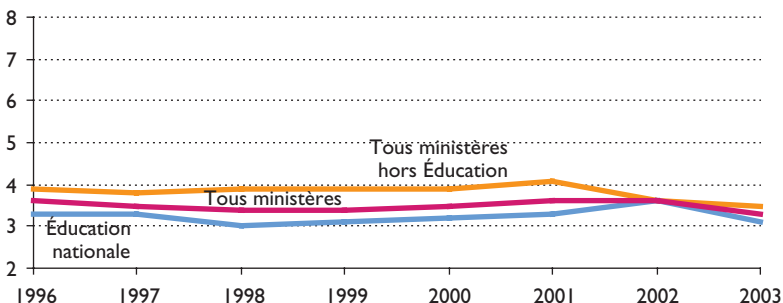
Graphique 7-3 : Nombre de jours de formation initiale rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 7-4 : Nombre de jours de formation continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-2 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie de 1996 à 2003

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Tous ministères								
Formation initiale								
Catégorie A	10,4	9,4	8,7	9,1	9,2	9,9	10,9	11,0
Catégorie B	1,5	1,3	2,0	2,2	2,8	3,3	3,4	4,2
Catégorie C et ouvriers d'État	1,7	1,9	2,1	2,5	3,0	2,9	3,0	2,9
Total	5,1	4,9	4,9	5,3	5,7	6,2	6,8	7,1
Formation continue								
Catégorie A	3,4	3,3	3,2	3,7	3,9	4,1	3,9	3,4
Catégorie B	5,0	4,8	4,5	3,8	3,7	3,7	4,2	4,0
Catégorie C et ouvriers d'État	2,7	2,8	2,9	2,8	2,8	3,0	2,9	2,7
Total	3,6	3,5	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,3
Total formation								
Catégorie A	13,8	12,7	11,9	12,9	13,1	14,0	14,8	14,4
Catégorie B	6,5	6,1	6,5	6,0	6,4	7,0	7,6	8,2
Catégorie C et ouvriers d'État	4,4	4,7	4,9	5,4	5,8	5,9	5,9	5,6
Total	8,7	8,4	8,2	8,7	9,2	9,8	10,4	10,3
Tous ministères hors Éducation								
Formation initiale								
Catégorie A	7,1	6,9	7,6	7,8	8,3	9,3	10,5	10,2
Catégorie B	4,9	3,9	5,8	5,8	6,8	7,6	7,3	8,4
Catégorie C et ouvriers d'État	2,3	2,5	2,8	3,4	4,1	3,9	4,1	3,9
Total	3,6	3,5	4,2	4,6	5,3	5,6	5,9	6,0
Formation continue								
Catégorie A	5,6	5,1	5,2	5,2	5,3	5,3	4,7	4,4
Catégorie B	5,3	5,1	5,1	4,8	4,8	5,0	4,0	3,9
Catégorie C et ouvriers d'État	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,1	3,0
Total	3,9	3,8	3,9	3,9	3,9	4,1	3,6	3,5
Total formation								
Catégorie A	12,7	11,9	12,7	13,0	13,6	14,6	15,2	14,6
Catégorie B	10,2	9,0	10,9	10,6	11,6	12,6	11,3	12,3
Catégorie C et ouvriers d'État	5,4	5,6	6,0	6,6	7,3	7,4	7,2	7,0
Total	7,6	7,3	8,1	8,5	9,3	9,7	9,5	9,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Formation

7.1 Formation initiale et continue

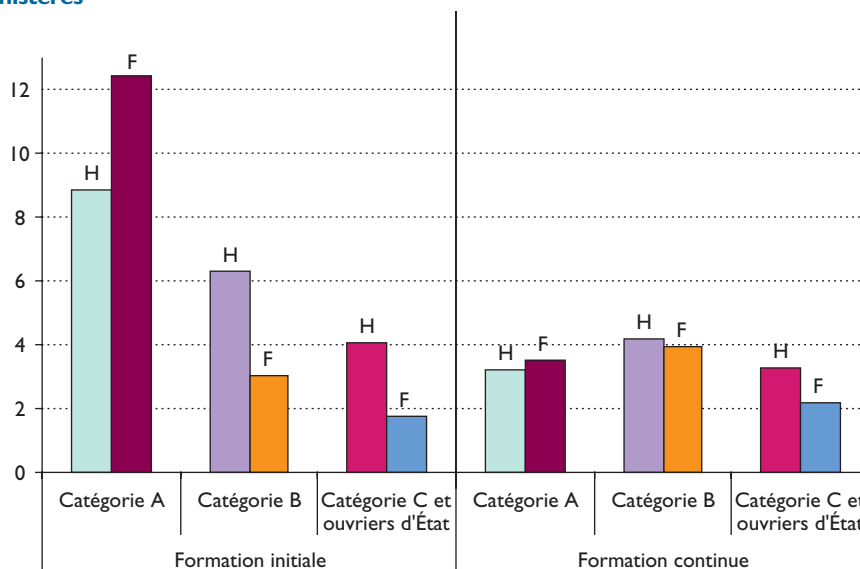
Tableau 7-3 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie et par sexe en 2003

	Formation initiale (a)			Formation continue (b)			Total général (a) + (b)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Tous ministères hors Éducation nationale									
Catégorie A	9,3	11,7	10,2	4,2	4,9	4,4	13,5	16,6	14,6
Catégorie B	9,0	7,7	8,4	3,9	4,0	3,9	13,0	11,6	12,3
Catégorie C et ouvriers d'État	4,9	2,7	3,9	3,7	2,3	3,0	8,6	5,0	7,0
Total	6,6	5,2	6,0	3,8	3,1	3,5	10,4	8,3	9,5
Éducation nationale									
Catégorie A	8,8	12,6	11,1	2,9	3,4	3,2	11,7	15,9	14,3
Catégorie B	0,0	0,0	0,0	4,8	4,0	4,1	4,8	4,0	4,1
Catégorie C et ouvriers d'État	0,0	0,0	0,0	1,6	2,0	1,9	1,6	2,0	1,9
Total	6,7	8,4	7,8	2,9	3,3	3,1	9,6	11,7	11,0
Tous ministères									
Catégorie A	8,9	12,5	11,0	3,2	3,5	3,4	12,1	16,0	14,4
Catégorie B	6,3	3,0	4,2	4,2	4,0	4,0	10,5	7,0	8,2
Catégorie C et ouvriers d'État	4,1	1,7	2,9	3,3	2,2	2,7	7,4	3,9	5,6
Total	6,6	7,4	7,1	3,4	3,2	3,3	10,0	10,6	10,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 7-5 : Nombre de jours de formation par agent par catégorie et par sexe en 2003. Tous ministères



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Formation 7

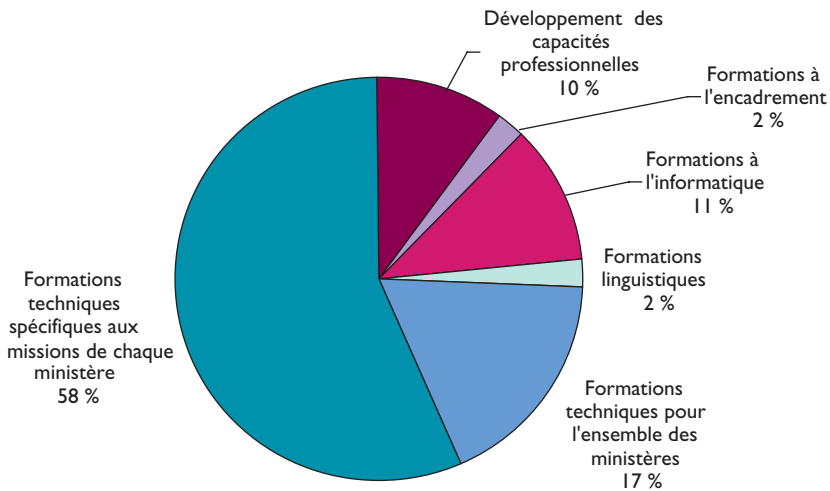
Formation initiale et continue 7.1

Tableau 7-4 : Nombre de jours de formation continue par type de formation pour l'ensemble des ministères

	2002		2003	
	Nombre de jours	Part des formations (en %)	Nombre de jours	Part des formations (en %)
Perfectionnement/adaptation aux fonctions	4 892 028	72	4 379 890	70
Préparation aux examens, concours, essais	1 129 801	17	1 112 526	18
Congé de formation et bilan professionnel	750 600	11	747 666	12
Total	6 772 429	100	6 240 082	100

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 7-6 : Répartition de la formation par thème pour les formations de perfectionnement, ensemble des ministères



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Formation

7.2 Formation par ministère

A l'Éducation nationale, le nombre de jours de formation par agent passe de 11,1 jours en 2002, à 11,0 jours en 2003. La part des dépenses de formation dans la masse salariale passe de 6,9 % à 6,7 %, mais reste au-dessus du niveau de 2001, qui était de 6,4 %. La formation initiale poursuit sa progression, mais la formation continue diminue après quatre années de hausse ininterrompue. Elle passe de 3,6 en 2002, à 3,1 jours en 2003. C'est pour la catégorie A que cette baisse est la plus forte : en moyenne, les agents de catégorie A, notamment les enseignants, ont passé 3,2 jours en formation continue en 2003, contre 3,8 en 2002.

Dans les autres ministères, l'augmentation globale de l'effort de formation initiale (de 5,9 jours à 6,0 jours) masque des disparités entre les ministères. Dans certains, la progression est importante, comme à l'Équipement (de 3,1 à 3,4). À la Justice, elle accompagne la hausse des recrutements en 2003 (de 8,8 à 11,4). Au contraire, le

nombre de jours de formation par agent est en baisse en 2003 à l'Aviation civile (il passe de 17,4 à 17,2), ainsi qu'aux ministères de l'Intérieur (de 9,5 à 9,2), de la Santé (de 4,0 à 3,6) ou de l'Économie (5,3 à 5,0).

La formation continue passe de 3,6 à 3,5 jours, mais là encore, la situation varie en fonction des ministères. L'effort de formation est au même niveau qu'en 2002 au Minéfi (4,0 jours), à la Justice (2,6 jours) et à l'Équipement (2,8 jours). Il baisse dans de nombreux ministères comme celui de la Défense (il passe de 2,7 jours à 2,4), de l'Agriculture (de 2,8 à 2,4) ou de la Santé (de 3,2 à 3,0). Il progresse au ministère de l'Intérieur (de 4,0 à 4,2 jours) et à l'Aviation civile (de 5,4 à 6,0).

Hors Éducation nationale, la part des dépenses de formation continue est stable en 2003 et représente 4,1 % de la masse salariale, malgré une hausse des dépenses de 2,7 % en volume.

III Définitions et méthodes

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Dépenses de formation : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse

salariale. La masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction par le coût forfaitaire annuel.

Formation interministérielle : en formation initiale, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'Ena et les Ira.

La formation interministérielle continue est plus spécifiquement organisée par trois administrations : les ministères de la Fonction publique, de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances.

Les données des ministères de la Fonction publique et de l'Intérieur sont regroupées avec celles des services du Premier ministre.

Pour plus d'informations

- « La formation des agents de l'État en 2003 », Marie Rey, DGAFP, *RésulStats*, n° 9-2005, janvier 2005.
- « Une légère baisse des dépenses de formation professionnelle en 2002 », Dares, *Premières Synthèses*, n° 91, mars 2005.

Formation 7

Formation par ministère 7.2

Tableau 7-5 : Formation initiale et continue par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2002	2003	Évolution 2002-2003 (en %)	2002	2003	Évolution 2002-2003 (en %)	2002 2003	Évolution 2002-2003 (en %)	(en millions d'euros)
Affaires étrangères	9 821	6 147	- 37	82 746	55 646	- 33	21	17	- 21
Agriculture et Pêche	47 506	44 948	- 5	294 711	277 168	- 6	95	91	- 4
Aviation civile	21 585	27 679	28	273 434	283 139	4	92	103	12
Culture et Communication	30 563	30 770	1	101 184	95 351	- 6	31	32	2
Défense	78 798	81 582	4	350 529	353 449	1	89	88	- 2
Économie, Finances et Industrie (1)	452 659	428 762	- 5	1 855 324	1 738 583	- 6	418	413	- 1
Écologie et Développement durable	3 959	3 407	- 14	8 594	7 233	- 16	4	3	- 17
Équipement	173 569	199 402	15	601 029	635 326	6	152	174	14
Intérieur	469 314	496 239	6	2 467 285	2 505 302	2	503	526	5
Sports (2)	9 429	9 586	2	31 644	36 957	17	9	10	11
Justice	77 693	80 155	3	794 646	999 086	26	152	182	20
Outre-mer (3)	317	444	—	1 339	937	—	0	0	—
Santé	22 803	24 786	9	117 867	111 361	- 6	34	32	- 5
Services du Premier ministre (1)	4 398	4 301	- 2	226 365	222 957	- 1	50	53	6
Tourisme	616	337	- 45	1 241	1 091	- 12	0	0	- 3
Travail	7 293	7 191	- 1	75 261	62 748	- 17	19	16	- 19
Formation interministérielle (2)	29 458	30 813	5	366 130	366 780	0	75	86	15
<i>dont part imputable à l'économie et aux services du Premier ministre (4)</i>	<i>23 829</i>	<i>25 699</i>	<i>8</i>	<i>309 407</i>	<i>319 639</i>	<i>3</i>	<i>69</i>	<i>75</i>	<i>9</i>
Total hors Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche (5)	1 415 468	1 450 850	2	7 326 776	7 433 473	1	1 676	1 748	4
Éducation nationale, enseigne- ment supérieur et recherche	1 155 125	1 013 267	- 12	12 250 850	12 245 819	0	2 432	2 440	0
Total y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche (5)	2 570 953	2 464 116	- 4	19 577 626	19 679 292	0	4 107	4 188	2
La Poste	604 822	620 008	3	662 272	733 394	11	217	242	12

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle. Les données 2002 ont été corrigées aux services du Premier ministre.

(2) Certaines données 2002 ont été corrigées.

(3) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas pris en compte.

(4) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation. Les données 2002 ont été corrigées aux services du Premier ministre.

(5) Sans double compte.

7 Formation

7.2 Formation par ministère

Tableau 7-6 : Formation initiale par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2002	2003	Évolution 2002-2003 (en %)	2002	2003	Évolution 2002-2003 (en %)	2002	2003	Évolution 2002-2003 (en %)
Affaires étrangères	833	308	- 63	7 950	4 902	- 38	1 121	921	- 18
Agriculture et Pêche	2 469	1 530	- 38	182 995	180 937	- 1	52 590	52 628	—
Aviation civile	1 095	1 250	14	209 019	209 753	—	53 265	55 546	4
Culture et Communication	4 734	3 942	- 17	15 826	15 666	- 1	3 352	3 624	8
Défense	4 872	4 475	- 8	91 570	107 925	18	15 396	17 017	11
Économie, Finances et Industrie (1)	11 700	9 643	- 18	1 062 110	965 304	- 9	190 721	184 794	- 3
Écologie et Développement durable	78	98	26	1 118	909	- 19	257	173	- 33
Équipement	5 429	5 195	- 4	309 375	350 060	13	79 870	90 421	13
Intérieur	18 527	17 335	- 6	1 734 947	1 714 394	- 1	295 719	301 019	2
Sports (2)	300	357	19	5 092	8 535	68	1 194	1 692	42
Justice	6 118	7 584	24	612 409	816 029	33	93 812	125 769	34
Outre-mer (3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Santé	806	577	- 28	65 908	60 754	- 8	13 801	13 343	- 3
Services du Premier ministre (1)	1 686	1 704	1	218 052	216 293	- 1	41 434	45 352	9
Tourisme	7	7	—	72	80	11	9	11	13
Travail	888	1 102	24	55 123	44 980	- 181	2 417	10 461	- 16
Formation interministérielle (2)	1 685	1 704	1	218 051	216 293	- 1	41 434	45 352	9
<i>dont part imputable à l'économie et aux services du Premier ministre (4)</i>	<i>1 685</i>	<i>1 704</i>	<i>1</i>	<i>218 051</i>	<i>216 293</i>	<i>- 1</i>	<i>41 434</i>	<i>45 352</i>	<i>9</i>
Total hors Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche (5)	59 542	55 107	- 7	4 571 565	4 696 520	3	855 235	902 770	6
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	75 256	76 736	2	8 233 632	8 742 690	6	1 300 621	1 411 120	8
Total y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche (5)	134 798	131 843	- 2	12 805 197	13 439 210	5	2 155 857	2 313 890	7
La Poste	35 544	46 191	30	133 799	175 825	31	43 732	53 313	22

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(2) Certaines données 2002 ont été corrigées.

(3) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas pris en compte.

(4) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation.

(5) Sans double compte.

Formation 7

Formation par ministère 7.2

Tableau 7-7 : Formation continue par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2002	2003	Évolution 2002-2003 (en %)	2002	2003	Évolution 2002-2003 (en %)	2002 (en milliers d'euros)	2003	Évolution 2002-2003 (en %)
Affaires étrangères	8 988	5 839	- 35	74 796	50 744	- 32	20 138	15 864	- 21
Agriculture et Pêche	45 037	43 418	- 4	111 716	96 231	- 14	42 068	38 122	- 9
Aviation civile	20 490	26 429	29	64 415	73 386	14	38 483	47 476	23
Culture et Communication	25 829	26 828	4	85 358	79 685	- 7	27 497	27 940	2
Défense	73 926	77 107	4	258 959	245 524	- 5	73 963	70 874	- 4
Économie, Finances et Industrie (1)	440 959	419 119	- 5	793 214	773 279	- 3	227 533	228 223	—
Écologie et Développement durable	3 881	3 309	- 15	7 476	6 324	- 15	3 595	3 021	- 16
Équipement	168 140	194 207	16	291 654	285 266	- 2	72 595	83 921	16
Intérieur	450 787	478 904	6	732 338	790 908	8	207 130	225 142	9
Sports (2)	9 129	9 229	1	26 552	28 422	7	7 644	8 089	6
Justice	71 575	72 571	1	182 237	183 057	—	58 052	56 101	- 3
Outre-mer (3)	317	444	40	1 339	937	- 30	421	291	- 31
Santé	21 997	24 209	10	51 959	50 607	- 3	20 085	18 859	- 6
Services du Premier ministre (1)	2 712	2 597	- 4	8 313	6 664	- 20	8 314	7 376	- 11
Tourisme	609	330	- 46	1 169	1 011	- 14	285	274	- 4
Travail	6 405	6 089	- 5	20 138	17 768	- 12	6 875	5 110	- 26
Formation interministérielle (2)	27 773	29 109	5	148 078	150 487	2	33 329	40 879	23
<i>dont part imputable à l'Économie et aux services du Premier ministre (4)</i>	<i>22 628</i>	<i>23 995</i>	<i>6</i>	<i>104 500</i>	<i>103 346</i>	<i>- 1</i>	<i>27 576</i>	<i>29 596</i>	<i>7</i>
Total hors Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche (5)	1 355 926	1 395 743	3	2 755 211	2 736 954	- 1	820 429	845 419	3
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 079 869	936 531	- 13	4 017 218	3 503 129	- 13	1 131 056	1 028 821	- 9
Total y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche (5)	2 435 795	2 332 273	- 4	6 772 429	6 240 082	- 8	1 951 485	1 874 240	- 4
La Poste	569 278	573 817	1	528 473	557 569	6	172 897	189 170	9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle. Les données 2002 ont été corrigées aux services du Premier ministre.

(2) Certaines données 2002 ont été corrigées.

(3) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas pris en compte.

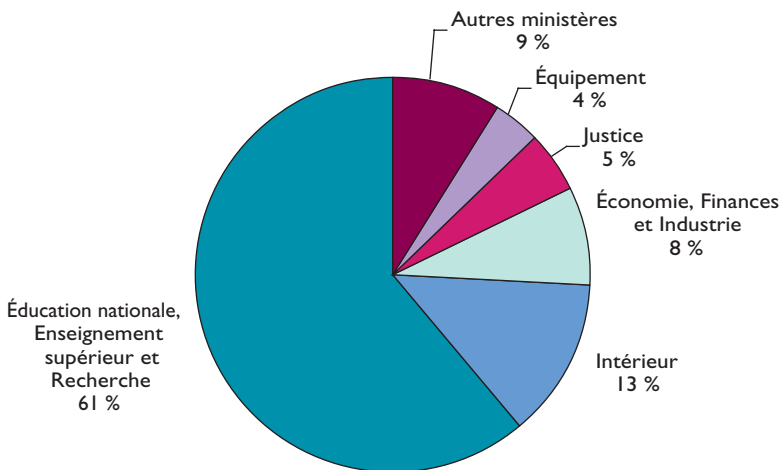
(4) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation. Les données 2002 ont été corrigées dans les services du Premier ministre.

(5) Sans double compte.

7 Formation

7.2 Formation par ministère

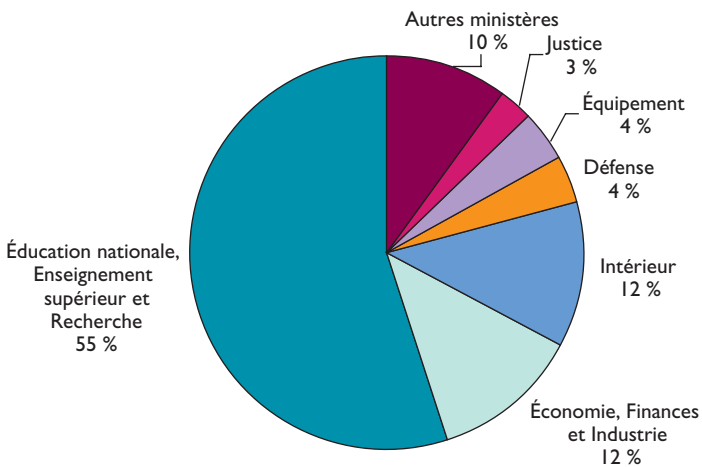
Graphique 7-7 : Dépenses de formation initiale par administration en 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 7-8 : Dépenses de formation continue par administration en 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Formation 7

Formation par ministère 7.2

Tableau 7-8 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction

	Formation initiale		Formation continue		Total général	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Affaires étrangères	0,4	0,3	4,2	2,7	4,6	3,0
Agriculture et Pêche	4,6	4,5	2,8	2,4	7,4	6,8
Aviation civile	17,4	17,2	5,4	6,0	22,8	23,2
Culture et Communication	1,1	1,1	5,8	5,4	6,9	6,4
Défense	1,0	1,1	2,7	2,4	3,7	3,4
Économie, Finances et Industrie	5,3	5,0	4,0	4,0	9,3	9,0
Écologie et Développement durable	0,4	0,4	2,8	2,4	3,3	2,8
Équipement	3,1	3,4	2,9	2,8	6,0	6,2
Intérieur	9,5	9,2	4,0	4,2	13,4	13,4
Sports	0,2	1,0	3,3	3,3	3,5	4,3
Justice	8,8	11,4	2,6	2,6	11,5	14,0
Outre-mer	—	—	5,5	3,7	5,5	3,7
Santé	4,0	3,6	3,2	3,0	7,2	6,6
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	—	—	2,6	2,1	2,6	2,1
Tourisme	0,6	0,8	9,9	9,5	10,5	10,3
Travail	4,9	3,9	1,8	1,5	6,7	5,4
Total hors Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	5,9	6,0	3,6	3,5	9,5	9,5
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	7,4	7,8	3,6	3,1	11,1	11,0
Total y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	6,8	7,1	3,6	3,3	10,4	10,3
La Poste	0,4	0,5	1,6	1,7	2,0	2,3

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Formation

7.2 Formation par ministère

Tableau 7-9 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par sexe en 2003

	Formation initiale			Formation continue			Total général		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Affaires étrangères	0,3	0,2	0,3	2,4	3,1	2,7	2,7	3,4	3,0
Agriculture et Pêche	4,8	4,2	4,5	2,2	2,5	2,4	7,0	6,7	6,8
Aviation civile	24,0	1,1	17,2	6,5	4,8	6,0	30,5	5,9	23,2
Culture et Communication	0,9	1,2	1,1	4,6	6,0	5,4	5,5	7,3	6,4
Défense	1,2	0,8	1,1	2,6	2,1	2,4	3,8	2,9	3,4
Économie, Finances et Industrie	6,9	3,6	5,0	4,6	3,6	4,0	11,5	7,2	9,0
Écologie et Développement durable	0,2	0,6	0,4	2,0	3,2	2,4	2,3	3,7	2,8
Équipement	3,4	3,5	3,4	3,0	2,3	2,8	6,4	5,8	6,2
Intérieur	9,4	8,5	9,2	4,8	3,0	4,2	14,2	11,6	13,4
Sports	1,1	0,8	1,0	2,8	4,0	3,3	3,9	4,8	4,3
Justice	9,2	13,4	11,4	2,4	2,7	2,6	11,7	16,0	14,0
Outre-mer	0,0	0,0	0,0	3,9	3,6	3,7	3,9	3,6	3,7
Santé	4,3	3,3	3,6	3,1	3,0	3,0	7,4	6,3	6,6
Services Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,0	1,7	2,5	2,1	1,7	2,5	2,1
Tourisme	0,5	1,0	0,8	4,5	14,4	9,5	5,0	15,4	10,3
Travail	5,0	3,4	3,9	1,9	1,4	1,5	6,9	4,8	5,4
Total hors Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	6,6	5,2	6,0	3,8	3,1	3,5	10,4	8,3	9,5
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	6,7	8,4	7,8	2,9	3,3	3,1	9,6	11,7	11,0
Total y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	6,6	7,4	7,1	3,4	3,2	3,3	10,0	10,6	10,3
La Poste	0,5	0,6	0,5	1,7	1,8	1,7	2,2	2,3	2,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Formation 7

Formation par ministère 7.2

Tableau 7-10 : Part des dépenses de formation dans la masse salariale

(en %)

	Formation initiale		Formation continue		Total général	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Affaires étrangères	0,2	0,2	4,1	3,0	4,3	3,2
Agriculture et Pêche	4,6	4,5	3,7	3,2	8,3	7,7
Aviation civile	14,3	14,4	10,3	12,3	24,7	26,7
Culture et Communication	0,8	0,9	6,8	6,8	7,7	7,7
Défense	0,6	0,6	3,0	2,6	3,7	3,3
Économie, Finances et Industrie	3,6	3,6	4,3	4,4	8,0	8,0
Écologie et Développement durable	0,3	0,2	4,7	4,0	5,1	4,2
Équipement	3,2	3,6	2,9	3,3	6,1	6,9
Intérieur	6,9	6,8	4,9	5,1	11,8	11,9
Sports	0,3	0,6	3,1	3,1	3,4	3,7
Justice	5,3	6,8	3,3	3,0	8,6	9,8
Outre-mer	—	—	6,4	4,3	6,4	4,3
Santé	3,2	2,9	4,6	4,1	7,7	7,0
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	—	—	3,6	3,2	3,6	3,2
Tourisme	0,3	0,3	7,9	8,2	8,1	8,6
Travail	4,1	3,3	2,3	1,6	6,4	5,0
Total hors Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	4,3	4,4	4,2	4,2	8,5	8,6
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	3,7	3,9	3,2	2,8	6,9	6,7
Total y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	3,9	4,1	3,5	3,3	7,4	7,4
La Poste	0,5	0,6	2,1	2,3	2,6	2,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

8 Rémunérations

8.1 Dépenses induites

Les dépenses induites, dépenses liées au personnel en activité ou retraité de la fonction publique de l'État, ont représenté en 2004 127 milliards d'euros, soit **44 % des dépenses du budget général**.

Entre 2003 et 2004, le montant des dépenses induites augmente de 2,1 %. La plus forte hausse provient des dépenses de pension, qui progressent de 5,6 % en un an.

En 2004, les dépenses induites se décomposent en :

- 52,7 % de dépenses de rémunérations d'activité (67 milliards) ;
- 10,4 % de cotisations et de prestations sociales à la charge de l'État (13,2 milliards) ;

– 26,9 % de pensions civiles et militaires de retraite (34,2 milliards) ;

– 2,5 % de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre (3,1 milliards) ;

– 5,4 % de subventions aux établissements d'enseignement privé (6,8 milliards) ;

– 2,1 % de dépenses diverses (frais de déplacement, aide sociale...).

Les rémunérations d'activité comprennent la masse des rémunérations brutes, y compris la part ouvrière des cotisations sociales, versées aux personnels de l'État en activité (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités). Elles représentent plus de la moitié des dépenses de personnel et des pensions.

III Définitions et méthodes

L'analyse des dépenses induites repose sur une **exploitation des budgets d'exécution**. Il s'agit donc des dépenses réelles.

Les dépenses de rémunérations de **La Poste et France Télécom** sont exclues, mais les pensions versées à leurs anciens fonctionnaires en font partie.

La masse salariale représente 97 % de ces rémunérations d'activité. Elle correspond aux rémunérations versées à des personnels occupant un emploi permanent à temps complet ou rémunérés sur crédits par référence à la grille indiciaire de la fonction publique, à l'exclusion du personnel rémunéré sur la base des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie (certains personnels ouvriers, les vacataires...).

Cotisations sociales à la charge de l'État : part employeur des cotisations versées d'une part au régime général au titre du risque maladie (prestations en nature) pour les agents titulaires et les agents permanents non-titulaires,

d'autre part à l'Ircantec au titre du risque vieillesse pour les seuls agents permanents non-titulaires.

Prestations sociales : prestations directement prises en charge par l'État, telles que les prestations familiales, les traitements des agents en congé de longue durée, ainsi que des agents victimes d'accidents de service ou du travail. S'y ajoutent des prestations facultatives telles que les prêts, aides ou allocations divers.

Frais de personnel : incluent l'ensemble des rémunérations d'activité (y compris vacances), les cotisations et prestations sociales ainsi que les pensions civiles et militaires de retraite.

Dépenses indexées : éléments de rémunérations qui, indexés sur la valeur du point de la fonction publique, évoluent parallèlement aux traitements d'activité. Cette caractéristique en fait un concept budgétaire important. C'est sur cette base qu'est évaluée l'incidence financière globale sur le budget de l'État des mesures salariales prises pour la fonction publique.

Pour plus d'informations

- **Loi de finances 2004.**

Rémunérations 8

Dépenses induites 8.1

Tableau 8-1 : Les dépenses induites de 1999 à 2004 en milliards d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I						
Rémunérations principales	48,372	49,105	50,175	51,699	52,305	52,709
Indemnités résidentielles	1,135	1,294	1,333	1,457	1,473	1,393
Primes et indemnités	8,061	8,778	9,223	10,079	10,448	10,742
Supplément familial de traitement	0,656	0,688	0,692	0,709	0,717	0,720
Autres charges connexes (1), NBI	0,798	0,812	0,865	0,879	0,948	1,030
Crédits non ventilés	0,307	0,355	0,388	0,378	0,351	0,357
Total I : rémunérations d'activités dont masse salariale	59,329	61,031	62,675	65,202	66,242	66,951
II						
Cotisations sociales (2)	11,002	10,582	10,570	11,447	11,161	11,174
Prestations sociales (3)	1,787	1,853	1,954	2,084	2,115	1,980
Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927	32,348	34,156
Divers (4)	0,401	0,300	0,225	0,154	0,151	0,157
Total frais de personnel (I + II)	99,754	102,266	105,028	109,814	112,017	114,417
III						
Taxes sur les transports et salaires	0,409	0,426	0,436	0,448	0,492	0,515
Frais de déplacement	1,281	1,268	1,248	1,399	1,198	1,203
Enseignement privé	5,881	6,074	6,308	6,462	6,634	6,820
Pensions anciens combattants	3,527	3,450	3,406	3,167	3,136	3,116
Autres (5)	1,022	0,973	0,863	0,735	0,901	0,910
Total dépenses induites dont dépenses indexées (6)	111,873	114,457	117,290	122,026	124,378	126,981
	103,251	105,347	108,244	113,008	114,903	83,184 (7)

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du Budget.

(1) C'est-à-dire : indemnités compensatrices, préavis et licenciements, pertes d'emploi, pécules, indemnités exceptionnelles de mutation et CPA, ainsi que les revenus de remplacement (CAA). NBI : nouvelle bonification indiciaire ; CPA : cessation progressive d'activité.

(2) Part employeur.

(3) Prestations sociales obligatoires et facultatives, ainsi que prestations familiales.

(4) Dépenses de personnel non ventilées et vacations.

(5) Indemnités représentatives de frais, primes d'alimentation (militaires), aides sociales, secours et prêts.

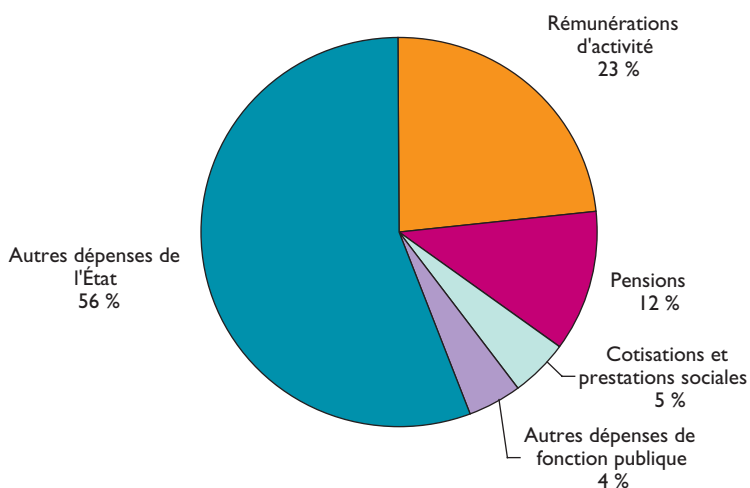
(6) Dépenses indexées : dépenses directement liées à la valeur du point.

(7) En 2004, les pensions (34,156 milliards d'euros) ne sont plus indexées sur la valeur du point mais sur les prix.

8 Rémunérations

8.1 Dépenses induites

Graphique 8-1 : Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2004



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

Tableau 8-2 : Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État de 1999 à 2004 en milliards d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Rémunération d'activité	59,329	61,031	62,675	65,202	66,242	66,951
Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927	32,348	34,156
Cotisations et prestations sociales	12,789	12,436	12,524	13,531	13,276	13,154
Autres dépenses fonction publique	12,521	12,491	12,487	12,360	12,512	12,720
Total dépenses fonction publique	111,874	114,458	117,289	122,02	124,378	126,981
Autres dépenses de l'État	148,787	144,844	148,740	155,440	153,892	161,419
Budget de l'État	260,660	259,301	266,030	277,460	278,270	288,400

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

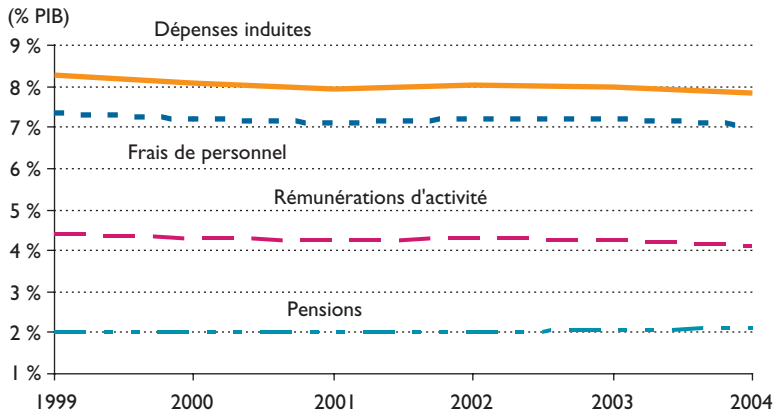
Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

Les dépenses induites par la fonction publique représentent 44 % du budget général de l'État en 2004.

Rémunérations 8

Dépenses induites 8.1

Graphique 8-2 : Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

Tableau 8-3 : Principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2004

	(en milliards d'euros)		
	Budget civil	Budget militaire	Total
I			
Rémunérations principales	44,262	8,447	52,709
Indemnités résidentielles et de transport	0,963	0,430	1,393
Primes et indemnités	7,289	3,452	10,742
Supplément familial de traitement	0,555	0,164	0,720
Autres charges connexes (NBI...)	0,868	0,161	1,030
Crédits non ventilés par nature	0,316	0,041	0,357
Total I : rémunérations d'activité	54,254	12,696	66,950
II			
Cotisations sociales	9,934	1,240	11,174
Prestations sociales	1,565	0,415	1,980
Pensions	34,156	0,000	34,156
Divers frais de personnel	0,153	0,003	0,157
Total I + II : frais de personnel	100,062	14,355	114,417
III			
Impôts et taxes	0,457	0,058	0,515
Frais de déplacement	0,729	0,473	1,203
Subventions enseignement privé hors enseignement agricole	6,820	0,000	6,820
Pensions et allocations anciens combattants et victimes de guerre	3,116	0,000	3,116
Autres subventions	0,418	0,493	0,910
Total I + II + III : dépenses induites	111,601	15,380	126,981

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

8 Rémunérations

8.1 Dépenses induites

Tableau 8-4 : Décomposition des rémunérations d'activité en 2004

(en milliards d'euros)

	Total
Rémunérations principales :	52,709
– titulaires	42,259
– contractuels	2,271
– auxiliaires administratifs	0,171
– auxiliaires d'enseignement	0,134
– vacataires	0,045
– base privée	0,921
– militaires	6,908
Charges connexes :	3,143
– supplément familial de traitement	0,720
– indemnités résidentielles	1,393
– charges connexes	1,030
Primes et indemnités :	10,742
– civiles	7,606
– militaires	3,135
Non réparti	0,357
Total rémunérations d'activité	66,951

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

Tableau 8-5 : Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2004

(en milliards d'euros)

Ministère	Total
Affaires étrangères	0,708
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	1,275
Culture et Communication	0,403
Défense	12,697
Écologie et Développement durable	0,000
Économie, Finances et Industrie	6,091
Équipement, Transports, Logement, Tourisme et Mer	2,441
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	5,292
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche. I. Jeunesse et enseignement scolaire	29,725
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche. II. Enseignement supérieur	4,743
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche. III. Recherche et Nouvelles technologies	0,012
Justice	2,238
Outre-mer	0,127
Services du Premier ministre	0,124
Services du Premier ministre. V. Aménagement du territoire	0,004
Sports	0,202
Travail, Santé et Solidarité	0,870
Total	66,950

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Tableau 8-6 : Répartition par nature des primes et indemnités en 2004

(en milliards d'euros)

Primes et indemnités	Total
Des personnels civils :	7,606
– travaux supplémentaires	0,598
– sujétions spéciales	2,408
– rendement et productivité	0,989
– qualification et technicité	0,504
– enseignement et jury	1,765
– divers	1,342
Des personnels militaires :	3,135
– charges militaires	1,021
– sujétions spéciales	1,057
– qualification et technicité	0,588
– conditions de séjour	0,323
– enseignement et jury	0,003
– divers	0,144

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du Budget, exécution de la loi de finances.

8 Rémunérations

8.2 Déterminants

L'évolution du salaire des fonctionnaires dépend en premier lieu des mesures générales d'augmentation de la valeur du point et des mesures catégorielles. À ces mesures strictement salariales viennent s'ajouter les effets des mesures individuelles, dit GVT (glissement vieillesse technicité) positif. Ce dernier intègre les effets des avancements d'échelon liés à l'ancienneté, des promotions de grade et de l'accès à un nouveau corps par le biais d'un concours. Enfin, le calcul du salaire moyen des fonctionnaires prend en compte l'effet généralement négatif des flux d'entrées et de sorties des effectifs (remplacement des partants par des agents en principe en début de carrière et donc moins bien rémunérés), dit effet de noria ou GVT négatif.

À l'heure actuelle, deux types d'indicateurs permettent d'apprécier les évolutions :

- la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) mesure l'évolution de la fiche de paye moyenne brute des effectifs présents sur deux exercices consécutifs ;

- la progression du salaire moyen par tête (SMPT) mesure l'évolution du rapport de la masse salariale aux effectifs constants.

Pour l'année 2004, le bilan salarial met en évidence une progression du salaire moyen par tête de 1 %, due pour 0,5 point aux mesures générales (augmentation du point d'indice) et pour 0,5 point aux mesures catégorielles.

Compte tenu du nombre élevé de départs en retraite, l'effet négatif des entrées-sorties compense entièrement les effets de carrière. Le GVT solde est donc nul.

Si on prend en compte le seul GVT positif (effet des avancements et promotions), estimé à 2 % en 2004, c'est une autre notion d'appréciation en moyenne qui est retenue : la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP).

La progression de la rémunération brute moyenne des personnes en place est estimée à 3 % en 2004.

III Définitions et méthodes

1. Les trois sources de progression des rémunérations :

- **les mesures générales** : elles concernent la **totalité des agents** et n'influent que sur le **traitement indiciaire**, ex. : revalorisation du point fonction publique ou attribution de points d'indice majoré ;

- **les mesures catégorielles** : elles concernent **certaines catégories d'agents**, ex. : création ou amélioration indemnitaire, réforme statutaire (plan de réforme des corps et carrière des personnels actifs de la police nationale sur 2004-2010 ou plan de revalorisation des carrières des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire en 2004-2010) ;

- **les mesures individuelles** : il s'agit des améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière. Ce phénomène est connu sous le nom de **glissement-vieillesse-technicité (GVT) positif ou effet de carrière**. Il retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.

2. Les deux indicateurs actuels de progression des rémunérations des fonctionnaires :

- la **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est une notion salariale qui tient compte de tous les

facteurs de progression de la rémunération des agents présents deux années consécutives (mesures générales et individuelles). Cet indicateur ne traduit pas l'évolution de la dépense budgétaire mais permet d'estimer la variation moyenne du pouvoir d'achat des agents en place ;

- le **salaire moyen par tête (SMPT)** est un indicateur budgétaire qui permet d'analyser l'évolution de la dépense publique en tenant compte de la modification de la structure des rémunérations principalement liée à la différence de niveau de rémunération entre des agents qui, partant à la retraite, sont remplacés, en tout ou partie, par des agents qui débutent, et ces derniers. L'impact sur la masse salariale de ces mouvements d'entrées et sorties à effectifs constants est appelé **effet de noria** ou **GVT négatif**.

Le calcul du SMPT prend ainsi en compte le **GVT solde**, résultant de la différence entre l'effet de carrière ou GVT positif et l'effet de noria ou GVT négatif.

3. Les deux approches de l'évolution des rémunérations : glissement et moyenne

- le calcul en **glissement** : l'évolution en **glissement** ou en **niveau** de la rémunération correspond à sa variation de date ;

– le calcul **en moyenne** : l'évolution en **moyenne** ou en **masse** sur une année correspond à l'écart entre la rémunération totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année et la rémunération totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année précédente. Le calcul en moyenne tient compte de l'**effet**

report, c'est-à-dire de la partie de l'augmentation de la masse salariale qui résulte des revalorisations accordées dans le courant de l'année $n-1$ et qui produisent une partie de leurs effets budgétaires sur l'année n .

Pour plus d'informations

- « Les salaires des agents de l'État en 2003 », Marielle Dhune et Dominique Quarré, *Insee Première*, n° 1041, septembre 2005.

8 Rémunérations

8.2 Déterminants

Tableau 8-7 : Évolution comparée des prix et des rémunérations publiques depuis 1998

Année	En glissement (en %)		En moyenne (en %)							
	Prix	Mesures générales valeur du point et points uniformes	Mesures générales			Mesures catégorielles	Effet de structure (GVT solde)	SMPT (a)	Effet de carrière (GVT positif)	RMPP (b)
			Prix	Effet report des mesures de l'année précédente	Mesures de l'année					
1998	0,3	1,3	0,6	0,5	0,7	0,9	0,5	2,5	2,0	4,0
1999	1,2	1,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	2,3	2,0	3,8
2000	1,6	0,5	1,6	1,1	0,0	0,8	0	1,9	2,0	3,9
2001	1,3	1,2	1,6	0,5	0,5	0,7	0	1,6	2,0	3,6
2002	2,1	1,3	1,7	0,7	0,6	0,7	0	2,0	2,0	4,0
2003	1,6	0,0	1,9	0,7	0,0	1,2	0	1,9	2,0	3,9
2004	1,9	0,5	1,7	0,0	0,5	0,5	0	1,0	2,0	3,0

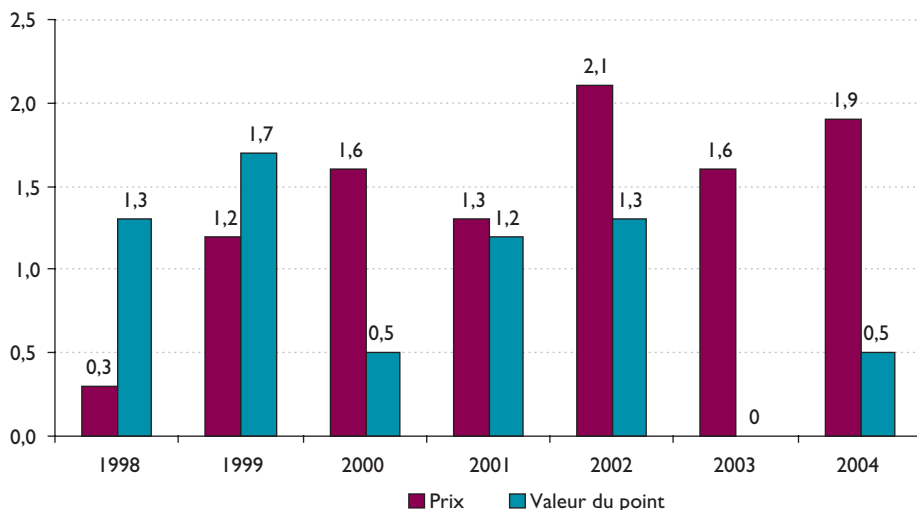
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : DGAFP – Budget.

(a) SMPT = salaire moyen par tête = mesures générales + mesures catégorielles + GVT solde (effet de carrière, dit GVT positif + effet de flux des effectifs, dit GVT négatif). La progression du SMPT mesure l'évolution de la masse salariale à effectif constant.

(b) RMPP = rémunération brute moyenne des personnes en place = mesures générales + mesures catégorielles + GVT positif. La progression de la RMPP mesure l'évolution de la fiche de paie moyenne des agents en place, deux années de suite.

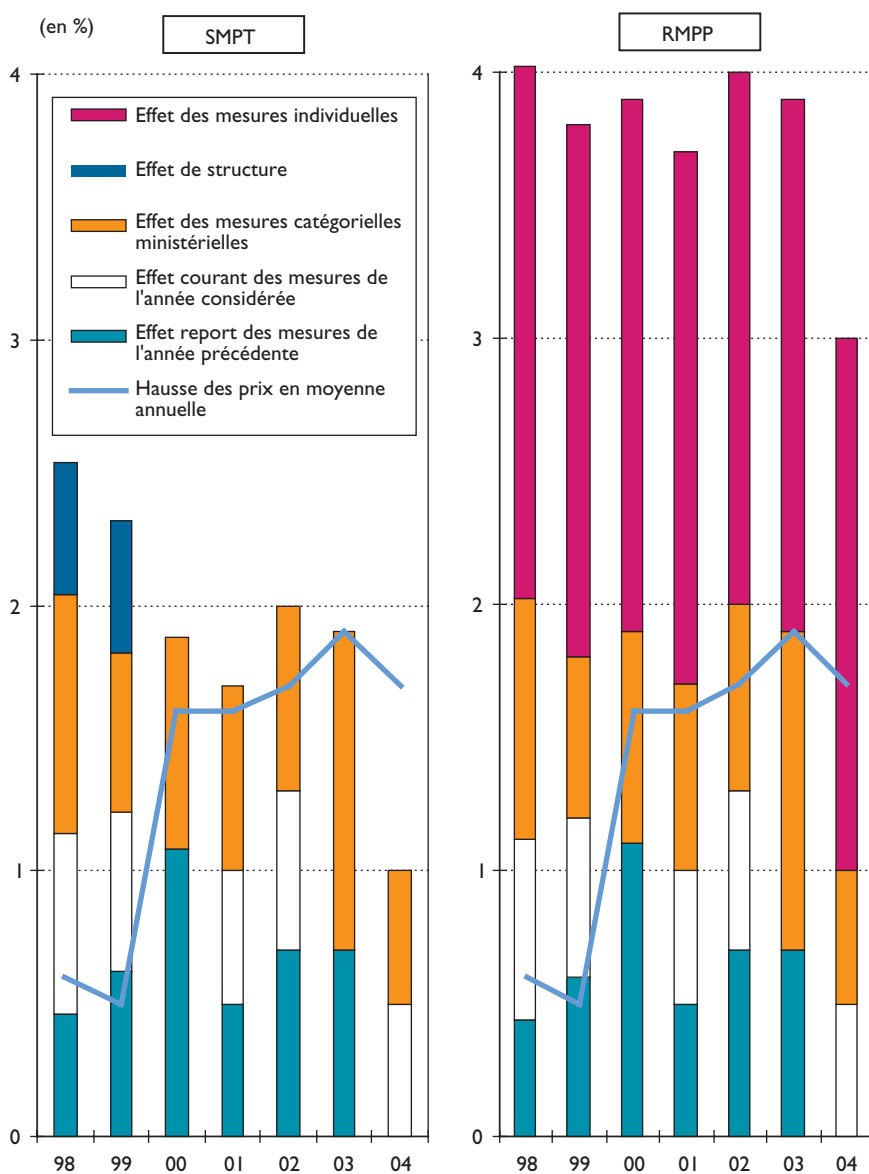
Graphique 8-3 : Évolution comparée des prix et de la valeur du point depuis 1998 – en glissement



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP – Budget.

Graphique 8-4 : Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) de la fonction publique de l'État depuis 1998



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP – Budget.

8 Rémunérations

8.2 Déterminants

Tableau 8-8 : Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1990

Années	Date	Ampleur	Valeur de l'indice 100		Points uniformes	Observations
1994 et 1995	1 ^{er} janvier (1)	0,7 %	30 926 F	4 714,64 €		<i>Années couvertes par l'accord salarial du 9 novembre 1993</i>
	1 ^{er} août (1)	0,5 %	31 080 F	4 738,12 €		
	1 ^{er} décembre (1)	1,1 %	31 422 F	4 790,25 €		
	1 ^{er} mars	1,2 %	31 799 F	4 847,73 €		
	1 ^{er} novembre	1,4 %	32 244 F	4 915,57 €		
1996	0,0 %	0,0 %	32 244 F	4 915,57 €		
1997	1 ^{er} mars	0,5 %	32 405 F	4 940,11 €		
	1 ^{er} octobre	0,5 %	32 567 F	4 964,81 €		
1998 et 1999	1 ^{er} avril	0,8 %	32 828 F	5 004,60 €		<i>Années couvertes par l'accord salarial du 10 février 1998</i>
	1 ^{er} juillet				I à 2	Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 316 et 1 point jusqu'à l'IM 412
	1 ^{er} novembre	0,5 %	32 990 F	5 029,29 €		
	1 ^{er} avril	0,5 %	33 155 F	5 054,45 €	I	Attribution d'un point uniforme
	1 ^{er} juillet				I à 2	Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 294 et 1 point jusqu'à l'IM 374 (2)
	1 ^{er} décembre	0,8 %	33 419 F	5 094,69 €	I	Attribution d'un point uniforme
2000	1 ^{er} décembre	0,5 %	33 586 F	5 120,15 €		
2001	1 ^{er} mai	0,5 %	33 754 F	5 145,76 €	I à 5	Attribution de 5 points jusqu'à l'IM 254, 4 points jusqu'à l'IM 263, 3 points jusqu'à l'IM 275, 2 points jusqu'à l'IM 321, 1 point jusqu'à l'IM 350
	1 ^{er} juillet				I à 3	Attribution de 3 points jusqu'à l'IM 259, 2 points jusqu'à l'IM 261, 1 point jusqu'à l'IM 263
	1 ^{er} novembre	0,7 %	33 990 F	5 181,74 €		
2002	1 ^{er} mars	0,6 %		5 212,84 €		
	1 ^{er} décembre	0,7 %		5 249,33 €		
2003		0,0 %		5 249,33 €		
2004	1 ^{er} janvier	0,5 %		5 275,58 €		
2005	1 ^{er} février	0,5 %		5 301,96 €		
	1 ^{er} juillet	0,5 %		5 328,47 €		
	1 ^{er} novembre	0,8 %		5 371,10 €		Prévision

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP – Budget.

Hors La Poste et France Télécom.

(1) Sauf pour les indices majorés ≤ 275 : +1 % au 1^{er} janvier 1994 (31 018 F), +0,5 % au 1^{er} août 1994 (31 173 F), +0,8 % au 1^{er} décembre 1994 (31 422 F).

(2) Valeur de l'indice à la signature de l'accord.

Tableau 8-9 : Traitements caractéristiques de la fonction publique au 1^{er} juillet 2005

Niveaux de traitement	Indice majoré	Traitement mensuel brut en euros	Traitement mensuel net (1) en euros
Niveaux indiciaires caractéristiques			
Minimum de traitement	275	1 221,11	1 030,49
Sommet de grille	820	3 641,12	3 039,19
Début hors échelle (HE A1)	HE A1	3 888,10	3 245,34
Sommet hors échelle (HE G)	HE G	6 627,45	5 531,83
Niveaux de début et de fin de carrière pour des corps caractéristiques			
Agents administratifs, agents de service technique :			
– début de carrière	275	1 221,11	1 030,49
– fin de carrière	337	1 496,41	1 249,03
Adjoints administratifs :			
– début de carrière	275	1 221,11	1 030,49
– fin de carrière (NEI)	393	1 745,07	1 456,59
Ouvriers d'État, maîtres ouvriers :			
– début de carrière	275	1 221,11	1 030,49
– fin de carrière (MOP)	415	1 842,76	1 538,13
Secrétaires administratifs, contrôleurs :			
– début de carrière	290	1 287,71	1 086,70
– fin de carrière	513	2 277,92	1 901,35
Attachés, inspecteurs, professeurs des écoles :			
– début de carrière	348	1 545,26	1 289,80
– fin de carrière	782	2 472,39	2 898,35
Professeurs agrégés :			
– début de carrière	378	1 678,47	1 400,99
– fin de carrière	HE A3	4 250,41	3 547,75
Administrateurs civils :			
– début de carrière	451	2 002,62	1 671,55
– fin de carrière (hors classe, HE B3)	HE B3	4 670,14	3 898,10

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP – Insee.

(1) Le traitement mensuel brut est soumis à retenue pour pension (7,85 %) mais plus à cotisation maladie depuis le 1^{er} janvier 1998. La CSG (7,5 %) et la CRDS (0,5 %) sont déduites selon leurs taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998. La contribution de solidarité (1 %) n'est déduite que pour les indices dont le salaire mensuel net afférent est supérieur au seuil d'assujettissement prévu pour cette cotisation (IB 296, IM 288). En conséquence, actuellement, les indices inférieurs à l'IM 313 en zone d'IR 0 % ne sont pas assujettis à la CS.

8 Rémunérations

8.2 Déterminants

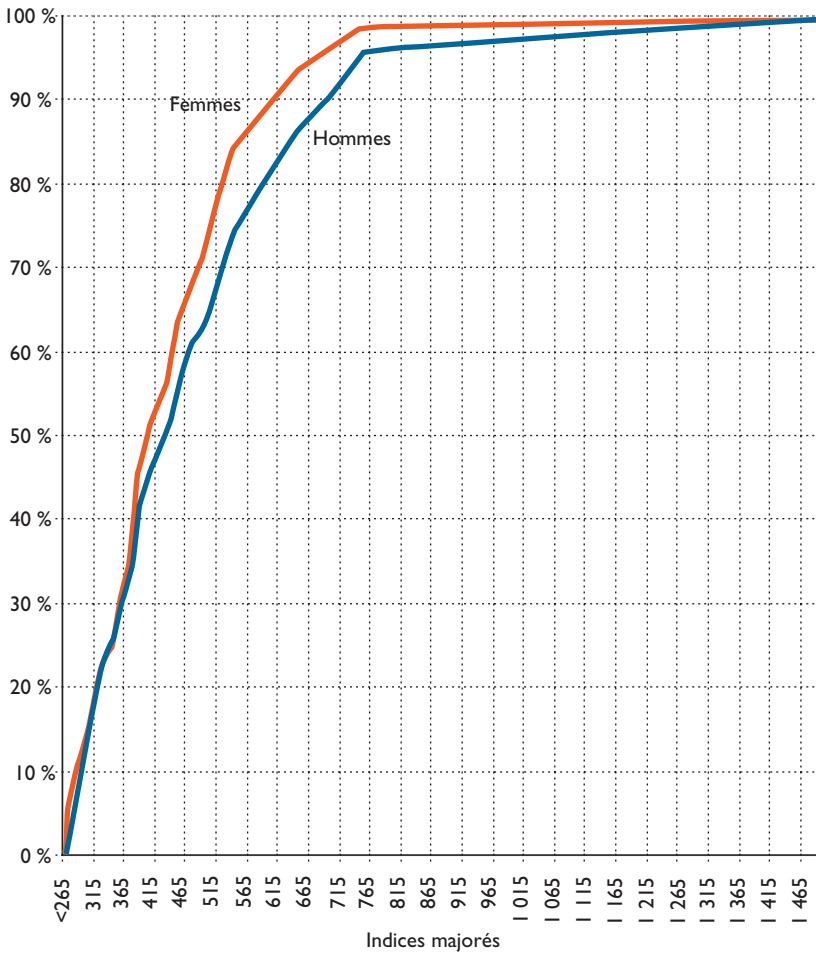
Tableau 8-10 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2003

Indices majorés	Effectifs			% simples			% cumulés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
< 265	6 760	12 141	18 901	0,91	1,21	1,08	0,91	1,21	1,08
265-269	22 744	16 394	39 138	3,07	1,63	2,24	3,98	2,84	3,32
270-274	6 536	15 621	22 157	0,88	1,55	1,27	4,86	4,39	4,59
275-279	8 718	15 579	24 297	1,18	1,55	1,39	6,04	5,94	5,98
280-284	5 799	9 735	15 534	0,78	0,97	0,89	6,82	6,91	6,87
285-289	16 637	13 900	30 537	2,25	1,38	1,75	9,07	8,29	8,62
290-299	13 762	19 264	33 026	1,86	1,92	1,89	10,92	10,21	10,51
300-309	24 084	23 085	47 169	3,25	2,30	2,70	14,17	12,51	13,21
310-319	12 749	18 503	31 252	1,72	1,84	1,79	15,90	14,35	15,00
320-329	20 867	23 145	44 012	2,82	2,30	2,52	18,71	16,65	17,52
330-339	17 511	25 669	43 180	2,36	2,55	2,47	21,07	19,20	20,00
340-349	27 999	39 083	67 082	3,78	3,89	3,84	24,85	23,09	23,84
350-359	17 318	30 126	47 444	2,34	3,00	2,72	27,19	26,09	26,56
360-369	9 273	7 391	16 664	1,25	0,74	0,95	28,44	26,82	27,51
370-379	33 081	57 502	90 583	4,46	5,72	5,19	32,90	32,54	32,70
380-389	6 855	4 349	11 204	0,93	0,43	0,64	33,83	32,98	33,34
390-399	24 546	64 860	89 406	3,31	6,45	5,12	37,14	39,43	38,46
400-419	44 548	75 089	119 637	6,01	7,47	6,85	43,15	46,90	45,31
420-439	36 115	55 708	91 823	4,87	5,54	5,26	48,03	52,44	50,57
440-459	25 016	35 247	60 263	3,38	3,51	3,45	51,40	55,95	54,02
460-479	38 417	74 073	112 490	5,18	7,37	6,44	56,59	63,31	60,46
480-499	37 971	59 691	97 662	5,12	5,94	5,59	61,71	69,25	66,05
500-519	15 040	23 030	38 070	2,03	2,29	2,18	63,74	71,54	68,23
520-549	36 447	54 011	90 458	4,92	5,37	5,18	68,66	76,92	73,41
550-599	48 331	76 560	124 891	6,52	7,62	7,15	75,18	84,53	80,56
600-649	44 043	50 742	94 785	5,94	5,05	5,43	81,12	89,58	85,99
650-699	41 423	41 359	82 782	5,59	4,11	4,74	86,71	93,69	90,73
700-749	27 121	23 470	50 591	3,66	2,33	2,90	90,37	96,03	93,63
750-820	38 422	25 609	64 031	5,18	2,55	3,67	95,56	98,58	97,30
Hors échelle	31 281	12 049	43 330	4,22	1,20	2,48	99,78	99,77	99,78
Indéterminé	1 627	2 270	3 897	0,22	0,23	0,22	100,00	100,00	100,00
Total	741 041	1 005 255	1 746 296	100,00	100,00	100,00			

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : exploitation des fichiers de paie Insee.

Graphique 8-5 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : exploitation des fichiers de paie Insee.

8 Rémunérations

8.3 Évolutions

Dans la fonction publique de l'État, le salaire moyen net mensuel, y compris les primes s'élève, selon les exploitations des fichiers de paie réalisés par l'Insee, à 2 072 € en 2003. Cela correspond à un traitement indiciaire brut de 2 051 €. Les compléments de rémunérations (indemnités de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités diverses) représentent un montant de 408 € par mois soit 17 % du salaire brut total. Les prélèvements pour charges sociales (retenue pour pension, contribution de solidarité, CSG et CRDS) s'élèvent à 16 % du salaire brut.

Sur l'année 2002, pour laquelle nous disposons des sources d'information sur le public et le privé, le salaire moyen net mensuel dans le secteur privé (1 778 €) était inférieur de près de 14 % à celui de la fonction publique d'État.

Au-delà des différences de structure (les agents de catégorie A représentent 52,9 % des agents titulaires civils de l'État, tandis que les cadres et les chefs d'entreprises ne représentent que 16,3 % des effectifs du secteur privé), ces écarts reflètent aussi une situation en moyenne plus favorable aux « bas salaires » dans la fonction publique de l'État et plus généralement aux rémunérations servies aux agents de catégories C.

En 2002, les salaires mensuels moyens nets de prélèvements des employés et ouvriers du secteur privé s'élevaient à 1 287 € contre 1 506 € pour ceux de la fonction publique de l'État, soit 17 % de plus.

Le minimum de traitement de la fonction publique est augmenté le 1^{er} juillet 2005 (passage de l'indice 263 à l'indice 275) afin de prendre en compte les effets de la hausse du Smic brut de référence à cette même date.

III Définitions et méthodes

1. Les trois sources de progression des rémunérations :

– **les mesures générales** : elles concernent la **totalité des agents** et n'influent que sur le **traitement de base indiciaire**, ex. : revalorisation du point fonction publique ou attribution de points d'indice majoré ;

– **les mesures catégorielles** : elles concernent **certaines catégories d'agents**, ex. : création ou amélioration indemnitaire, réforme statutaire (plan de réforme des corps et carrière des personnels actifs de la police nationale sur 2004-2010 ou plan de revalorisation des carrières des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire en 2004-2010) ;

– **les mesures individuelles** : il s'agit des améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière. Ce phénomène est connu sous le nom de **glissement-vieillesse-technicité (GVT) positif ou effet de carrière**. Il retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.

2. Les deux indicateurs de progression des rémunérations des fonctionnaires

– la **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est une notion salariale qui tient compte de tous les facteurs d'évolution de la rémunération des agents présents deux années consécutives (mesures générales et individuelles). Cet indicateur ne traduit pas l'évolution de la dépense budgétaire mais permet d'estimer la variation moyenne du pouvoir d'achat des agents en place ;

– le **salaire moyen par tête (SMPT)** est un indicateur budgétaire qui permet d'analyser l'évolution de la dépense publique en tenant compte de la modification de la structure des rémunérations principalement liée à la différence de niveau de rémunération entre des agents qui partent à la retraite et sont remplacés, en tout ou partie, par des agents qui débutent. L'impact sur la masse salariale de ces mouvements d'entrées et sorties à effectifs constants est appelé **effet de noria ou GVT négatif**.

Le calcul du SMPT prend en compte l'**effet de structure ou GVT solde**, résultant de la différence entre l'effet de carrière ou GVT positif et l'effet de noria ou GVT négatif.

3. Les deux approches de l'évolution des rémunérations : glissement et moyenne

– le calcul en **glissement** : l'évolution en **glissement** ou en **niveau** de la rémunération correspond à sa variation de date à date ;

– le calcul en **moyenne** : l'évolution en **moyenne** ou en **masse** sur une année correspond à l'écart entre la rémunération totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année et la rémunération totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année précédente. Le calcul en moyenne tient compte de l'**effet report**, c'est-à-dire de la partie de l'augmentation de la masse salariale qui résulte des revalorisations accordées dans le courant de l'année *n-1* et qui produisent une partie de leurs effets budgétaires sur l'année *n*.

Pour plus d'informations

- « L'évolution des salaires jusqu'en 2000 », Synthèses, n° 68, *Statistique publique*, février 2003.
- « Les salaires des agents de l'État en 2003 », Marielle Dhune et Dominique Quarré, *Insee Première*, n° 1041, septembre 2005.
- « Les salaires dans les entreprises en 2003 – Une année difficile », J. Pouget, A. Skalitz, *Insee Première*, n° 1007, mars 2005.
- « Secteur public, secteur privé : quelques éléments de comparaisons salariales », J. Pouget, sur les salaires en France, 2005, Insee, collection « Références ».

8 Rémunérations

8.3 Évolutions

Tableau 8-11 : Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2002 et en 2003

	Niveau moyen en euros		Évolution 2003/2002 (en %) (1)	
	2002	2003	Euros courants	Euros constants
Salaire brut (a)	29 048	29 514	1,6	- 0,5
– Traitement brut	24 370	24 620	1,0	- 1,1
– Indemnité de résidence (2)	263	270	2,7	0,6
– Supplément familial (2)	306	312	2,0	- 0,1
– Primes et rémunérations annexes	4 110	4 312	4,9	2,8
<i>dont nouvelle bonification indiciaire (2) (NBI)</i>	<i>103</i>	<i>109</i>	<i>5,8</i>	<i>3,6</i>
Cotisations (b)	4 562	4 648	1,9	- 0,2
– Cotisations sociales « salariées » (3)	2 359	2 410	2,2	0,1
– CSG et CRDS (4)	2 203	2 238	1,6	- 0,5
Salaire net de prélèvements = (a) – (b)	24 486	24 866	1,6	- 0,5

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : fichiers de paie des agents de l'État, 2002 définitif et 2003 provisoire, traitement Insee.

CHAMP : agents des services civils de l'État.

(1) Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

(2) Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

(3) Cotisations vieillesse, maladie, solidarité « chômage ».

(4) Contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Tableau 8-12 : Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements pour les agents titulaires

	Salaires nets de prélèvements en euros courants		2003/2002
	2002	2003	(en euros constants) (en %)
1 ^{er} décile = D1	1 316	1 339	- 0,4
2 ^e décile	1 506	1 527	- 0,7
3 ^e décile	1 647	1 673	- 0,5
4 ^e décile	1 779	1 808	- 0,5
5^e décile ou médiane	1 932	1 965	- 0,4
6 ^e décile	2 100	2 135	- 0,4
7 ^e décile	2 296	2 330	- 0,6
8 ^e décile	2 585	2 614	- 0,9
9 ^e décile = D9	3 114	3 149	- 1,0
D9/D1	2,37	2,35	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : fichiers de paie des agents de l'État, 2002 définitif et 2003 provisoire, traitement Insee.

CHAMP : agents des services civils de l'État.

Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

Lecture : en 2003, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 339 euros.

Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 1 965 euros.

Tableau 8-13 : Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2003 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut

	Salaires nets de prélèvements (en euros courants)		Évolution 2003/2002 (en euros constants) (en %)
	2002	2003	
Ensemble	24 486	24 866	- 0,5
<i>dont : total enseignants</i>	<i>25 906</i>	<i>26 184</i>	<i>- 1,0</i>
Cadres	29 458	29 544	- 1,8
Personnels administratifs et techniques	40 460	41 047	- 0,6
Enseignants (1)	27 881	27 918	- 1,9
Professions intermédiaires	20 752	21 042	- 0,7
dont : – Enseignants (2)	18 668	18 492	- 3,0
– Personnels de l'administration	23 509	23 905	- 0,4
– Personnels de la police et des prisons	29 621	30 276	0,1
– Techniciens	21 767	22 036	- 0,8
Employés et ouvriers	18 178	18 605	0,2
dont : – Employés administratifs	18 026	18 318	- 0,5
– Personnels de la police et des prisons	22 857	23 504	0,7
– Ouvriers, agents de service	15 327	15 649	0,0
Titulaires	25 463	25 832	- 0,6
Catégorie A	30 237	30 361	- 1,7
Catégorie B	22 709	23 203	0,1
Catégorie C	18 632	19 046	0,1

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : fichiers de paie des agents de l'État de 2002 définitif et 2003 provisoire, traitement Insee.

CHAMP : agents des services civils de l'État.

(1) Essentiellement : professeurs agrégés et certifiés et enseignants du supérieur.

(2) Essentiellement : instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires et surveillants.

Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

8 Rémunérations

8.3 Évolutions

Tableau 8-14 : Salaires moyens nets en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2003 des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole (1)

Catégories socioprofessionnelles	Traitement brut de base (2)	Primes		Salaire net global (5)
		Montant (3)	Taux (4)	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29 955	5 524	18	30 658
Cadres	31 902	15 291	48	41 461
Personnel de direction	55 828	30 705	55	75 881
dont : directeurs hors échelle	57 999	31 207	54	78 199
Magistrats	43 034	18 508	43	53 889
Administrateurs et assimilés	41 528	22 021	53	55 764
dont : administrateurs hors classe	45 863	23 341	51	60 342
Attaché et inspecteur	29 856	12 534	42	36 794
dont : attaché et inspecteur principal, directeur adjoint	35 090	17 646	50	45 911
attaché et inspecteur des services déconcentrés	27 480	10 214	37	32 655
Ingénieurs des grands corps	39 138	23 082	59	54 719
dont : ingénieurs en chef, ingénieurs recherche 1 ^{re} classe	44 431	28 734	65	64 276
Ingénieurs des travaux, études	27 789	13 947	50	36 589
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	29 528	3 379	11	28 286
Professeurs chercheurs, rang magistral	51 560	4 553	9	48 220
Maîtres de conférences et maîtres assistants, attaché, chercheurs	33 821	3 550	10	32 323
Professeurs certifiés et assimilés	27 190	2 816	10	25 746
Officiers (sauf généraux)	29 018	15 293	53	39 763
Professions intermédiaires	21 024	6 091	29	23 714
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	25 161	3 107	12	24 384
Instituteurs et assimilés	23 417	2 869	12	22 675
Secrétaires administratifs et contrôleurs	21 301	5 884	28	23 489
Professions intermédiaires de la police et de l'administration pénitentiaire (6)	25 380	10 087	40	30 212
Professions intermédiaires techniques	22 006	6 667	30	24 923
Agents techniques (niveau C)	17 756	2 995	17	18 028
Maîtrise ouvrière	18 158	3 265	18	18 620
Sous-officiers	19 796	7 858	40	24 577
Employés et ouvriers	16 745	4 544	27	18 457
Employés hors police	17 308	3 846	22	18 341
dont adjoint administratif (échelle C > ou = 4)	17 545	3 989	23	18 645
Personnels de service	15 063	1 595	11	14 606
dont personnel de service (échelle > ou = 4)	17 191	4 756	28	19 295
Personnels de la police et des prisons (7)	18 872	8 504	45	23 441
Ouvriers	16 061	2 280	14	16 042
dont ouvrier qualifié (échelle 3, 4)	16 162	2 309	14	16 132
Militaires et hommes du rang	14 552	4 216	29	16 449
Toutes catégories	23 982	5 395	22	25 474

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

(1) Résultats provisoires.

(2) Traitement indiciaire brut de base.

(3) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes et indemnités diverses et les rémunérations d'activité diverses.

(4) Le taux de primes est égal au quotient des primes par le traitement brut.

(5) Rémunération nette totale, soit le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.

(6) Inspecteurs de police, secrétaires administratifs des prisons...

(7) Gardiens de la paix, surveillants...

Tableau 8-15 : Comparaison du minimum de traitement de la fonction publique et du Smic depuis 1997

Date	Salaire minimum interprofessionnel de croissance			Minimum de traitement de la fonction publique (2)		
	Taux horaire	Montant mensuel brut	Montant mensuel net	Indice majoré	Montant mensuel brut	Montant mensuel net
1 ^{er} janvier 1997	5,78	976,71 (1)	768,43 (1)	233	954,45 (3)	798,82
				233	976,71 (4)	820,26
1 ^{er} juillet 1997	6,01	1 015,87 (1)	798,83 (1)	233	959,21 (3)	802,81
				233	1 015,87 (4)	857,37
1 ^{er} janvier 1998	6,01	1 015,87 (1)	807,51 (1)	233	964,00 (3)	815,06
				233	1 015,87 (4)	862,99
1 ^{er} juillet 1998	6,13	1 036,22 (1)	821,10 (1)	249	1 038,46	878,01
1 ^{er} janvier 1999	6,13	1 036,22 (1)	818,51 (1)	249	1 038,58	882,34
1 ^{er} juillet 1999	6,21	1 049,11 (1)	828,69 (1)	252	1 061,44	897,46
1 ^{er} janvier 2000	6,21	1 049,11 (1)	828,69 (1)	253	1 074,13	908,18
1 ^{er} juillet 2000	6,41	1 082,60 (1)	855,14 (1)	253	1 074,13	906,65
				253	1 082,60 (4)	916,00
1 ^{er} janvier 2001	6,41	1 082,60 (1)	836,34 (1)	253	1 079,50 (3)	912,72
				253	1 082,60 (4)	915,58
1 ^{er} juillet 2001	6,67	1 126,40 (1)	890,98 (1)	261	1 119,20 (3)	946,29
					1 126,40 (4)	952,93
1 ^{er} janvier 2002	6,67	1 011,64 (5)	801,22 (5)	261	1 127,03	952,90
1 ^{er} juillet 2002	6,83	1 035,88 (5)	819,38 (5)	261	1 133,79	958,62
1 ^{er} janvier 2003	6,83	1 035,88 (5)	816,27 (5)	261	1 141,72	965,32
1 ^{er} juillet 2003	7,19	1 090,51 (5)	859,32 (5)	261	1 141,72	965,32
1 ^{er} janvier 2004	7,19	1 090,51 (5)	859,32 (5)	261	1 147,43	970,15
1 ^{er} juillet 2004	7,61	1 153,76 (5)	912,73 (5)	263	1 156,23	975,73
1 ^{er} juillet 2005	5,03	1 217,88	959,71	275	1 221,11	1 030,49

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP – Budget.

(1) Calculé sur la base hebdomadaire de travail de 39 heures (169 heures mensuelles).

(2) Traitement minimum des agents titulaires, en 3^e zone d'indemnité de résidence (taux à 0 %).

(3) Hors indemnité différentielle instituée à compter du 1^{er} juillet 1991.

(4) Compte tenu de l'indemnité différentielle.

(5) Calculé sur la base de 35 heures hebdomadaires (151,67 heures mensuelles).

8 Rémunérations

8.3 Évolutions

Tableau 8-16 : Les salaires mensuels nets moyens en 2002

Secteur privé		Fonction publique de l'État		Fonction publique hospitalière	
Moyen	1 778 €	Moyen	2 026 €	Moyen	1 805 €
Médian	1 429 €	Médian	1 923 €		
Cadres	3 530 €	Cadres,	2 427 €		
		dont :			
		Cadres (hors enseignement)	3 370 €		
		Enseignants	2 303 €		
Professions intermédiaires	1 806 €	Professions intermédiaires,	1 727 €		
		dont :			
		Techniciens	1 804 €	Infirmières	2 090 €
		Administratifs	1 951 €		
		Enseignants	1 546 €		
		Police et prisons	2 457 €		
Employés et ouvriers	1 287 €	Employés, ouvriers, dont :	1 506 €		
dont employés	1 265 €	Administratifs	1 494 €	Aides-soignantes	1 618 €
ouvriers	1 300 €	Ouvriers	1 269 €		
		Police et prisons	1 905 €		

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : exploitation des fichiers de paie, DADS.

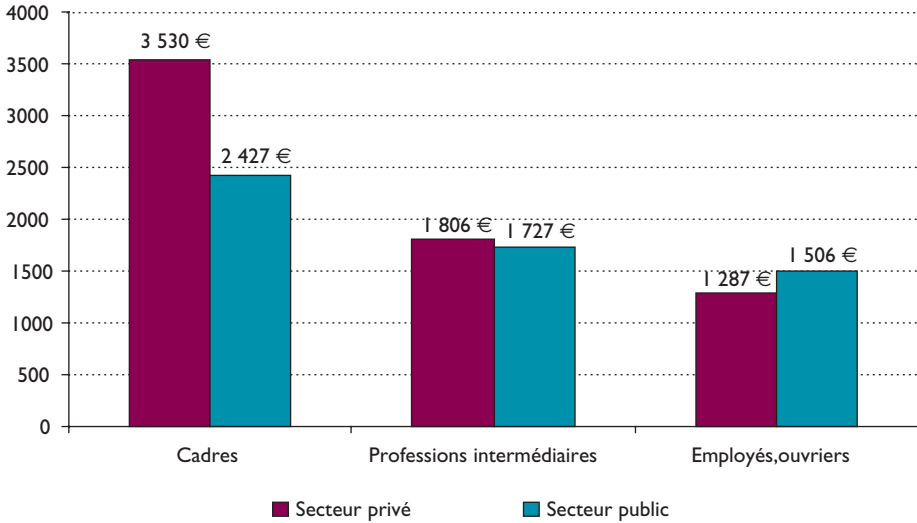
Tableau 8-17 : Salaire net annuel moyen (de 1997 à 2002) des professions de la fonction publique hospitalière

Professions	Traitement net annuel moyen en euros			
	1997	1998	1999	2002
Administratif	18 840	19 105	19 397	19 860
Infirmier	23 701	23 845	24 166	29 208
Aide-soignant	18 308	18 552	18 849	19 530
ASH	14 785	15 053	15 289	15 575
Rééducation	22 131	22 519	22 650	27 198
Médico-technique	23 031	23 375	23 715	25 897
Ouvrier	16 481	16 667	16 940	17 303
Autre	24 492	24 983	25 203	26 915
Ensemble	19 964	20 218	20 557	22 686

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

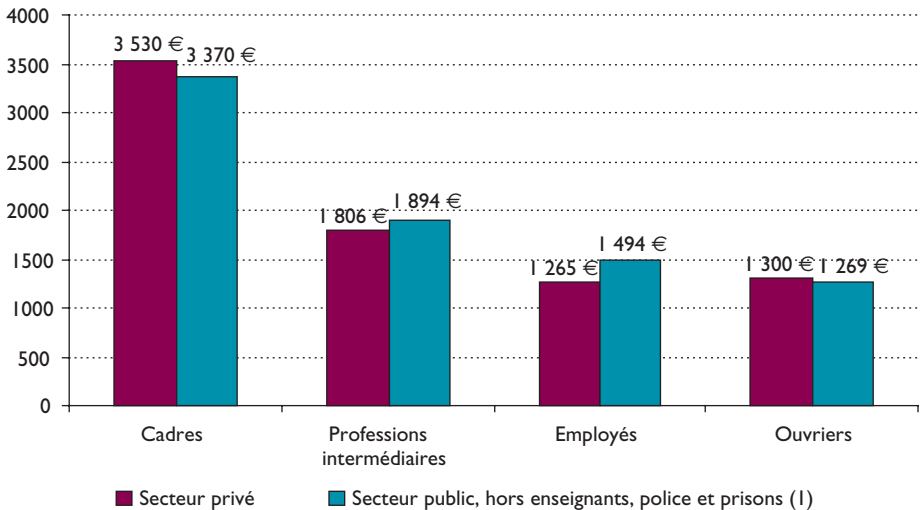
Source : DHOS, coût et carrière pour les traitements 1997 à 1999.

Graphique 8-6 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison public/privé



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Graphique 8-7 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison public/privé, hors enseignants, police et prisons



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

(1) Professions sans équivalent dans le secteur privé.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

Au total, 1 996 956 pensions ont été versées en 2004 au titre du régime de retraite des fonctionnaires de l'État, dont 1 519 654 à des pensionnés de droit direct et 477 302 à des pensionnés de droit indirect (veuves, veufs et orphelins). Parmi ces pensions, 564 521 sont versées à d'anciens militaires (ou à leurs ayants droit) et 1 432 435 sont des pensions civiles, dont 10 % destinées à d'anciens fonctionnaires de La Poste et de France Télécom.

Depuis 1995, le nombre de pensionnés a augmenté de 21 % du seul fait des pensionnés civils ; la population des retraités militaires est restée relativement stable. Le nombre total de pensionnés a augmenté de 3 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004.

72 007 fonctionnaires civils (dont 14 395 de La Poste et France Télécom) et 10 555 militaires sont partis à la retraite en 2004. **En 2003, les fonctionnaires ont anticipé leurs demandes de départ à la retraite avant la réforme (74 728 départs de fonctionnaires civils).** En 2004, le nombre annuel de départ en retraite

correspond à la tendance constatée en 2002. Par rapport à 1995, le nombre de départs à la retraite a augmenté de 48,3 %. Les fonctionnaires civils partis en retraite en 2004 à 58 ans en moyenne et 47 % avaient moins de 60 ans. **Les fonctionnaires en service actif représentent près de 37 % des fonctionnaires civils, ils ont droit à une pension à 50 ou 55 ans.** Si on exclut les fonctionnaires « actifs » et les mises à la retraite pour invalidité, les fonctionnaires civils ont pris leur retraite à 60 ans en moyenne pour les hommes et 58 ans et 6 mois pour les femmes. Parmi les femmes occupant un emploi sédentaire parties à la retraite en 2004, 23,5 % avaient moins de 60 ans.

La durée de services effectuée est de 137,6 trimestres en moyenne. Elle est plus courte pour les femmes, nombreuses à demander la retraite anticipée pour les parents de trois enfants. Exception faite de ces départs, l'écart entre hommes et femmes est de 1,2 trimestre pour la durée moyenne de services. La durée d'activité public-privé est au même niveau (149,3 trimestres).

III Définitions et méthodes

Les retraites des agents de la fonction publique :

– les fonctionnaires titulaires de l'État, les magistrats et les militaires, ainsi que leurs ayants cause, bénéficient du **régime des pensions civiles et militaires de l'État** ;

– les fonctionnaires titulaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière, ainsi que leurs ayants cause, sont affiliés à la **Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)**. **Leurs droits sont alignés sur ceux des fonctionnaires de l'État** ;

– les agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales relèvent du régime général et de l'Ircantec.

Les bénéficiaires :

– **pensionnés de droit direct, ou ayants droit** : la liquidation des droits à pension est possible à partir de 60 ans, sous réserve de l'accomplissement de 15 années de service effectifs. Pour les agents de **catégorie active**, cet âge est abaissé à 55, voire 50 ans. Il s'agit de personnes affectées à des tâches d'une certaine pénibilité (policiers, surveillants pénitentiaires) ;

– **pensionnés de droit indirect ou ayants cause** : les conjoints survivants de fonctionnaires décédés en activité ou après leur départ en retraite bénéficient d'une pension de réversion.

La durée des services comprend les bonifications, les services effectués comme agent non-titulaire et ayant donné lieu à validation, ainsi que certaines périodes non travaillées mais prises en compte, soit gratuitement, soit moyennant une surcotisation.

La durée dite « d'assurance » comprend : la durée des services (en décomptant le temps partiel comme du temps plein), à laquelle sont ajoutées toutes les autres périodes pendant lesquelles l'intéressé a versé une cotisation à un régime de retraite obligatoire, les périodes où les cotisations ont été payées par un tiers (chômage, maladie...) ; ainsi que **les majorations** de cette durée d'assurance qui peuvent être accordées dans chacun des régimes de retraite à des titres divers (maternité, éducation d'enfant handicapé...).

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2003 », *Études et Résultats*, n° 362, Drees, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, décembre 2004.
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des comptes, *Journaux officiels*, avril 2003.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

Tableau 9-1 : Effectifs retraités civils et militaires en 2004

Motif de radiation	Ayants droit			Ayants cause			Total général
	Ancienneté (1)	Invalidité	Total	Ancienneté (1)	Invalidité	Total	
Civils sans PTT (2)	841 285	77 587	918 872	143 045	83 647	226 692	1 145 564
PTT (2)	200 692	22 654	223 346	37 399	26 126	63 525	286 871
Militaires (3)	371 106	6 330	377 436	176 252	10 833	187 085	564 521
Total	1 413 083	106 571	1 519 654	356 696	120 606	477 302	1 996 956

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre de chacune des années.

(1) Ancienneté : regroupe aussi les radiations des cadres (RDC) anticipés (mères et pères de trois enfants, enfant infirme...).

(2) P et T et La Poste et France Télécom.

(3) Inclus les pensions cristallisées – non compris les soldes de réserve.

Tableau 9-2 : Nombre de pensions en paiement

	Pensions militaires (1)			Pensions civiles (2)			Total général
	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits dérivés	Total	
1994	377 330	188 745	566 075	802 523	252 701	1 055 224	1 621 299
1995	374 572	189 317	563 889	828 192	255 721	1 083 913	1 647 802
1996	371 818	189 686	561 504	854 083	259 981	1 114 064	1 675 568
1997	372 370	190 542	562 912	884 833	265 044	1 149 877	1 712 789
1998	374 914	191 127	566 041	915 791	269 370	1 185 161	1 751 202
1999	369 706	186 753	556 459	946 415	270 789	1 217 204	1 773 663
2000	370 550	186 701	557 251	978 611	275 394	1 254 005	1 811 256
2001	374 086	187 235	561 321	1 011 566	279 556	1 291 122	1 852 443
2002	376 108	184 881	560 989	1 047 145	280 043	1 327 188	1 888 177
2003	376 331	184 615	560 946	1 093 894	283 425	1 377 319	1 938 265
2004	377 436	187 085	564 521	1 142 218	290 217	1 432 435	1 996 956

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

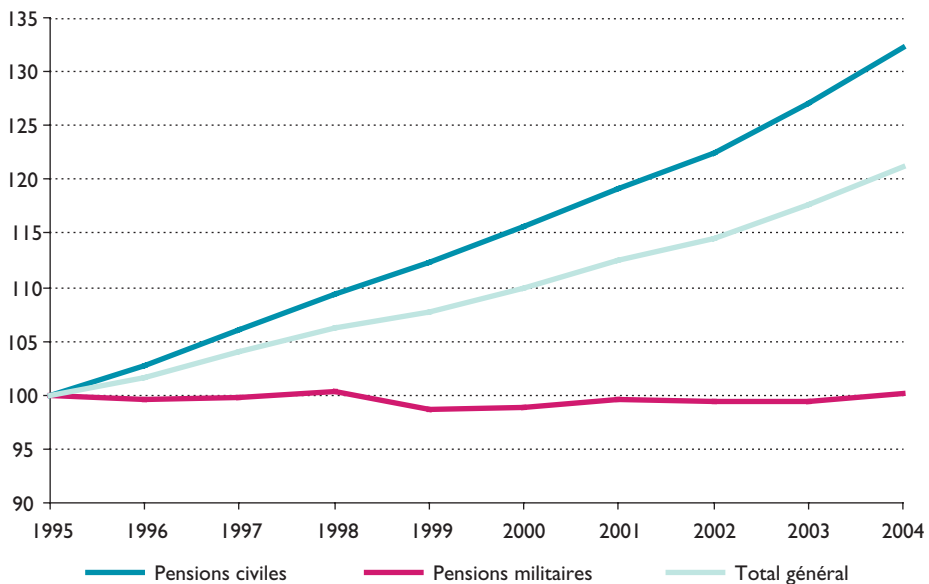
Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre de chacune des années.

Ancienneté : regroupe aussi les RDC anticipés (mères et pères de trois enfants, enfant infirme...)

(1) Inclus les pensions cristallisées – non compris les soldes de réserve.

(2) Non compris les allocations temporaires d'invalidité.

Graphique 9-1 : Évolution du nombre de pensions (base 100 en 1995)



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

Tableau 9-3 : Nombre annuel de mises à la retraite (ayants droit) (1)

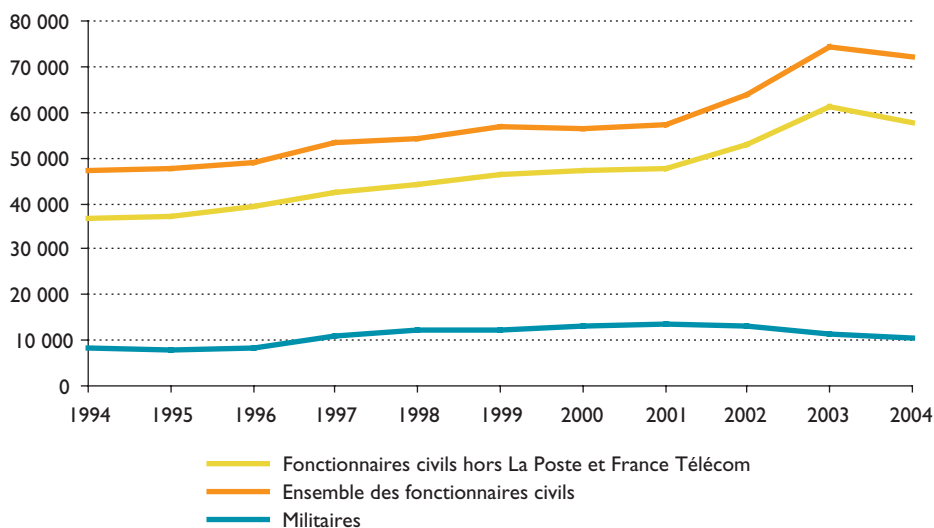
Années	Fonctionnaires civils		Militaires	Total
	Hors La Poste et France Télécom	Total civils		
1994	36 746	47 272	8 139	55 411
1995	36 970	47 625	8 054	55 679
1996	39 259	49 115	8 147	57 262
1997	42 209	53 263	10 978	64 241
1998	44 209	54 301	12 262	66 563
1999	46 297	56 757	12 150	68 907
2000	47 016	56 207	13 060	69 267
2001	47 674	57 393	13 378	70 771
2002	53 015	63 801	13 288	77 089
2003	61 201	74 728	11 453	86 181
2004	57 612	72 007	10 555	82 562

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre.

(1) Pensions à jouissance immédiate de l'année et pensions à jouissance différée arrivant à échéance dans l'année.

Graphique 9-2 : Flux annuels de mises à la retraite



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Tableau 9-4 : Pensions civiles de retraite – Répartition par administration au 31 décembre 2003 et 2004

Administrations	Fonctionnaires				Ayants cause			
	31 décembre 2003		31 décembre 2004		31 décembre 2003		31 décembre 2004	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affaires étrangères (1)	2 636	0,24	2 708	0,24	1 213	0,43	1 217	0,42
Agriculture (2)	15 323	1,40	15 985	1,40	6 854	2,42	6 932	2,39
Anciens combattants	3 738	0,34	3 600	0,32	1 355	0,48	1 369	0,47
Culture	2 791	0,26	2 889	0,25	1 121	0,40	1 150	0,40
Défense	21 955	2,01	22 403	1,96	6 800	2,40	6 833	2,35
DOM-TOM	336	0,03	339	0,03	161	0,06	155	0,05
Économie, Finances et Industrie (3)	88 330	8,07	91 268	7,99	31 753	11,20	32 034	11,04
Éducation nationale	556 738	50,90	585 800	51,29	85 689	30,23	89 392	30,80
Emploi et Solidarité	12 367	1,13	12 589	1,10	3 566	1,26	3 609	1,24
Équipement et Logement	43 679	3,99	44 965	3,94	23 877	8,42	24 123	8,31
Intérieur	95 736	8,75	98 200	8,60	45 749	16,14	46 392	15,99
Justice	18 592	1,70	19 320	1,69	7 987	2,82	8 170	2,82
Postes et Télécommunications (4)	95 363	8,72	91 371	8,00	51 026	18,00	50 978	17,57
Premier ministre	862	0,08	838	0,07	781	0,28	772	0,27
Recherche (2)	11 551	1,06	12 655	1,11	1 567	0,55	1 715	0,59
Transports – Aviation civile (6)	4 375	0,40	4 437	0,39	2 235	0,79	2 282	0,79
Transports – Mer	893	0,08	876	0,08	542	0,19	544	0,19
Total hors P et T et France Télécom	975 265	89,16	1 010 243	88,45	272 276	96,07	277 667	95,68
Postes et Télécommunications	118 629	10,84	131 975	11,55	11 149	3,93	12 550	4,32
La Poste (5)	78 367	7,16	87 232	7,64	7 299	2,58	8 225	2,83
France Télécom (5)	40 262	3,68	44 743	3,92	3 850	1,36	4 325	1,49
Total général	1 093 894	100,00	1 142 218	100,00	283 425	100,00	290 217	100,00

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Les pensions cristallisées sont incluses – les allocations temporaires d'invalidité ne sont pas prises en compte.

- (1) Les pensions du ministère délégué à la Coopération sont rattachées au ministère des Affaires étrangères.
(2) Les pensions de l'Institut national de la recherche agronomique sont rattachées à la Recherche.
(3) Les pensions de l'ex-ministère de l'Industrie sont rattachées au ministère de l'Économie et des Finances.
(4) Pensions concédées avant le 31 décembre 1991.
(5) Pensions concédées à compter du 1^{er} janvier 1992.
(6) Sont incluses les pensions de la Météorologie.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

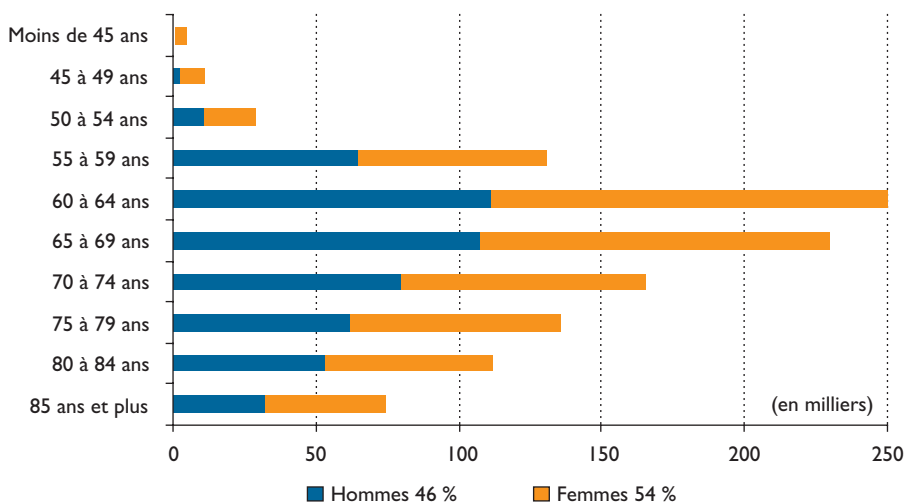
Tableau 9-5 : Pensions civiles de retraite – Ventilation par tranche d’âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31 décembre 2004

Tranche d’âge	Fonctionnaires				Ayants cause			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
Moins de 45 ans	835	4 220	5 055	0,44	145	2 452	2 597	0,93
45 à 49 ans	2 047	8 992	11 039	0,97	246	4 328	4 574	1,64
50 à 54 ans	11 090	17 885	28 975	2,54	581	8 392	8 973	3,21
55 à 59 ans	65 262	65 980	131 242	11,49	1 159	13 593	14 752	5,28
60 à 64 ans	111 362	138 735	250 097	21,90	3 082	14 824	17 906	6,41
65 à 69 ans	107 506	121 817	229 323	20,08	4 205	20 337	24 542	8,78
70 à 74 ans	79 772	85 355	165 127	14,46	4 543	28 964	33 507	11,99
75 à 79 ans	62 081	73 224	135 305	11,85	4 959	42 369	47 328	16,93
80 à 84 ans	53 439	58 409	111 848	9,79	5 424	57 039	62 463	22,35
85 ans et plus	31 947	42 260	74 207	6,50	5 046	57 790	62 836	22,48
Total	525 341	616 877	1 142 218	100,00	29 390	250 088	279 478	100,00
Âge moyen	69 ans	68 ans 9 m.	68 ans 10 m.		74 ans 7 m.	76 ans 1 m.	76 ans	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Graphique 9-3 : Ayants droit titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2004 : ventilation par tranche d’âge et par sexe



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Tableau 9-6 : Pensions civiles de retraite : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2004 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ à la retraite	Pensions d'ancienneté					Pensions d'invalidité					Total des pensions		
	Actifs		Sédentaires		Total	Actifs		Sédentaires		Total	Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
< 50 ans	231	453	318	1 733	2 735	176	81	271	449	977	996	2 716	3 712
50 à 54 ans	2 875	1 873	527	1 629	6 904	411	181	233	495	1 320	4 046	4 178	8 224
55 ans	7 287	5 017	206	578	13 088	127	70	94	171	462	7 714	5 836	13 550
56 ans	1 619	1 274	212	511	3 616	59	41	117	179	396	2 007	2 005	4 012
57 ans	1 066	676	206	519	2 467	45	19	146	222	432	1 463	1 436	2 899
58 ans	571	369	181	425	1 546	42	15	123	185	365	917	994	1 911
59 ans	354	206	124	432	1 116	30	13	102	191	336	610	842	1 452
60 ans	391	224	11 963	15 753	28 331	22	7	110	192	331	12 486	16 176	28 662
61 ans	103	99	1 088	1 157	2 447	5	4	23	80	112	1 219	1 340	2 559
62 ans	55	60	660	588	1 363	2	2	19	34	57	736	684	1 420
63 ans	33	21	400	404	858	2	2	13	29	46	448	456	904
64 ans	24	22	321	349	716	3	1	13	22	39	361	394	755
65 ans	36	36	835	676	1 583		2	10	19	31	881	733	1 614
> 65 ans	6	3	271	53	333						277	56	333
Total	14 651	10 333	17 312	24 807	67 103	924	438	1 274	2 268	4 904	34 161	37 846	72 007
Âge moyen	55 ans	55 ans	60 ans	58 ans 6 mois	57 ans 11 mois	52 ans 10 mois	52 ans 11 mois	54 ans	54 ans 3 mois	53 ans 10 mois	57 ans 5 mois	57 ans 2 mois	57 ans 4 mois

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions (ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses).

- (1) Sont prises en compte les femmes fonctionnaires, mères de trois enfants, radiées des cadres au titre de l'article L. 24-1-3° du Code des PCMR.
 (2) Jusqu'en 1998 la distinction entre actifs et sédentaires était fonction du classement de l'emploi occupé en fin de carrière. Désormais sont classés en catégorie active les fonctionnaires comptant plus de 15 ans de service actifs.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

Tableau 9-7 : Pensions civiles de retraite – Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2004 par administration, par catégorie statutaire et par sexe

Administrations	Catégories statutaires								Total général		
	A		B		C		Hors catégories		Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Affaires étrangères	27	5	18	9	24	70			69	84	153
Affaires sociales, Travail et Intégration	74	71	55	125	78	223			207	419	626
Agriculture	274	162	264	102	127	186			665	450	1 115
Anciens combattants	3	2	2	4	3	10			8	16	24
Aviation civile	127	6	35	10	5	24	5		172	40	212
Culture	42	27	10	20	29	56			81	103	184
Défense	134	21	125	103	93	522			352	646	998
DOM-TOM		1	2	1	3	3			5	5	10
Économie, Finances et Industrie	832	298	693	1 197	626	1 676			2 151	3 171	5 322
Éducation nationale	11 896	19 055	416	1 940	1 455	3 548			13 767	24 543	38 310
Équipement Logement et Transport	184	15	526	128	1 482	466			2 192	609	2 801
Intérieur	90	58	51	130	123	531	4 145	153	4 409	872	5 281
Justice	145	88	36	129	48	205	546	50	775	472	1 247
Premier ministre	2	1	1	6	6	10			9	17	26
Recherche	574	358	78	177	27	39			679	574	1 253
Non ventilé	4	1	7	5	4	9	2		17	15	32
Sous-total	14 408	20 169	2 319	4 086	4 133	7 578	4 698	203	25 558	32 036	57 594
PTT centrale									16	2	18
La Poste	4								6 087	3 496	9 587
France Télécom	17	3							2 479	2 309	4 808
Total général	14 429	20 172	2 319	4 086	4 133	7 578	4 698	203	34 140	37 843	72 007

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses.

Tableau 9-8 : Durée moyenne de services dans la fonction publique des fonctionnaires de l'État (en trimestres)

	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	139,8	135,6	137,6
Hors départs anticipés des fonctionnaires parents de trois enfants et invalidité	141,5	140,3	140,9

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Service des pensions.

Population : fonctionnaires civils et militaires pour lesquels la durée tous régimes est connue.

Tableau 9-9 : Durée d'activité totale public-privé des fonctionnaires de l'État (en trimestres)

	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	147,3	144,5	145,8
Hors départs anticipés des fonctionnaires parents de trois enfants et invalidité	149,3	149,3	149,3

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Service des pensions.

Population : fonctionnaires civils et militaires pour lesquels la durée tous régimes est connue.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

Tableau 9-10 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec (1)

(en milliers)

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 (3)	2004 (3)
Actifs	Agents de l'État	712,0	747,3	804,9	866,1	917,9	918,3	920,0	
	Agents des collectivités territoriales	1 139,0	1 065,2	1 292,9	1 330,5	1 325,2	1 359,1	1 360,0	
	— dont médecins hospitaliers	122,0	117,3	115,7	121,2	120,3	121,3	120,0	
	Élus et autres (2)	176,0	171,1	176,2	181,7	252,0	197,5	215,0	
Total		2 027,0	2 031,8	2 194,3	2 295,3	2 425,6	2 425,0	2 450,0	
Retraités	Payés au 31 décembre de l'exercice	1 357,1	1 387,4	1 413,2	1 434,5	1 474,6	1 501,7	1 526,6	1 565,5
	— droits directs	1 117,9	1 139,7	1 158,2	1 171,0	1 203,7	1 223,9	1 242,3	1 272,6
	— droits indirects	239,2	247,7	255,0	263,5	270,9	277,8	284,3	292,9
	Entrés au cours de l'exercice	73,2	71,3	71,1	66,7	83,1	67,3	72,8	87,6
	— droits directs	69,7	68,0	67,8	63,6	80,0	64,0	68,9	83,3
	— droits indirects	3,5	3,4	3,3	3,1	3,1	3,3	3,9	4,3

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Ircantec.

Les données 2001 ont été réactualisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales, médecins hospitaliers, élus des collectivités territoriales, agents employés par des associations financées majoritairement par des fonds publics.

(2) Certains comptes d'élus sont doublés en ce qui concerne les années d'élection municipales.

(3) Pour les actifs, les données 2003 sont des estimations, les données 2004 ne sont pas disponibles.

Tableau 9-11 : Évolution des effectifs gérés par la CNRACL (1)

(en milliers)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Cotisants (2)											
Hospitaliers	703	706	710	712	713	714	720	730	739	759	772
Territoriaux	823	842	855	872	892	916	940	969	996	1 025	1 045
Total	1 526	1 548	1 565	1 584	1 605	1 630	1 660	1 699	1 735	1 784	1 817
Retraités (2)											
Stock											
– Droits directs	398,2	418,1	438,0	458,2	478,4	498,4	519,7	540,3	563,0	592,5	624,2
– Droits dérivés	100,4	102,4	104,5	106,5	108,9	111,1	113,4	115,5	118,0	120,6	124,0
Flux annuels											
– Droits directs	30	29,5	30,6	31	31,1	32,4	32,3	33,3	38	53,5	32,2
– Droits dérivés	6,2	6,1	6,4	6,6	6,7	7,0	6,9	7,1	7	7,8	8,1

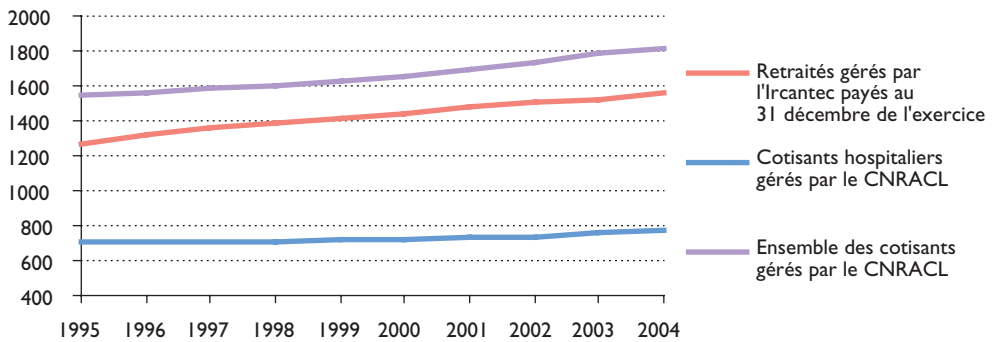
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : CNRACL.

(1) Agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et de leurs établissements publics.

(2) En moyenne annuelle.

Graphique 9-4 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec et la CNRACL



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

Tableau 9-12 : Pensions versées par la CNRACL : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2004 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ à la retraite	Pensions d'ancienneté					Pensions civiles d'invalidité					Total des pensions de retraite		
	Effectif hospitalier		Effectif territorial		Total	Effectif hospitalier		Effectif territorial		Total	Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
< 50 ans	18	1 310	12	607	1 947	83	383	246	291	1 003	359	2 591	2 950
50 à 54 ans	29	655	87	324	1 095	122	464	289	321	1 196	527	1 764	2 291
55 ans	817	4 353	596	142	5 908	41	127	103	106	377	1 557	4 728	6 285
56 ans	156	702	125	111	1 094	37	96	115	108	356	433	1 017	1 450
57 ans	120	477	130	129	856	43	86	149	111	389	442	803	1 245
58 ans	72	393	73	120	658	21	77	100	133	331	266	723	989
59 ans	56	275	45	89	465	19	54	82	99	254	202	517	719
60 ans	1 440	2 472	4 896	4 300	13 108	25	71	88	104	288	6 449	6 947	13 396
61 ans	67	201	230	364	862	3	9	23	58	93	323	632	955
62 ans	40	144	128	225	537	4	4	18	37	63	190	410	600
63 ans	10	42	68	162	282	1	3	6	28	38	85	235	320
64 ans	12	16	47	108	183	1	1	5	19	26	65	144	209
65 ans	30	52	194	381	657	1	5	2	32	40	227	470	697
> 65 ans	4	2	26	42	74						30	44	74
Total	2 871	11 094	6 657	7 104	27 726	402	1 380	1 226	1 447	4 454	11 155	21 025	32 180
Âge moyen	58,13	55,20	59,56	58,51	57,40	53,29	52,13	53,78	54,23	53,39	58,33	56,05	56,84

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

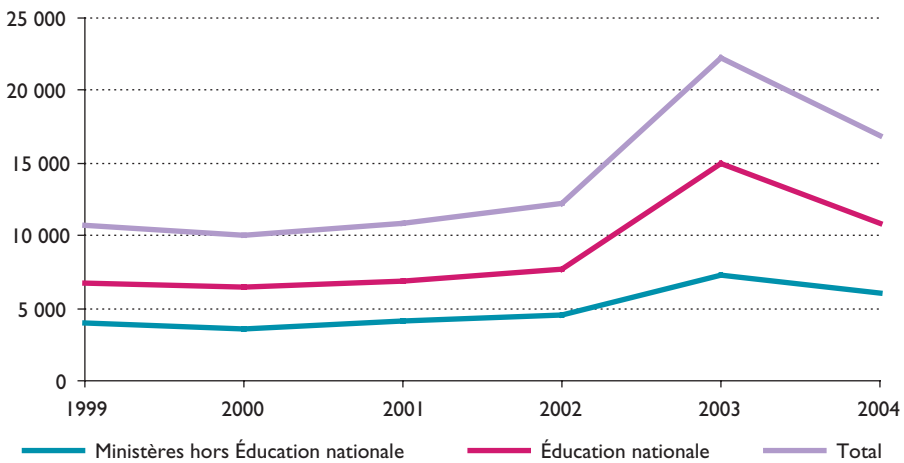
Tableau 9-13 : Le congé de fin d'activité depuis 1999 : nombre de départs en CFA

Ministères	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ministères hors Éducation nationale	3 942	3 597	4 058	4 564	7 275	6 012
Éducation nationale	6 741	6 389	6 834	7 697	14 982	10 888
Total	10 683	9 986	10 892	12 261	22 257	16 900

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 9-5 : Flux annuels de CFA



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Tableau 9-14 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires du congé de fin d'activité en 2004

Catégories statutaires	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Titulaires						
Catégorie A	3 378	47	3 257	34	6 635	39
Catégorie B	594	8	1 738	18	2 332	14
Catégorie C	1 508	21	3 259	34	4 767	28
Catégorie D	227	3	686	7	913	5
Autres catégories	1 031	14	156	2	1 187	7
Tous titulaires	6 738	94	9 096	94	15 834	94
Non-titulaires	454	6	612	6	1 066	6
Total	7 192	100	9 708	100	16 900	100

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction générale de la comptabilité publique.

9 Retraites

9.2 Montant des pensions

En 2004, le taux de liquidation des pensions est de 67,5 % pour l'ensemble des retraités civils et 67,9 % pour les nouveaux retraités, ce qui correspond à une durée moyenne de services pris en compte de 34 ans environ, bonifications incluses, soit 32 ans de service effectifs. En moyenne, un agent bénéficie de deux ans de bonification.

La retraite brute de droit direct des anciens fonctionnaires civils de l'État s'élève à 1 748 € par mois en moyenne en 2004. Les nouveaux retraités de l'année bénéficient d'une pension légèrement plus élevée, cette différence entre les anciens et les nouveaux retraités s'explique par l'augmentation des niveaux de qualification (notamment la proportion de plus en plus forte de catégorie A) dans la fonction publique de l'État. L'indice moyen des pensions nouvellement liquidées est ainsi passé de 471 en 1991, à 575 en 2004.

Ces modifications structurelles entraînent une augmentation de la pension des nouveaux liquidants et donc de la pension moyenne de l'ensemble des retraités. **Ainsi la pension moyenne a**

augmenté de 1,9 %, entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004.

La pension des femmes est de 19,3 % inférieure à celle des hommes. Les interruptions de carrière et la proportion plus faible de femmes dans les emplois d'encadrement supérieur se conjuguent pour expliquer cette différence.

Par ailleurs, cet effet est renforcé par une utilisation importante par les femmes fonctionnaires, mères de trois enfants ou plus, du dispositif de départ anticipé après 15 ans de service, qui représente environ 20 % des départs en retraite des femmes dans la fonction publique de l'État.

La pension moyenne des anciens fonctionnaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière est de 1 210 € en 2004 alors qu'elle s'élève à 1 748 € pour les fonctionnaires civils de l'État. Cette différence s'explique par une plus forte proportion de catégorie C et des carrières plus courtes.

III Définitions et méthodes

Calcul de la pension jusqu'en 2003

Le montant de la pension est déterminé en appliquant au dernier traitement indiciaire brut détenu depuis six mois au moins (hors primes) un **taux de liquidation**, qui est actuellement de 2 % par année de service (dans la limite de 75 %).

Les bonifications sont des suppléments qui s'ajoutent aux services effectivement accomplis pour le calcul d'une pension. Il s'agit essentiellement de la bonification d'un an pour enfant né ou adopté avant le 1^{er} janvier 2004, de la bonification de dépaysement pour les services civils accomplis hors d'Europe, de bénéfices de campagne pour les militaires, bonification d'un an tous les cinq ans pour les surveillants pénitentiaires, les policiers et les militaires.

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie le calcul de la pension et de la pension minimum à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le calcul du taux de remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite se déroule désormais en deux temps :

– le premier temps consiste à calculer **la durée des services**. Cette durée est rapportée à **une durée de référence** qui évolue suivant l'année d'ouverture des droits à pension : si ce rapport est égal à un, alors le montant de la pension qui devrait être versée à ce stade serait *a priori* de 75 % du montant du traitement perçu durant les six derniers mois d'activité ;

– le deuxième temps du calcul consiste à appliquer un coefficient de majoration (**surcote**) ou, à partir de 2006, de minoration (**décote**), en fonction de la durée totale d'activité professionnelle dans les secteurs public et privé. **Cette durée dite « d'assurance »** est rapportée à la même durée de référence que pour le premier temps ci-dessus. La surcote s'applique, d'ores et déjà, si ce rapport est supérieur à un et si, après le 1^{er} janvier 2004, l'activité a été poursuivie au-delà de 60 ans (0,75 % par trimestre effectué au-delà de cette date dans la limite de vingt trimestres). La décote s'appliquera de manière progressive à partir de 2006.

À la pension calculée s'ajoute, comme dans le régime précédent, **une majoration** de 10 % pour les trois premiers enfants, augmentée de 5 % par enfant supplémentaire.

La durée de référence correspond au nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une pension au taux maximal de 75 % du traitement indiciaire. Cette durée de référence passe progressivement de 152 trimestres en 2004, à 160 trimestres en 2008. À compter de 2009, en application de l'article 5 de la loi portant réforme des retraites, cette durée sera allongée d'un trimestre par an pour atteindre 164 trimestres.

À compter de 2009, en application de l'article 5 de la loi portant réforme des retraites, cette durée sera allongée d'un trimestre par an pour atteindre 164 trimestres.

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2003 », *Études et Résultats*, n° 362, Drees, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, décembre 2004.
- **Projet de loi de finances pour 2003. Rapport sur les rémunérations et les pensions de retraite de la fonction publique.**
- *Retraites : les réformes en France et à l'étranger ; le droit à l'information*, 2^e rapport du conseil d'orientation des retraites, juin 2004.
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des comptes, *Journaux officiels*, avril 2003.
- Guides de mise en œuvre de la réforme des retraites, www.fonction-publique.retraites.gouv.fr

9 Retraites

9.2 Montant des pensions

Tableau 9-15 : Montant des pensions de retraite en paiement en 2003 et 2004 (1)

	Situation au 31 décembre 2003		Situation au 31 décembre 2004	
	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)
Pensions militaires				
Droits directs				
Avantage principal		5 898		6 061
Accessoires (2)		258		263
Total	376 331	6 156	377 436	6 323
Droits dérivés				
Avantage principal		1 276		1 319
Accessoires (2)		77		79
Total	184 615	1 353	187 085	1 398
Pensions civiles				
Droits directs				
Avantage principal		21 605		22 998
Accessoires (1)		906		960
Total	1 093 894	22 511	1 142 218	23 959
Droits dérivés				
Avantage principal		2 466		2 573
Accessoires (1)		184		190
Total	283 425	2 650	290 217	2 763

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Coût au 31 décembre, exprimé en année pleine.

(2) Comprend les majorations pour enfants, pour tierce personne et les rentes invalidité.

Tableau 9-16 : Évolution du montant des pensions civiles (droits directs) brutes mensuelles moyennes en euros courants

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pension moyenne au 31 décembre	1 508	1 518	1 544	1 575	1 613	1 634	1 668	1 703	1 715	1 748
Évolution (en %)	3,5 %	0,7 %	1,7 %	2,0 %	2,4 %	1,3 %	2,1 %	2,1 %	0,7 %	1,9 %

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Tableau 9-17 : Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Fonctionnaires civils										
Stock droit direct										
Indice de liquidation	490	496	499	503	507	514	518	522	527	535
Taux de liquidation (en %)	67,7	67,6	67,6	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5
Stock droit dérivé										
Indice de liquidation	473	477	480	481	484	489	492	495	497	504
Taux de liquidation (en %)	32,2	32,2	32,4	32,3	32,3	32,3	32,3	32,3	32,2	32,3
Flux droit direct										
Indice de liquidation	517	531	541	548	558	561	568	571	577	575
Taux de liquidation (en %)	66,8	67,3	67,5	67,9	68,1	68,1	68	68,3	68,5	67,9
Flux droit dérivé										
Indice de liquidation	493	494	500	500	504	512	515	516	521	526
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,6	32,6	32,6	33,0	33,0	33,0	33,2	33,2	33,3
Militaires										
Stock droit direct										
Indice de liquidation	456	460	464	467	469	473	474	475	477	481
Taux de liquidation (en %)	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1
Stock dérivé										
Indice de liquidation	435	439	443	446	448	451	452	454	456	458
Taux de liquidation (en %)	32,0	32,0	32,1	32,1	32,2	32,2	32,2	32,3	32,3	32,3
Flux droit direct										
Indice de liquidation	481	482	480	479	483	485	480	479	483	489
Taux de liquidation (en %)	65,2	65,1	64,9	67,2	67,2	67,0	66,9	66,5	66,4	66,4
Flux droit dérivé										
Indice de liquidation	446	453	460	468	465	468	470	474	475	474
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,9	33,1	33,1	33,1	33,1	33,4	33,5	33,5	33,1
Valeur annuelle moyenne en euros du point d'indice (1)										
	47,29	48,49	49,16	49,42	49,99	50,51	50,96	51,43	52,11	52,49

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) La détermination du montant de la pension pour le premier mois (avantage principal) se calcule en multipliant la valeur du point par l'indice de liquidation et par le taux de liquidation, le montant varie ensuite en fonction de la hausse des prix. La pension moyenne calculée est plus faible que la moyenne des pensions réellement versées du fait des pensions relevées au minimum garanti.

9 Retraites

9.2 Montant des pensions

Tableau 9-18 : Montant moyen mensuel des pensions civiles et militaires de droit direct selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2004

Catégorie	Pensions civiles			Pensions militaires (1)			Ensemble			
	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	
Hommes	A	187 664	2 418	2 530	59 185	2 498	2 656	246 849	2 437	2 560
	B	54 982	1 584	1 665	254 563	1 322	1 375	309 545	1 368	1 426
	C	70 384	1 012	1 085	31 331	661	685	101 715	904	962
	Indéterminé	212 306	1 635	1 714	19 607	101	102	231 913	1 506	1 577
	Sous-total	525 336	1 826	1 916	364 686	1 390	1 455	890 022	1 647	1 727
Femmes	A	224 912	2 059	2 116	899	1 951	1 974	225 811	2 059	2 116
	B	146 763	1 510	1 572	14 623	1 087	1 098	161 386	1 472	1 529
	C	145 488	954	1 000	1 203	785	787	146 691	953	998
	Indéterminé	99 719	1 342	1 383	1 996	1 178	1 195	101 715	1 338	1 380
	Sous-total	616 882	1 552	1 605	18 721	1 119	1 131	635 603	1 539	1 591
Total	A	412 576	2 222	2 304	60 084	2 490	2 646	472 660	2 256	2 348
	B	201 745	1 530	1 597	269 186	1 309	1 360	470 931	1 404	1 462
	C	215 872	973	1 028	32 534	665	689	248 406	933	984
	Indéterminé	312 025	1 541	1 608	21 603	201	203	333 628	1 455	1 517
	Total général	1 142 218	1 678	1 748	383 407	1 377	1 439	1 525 625	1 602	1 670

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Y compris soldes de réserve.

Tableau 9-19 : Montant moyen mensuel des pensions vieillesse (1) de droit direct versées par la CNRACL selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2004

Catégorie	Fonction publique hospitalière			Fonction publique territoriale			Ensemble			
	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	
Hommes	A	8 857	1 854,7	1 943,9	10 632	2 157,5	2 254,1	19 489	2 019,9	2 113,1
	B	9 472	1 423,3	1 489,1	16 555	1 426,4	1 486,5	26 027	1 425,3	1 487,4
	C	30 736	1 031,6	1 090,5	91 209	1 014,1	1 080,0	121 945	1 018,5	1 082,6
	Indéterminé	225	1 471,7	1 527,7	1 703	1 426,3	1 490,3	1 928	1 431,6	1 494,7
	Sous-total	49 290	1 256,8	1 322,4	120 099	1 178,0	1 245,8	169 389	1 200,9	1 268,1
Femmes	A	30 017	1 653,3	1 689,9	12 904	1 649,0	1 695,5	42 921	1 652,0	1 691,5
	B	50 438	1 205,6	1 248,2	16 907	1 266,7	1 304,5	67 345	1 220,9	1 262,3
	C	148 865	924,4	973,4	115 045	878,8	930,8	263 910	904,5	954,9
	Indéterminé	200	1 096,7	1 129,5	1 719	1 178,6	1 223,3	1 919	1 170,1	1 213,5
	Sous-total	229 520	1 081,7	1 127,6	146 575	994,9	1 044,7	376 095	1 047,8	1 095,3
Total	A	38 874	1 699,2	1 747,7	23 536	1 878,7	1 947,8	62 410	1 766,9	1 823,2
	B	59 910	1 240,0	1 286,3	33 462	1 345,7	1 394,5	93 372	1 277,9	1 325,1
	C	179 601	942,7	993,5	206 254	938,6	996,8	385 855	940,6	995,21
	Indéterminé	425	1 295,2	1 340,3	3 422	1 301,9	1 356,2	3 847	1 301,1	1 354,4
	Total général	278 810	1 112,6	1 162,1	266 674	1 077,4	1 135,3	545 484	1 095,4	1 149,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Les pensions accordées pour invalidité sont exclues.

10 Temps de travail

10.1 Organisation du temps de travail

Pour la mise en œuvre des 35 heures dans leurs services, la plupart des ministères ont retenu une durée hebdomadaire de travail assez proche de celle en vigueur précédemment. **En effet un agent sur deux travaille entre 38 et 39 heures et se voit accorder des journées de RTT en compensation, afin de respecter sur l'année l'obligation d'effectuer 1 600¹ heures.**

La particularité des missions des agents du ministère de l'Intérieur et principalement de la Police nationale, contraint une grande partie d'entre eux à travailler selon un rythme cyclique avec un déroulement continu dont l'amplitude hebdomadaire est fixée à 40 h 30, suivi de périodes de repos.

Les personnels non enseignant de l'Éducation nationale qui travaillent dans les établissements scolaires, sont astreints à un cycle de travail annuel, en fonction du calendrier scolaire, et selon des périodes de 44 heures par semaine alternant avec des périodes de 32 heures.

47 % des cadres A travaillent au forfait. Les magistrats, eu égard aux spécificités de leur activité et les personnels sportifs, conseillers techniques ou conseillers d'éducation populaire du ministère des Sports, les cadres A du ministère des Affaires étrangères (administration centrale)

et ceux de la Police travaillent presque tous au forfait.

Le forfait, bien que principalement conçu pour les agents de catégorie A, peut concerner des agents de catégorie B et C en raison des particularités de leurs missions qui rendent un décompte horaire inapproprié. Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas retenu cette possibilité pour ses personnels.

Dans la plupart des ministères la contrepartie accordée aux personnes au forfait, représente de 18 à 20 jours de RTT.

Le compte épargne temps (CET) concerne principalement le personnel d'encadrement dont les contraintes organisationnelles ne permettent pas d'utiliser tous ses droits à congé : **18 % des cadres A ont effectivement ouvert un CET depuis le 1^{er} janvier 2002, particulièrement au ministère de l'Économie et des Finances, à la Police nationale et à la Justice pour les magistrats.** Cependant, 6 % des agents de catégorie B et 3 % de ceux de catégorie C ont également ouvert un CET.

En moyenne, sur 2002 et 2003, les agents ont déposé en tout 14 jours de congé sur leur compte.

III Définitions et méthodes

Après deux années de mise en place des 35 heures dans la fonction publique, la DGAFP a lancé une enquête statistique, sous forme de sondage, afin de dresser un premier état des lieux et repérer les incidences de la loi sur l'organisation du temps de travail, dans la fonction publique de l'État.

Tous les services des ministères ont été sollicités (circulaire FP9/03 n° 93 du 15 décembre 2003). Tous ont répondu et l'enquête a couvert 85 % des effectifs concernés.

Les résultats fournis par les services interrogés : administrations centrales et les services ministériels départementaux et régionaux de Bourgogne, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes ont été redressés à partir du fichier de paie des agents de l'État.

Durée du temps de travail dans la FPE : décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié par le décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2002

La durée du temps de travail effectif est fixée à trente-cinq heures par semaine.

Le décompte est réalisé sur la base d'une durée annuelle de service effectif de 1 600 heures¹ maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Cette durée annuelle peut être réduite, par arrêté du ministre intéressé, pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail, de travaux pénibles, ou dangereux.

1. 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2005.

Cycles de travail

Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte de 1 600 heures².

Des arrêtés ministériels déterminent la durée des cycles, les bornes quotidiennes et hebdomadaires, les modalités de repos et de pause.

Ces cycles peuvent être définis par service, ou par nature de fonction.

Le forfait : régime applicable aux « cadres ».

Le régime de travail des personnels chargés soit de fonctions d'encadrement, soit de fonctions de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur

travail, ou sont soumis à de fréquents déplacements de longue durée, a fait l'objet de dispositions spécifiques adaptées à la nature et à l'organisation du service, ainsi qu'au contenu des missions de ces personnels. Ce régime dit au forfait dans la mesure où le décompte horaire du temps de travail de ces personnels est inadapté, se traduit par l'attribution de façon forfaitaire d'une compensation sous forme de jours supplémentaires de RTT.

Le compte épargne temps

Institué par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 qui en définit le cadre, le compte épargne temps permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Il est alimenté par le report de jours de réduction du temps de travail et par le report de congés annuels.

Pour plus d'informations

- « La durée annuelle collective du travail et les heures supplémentaires en 2003 », Valérie Ulrich, Dares, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, *Premières Synthèses*, n° 15-3, avril 2005.
- « Les modalités de passage aux 35 heures en 2000 », Hien Pham, Dares, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, *Premières Synthèses*, n° 06-3, février 2002.
- « La réduction du temps de travail », *Économie et Statistique*, n° 376-377, 2004, Insee.

2. 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2005.

10 Temps de travail

10.1 Organisation du temps de travail

Tableau 10-1 : Répartition des agents selon les différents cycles de travail retenus pour l'organisation du temps de travail en 2003

(en %)

Ministère	Cycles hebdomadaires								Plus de 39 h par semaine et repos compensateurs	Au forfait	Cycles pluri hebdomadaire ou annuel	Total
	de 35 à 35 h 30	36 h	36 h 30	37 h	37 h 30	38 h	38 h 30	39 h				
Affaires étrangères (1)	3,7	3,4	0,8	9,2	1,0	12,8	53,0	0,0	0,0	15,9	0,2	100,0
Agriculture	6,3	0,8	0,0	0,5	0,4	0,0	63,5	2,2	8,2	16,0	2,2	100,0
Culture	0,6	10,6	3,4	0,5	17,1	13,8	34,3	0,3	0,0	19,3	0,1	100,0
Défense	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	95,1	0,4	0,0	0,0	0,3	4,2	100,0
Économie et Finances	1,3	2,9	3,4	3,9	11,0	11,1	52,4	0,0	0,1	13,4	0,4	100,0
Éducation nationale (hors enseignants) (2)	4,5	1,0	0,9	1,7	6,7	1,6	4,9	36,7	4,9	0,0	37,0	100,0
Emploi et Solidarité	0,9	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	92,3	0,0	0,7	5,7	0,1	100,0
Équipement	0,1	20,8	1,3	1,6	1,0	0,0	54,8	0,4	9,5	0,8	9,6	100,0
Intérieur	0,4	0,1	1,1	0,5	0,0	21,1	0,0	22,8	51,3	2,7	0,0	100,0
<i>dont police</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>30,2</i>	<i>67,4</i>	<i>1,9</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
Jeunesse et Sports	1,3	0,0	1,1	2,4	12,9	9,5	0,8	0,0	3,5	68,4	0,0	100,0
Justice	1,2	2,6	5,4	10,6	24,9	0,6	4,7	0,0	33,1	15,9	1,1	100,0
<i>dont magistrats</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>99,0</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
Outre-mer (1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	87,7	0,0	0,0	0,0	12,3	0,0	100,0
Services du Premier ministre	0,0	—	3,9	42,5	11,9	0,0	0,0	0,0	0,0	20,9	20,8	100,0
Total	1,6	4,0	1,8	2,5	6,5	13,6	25,5	13,0	14,1	6,4	10,8	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur le temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels Atoss : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau 10-2 : Proportion d'agents au forfait par catégorie et par sexe en 2003

(en %)

Ministère	Catégorie			Sexe		Ensemble
	A	B	C	Hommes	Femmes	
Affaires étrangères (1)	92,4	0,9	0,3	26,4	8,7	15,6
Agriculture	53,3	1,8	0,5	11,3	6,1	16,3
Culture	40,5	1,5	0,8	28,1	14,1	19,4
Défense	0,5	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
Économie et Finances	57,3	5,4	1,0	25,1	5,8	13,3
Éducation nationale (hors enseignants) (2)	—	—	—	—	—	—
Emploi et Solidarité	17,0	0,6	0,6	12,3	3,3	5,7
Équipement	6,0	0,1	0,0	0,9	0,5	0,8
Intérieur	38,8	5,5	0,2	2,9	2,3	2,7
<i>dont Police nationale</i>	<i>92,3</i>	<i>9,2</i>	<i>0,3</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>	<i>2,0</i>
Jeunesse et Sports	100,0	9,0	3,0	100,0	42,5	68,4
Justice	80,9	6,4	0,6	15,4	16,4	16,1
<i>dont magistrats</i>	<i>93,5</i>	—	—	<i>93,4</i>	<i>93,6</i>	<i>99,0</i>
Outre-mer (1)	42,1	0,0	0,0	27,4	4,7	12,3
Services du Premier ministre	47,7	3,5	0,2	28,6	13,8	20,9
Total	41,7	3,2	0,3	8,7	4,2	6,4
Total hors Éducation nationale	47,5	3,8	0,4	10,0	6,0	8,2

Source : enquête sur le temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels Atoss : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

10 Temps de travail

10.1 Organisation du temps de travail

Tableau 10-3 : Proportion d'agents ayant ouvert un compte épargne temps en 2002 ou 2003 par catégorie

(en %)

Ministère	Catégorie			Ensemble
	A	B	C	
Affaires étrangères (1)	26,2	8,7	3,7	8,5
Agriculture	19,3	4,4	1,2	7,8
Culture	16,6	4,3	1,9	9,2
Défense	5,0	3,1	0,6	1,1
Économie et Finances	23,4	7,5	4,6	9,2
Éducation nationale (hors enseignants) (2)	1,3	0,0	0,0	0,1
Emploi et Solidarité	17,9	5,2	2,9	8,2
Équipement	10,8	5,2	1,1	3,2
Intérieur	19,7	14,7	6,6	8,2
<i>dont Police nationale</i>	27,1	20,6	7,4	8,8
Jeunesse et Sports	39,5	10,3	2,9	29,7
Justice	20,8	8,9	1,9	6,8
<i>dont magistrats</i>	27,6			27,6
Outre-mer (1)	13,7	—	—	5,9
Services du Premier ministre	19,3	4,8	5,8	11,3
Total ministères (hors enseignants)	17,9	6,3	2,7	5,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur le temps de travail en 2003.

Note de lecture : 26,2 % des agents de catégorie A du ministère des Affaires étrangères ont ouvert un compte épargne temps.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels Atoss : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

Temps de travail 10

Organisation du temps de travail 10.1

Tableau 10-4 : Nombre de jours déposés en moyenne sur le compte épargne temps sur deux ans 2002-2003

(en jours)

Ministère	Catégorie			Nombre de jours posés en moyenne
	A	B	C	
Affaires étrangères (1)	17	12	11	14
Agriculture	16	12	9	15
Culture	18	15	16	18
Défense	9	6	10	8
Économie et Finances	13	13	11	13
Éducation nationale (hors enseignants) (2)	16	0	0	16
Emploi et Solidarité	17	14	10	15
Équipement	17	16	17	17
Intérieur	16	21	12	14
<i>dont Police nationale</i>	20	22	12	14
Jeunesse et Sports	22	10	10	22
Justice	12	14	12	12
<i>dont magistrats</i>	9	—	—	9
Outre-mer (1)	15	0	20	16
Services du Premier ministre	20	17	22	20
Total des ministères	15	15	12	14

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur le temps de travail en 2003.

Note de lecture : les agents de catégorie A ont déposé 15 jours en moyenne sur leur CET.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels Atoss : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

10 Temps de travail

10.2 Temps partiel

Fin 2003, 275 000 agents civils de l'État travaillent à temps partiel : 161 000 sont des fonctionnaires qui ont demandé une réduction de leur temps de travail et 76 000 des agents non-titulaires employés à temps incomplet, parfois sans l'avoir choisi. Enfin, 37 000 bénéficient d'une cessation progressive d'activité (CPA).

Le temps partiel a été choisi par 9,2 % des fonctionnaires de l'État. Celui-ci concerne essentiellement les femmes (14,7 % contre 1,7 % des hommes). Au ministère de l'Économie et à celui de l'Emploi et de la Solidarité, le temps partiel est plus répandu qu'ailleurs : il concerne presque une femme sur trois.

Après une progression régulière depuis 1990, le recours au temps partiel connaît une légère baisse en 2002, accentuée en 2003, surtout sensible chez les femmes n'appartenant pas à l'Éducation nationale et qui travaillaient à 80 % (51 200 fin 2003, contre 56 500 fin 2001). On peut supposer qu'il s'agit là d'un effet de la réduction

du temps de travail des non enseignants, les jours de RTT se substituant en partie aux jours de temps partiel.

Le travail à temps partiel offre aujourd'hui une large palette de possibilités d'organisation d'un temps de travail réduit. Cependant, la modalité qui connaît le plus de succès reste le 80 %, choisi par plus de la moitié des femmes et des hommes à temps partiel. Le travail à mi-temps est surtout choisi par les enseignantes qui utilisent moins les autres modalités proposées.

L'effectif des agents en CPA a fortement progressé de 2000 à 2003 (26 000 fin 2001, 30 000 fin 2002 et 36 000 fin 2003 pour les titulaires). Les générations du baby-boom, nées en 1946, 1947 et 1948 ont atteint 55 ans et utilisé la possibilité qui leur était offerte de travailler à mi-temps. Les conditions d'accès à la CPA ayant été profondément modifiées par la loi sur les retraites de 2003, le phénomène s'inverse en 2004, l'effectif de titulaires en CPA retombant à 32 000.

III Définitions et méthodes

Le cadre juridique de l'activité à temps partiel

1. La loi du 19 juin 1970 introduit dans la fonction publique de l'État la possibilité pour les fonctionnaires titulaires de travailler à mi-temps, sur leur demande pour des raisons d'ordre familial ou médical et sous réserve des nécessités du service.

2. La loi du 23 décembre 1980 assouplit les conditions d'accès au travail à mi-temps : des formules de travail beaucoup plus diversifiées sont prévues, et cela sans que les fonctionnaires aient à motiver leur demande.

3. Le dispositif de 1982 (ordonnance du 31 mars 1982, décret du 20 juillet 1982, puis loi du 11 janvier 1984) élargit le champ d'application du travail à temps partiel aux fonctionnaires stagiaires et aux agents non-titulaires, en assouplit les

modalités en introduisant une diversification des quotités de temps de travail (50 %, 60 %, 70 %, 80 % et 90 %), étend les garanties des agents qui en bénéficient, et leur assure une rémunération plus favorable, notamment en rémunérant le 80 % et le 90 % à 6/7^e et 32/35^e de la rémunération à temps plein et instaure la cessation progressive d'activité (CPA).

4. La loi du 25 juillet 1994 et les décrets du 7 février 1995 donnent la possibilité d'organiser le temps partiel dans un cadre mensuel ou annuel, créent un mi-temps de droit pour raisons familiales et assouplissent les conditions d'accès à la CPA.

5. La loi sur les retraites du 21 août 2003 modifie les conditions d'accès à la CPA et les conditions d'exercice du travail à temps partiel.

Pour plus d'informations

- « Le temps partiel à l'épreuve des 35 heures », *Cahiers Travail et Emploi, Dares*, mars 2004.
- « Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants », *Cécile Bourreau Dubois et alii, Économie et Statistique*, n° 349-350, mai 2002.

Temps de travail 10

Temps partiel 10.2

Tableau 10-5 : Emploi à temps partiel (1) et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31 décembre 2003

	Effectif total	< 50 % ou inconnue	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Ensemble	Taux (2)	CPA
Titulaires Éducation nationale										
Hommes	393 704	21	2 128	609	688	2 731	817	6 994	1,8	9 431
Femmes	712 391	34	32 092	4 676	6 042	28 716	7 018	78 578	11,0	17 664
Ensemble	1 106 095	55	34 220	5 285	6 730	31 447	7 835	85 572	7,7	27 095
Titulaires hors Éducation nationale										
Hommes	348 409	16	489	170	114	4 176	865	5 830	1,7	2 424
Femmes	293 506	18	4 319	2 719	2 049	51 257	8 942	69 304	23,6	7 415
Ensemble	641 915	34	4 808	2 889	2 163	55 433	9 807	75 134	11,7	9 839
Ensemble titulaires										
Hommes	742 113	37	2 617	779	802	6 907	1 682	12 824	1,7	11 855
Femmes	1 005 897	52	36 411	7 395	8 091	79 973	15 960	147 882	14,7	25 079
Ensemble	1 748 010	89	39 028	8 174	8 893	86 880	17 642	160 706	9,2	36 934
Non-titulaires et ouvriers d'État										
Hommes	126 057	6 914	14 352	1 651	1 449	2 071	1 979	28 416	22,5	470
Femmes	113 207	12 459	22 514	2 866	3 213	4 243	2 874	48 169	42,5	217
Ensemble	239 264	19 373	36 866	4 517	4 662	6 314	4 853	76 585	32,0	687

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : agents civils de l'État.

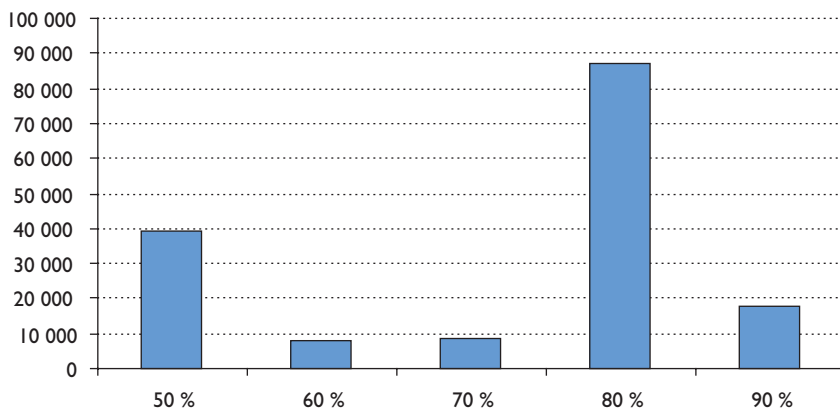
(1) Pour les non-titulaires, il peut s'agir de temps incomplet, c'est-à-dire non choisi.

(2) Taux = (effectif à temps partiel ou incomplet/effectif total) × 100.

10 Temps de travail

10.2 Temps partiel

Graphique 10-1 : Agents titulaires à temps partiel

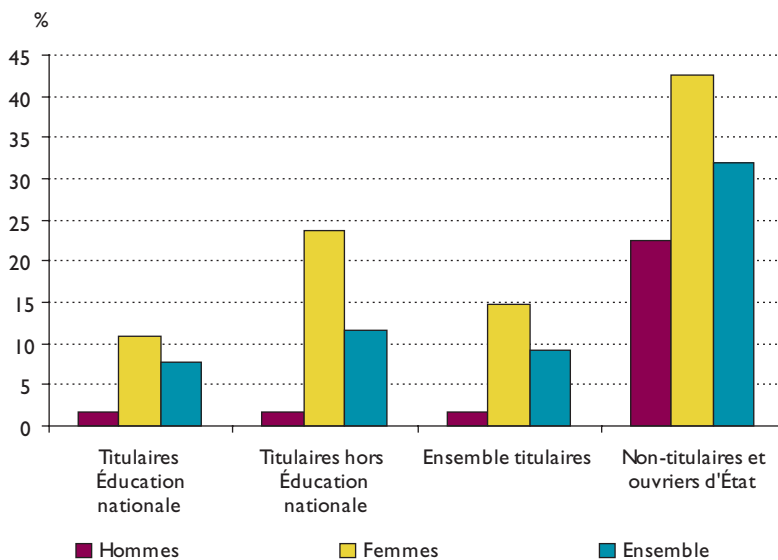


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 10-2 : Proportion d'emploi à temps partiel, par statut et par sexe, au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : agents civils de l'État.

Temps de travail 10

Temps partiel 10.2

Tableau 10-6 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par ministère au 31 décembre 2003

Ministère	Effectif total	TC	TP	CPA	Taux de travail à temps partiel (en %)				
					Global TP	Chez les moins de 30 ans	Chez les 30-39 ans	Chez les 40-54 ans	Chez les 55 ans et plus (TP + CPA)
Hommes									
Éducation nationale, universités, Jeunesse et Sports, Recherche	393 704	377 279	6 994	9 431	1,8	0,9	2,1	2,1	14,5
Économie, Finances et Industrie	75 763	72 089	2 645	1 029	3,5	1,0	5,0	3,8	8,9
Intérieur et Outre-Mer	117 956	117 408	375	173	0,3	0,0	0,4	0,4	5,6
Équipement, Logement, Transport	69 058	67 364	1 241	453	1,8	0,5	2,8	1,8	6,7
Justice	31 412	31 029	304	79	1,0	0,2	1,2	1,0	4,0
Agriculture	15 501	14 725	451	325	2,9	1,2	3,9	3,4	12,2
Emploi et Solidarité	6 805	6 435	246	124	3,6	0,6	4,3	4,1	12,0
Culture	5 715	5 520	165	30	2,9	2,1	3,9	2,9	4,3
Autres ministères civils	6 409	6 361	33	15	0,5	0,4	1,1	0,5	1,2
Défense	19 790	19 224	370	196	1,9	0,3	2,6	2,2	9,5
Total	742 113	717 434	12 824	11 855	1,7	0,6	2,1	2,0	12,1
Femmes									
Éducation nationale, universités, Jeunesse et Sports, Recherche	712 391	616 149	78 578	17 664	11,0	3,0	16,8	11,7	25,0
Économie, Finances et Industrie	109 451	72 873	32 413	4 165	29,6	5,2	36,0	34,9	34,5
Intérieur et Outre-Mer	50 362	41 095	8 617	650	17,1	1,6	21,1	22,2	22,1
Équipement, Logement, Transport	28 964	21 494	6 673	797	23,0	4,0	31,6	26,3	28,8
Justice	34 780	27 599	6 825	356	19,6	2,5	23,1	23,9	19,0
Agriculture	16 778	12 634	3 622	522	21,6	3,6	28,2	25,3	30,3
Emploi et Solidarité	17 108	12 096	4 688	324	27,4	4,4	36,2	30,7	23,7
Culture	6 336	5 166	1 120	50	17,7	4,9	22,9	19,6	13,2
Autres ministères civils	5 048	4 510	506	32	10,0	0,4	12,6	12,0	7,4
Défense	24 679	19 320	4 840	519	19,6	4,1	27,2	22,8	22,0
Total	1 005 897	832 936	147 882	25 079	14,7	3,1	19,7	17,3	25,9
Total général	1 748 010	1 550 370	160 706	36 934	9,2	2,1	12,3	10,8	19,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

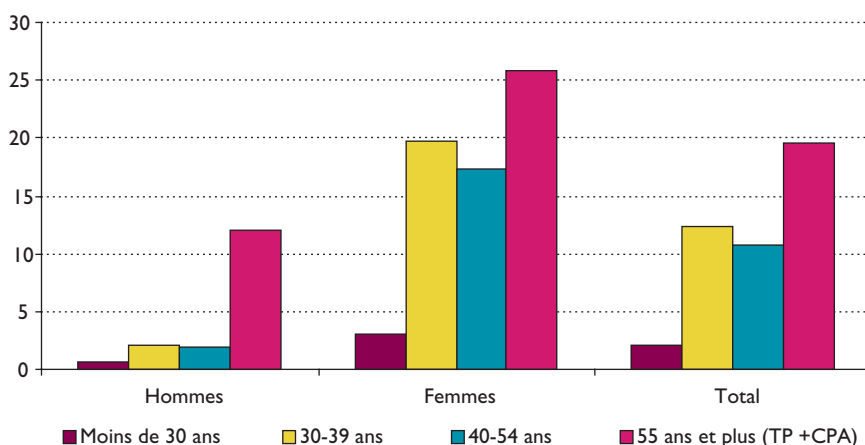
CHAMP : titulaires civils.

TC : temps complet. TP : temps partiel. CPA : cessation progressive d'activité.

10 Temps de travail

10.2 Temps partiel

Graphique 10-3 : Emploi à temps partiel des agents titulaires, par tranche d'âge et par sexe, au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

CHAMP : titulaires civils.

Tableau 10-7 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003

	Effectif total	Agents à temps partiel	Taux de TP (1) (en %)	Agents en CPA	Taux de CPA (2) (en %)
Hommes					
Catégorie A	386 253	6 387	1,7	9 353	14,2
Catégorie B	102 456	2 750	2,7	1 200	11,9
Catégories C et D	253 404	3 687	1,5	1 302	9,0
Total	742 113	12 824	1,7	11 855	13,1
Femmes					
Catégorie A	545 402	51 619	9,5	14 621	23,0
Catégorie B	183 154	34 781	19,0	3 687	21,8
Catégories C et D	277 341	61 482	22,2	6 771	20,8
Total	1 005 897	147 882	14,7	25 079	22,2
Ensemble					
Catégorie A	931 655	58 006	6,2	23 974	18,5
Catégorie B	285 610	37 531	13,1	4 887	18,1
Catégories C et D	530 74	65 169	12,3	8 073	17,1
Total	1 748 010	160 706	9,2	36 934	18,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

(1) Taux = (effectif à temps partiel/effectif total) x 100.

(2) Taux = (effectif en CPA/effectif des 55-59 ans) x 100.

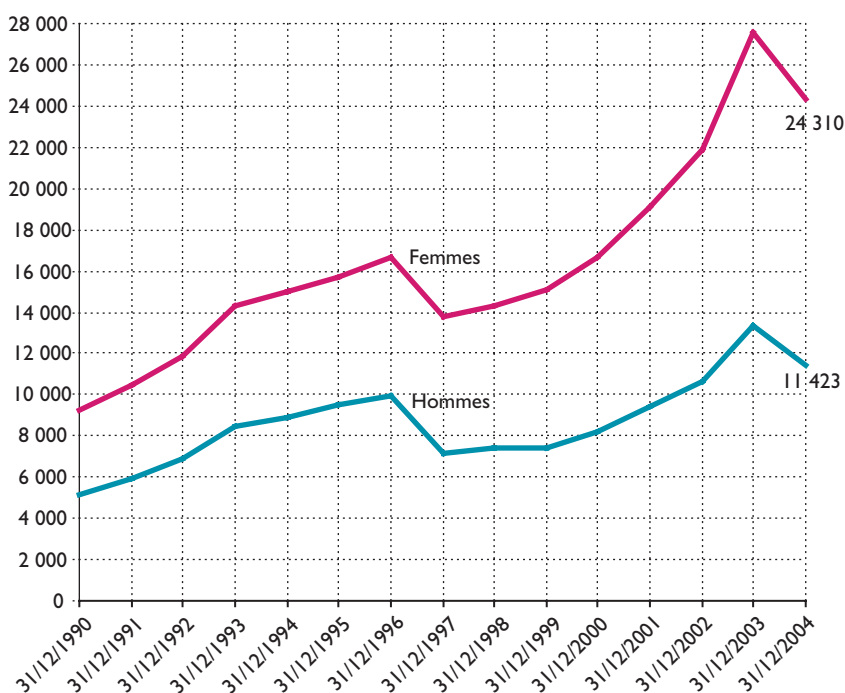
Tableau 10-8 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31 décembre 2004

Catégories statutaires	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Titulaires						
Catégorie A	7 683	67,26	12 263	50,44	19 946	55,82
Catégorie B	1 166	10,21	3 532	14,53	4 698	13,15
Catégorie C	1 123	9,83	5 783	23,79	6 906	19,33
Catégorie D	113	0,99	670	2,76	783	2,19
Ouvriers de l'État	255	2,23	70	0,29	325	0,91
Autres catégories	45	0,39	20	0,08	65	0,18
Agents non titulaires	1 038	9,09	1 972	8,11	3 010	8,42
Total	11 423	100,00	24 310	100,00	35 733	100,00

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

Graphique 10-4 : Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité – Situation au 31 décembre



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

II Relations professionnelles

II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Au cours de l'année 2004, un tiers des électeurs (32 %) ont renouvelé leurs représentants du personnel dans les commissions administratives paritaires.

Le ministère de l'Économie a renouvelé toutes les CAP, (180 000 inscrits) ; le ministère de l'Intérieur a organisé les élections pour certains personnels de préfectures et des corps administratifs d'administration centrale, (7 500 inscrits) ; le ministère de l'Équipement, pour les deux corps d'exploitation : contrôleurs et agents RBA, routes et bases aériennes, (34 000 inscrits) et le ministère de l'Éducation, pour les personnels des services déconcentrés, (120 000 inscrits).

Par ailleurs, de nombreux établissements publics nationaux (la CDC, le CNCA, l'IGN, l'Inserm, La

Poste, l'IRD (ex. Orstom), Météo France, l'ONF et l'Onic, soit 222 000 personnes, dont 200 000 pour La Poste) ont renouvelé leurs élections. Le nombre d'inscrits a diminué de près de 25 000 personnes (essentiellement à La Poste).

Pour la troisième année consécutive le taux de participation semble se stabiliser autour de 73 %, après plusieurs années de baisse.

La répartition des voix par grandes fédérations est modifiée à la suite de ces élections.

La CFDT obtient un point de moins de représentativité (soit 12,8 contre 13,8 à la période triennale précédente) et à l'inverse, la CGT, la FSU, l'UNSA, ainsi que, dans une moindre mesure, la CGC et la CFTC ont vu leur audience s'améliorer.

III Définitions et méthodes

Une synthèse des résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales des fonctionnaires est établie chaque année. Les tableaux présentés portent sur la période triennale du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004.

Ces résultats servent de base à la représentation des fédérations participant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État et à l'élaboration du calcul de la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel.

Une commission administrative paritaire (CAP) est instituée pour chaque corps de fonctionnaires soumis au même

statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades. Elle comprend autant de membres représentant l'administration que de représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. La durée du mandat est de trois ans. Chaque CAP doit se réunir au moins deux fois dans l'année. Ces commissions sont saisies de questions d'ordre individuel relatives à la carrière des fonctionnaires.

Pour plus d'informations

- « Élections aux CAP centrales, période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004, résultats définitifs », Josette Wertheim, *RésulStats*, n° 10-2005, DGAFP, mars 2005.
- *Les syndicats en France*, Dominique Andolfatto, « Les études de la Documentation française », n° 5188, Paris 2004.
- « Les élections aux CAP : le vote des fonctionnaires par catégorie socioprofessionnelle », Josette Wertheim, *Point Stat*, n° 97-01, DGAFP, mai 1997.

Relations professionnelles I I

Élections aux commissions administratives paritaires I I I

Tableau I I-1 : Ensemble des trois fonctions publiques : résultats des élections professionnelles

	Fonction publique de l'État		Fonction publique Territoriale		Fonction publique Hospitalière		Total des trois fonctions publiques	
	2002/2003/2004	%	21.12.2001	%	09.12.2003	%		%
Inscrits	2 022 863		940 929		722 764		3 686 556	
Votants	1 479 191	73,12	622 435	66,2	439 744	60,8	2 541 370	68,9
Suffrages exprimés	1 410 189		587 802		421 010		2 419 001	
Par fédération syndicale								
FSU	267 102	18,9					267 102	11,0
CGT	230 495	16,3	185 671	31,6	138 797	33,0	554 963	22,9
UNSA	218 755	15,5	56 402	9,6	21 79	5,2	296 950	12,3
FO	193 151	13,7	124 874	21,2	94 089	22,3	412 114	17,0
CFDT	179 868	12,8	154 386	26,3	101 273	24,1	435 527	18,0
CGC	46 683	3,3	6 960	1,2	1 697	0,4	55 340	2,3
CFTC	30 702	2,2	35 690	6,1	14 330	3,4	80 722	3,3
Divers	243 433	17,3	23 819	4,1	48 499	11,5	315 751	13,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : DGAFP, DGCL, DHOS.

Tableau I I-2 : Résultats d'ensemble du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004 dans la fonction publique de l'État

PARTICIPATION ÉLECTORALE									
	Inscrits		Votants		Pourcentage		Suffrages exprimés		
	2 022 863		1 479 191		73,12		1 410 189		
	FSU	CGT	UNSA	FO	CFDT	CGC	CFTC	Divers	Total
Nombre d'électeurs	267 102	230 495	218 755	193 151	179 868	46 683	30 702	243 433	1 410 189
Pourcentage	18,94	16,35	15,51	13,70	12,75	3,31	2,18	17,26	100,00

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

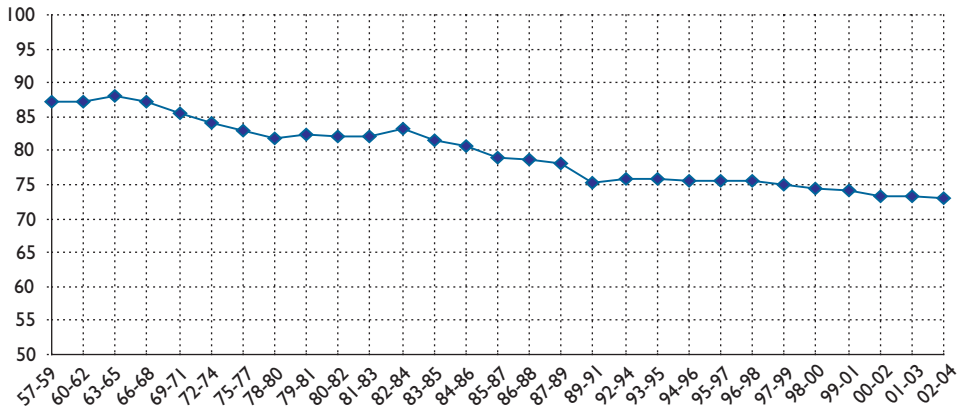
II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Tableau II-3 : CAP de la ville de Paris 2004-2005

Fédération syndicale	Nombre de voix	%
CFDT	2 274	10,9
CFTC	1 634	7,9
CGC	1 885	9,1
CGT	7 734	37,2
FO	1 772	8,5
FSU	861	4,1
UNSA	3 789	18,2
Divers	865	4,2
Total	20 814	100,00

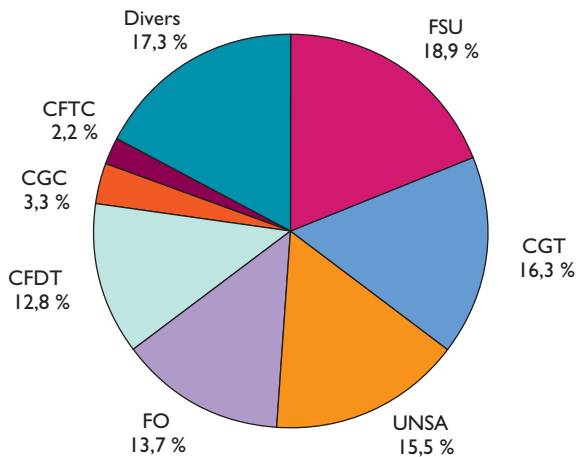
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 11-1 : Rétrospective de la participation électorale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 11-2 : Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Tableau II-4 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004. Participation électorale par catégorie hiérarchique et ensemble

	Participation électorale en pourcentage			Participation électorale ensemble		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Inscrits	Votants	%
Affaires étrangères	58,4	67,6	54,1	6 129	3 528	57,6
Affaires sociales	67,7	66,2	64,1	25 255	16 561	65,6
Agriculture	61,9	70,5	69,1	31 744	20 993	66,1
Anciens combattants	0,0	60,9	54,1	256	146	57,0
Culture	59,9	63,9	52,3	12 101	6 851	56,6
Défense	67,5	75,1	73,5	38 795	28 464	73,4
Dom-Tom (Outre-mer)	82,3	71,8	80,7	864	658	76,2
Écologie et développement durable	0,0	83,3	74,0	2 007	1 529	76,2
Économie, finances et industrie	82,3	87,2	85,3	179 439	152 897	85,2
Éducation nationale Administration	67,2	69,8	76,4	225 055	167 051	74,2
Éducation nationale Enseignement	66,4	74,9	0,0	794 906	528 319	66,5
Équipement	70,1	75,1	80,2	86 689	67 453	77,8
Industrie (Postes et Télécommunications)	64,9	75,9	68,0	3 968	2 706	68,2
Intérieur Police	77,9	79,1	76,6	120 148	92 490	77,0
Intérieur services autres que Police	74,3	78,6	74,5	35 465	26 748	75,4
Justice	83,0	76,5	75,6	52 563	40 210	76,5
Mer	72,3	78,8	75,1	1 836	1 397	76,1
Services du Premier ministre	59,1	54,3	57,4	1 551	890	57,4
Sports	63,0	0,0	0,0	3 455	2 176	63,0
Transports (Aviation civile)	83,1	85,4	87,5	9 269	7 801	84,2
Total ministères	67,4	77,6	77,1	1 631 495	1 168 868	71,6
CDC	70,9	71,1	65,6	4 768	3 265	68,5
Cemagref	79,2	79,0	64,4	648	489	75,5
CNCA	76,1	68,0	72,0	96	70	72,9
CNMSS	0,0	80,1	73,5	1 208	903	74,8
CNRS	50,6	51,8	42,7	24 837	12 532	50,5
France Télécom	78,8	78,5	72,0	131 215	102 416	78,1
Ifremer	70,8	84,3	0,0	116	89	76,7
IGN	65,2	68,8	70,3	674	453	67,2
Ined	52,7	68,8	57,7	151	86	56,9
INJSJA	53,0	54,8	0,0	303	163	53,8
Inra	60,2	62,9	60,1	8 505	5 185	61,0
Inrets	53,6	51,7	58,6	381	204	53,5
Inria	60,4	75,4	75,0	849	539	63,5
Inserm	53,4	55,8	44,1	4 644	2 469	53,2
La Poste	88,4	86,6	83,6	200 305	171 777	85,8
Météo France	78,8	75,8	0,0	2 739	2 102	76,7
Ofpra	72,1	84,2	78,2	329	249	75,7
Onac	81,4	84,6	84,5	1 222	1 025	83,9
ONF	83,1	79,0	79,3	6 247	4 958	79,4
Onic	86,3	89,8	86,1	647	569	87,9
IRD Orstom	51,5	55,4	56,5	1 484	780	52,6
Total général	68,1	79,2	77,7	2 022 863	1 479 191	73,12

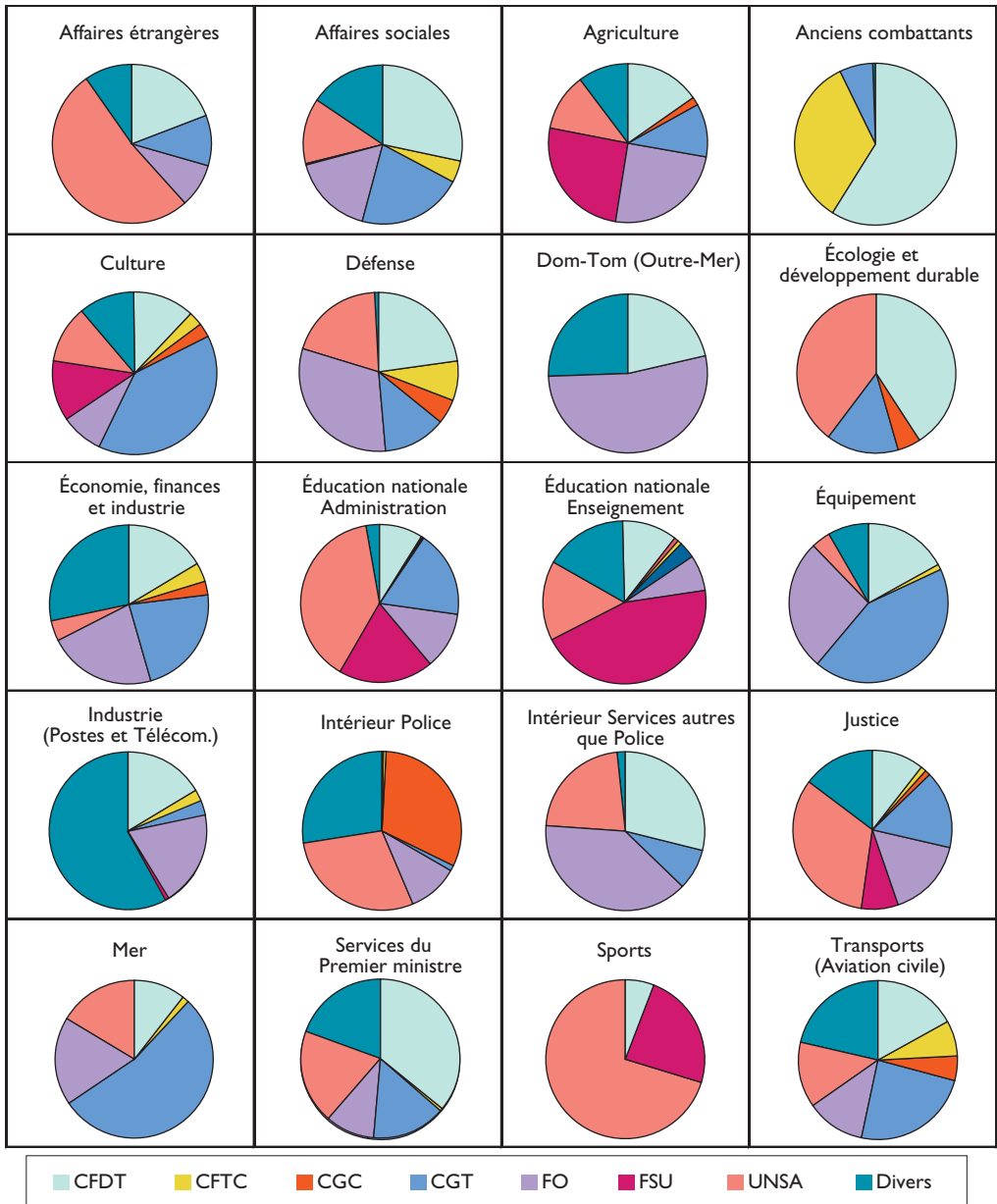
DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Attention : les cadres d'emplois des exploitants publics ne recourent pas strictement les catégories statutaires A, B, C ; ils ont dû être reclassés par approximation.

Relations professionnelles | I

Élections aux commissions administratives paritaires | I.1

Graphique 11-3 : Résultats des élections des représentants du personnel aux CAP nationales – Période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004 – Nombre d'électeurs – Toutes catégories



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Tableau II-5 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004
Nombre d'électeurs – Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Total
Affaires étrangères	655	0	0	355	305	0	1 764	331	3 410
Affaires sociales	4 592	717	0	3 474	2 649	85	2 144	2 475	16 135
Agriculture	2 783	0	371	2 225	5 006	5 514	2 497	2 186	20 581
Anciens combattants	81	47	0	9	0	0	0	0	137
Culture	800	178	182	2 578	552	783	760	727	6 560
Défense	6 225	2 283	1 652	3 491	8 380	0	5 498	171	27 699
Dom-Tom (Outre-mer)	141	0	0	0	333	0	0	159	633
Écologie et développement durable	608	0	73	220	0	0	587	0	1 488
Économie, finances et industrie	18 141	6 096	4 268	38 367	31 251	0	6 746	41 398	146 268
Éducation nationale Administration	12 020	388	324	29 359	19 638	31 314	57 186	4 288	154 517
Éducation nationale Enseignement	56 528	4 229	4 271	16 817	34 355	222 525	81 523	86 045	506 292
Équipement	10 074	666	0	28 409	17 266	487	2 443	5 434	64 779
Industrie (Postes et Télécom)	341	28	0	119	511	16	10	1 641	2 665
Intérieur Police	353	551	27 969	907	9 320	0	25 822	24 321	89 243
Intérieur services autres que Police	7 329	77	0	1 963	10 144	0	5 847	385	25 744
Justice	4 142	386	453	6 146	6 223	2 893	12 721	5 700	38 664
Mer	141	19	0	711	241	0	216	0	1 328
Services du Premier ministre	308	6	0	128	84	0	165	165	855
Sports	127	0	0	0	0	498	1 473	0	2 098
Transports (Aviation civile)	1 288	555	360	1 830	916	0	998	1 604	7 551
Total	126 676	16 225	39 922	137 107	147 173	264 115	208 399	177 029	1 116 647
CDC	802	46	48	993	262	0	923	146	3 220
Cemagref	340	0	0	68	70	0	0	0	478
CNCA	19	0	0	19	19	0	0	6	63
CNMSS	541	0	0	0	122	0	0	223	886
CNRS	3 891	0	1 675	2 694	873	2 275	909	20	12 337
France Télécom	18 283	5 364	1 589	28 150	13 264	0	1 819	28 253	96 722
Ifremer	51	0	0	0	31	0	0	0	82
IGN	236	8	0	196	8	0	0	0	448
Ined	40	0	0	40	0	0	0	0	79
INJSJA	0	0	0	0	0	0	151	0	151
Inra	2 127	1 005	0	1 765	0	0	0	88	4 985
Inrets	96	0	0	96	0	0	0	0	191
Inria	232	0	0	157	0	132	0	0	521
Inserm	598	215	410	713	0	499	0	0	2 435
La Poste	23 847	7 743	2 989	56 486	29 660	0	5 139	35 936	161 800
Météo France	0	0	0	412	473	0	179	972	2 036
Ofpra	0	0	0	121	0	0	0	114	235
Onac	309	0	0	251	370	0	0	47	977
ONF	1 415	0	50	756	546	0	1 236	599	4 602
Onic	0	96	0	341	96	0	0	0	532
IRD Orstom	366	0	0	131	184	81	0	0	762
Total général	179 868	30 702	46 683	230 495	193 151	267 102	218 755	243 433	1 410 189
Total général (en %)	12,8	2,2	3,3	16,3	13,7	18,9	15,5	17,3	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Relations professionnelles | |

Élections aux commissions administratives paritaires | | |

Tableau 11-6 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004
Nombre de sièges – Toutes catégories

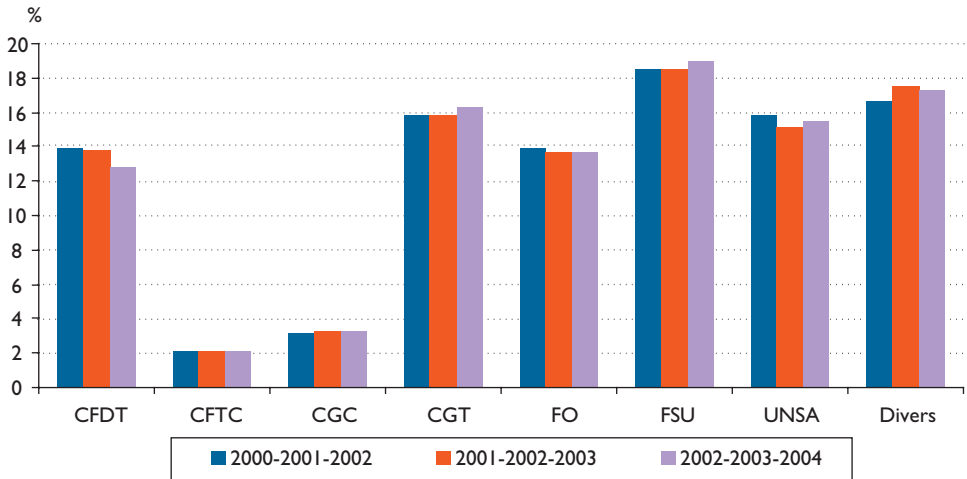
	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Affaires étrangères	14	0	0	9	6	0	36	7	5	77
Affaires sociales	41	1	0	38	13	2	29	36	2	161
Agriculture	33	0	4	31	43	58	25	20	5	218
Anciens combattants	9	6	0	0	0	0	0	0	1	16
Culture	22	1	4	53	5	22	18	13	1	140
Défense	26	13	10	9	37	0	18	9	3	125
Dom-Tom (Outre-mer)	15	0	0	0	34	0	0	12	3	64
Écologie et développement durable	6	0	1	1	0	0	5	0	0	13
Économie, finances et industrie	63	10	38	78	85	0	19	93	0	385
Éducation nationale Administration	30	0	0	30	23	48	104	12	2	249
Éducation nationale Enseignement	10	0	0	3	2	46	21	23	2	106
Équipement	37	0	0	37	38	0	6	24	0	142
Industrie (Postes et Télécom)	13	0	0	2	8	1	0	28	2	53
Intérieur Police	0	0	13	1	2	0	31	29	0	76
Intérieur services autres que Police	29	0	0	11	51	0	26	9	0	126
Justice	34	0	3	17	37	50	58	28	3	230
Mer	2	0	0	18	4	0	4	0	0	28
Services du Premier ministre	23	1	0	7	6	0	10	10	0	56
Sports	1	0	0	0	0	6	18	0	0	25
Transports (Aviation civile)	14	3	5	9	7	0	5	8	7	58
Total	421	34	78	353	400	233	434	360	36	2 348
CDC	13	0	1	10	1	0	11	0	0	35
Cemagref	23	0	0	4	2	0	0	0	0	29
CNCA	2	0	0	2	2	0	0	1	0	8
CNMSS	8	0	0	0	2	0	0	4	0	14
CNRS	20	0	6	12	9	17	3	0	8	75
France Télécom	6	1	0	8	3	0	0	6	0	24
Ifremer	7	0	0	0	3	0	0	0	1	11
IGN	8	0	0	10	0	0	0	0	0	17
Ined	6	0	0	6	0	0	0	0	0	12
INJSJA	0	0	0	0	0	0	14	0	0	14
Inra	19	8	0	15	0	0	0	0	5	47
Inrets	12	0	0	12	0	0	0	0	0	24
Inria	10	0	0	9	0	6	0	0	3	28
Inserm	9	3	4	13	0	6	0	0	3	38
La Poste	5	0	1	8	6	0	0	4	0	24
Météo France	0	0	0	1	3	0	1	10	0	15
Ofpra	0	0	0	8	0	0	0	6	0	14
Onac	19	0	0	15	18	0	0	2	0	54
ONF	9	0	3	3	9	0	6	6	0	36
Onic	0	5	0	12	5	0	0	0	1	22
IRD Orstom	17	0	0	4	8	2	0	0	0	31
Total général	614	51	93	505	470	264	469	399	57	2 920
Total général (en %)	21,0	1,7	3,2	17,3	16,1	9,0	16,0	13,7	2,0	100,0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

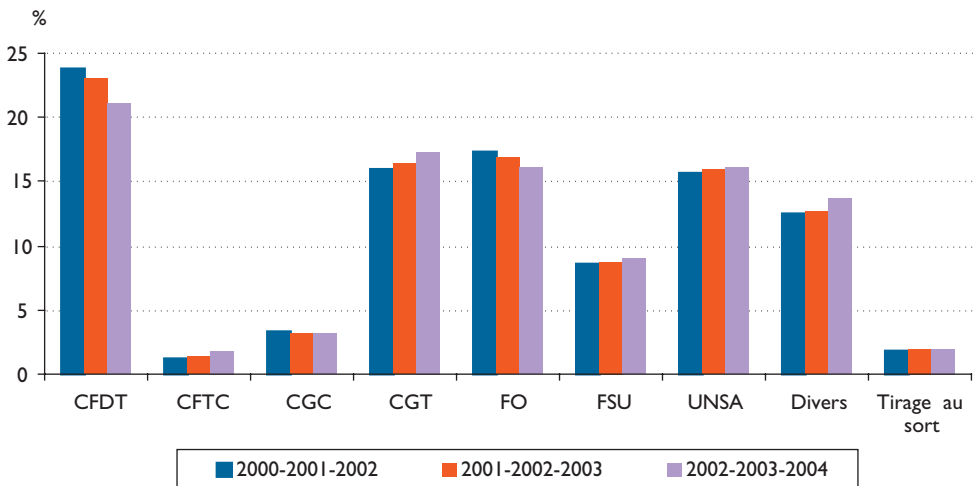
II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Graphique II-4 : Évolution du nombre de voix obtenues par les organisations syndicales



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique II-5 : Évolution du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Relations professionnelles I I

Élections aux commissions administratives paritaires I I I

Tableau II-7 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004
Résultats en voix et sièges par catégorie

En nombre d'électeurs	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Total
Catégorie A	93 604	11 065	16 469	41 178	60 421	231 891	98 772	115 468	668 868
%	14,0	1,7	2,5	6,2	9,0	34,7	14,8	17,3	100,0
Catégorie B	42 052	10 241	6 555	72 419	49 167	10 629	35 200	61 751	288 012
%	14,6	3,6	2,3	25,1	17,1	3,7	12,2	21,4	100,0
Catégorie C	44 212	9 396	23 660	116 898	83 563	24 582	84 784	66 215	453 309
%	9,8	2,1	5,2	25,8	18,4	5,4	18,7	14,6	100,0
Total des électeurs	179 868	30 702	46 683	230 495	193 151	267 102	218 755	243 433	1 410 189
% global	12,8	2,2	3,3	16,3	13,7	18,9	15,5	17,3	100,0

En nombre de sièges	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Catégorie A	300	11	71	116	126	128	146	233	29	1 158
%	25,9	0,9	6,1	10,0	10,9	11,0	12,6	20,1	2,5	100,0
Catégorie B	151	16	15	139	151	64	118	81	6	740
%	20,4	2,2	2,0	18,7	20,4	8,6	15,9	10,9	0,8	100,0
Catégorie C	163	24	7	251	193	72	205	86	22	1 022
%	15,9	2,3	0,7	24,5	18,9	7,0	20,1	8,4	2,2	100,0
Total des sièges	614	51	93	505	470	264	469	399	57	2 920
% global	21,0	1,7	3,2	17,3	16,1	9,0	16,0	13,7	2,0	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

II.2 Commission de recours du CSFPE

En 2004, 5 773 sanctions disciplinaires prononcées contre des fonctionnaires de l'État ont été dénombrées pour l'ensemble des organismes les employant. **Ce nombre, plus élevé en 2003, est également le plus important depuis les cinq dernières années.**

Comme en 2003, ces sanctions ont touché davantage les hommes (83,3 % des sanctions) que les femmes. De même, les avertissements et blâmes représentent près des trois quarts des sanctions prononcées. Enfin, comme en 2003, les sanctions des troisième et quatrième groupes, comprises

entre la rétrogradation et la révocation, restent les moins nombreuses, mais aussi les plus contestées par les agents.

Le nombre de recours auprès de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) enregistré pour l'année 2004 est très légèrement supérieur à celui de l'année 2003 (81 requêtes en 2004, contre 78 en 2003).

Il s'inscrit dans la tendance enregistrée depuis l'année 2000 à la stabilisation du nombre de recours aux alentours de 80.

III Définitions et méthodes

La commission de recours :

Créée par le décret n° 82-480 du 28 mai 1980 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, la commission de recours constitue l'une des formations spéciales de ce conseil.

Aux termes de l'article 2 du décret n° 82-480 précité, elle est compétente pour connaître des contestations relatives aux décisions de retenues ou de déchéance de droit à pension, aux mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle, à certaines décisions de refus d'inscription au tableau d'avancement, de licenciement prononcées à l'expiration de la période de mise en disponibilité, ou de sanctions des trois premiers groupes prononcées à la suite d'un manquement aux obligations statutaires, dans les conditions prévues à l'article 10 du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux agents de l'État.

Requêtes recevables devant la commission de recours :

– les contestations de sanctions de quatrième groupe (mise à la retraite d'office et la révocation) lorsqu'elles n'ont pas été proposées par le conseil de discipline à la majorité des deux tiers des membres présents ;

– les contestations des sanctions de troisième groupe lorsqu'elles portent sur l'abaissement d'échelon, le déplacement d'office, la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée supérieure à huit jours même assortie d'un sursis, lorsque le conseil de discipline a proposé une sanction moins sévère ou qu'aucune proposition soumise au conseil n'a recueilli la majorité des membres présents, y compris celle consistant à ne pas proposer de sanction ;

– les contestations des mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle ;

– les contestations des décisions de retenues sur pension et de déchéance du droit à pension prises après avis du conseil de discipline, en cas de violation par le fonctionnaire ayant définitivement cessé ses fonctions ou mis en disponibilité, de l'interdiction d'exercer une des activités privées qualifiées d'incompatibles avec la fonction publique par un décret en Conseil d'État ;

– les contestations des décisions de licenciement prises après avis de la commission administrative paritaire lorsque le fonctionnaire mis en disponibilité a refusé successivement trois postes qui lui étaient proposés en vue de sa réintégration ;

– les contestations relatives aux décisions de refus, pendant deux ans successifs, d'inscrire au tableau d'avancement un fonctionnaire ayant fait l'objet lors de l'établissement de chaque tableau annuel d'une proposition de la commission d'avancement.

Sanction disciplinaire : punition prononcée par l'autorité investie du pouvoir disciplinaire (en principe l'autorité investie du pouvoir de nomination) à l'encontre d'un fonctionnaire auteur d'un manquement à l'une de ses obligations statutaires.

Licenciement pour insuffisance professionnelle : acte par lequel l'administration rompt le lien d'emploi avec le fonctionnaire en raison de l'inaptitude au service de l'agent, et non pour des motifs disciplinaires.

Pour plus d'informations

- « Le regard des salariés sur la représentativité syndicale », Patrick Souary, Dares, Premières Synthèses, n° 22.1, mai 2002.

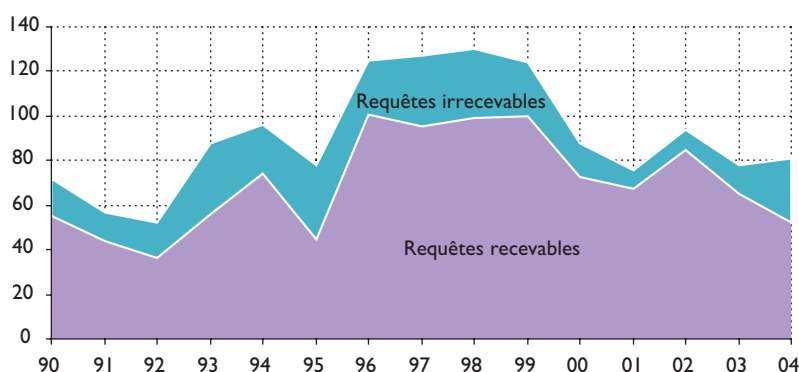
Tableau I I-8 : Évolution de l'activité de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État

Années	Requêtes déposées (a) = (b) + (c)	Requêtes recevables (b)	Requêtes irrecevables (c)	Réunions de la commission	Affaires traitées (1) (d) = (e) + (f)	Avis de rejet (e)	Recommandations (f)	Recommandations suivies
1990	72	55	17	8	29	14	15	5
1991	57	44	13	9	21	9	12	6
1992	52	36	16	8	80	35	45	5
1993	88	56	32	7	58	34	24	3
1994	96	74	22	9	68	36	32	2
1995	78	45	33	5	37	19	18	1
1996	125	101	24	11	74	36	38	3
1997	127	95	32	18	107	53	54	25
1998	130	99	31	16	83	51	32	10
1999	124	100	24	18	87 (2)	52	34	4
2000	88	73	15	18	88 (3)	49	37	14
2001	76	67	9	14	72 (2)	40	32	4
2002	94	85	9	13	65	34 (4)	28	6 (5)
2003	78	65	13	13	65 (1) (6)	33	26 (7)	5 (7)
2004	81	52	29	12	52 (8)	24	22	6 (9)

DGAFP, bureau du statut général.

- (1) Les affaires traitées comprennent une partie des requêtes recevables de l'année en cours et une partie des requêtes recevables non encore traitées de la ou les années précédentes. Pour 1997 : 26 recommandations n'ont pas été suivies. 3 décisions finales ne sont pas connues. Pour 1998 : 22 recommandations n'ont pas été suivies. Pour 1999 : 28 recommandations n'ont pas été suivies.
- (2) Un dossier du MEFI a fait l'objet d'un désistement en cours de séance.
- (3) Sur deux dossiers PTT, la commission n'a pu se prononcer sur le premier dossier, sur le second, la commission a émis un avis d'incompétence.
- (4) Pour 2002 : deux sursis à statuer et une absence d'avis.
- (5) Six recommandations suivies connues à la date du 1^{er} avril 2003 (huit non connues).
- (6) Dans six affaires la commission ne s'est pas prononcée (non-lieu à statuer, enquête complémentaire ou absence d'avis).
- (7) Pour 2003, à la date du 10 février 2004 : cinq recommandations suivies connues ; huit non suivies ; treize restées sans réponse de l'administration.
- (8) Pour 2004 sur 52 affaires, deux non-lieux à statuer et un sursis à statuer.
- (9) Pour 2004, à la date du 17 mai 2005 : six recommandations suivies, douze non suivies, quatre sans réponse.

Graphique I I-6 : Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau du statut général.

II Relations professionnelles

II.3 Commission de recours du CSFPE

Tableau II-9 : Sanctions disciplinaires en 2004

Fautes	Sexe	Sanctions prononcées													Total général	
		1 ^{er} groupe				2 ^e groupe				3 ^e groupe			4 ^e groupe			
		Avertissement		Blâme		Radiation du tableau d'avancement		Abaissement d'échelon	Exclusion temporaire pour une durée de 15 jours maximum	Déplacement d'office		Rétrogradation	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans	Mise à la retraite		Révocation
(1)	(2)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)									
Détournement, conservation de fonds, malversations	H	17	1	14	0	0	0	0	15	3	7	3	64	3	61	188
	F	4	0	6	0	0	0	0	8	2	4	2	38	7	34	105
Absences irrégulières, abandon de fonction	H	176	7	85	2	0	0	4	20	2	4	0	16	0	5	321
	F	67	2	22	1	0	0	0	5	0	0	0	1	0	3	101
Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	H	146	21	888	50	2	0	8	140	15	50	3	103	8	13	2 447
	F	230	6	156	13	0	0	2	20	6	14	0	20	0	2	469
Vol de matériel de l'administration	H	8	1	16	0	0	0	1	7	1	3	0	10	0	1	48
	F	2	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	7
Détournement, ouverture d'objets de correspondance	H	12	0	12	2	0	0	0	3	0	1	0	15	0	32	77
	F	2	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	12	2	4	23
Comportement privé affectant le renom du service	H	51	1	61	4	0	0	3	20	1	11	0	36	5	31	224
	F	3	0	8	1	0	0	2	3	0	2	1	5	0	0	25
Ivresse	H	52	18	126	6	0	0	1	83	2	6	4	88	13	4	403
	F	8	0	9	1	0	0	0	1	2	0	0	3	2	0	26
Mœurs	H	1	0	10	0	0	0	0	6	1	5	0	19	5	36	83
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	3
Condamnations pénales	H	9	0	23	0	0	0	0	4	2	0	1	22	3	26	90
	F	0	0	2	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	3	10
Dettes et chèques sans provision	H	3	0	7	1	0	0	0	4	0	0	0	0	0	1	16
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incorrections, violences, insultes	H	102	2	146	18	3	0	3	59	13	31	0	68	3	7	455
	F	25	2	20	5	0	0	2	3	3	3	0	5	0	2	70
Activité privée rémunérée	H	0	0	2	5	0	0	1	6	2	0	2	4	1	5	28
	F	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	4
Divers	H	178	3	218	2	0	0	2	5	2	3	1	15	0	1	430
	F	56	0	53	1	0	0	0	5	0	1	0	4	0	0	120
Total	H	1 755	54	1 608	90	5	0	23	372	44	121	14	460	41	223	4 810
	F	397	11	279	25	0	0	7	48	13	26	3	92	12	50	963
Total général		2 152	65	1 887	115	5	0	30	420	57	147	17	552	53	273	5 773

DGAFP, bureau du statut général.

(1) Sanction prise sans consultation de l'organisme paritaire.

(2) Sanction prise après consultation de l'organisme paritaire.

(3) Sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2^e et 3^e groupes.

(4) Sanction à titre principal.

(5) Déplacement d'office dans la résidence.

(6) Déplacement d'office hors la résidence.

Tableau 11-10 : Mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2004

	Hommes	Femmes	Total
Reclassement	2	4	6
Mise à la retraite	3	2	5
Licenciement pour insuffisance professionnelle	38	37	75
Total	43	43	86

DGAFP, bureau du statut général.

I I Relations professionnelles

11.3 Grèves

En 2004, 491 650 journées de grève ont été comptabilisées dans l'ensemble des départements ministériels et à La Poste. Parmi les mouvements sociaux enregistrés, six ont présenté un caractère interministériel. **Ils ont notamment**

porté sur le projet de loi de décentralisation, sur la politique de réforme de l'État, sur la réforme de l'assurance maladie et sur la politique salariale du Gouvernement.

III Définitions et méthodes

La DGAFP collecte des renseignements statistiques relatifs aux mouvements de grève dans l'ensemble des départements ministériels, qui eux-mêmes collectent et agrègent les informations transmises par leurs services. Ainsi, ces statistiques font apparaître le nombre de journées perdues pour fait de grève concernant les agents publics en poste en administration centrale et dans les services déconcentrés de chaque ministère, ainsi qu'au sein des établissements publics administratifs, des

établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics à caractère scientifique et technologique placés sous leur tutelle. Cette enquête prend en compte les mouvements d'ampleur nationale, ainsi que les mouvements d'ampleur ministérielle, locale ou sectorielle. Elle est réalisée en début d'année civile « n » et porte sur l'année « n-1 ».

Pour plus d'informations

- « Les conflits du travail en 2002 et 2003 », *Premières Synthèses*, 2005, 05 n° 18.4, Alexandra Carlier, Victor De Oliveira.

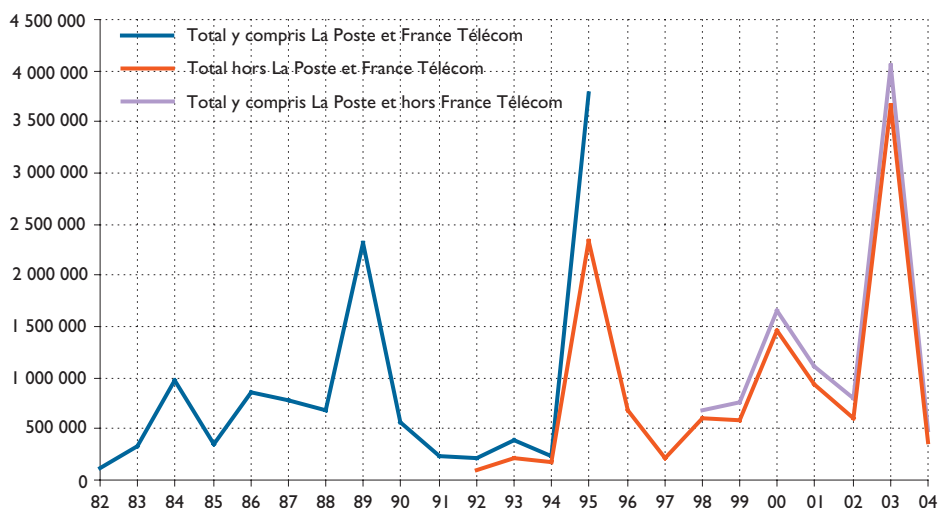
Tableau II-II : Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État en 2004

	Nombre de journées de grève
Affaires étrangères	19
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	5 377
Aviation civile	725
Caisse des dépôts et consignations	9
Culture et Communication	1 282
Défense	1 487
Écologie et Développement durable	34
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	311 987
Économie, Finances et Industrie	29 575
Emploi, Travail, Cohésion sociale, Solidarités, Santé, Famille	3 128
Équipement, Transports, Aménagement du territoire, Tourisme et Mer	17 750
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	74
Jeunesse, Sports et Vie associative	56
Justice	2 395
Outre-mer	1
Premier ministre (services généraux)	1
La Poste	117 750
France Télécom	NC
Total (hors La Poste)	373 900
Total (y compris La Poste)	491 650

DGAFP, bureau du statut général.

(1) Les chiffres concernant La Poste ne distinguent pas les agents publics des salariés de droit privé.

Graphique II-7 : Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève (1)



DGAFP, bureau du statut général.

(1) En équivalent jours.

12 Politique sociale

12.1 Crédits sociaux

Le ministère chargé de la fonction publique, en liaison avec le ministère du Budget, fixe chaque année le taux de prestations d'action sociale, appelées prestations à réglementation commune. Ces prestations présentées dans le tableau I-1 sont gérées et financées par chaque administration, mais leur cadre juridique est défini par le ministère chargé de la fonction publique.

Au 1^{er} janvier 2005, la plupart des prestations d'action sociale à réglementation commune ont été revalorisées de 1,4 % par rapport à 2004.

Par ailleurs, la DGAFP dispose de moyens budgétaires pour développer des prestations d'action sociale spécifiquement interministérielles ainsi que des actions en faveur des travailleurs handicapés. Le montant total de ces crédits s'est élevé à 127,61 M€ en 2004 et à 58,98 M€ en 2005. L'écart entre la dotation 2004 et celle accordée en 2005 s'explique par les conséquences du **transfert de la gestion des prestations familiales** aux caisses d'allocations familiales qui conduit le ministère de la Fonction publique à ne plus être tenu de financer la prestation service crèche dont le montant s'élevait, en 2004, à 55,09 M€. En conséquence, ces crédits ne figurent plus au budget des services généraux du Premier ministre dès 2005.

L'enveloppe de 127,61 M€, attribuée au titre de l'année 2004, est consacrée pour l'essentiel au financement de prestations individuelles : le chèque vacances pour un montant de 35,65 M€ ; l'aide ménagère à domicile en faveur des retraités pour un montant de 18,73 M€ ; l'aide et le prêt au logement des fonctionnaires pour un montant de 2,85 M€. Des crédits sont également consacrés à l'insertion des personnes handicapées pour un montant de 7,64 M€. Il s'agit de crédits qui sont délégués aux différents ministères pour leur permettre de mener une politique active en faveur de leurs agents souffrant d'un handicap. Enfin, cette enveloppe est aussi consacrée au financement de travaux dans les restaurants interadministratifs (RIA) et aux réservations de logements. En 2004, dix RIA ont bénéficié d'une aide financière apportée par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, pour un montant global de 975 783 €. Les opérations de réservations de logements ont principalement concerné la région Ile-de-France et la région Rhône-Alpes.

Enfin, les ministères disposent de crédits propres qu'ils consacrent à leur action sociale et dont l'essentiel est inscrit sur leur chapitre 33-92. Pour 2004, le montant s'élève à 532,278 M€, soit une progression de 1,5 % par rapport à 2003.

III Définitions et méthodes

Les crédits budgétaires ministériels d'action sociale sont inscrits sur le chapitre 33-92 des différents ministères. S'agissant de l'action sociale interministérielle et des interventions en faveur des agents handicapés, une grande majorité des crédits est

inscrite sur les chapitres 33-94 et 34-94 de la DGAFP. S'agissant des crédits d'investissement pour des opérations interministérielles en matière d'action sociale et d'aide aux agents handicapés, ils sont inscrits sur le chapitre 57-06 de la DGAFP.

Pour plus d'informations

- **Lois de finances 2004 et 2005.**

Tableau 12-1 : Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune

Prestations	Taux en euros au 01.01.03	Taux en euros au 01.01.04	Taux en euros au 01.01.05
Restauration			
— prestation repas	1,00	1,02	1,03
Aide à la famille			
— prestation pour la garde des jeunes enfants	2,55	2,60	2,64
— allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	18,96	19,30	19,57
Subventions pour séjours d'enfants			
— en colonies de vacances			
• enfants de moins de 13 ans	6,08	6,19	6,28
• enfants de 13 à 18 ans	9,22	9,39	9,52
— en centres de loisirs sans hébergement			
• journée complète	4,41	4,49	4,55
• demi-journée	2,20	2,24	2,27
— en maisons familiales de vacances et gîtes			
• séjours en pension complète	6,40	6,52	6,61
• autre formule	6,08	6,19	6,28
— séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif			
• forfait de 21 jours ou plus	63,11	64,25	65,16
• pour les séjours d'une durée inférieure (par jour)	3,01	3,06	3,1
— séjours linguistiques			
• enfants de moins de 13 ans	6,08	6,19	6,28
• enfants de 13 à 18 ans	9,22	9,39	9,52
Enfants handicapés (1)			
— allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	132,72	135,11	137,02
— allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans (1)	104,30	106,18	108,41
— séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,37	17,68	17,93

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Le taux indiqué est égal à 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales arrêlée au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Tableau 12-2 : Répartition des crédits sociaux gérés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action de 2003 à 2005 (crédits en loi de finances initiale en millions d'euros)

Prestations interministérielles	2003	2004	2005
Aides au logement	3,8	2,85	1,83
Aide ménagère à domicile en faveur des retraités	20,51	18,73	15,23
Chèques-vacances	33,50	35,65	30,65
Prestations de service « crèches » (2)	55,62	55,09	—
CIAS déconcentrés (SRIAS)	1,5	1,82	1,82
Équipements logements RIA (3)	14,5	4	2,4
Insertion des travailleurs handicapés (4)	5,1	7,64	7,62
Revalorisation des prestations interministérielles (5)	2,6	—	—
Fonds pour le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie (6)	1,83	1,83	1,83
Total	137,13	127,61	58,98

DGAFP, bureau des affaires sociales.

- (1) Chapitres 33-94, 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.
- (2) À compter de l'année 2005 et du versement par les caisses d'allocations familiales des prestations familiales dues aux agents de l'État, la prestation de service crèches n'est plus due à la Caisse nationale des allocations familiales.
- (3) Les crédits appelés à financer les équipements et les logements interministériels sont inscrits au chapitre 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.
- (4) Les crédits appelés à financer cette action en faveur de l'insertion des personnes handicapées sont inscrits aux chapitres 34-94, 43-02 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.
- (5) À compter de l'année 2003, les crédits correspondant à la revalorisation des taux des prestations individuelles d'action sociale interministérielle ne sont plus inscrits sur les crédits des services généraux du Premier ministre puis répartis entre les différents départements ministériels. Ils sont, en effet, directement intégrés dans les crédits ministériels, après négociation du montant de la revalorisation entre les ministres chargés de la Fonction publique et du Budget.
- (6) La cotisation au fonds pour le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie a été créée en 2003, à la suite de la mise en place de l'aide personnalisée à l'autonomie.

12 Politique sociale

12.1 Crédits sociaux

Tableau 12-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale

(en millions d'euros)

Ministères	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Affaires étrangères	3,666	3,787	5,102	5,241	5,238	5,669	5,659	5,663	5,661
Travail, Santé et Solidarité	5,558	5,920	5,793	6,796	7,711	8,690	15,690	16,142	8,889
Emploi	4,996	5,412	6,069	6,098	6,250	6,527	—	—	7,812
Agriculture et Pêche	7,799	8,182	8,839	9,420	9,755	9,979	9,980	10	10,24
Aménagement du territoire	0,044	0,044	0,056	0,056	0,048	0,048	—	—	—
Anciens combattants	0,726	0,715	1,096	—	—	—	—	—	—
Coopération	0,604	0,584	—	—	—	—	—	—	—
Culture	3,073	3,531	3,531	3,663	3,740	3,815	3,843	3,94	4,595
Défense	102,865	101,927	96,592	94,058	94,470	94,448	99,883	102,129	107,09
Outre-mer	0,297	0,297	0,297	0,335	0,351	0,361	0,361	0,362	0,397
Économie, Finances et Industrie	94,441	94,346	114,027	116,656	119,511	119,842	121,479	121,946	123,191
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche	57,763	57,763	58,034	58,797	63,370	63,330	64,991	61,332	62,02
Écologie et Développement durable	0,453	0,470	0,534	0,573	0,651	0,714	0,731	0,729	0,694
Équipement, Logement, Transport, Tourisme et Mer	21,517	22,078	22,094	22,517	22,532	22,733	22,431	23,121	22,57
Industrie	3,023	2,979	—	—	—	—	—	—	—
Intérieur	24,788	30,124	32,411	32,432	32,737	31,067	32,567	32,34	34,253
Sports	0,532	0,532	0,532	0,532	0,532	0,577	0,577	0,578	0,578
Justice	12,213	13,280	14,417	15,829	17,141	18,284	19,496	20,412	21,25
Mer	0,178	0,188	0,189	0,183	0,177	—	—	—	—
Premier ministre									
— services généraux	0,527	0,527	0,527	0,802	0,802	0,817	0,817	0,879	0,929
— SGDN	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	—	—	—
— Plan	0,084	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,075
— Aménagement du territoire	—	—	—	—	—	—	0,048	0,048	0,055
Enseignement supérieur, Recherche	0,247	0,271	—	—	—	—	—	—	—
Tourisme	0,137	0,137	0,137	0,140	0,140	0,140	—	—	—
Action sociale interministérielle (1)	97,008	137,204	137,966	118,148	130,496	129,828	118,979	124,941	53,76
— fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (2)	—	—	—	2,287	2,287	4,573	6,860	7,64	7,64
Total	442,547	490,382	508,327	494,647	518,023	521,526	524,468	532,278	471,699

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Dont 230 MF (35,063 millions d'euros) en 1998 et en 1999 (crédits exceptionnels issus de l'accord salarial).

(2) Non compris le crédit inscrit en LFR 2001 d'un montant de 1,981 million d'euros (13 MF).

Tableau 12-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle en 2004

Nature des opérations	Montant en euros
RESTAURANTS – études préalables	
Carcassonne	140 000
Châteauroux	40 000
Pau Tourasse	100 000
Nancy Thiry	20 000
Sous-total	300 000
RESTAURANTS – rénovation et extension (ingénierie)	
Périgueux	200 000
Pau Tourasse	100 000
Bourges	114 400
Laon Auriac	9 395
Sous-total	423 795
RESTAURANTS – travaux urgents et actualisation	
Annecy	50 000
Perpignan	19 000
Alençon	182 988
Sous-total	251 988
Total restaurants	975 783
LOGEMENTS – réservations	
Alsace	300 000
Île-de-France	2 921 744
Rhône-Alpes	1 380 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	445 250
Total logements	5 046 994
Total général	6 022 777

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Participation financière sur crédits interministériels (budget 2004).

12 Politique sociale

12.2 Congés maladie

Sur l'année 2003, les agents civils des ministères, qu'ils soient fonctionnaires ou non-titulaires, se sont arrêtés **13 jours en moyenne pour maladie**, 7 jours pour les congés de maladie ordinaire et 6 jours pour les accidents du travail, longue maladie et maladie de longue durée.

Plus de neuf congés sur dix sont des congés ordinaires ; ils ne représentent pourtant que 57 % des jours d'arrêt pour maladie. Les congés ordinaires de maladie d'au moins quatre jours concernent 28 % des agents et un peu plus de la moitié des jours de congés. **Ceux de moins de 4 jours concernent 21 % des agents mais seulement 5 % des jours d'arrêt pour maladie.**

Les congés de longue durée, longue maladie et accidents du travail concentrent 43 % des journées d'arrêt sur l'année 2003, mais ne représentent que 6,5 % des arrêts. Peu de personnes sont concernées. Ainsi, au cours de l'année 2003, seuls 12 agents pour mille ont été arrêtés en longue maladie pour près de 20 % des journées

d'absences. De même, 8 pour mille sont en arrêt pour maladie de longue durée, 17 pour mille en accident du travail pour 17 % et 6 % du volume des jours de congé. **Au total, 43 % des jours de congés maladie sont le fait de 3,7 % des agents.**

Les ministères dont les agents ont des missions de « terrain » font tous état d'un pourcentage de jours de maladie ou de congés ordinaires de maladie supérieur à la moyenne de l'ensemble des effectifs.

Pour l'Intérieur, la Justice et dans une moindre mesure la Défense et l'Équipement, le taux d'accident de service ou de travail est plus élevé que la moyenne, allant jusqu'à 13 % des effectifs dans les rangs de la Police nationale.

Les longues maladies et les maladies de longue durée concernent des pathologies spécifiques indépendantes des missions des ministères. On les trouve dans des proportions pratiquement équivalentes dans chaque ministère.

III Définitions et méthodes

Dans le cadre de l'enquête sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, les directions de personnels ont été interrogées sur les congés de maladies courant sur l'année 2003.

Toutes les administrations ont été saisies (circulaire FP9/03 n° 93 du 15 décembre 2003) et ont répondu à l'enquête qui couvre 85 % des effectifs concernés, réalisée sous forme de sondage. Les administrations centrales et les services ministériels départementaux et régionaux de Bourgogne, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes, ont fourni des résultats qui ont été redressés à partir du fichier de paie des agents de l'État. Les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation nationale ont pu donner des informations pour tout leur personnel à partir de leur SIRH ministériel (hors enseignement supérieur).

L'exploitation statistique a été réalisée sur les différents types de congés maladie, leur durée et les effectifs concernés.

Le champ

L'enquête porte sur les agents civils en fonction (non militaires) de l'État, les fonctionnaires comme les non-titulaires en position d'activité. Cependant, certains services n'ont pas pu être enquêtés : les services extérieurs des ministères des

Affaires étrangères (ambassades) et de l'Outre-mer n'entraient pas dans le champ de l'enquête.

Cette enquête est la première du genre sur les absences pour maladie dans l'ensemble de la fonction publique de l'État. Elle donne des ordres de grandeur sur lesquels il est possible de tirer des premières conclusions.

Typologie des congés de maladie :

Le congé ordinaire de maladie : durée maximale d'un an. Il est géré avec décompte du congé maladie fractionné, dit « décompte de l'année de référence mobile »

Le congé de longue maladie : durée maximale de trois ans.

Le droit à ce congé est octroyé pour l'une des affections suivantes lorsqu'elle est devenue invalidante : hémopathies graves, insuffisances respiratoires, hypertension, lèpre mutilante, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif, collagénoses, endo-crinopathies...

Par ailleurs, après avoir épuisé un an de congé longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint d'une des cinq maladies suivantes : tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave ou acquis,

est placé en **congé de longue durée** (décret n° 97-815 du 1^{er} septembre 1997).

Le congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions : le congé est prolongé jusqu'à la reprise des fonctions.

Les indicateurs

Proportion d'agents absents pour cause de maladie : nombre d'agents ayant posé au moins un congé de maladie d'un certain type sur l'ensemble de la population observée en %.

Proportion de congés de maladie : nombre de congés posés selon le type de congé de maladie en %.

Proportion des jours de congés de maladie : volume des jours réparti selon le type de congé de maladie en %.

Nombre moyen de jours d'arrêts : nombre de jours d'arrêt réparti sur l'ensemble de la population observée (indicateur théorique).

Pour plus d'informations

- *Les dépenses d'indemnités journalières, Rapport présenté par Eric Gissler, « Rapport IGF » n° 2003-M-049-01, Rapport IGAS n° 2003-130, octobre 2003.*

12 Politique sociale

12.2 Congés maladie

Tableau 12-5 : Proportion d'agents ayant pris un congé de maladie en 2003

(en %)

	Agents ayant pris au moins un congé ordinaire de maladie		Agents ayant pris au moins un congé de maladie de type long		
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée
Affaires étrangères (1)	20,2	27,7	1,2	1,4	1,2
Agriculture	13,6	28,0	0,8	1,1	0,8
Culture	7,9	25,5	2,3	1,1	0,6
Défense	23,3	37,9	3,3	1,3	1,1
Économie et Finances	23,3	30,0	0,7	1,0	0,8
Éducation enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Éducation : non-enseignants (2)	16,8	27,1	1,8	1,4	0,8
Emploi et Solidarité	31,8	30,0	0,7	1,7	1,0
Équipement	12,1	26,8	3,3	1,3	0,6
Intérieur	18,0	33,1	6,2	1,0	0,9
<i>dont Police nationale</i>	<i>17,7</i>	<i>35,5</i>	<i>7,7</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>
Jeunesse et Sports	11,2	16,4	1,1	0,5	0,3
Justice	18,7	36,2	4,1	1,1	0,6
Outre-mer (1)	31,1	38,8	2,8	2,8	1,7
Services du Premier ministre	15,8	26,4	1,7	0,9	0,2
Total hors enseignants	18,3	29,8	2,6	1,2	0,8
Éducation enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Total	20,9	27,6	1,7	1,2	0,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Note de lecture : ces proportions d'agents ne s'additionnent pas, un agent peut en effet avoir eu recours à deux types de congé différents la même année.

Tableau 12-6 : Répartition du volume des jours de maladie selon le type de congé en 2003

(en %)

	Jours de maladie ordinaire			Jours de maladie de type long			Total des jours de congé pour maladie
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée	
Affaires étrangères (1)	12,2	39,4	51,6	2,8	16,6	28,9	100,0
Agriculture	3,3	50,3	53,6	8,1	18,5	19,9	100,0
Culture	2,3	45,2	47,5	11,4	28,0	13,1	100,0
Défense	4,3	57,3	61,6	7,8	16,1	14,6	100,0
Économie et Finances	7,5	55,6	63,1	2,1	16,7	18,1	100,0
Éducation enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Éducation : non enseignants (2)	3,4	50,8	54,3	6,2	22,4	17,2	100,0
Emploi et Solidarité	7,1	47,5	54,6	2,8	25,7	16,9	100,0
Équipement	3,3	50,5	53,8	10,0	22,9	13,3	100,0
Intérieur	3,2	52,2	55,4	15,3	12,6	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	2,9	52,7	55,5	17,5	11,1	15,8	100,0
Jeunesse et Sports	5,5	44,4	49,8	5,4	31,2	13,6	100,0
Justice	3,7	61,6	65,3	8,6	16,1	10,0	100,0
Outre-mer (1)	4,8	43,7	48,4	6,5	27,4	17,7	100,0
Services du Premier ministre	5,5	61,0	66,5	3,8	20,5	9,2	100,0
Total hors enseignants	4,2	52,8	57,0	7,9	19,0	16,1	100,0
Éducation enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Total	5,0	51,9	56,9	5,8	20,0	17,2	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

12 Politique sociale

12.2 Congés maladie

Tableau 12-7 : Répartition des congés de maladie selon le type en 2003

(en %)

	Congés ordinaires de maladie			Congés de maladie de type long				Ensemble des congés de maladie
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée	Total	
Affaires étrangères (1)	34,4	61,4	95,9	1,9	1,4	0,9	4,1	100,0
Agriculture	24,2	69,9	94,1	1,3	2,4	2,2	5,9	100,0
Culture	32,2	53,8	86,0	10,2	2,6	1,2	14,0	100,0
Défense	27,7	63,2	90,9	4,3	1,1	3,7	9,1	100,0
Économie et Finances	37,9	59,0	96,9	1,0	1,2	1,0	3,1	100,0
Éducation enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Éducation : non enseignants (2)	33,5	59,8	93,3	3,2	2,3	1,3	6,7	100,0
Emploi et Solidarité	48,9	47,6	96,6	0,8	1,7	1,0	3,4	100,0
Équipement	27,6	62,0	89,5	5,1	2,1	3,3	10,5	100,0
Intérieur	24,6	58,7	83,3	10,1	5,6	1,0	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	<i>23,5</i>	<i>61,2</i>	<i>84,7</i>	<i>13,4</i>	<i>0,9</i>	<i>1,0</i>	<i>15,3</i>	<i>100,0</i>
Jeunesse et Sports	35,6	58,3	93,9	3,4	1,9	0,8	6,1	100,0
Justice	24,3	67,1	91,4	4,8	3,1	0,7	8,6	100,0
Outre-mer (1)	40,8	52,9	93,7	2,9	2,1	1,3	6,3	100,0
Services du Premier ministre	38,5	57,5	96,0	2,5	1,2	0,3	4,0	100,0
Total hors enseignants	31,2	60,3	91,5	4,3	2,6	1,6	8,5	100,0
Éducation enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Total	38,1	55,4	93,5	3,0	2,2	1,3	6,5	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Tableau 12-8 : Nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie en 2003 Indicateur théorique

	Nombre moyen de jours de congé ordinaire de maladie (moins 3 jours et plus de 4 jours) par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt de maladie (tous types de congés) par agent
Affaires étrangères (1)	7	13
Agriculture	6	12
Culture	7	15
Défense	10	16
Économie et Finances	8	12
Éducation enseignants	6	11
Éducation : non enseignants (2)	7	13
Emploi et Solidarité	8	14
Équipement	8	15
Intérieur	9	17
<i>dont Police nationale</i>	<i>11</i>	<i>19</i>
Jeunesse et Sports	3	6
Justice	10	15
Outre-mer (1)	11	23
Services du Premier ministre	6	9
Total hors enseignants	8	14
Éducation enseignants	6	11
Total	7	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

Note de lecture : le nombre moyen de jours est le nombre total de jours pris pour maladie rapporté à l'ensemble de la population enquêtée.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

En 2003, 60 000 accidents de travail et 9 500 accidents de trajet sont survenus dans les ministères et établissements publics sous tutelle. Ces résultats traduisent une augmentation par rapport à 2002, mais une grande partie de cette hausse est imputable à la direction de la Police nationale, dont l'effectif recensé a doublé et où le taux d'accidents a augmenté.

Les accidents du travail sont en augmentation légère dans les ministères, hors Police, et les accidents de trajet sont à un niveau stable. Le taux d'accidents de travail passe de 1,9 % à 2,0 % de 2002 à 2003, le nombre moyen de jours d'arrêt par agent en fonction, de 0,33 à 0,34 jour. Le taux d'accidents de trajet est stable à 0,4 % et le nombre moyen de jours d'arrêt l'est aussi à 0,10.

Certains ministères sont, de par leurs fonctions, plus soumis que d'autres au risque d'accidents du travail. L'administration de la Police recense 11 000 accidents de travail, soit 7,7 % de son effectif, La Poste 18 200 soit 5,9 %. Le taux est de 5,0 % au ministère de l'Équipement et 4,9 % à la Justice. Au ministère de la Défense,

pour 100 agents, on compte 3,4 accidents du travail. L'Enseignement scolaire concentre 38 % des accidents des ministères, mais le taux d'accidents de 1,7 %, est moins important que dans les administrations citées. Celui-ci est particulièrement bas au ministère de l'Économie (0,6 %). Pour toutes ces grandes administrations, sauf La Poste et le ministère de la Défense, le taux d'accidents du travail est en augmentation.

Les évolutions dans la Police affectent les résultats des accidents du travail pour le total des ministères. Le taux d'accidents de travail augmente de 2,1 % en 2002, à 2,5 % en 2003, le nombre moyen de jours occasionnés de 0,34 à 0,37 jour par agent.

La proportion d'accidents de trajet varie de manière moins contrastée entre les grandes administrations. Dans l'Enseignement scolaire et l'Économie, le taux d'accident de trajet est de 0,3 %. La Police et l'Équipement sont à un niveau supérieur : 0,5 %. Le ministère de la Défense et La Poste sont à 0,6 %. Le ministère de la Justice à 0,8 %.

III Définitions et méthodes

Accidents du travail : accidents de service des fonctionnaires et accidents du travail des agents non-titulaires. Ils surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Parmi les accidents de travail, on inclut les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles.

Accidents de trajet : surviennent lors du parcours entre le lieu du travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Le champ : les administrations ont mis en place progressivement cette enquête. Certains ministères ne sont pas encore parvenus à recenser tous leurs services, mais la couverture progresse chaque année. En 2003, la direction de la Police nationale a donné une réponse qui couvre 142 300 agents, contre 70 000 en 2002.

Au total, tous les ministères répondent totalement ou partiellement, sauf celui de l'Enseignement supérieur. Aux ministères s'ajoutent un certain nombre d'établissements publics, parmi lesquels La Poste et la Caisse des dépôts et consignations. Ce champ recouvre 1 990 500 agents en 2003.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002 », Roger Martinez, *RésulStats*, n° 8-2004, DGAFP, novembre 2004.
- « Les conditions de travail dans la fonction publique », n° 40.1, octobre 2003, Dares, Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.
- « Le travail est rendu responsable d'un problème de santé sur cinq », n° 19.1, mai 2004, Dares, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

Tableau 12-9 : L'ensemble des accidents en 2002 et 2003

Accidents	Nombre		Nombre/effectif (en %)		Jours d'arrêt		Nombre moyen de jours d'arrêt	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
De travail	52 684	60 000	2,7	3,0	1 008 450	945 135	0,53	0,47
De trajet	8 990	9 451	0,5	0,5	247 833	215 847	0,13	0,11
Total	61 674	69 451	3,2	3,5	1 256 283	1 160 982	0,65	0,58

Effectif couvert par l'enquête (1) :

- en 2002 : 1 919 210 ;

- en 2003 : 1 990 512.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Certains ministères n'ont répondu que pour une partie de leurs services, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

Tableau 12-10 : Évolution des accidents de travail et de trajet de 2002 à 2003
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents/effectif (en %)		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Ministère, direction								
Affaires étrangères	77	75	0,6	0,7	1 969	3 098	0,14	0,28
Affaires sociales et Travail	543	438	2,0	1,6	11 801	10 601	0,44	0,40
Agriculture	812	978	2,8	3,2	13 617	16 459	0,47	0,54
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	458	428	3,3	3,1	6 059	7 853	0,44	0,57
Défense (<i>personnels civils</i>)	3 664	3 653	4,0	4,0	73 042	63 133	0,80	0,70
Écologie et Développement durable	37	51	1,5	2,0	541	593	0,22	0,24
Économie, Finances et Industrie	1 707	1 758	0,9	0,9	30 834	32 482	0,16	0,17
Éducation (<i>administration centrale</i>)	70	78	2,0	2,3	1 043	1 847	0,30	0,54
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	17 290	18 472	2,0	2,1	336 300	355 528	0,39	0,40
Équipement et Tourisme	4 653	4 638	5,1	5,5	82 120	78 479	0,90	0,93
Équipement (<i>aviation civile</i>)	178	167	1,5	1,4	1 977	3 160	0,17	0,27
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	863	855	2,3	2,5	14 065	16 885	0,37	0,49
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	4 505	11 731	6,4	8,2	38 475	105 342	0,55	0,74
Jeunesse et Sports	169	168	2,3	2,5	4 542	5 164	0,63	0,78
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	3 313	3 623	5,5	5,7	51 428	48 878	0,85	0,78
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	17	21	1,5	1,8	59	201	0,05	0,17
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	7	6	2,6	2,1	523	396	1,92	1,38
Services du Premier ministre	66	58	3,0	2,3	953	674	0,43	0,27
Ira	3	3	0,4	0,4	239	20	0,35	0,03
Total des ministères	38 432	47 201	2,5	2,9	669 587	750 793	0,44	0,47
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	211	204	2,1	2,2	3 797	2 243	0,37	0,24
Tutelle Éducation nationale	1 124	1 213	4,9	6,1	34 134	29 962	1,48	1,50
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	369	558	1,0	1,6	4 251	10 330	0,12	0,29
Caisse des dépôts et consignations	100	82	2,0	1,7	1 937	1 149	0,39	0,24
La Poste	21 438	20 193	6,6	6,6	542 577	366 505	1,68	1,19
Total des établissements publics	23 242	22 250	5,8	5,9	586 696	410 189	1,47	1,09
Total général	61 674	69 451	3,2	3,5	1 256 283	1 160 982	0,65	0,58

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

Tableau 12-11 : Évolution des accidents de travail de 2002 à 2003
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents/effectif (en %)		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Ministère, direction								
Affaires étrangères	47	38	0,3	0,3	1 262	1 945	0,09	0,17
Affaires sociales et Travail	294	259	1,1	1,0	6 065	4 424	0,23	0,17
Agriculture	678	818	2,3	2,7	10 283	13 032	0,35	0,43
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	304	273	2,2	2,0	3 635	4 164	0,26	0,30
Défense (<i>personnels civils</i>)	3 101	3 081	3,4	3,4	55 827	46 718	0,61	0,52
Écologie et Développement durable	20	31	0,8	1,2	126	216	0,05	0,09
Économie, Finances et Industrie	1 026	1 121	0,5	0,6	16 198	17 990	0,09	0,10
Éducation (<i>administration centrale</i>)	34	39	1,0	1,1	427	1 064	0,12	0,31
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	14 227	15 366	1,6	1,7	263 384	279 835	0,30	0,31
Équipement et Tourisme	4 252	4 237	4,6	5,0	71 693	70 644	0,78	0,83
Équipement (<i>aviation civile</i>)	122	127	1,0	1,1	1 101	2 528	0,09	0,21
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	500	519	1,3	1,5	7 660	9 268	0,20	0,27
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	4 274	10 969	6,1	7,7	35 070	96 387	0,50	0,68
Jeunesse et Sports	137	135	1,9	2,0	3 646	3 779	0,50	0,57
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	2 813	3 097	4,6	4,9	37 961	39 523	0,63	0,63
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	7	10	0,6	0,8	18	68	0,02	0,06
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	6	3	2,2	1,0	496	154	1,82	0,53
Services du Premier ministre	40	34	1,8	1,4	593	353	0,27	0,14
Ira	2	2	0,3	0,3	94	9	0,14	0,01
Total des ministères	31 884	40 159	2,1	2,5	515 539	592 101	0,34	0,37
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	164	128	1,6	1,4	2 243	1 219	0,22	0,13
Tutelle Éducation nationale	1 016	1 083	4,4	5,4	30 303	25 490	1,32	1,28
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	276	368	0,8	1,0	2 389	4 967	0,07	0,14
Caisse des dépôts et consignations	51	37	1,0	0,8	1 280	394	0,26	0,08
La Poste	19 293	18 225	6,0	5,9	456 696	320 964	1,41	1,05
Total des établissements publics	20 800	19 841	5,2	5,3	492 911	353 034	1,24	0,94
Total général	52 684	60 000	2,7	3,0	1 008 450	945 135	0,53	0,47

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

Tableau 12-12 : Évolution des accidents de trajet de 2002 à 2003
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents/effectif (en %)		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Ministère, direction								
Affaires étrangères	30	37	0,2	0,3	707	1 153	0,05	0,10
Affaires sociales et Travail	249	179	0,9	0,7	5 736	6 177	0,21	0,23
Agriculture	134	160	0,5	0,5	3 334	3 427	0,11	0,11
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	154	155	1,1	1,1	2 424	3 689	0,17	0,27
Défense (<i>personnels civils</i>)	563	572	0,6	0,6	17 215	16 415	0,19	0,18
Écologie et Développement durable	17	20	0,7	0,8	415	377	0,17	0,15
Économie, Finances et Industrie	681	637	0,4	0,3	14 636	14 492	0,08	0,08
Éducation (<i>administration centrale</i>)	36	39	1,0	1,1	616	783	0,18	0,23
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	3 063	3 106	0,4	0,3	72 916	75 693	0,08	0,08
Équipement et Tourisme	401	401	0,4	0,5	10 427	7 835	0,11	0,09
Équipement (<i>aviation civile</i>)	56	40	0,5	0,3	876	632	0,07	0,05
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	363	336	1,0	1,0	6 405	7 617	0,17	0,22
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	231	762	0,3	0,5	3 405	8 955	0,05	0,06
Jeunesse et Sports	32	33	0,4	0,5	896	1 385	0,12	0,21
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	500	526	0,8	0,8	13 467	9 355	0,22	0,15
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	10	11	0,9	0,9	41	133	0,04	0,11
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	1	3	0,4	1,0	27	242	0,10	0,84
Services du Premier ministre	26	24	1,2	1,0	360	321	0,16	0,13
Ira	1	1	0,1	0,1	145	11	0,21	0,01
Total des ministères	6 548	7 042	0,4	0,4	154 048	158 692	0,10	0,10
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	47	76	0,5	0,8	1 554	1 024	0,15	0,11
Tutelle Éducation nationale	108	130	0,5	0,7	3 831	4 472	0,17	0,22
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	93	190	0,3	0,5	1 862	5 363	0,05	0,15
Caisse des dépôts et consignations	49	45	1,0	0,9	657	755	0,13	0,16
La Poste	2 145	1 968	0,7	0,6	85 881	45 541	0,27	0,15
Total des établissements publics	2 442	2 409	0,6	0,6	93 785	57 155	0,24	0,15
Total général	8 990	9 451	0,5	0,5	247 833	215 847	0,13	0,11

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

Tableau 12-13 : Les accidents de travail et de trajet en 2003, avec ou sans arrêt

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2003	Accidents avant 2003	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	11 144	24	51	0	75	1 549	1 549	3 098
Affaires sociales et Travail	26 801	178	260	0	438	7 094	3 507	10 601
Agriculture	30 519	501	476	1	978	11 248	5 211	16 459
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	13 763	156	272	0	428	7 308	545	7 853
Défense (<i>personnels civils</i>)	90 304	1 459	2 186	8	3 653	46 484	16 649	63 133
Écologie et Développement durable	2 506	22	29	0	51	314	279	593
Économie, Finances et Industrie	189 283	713	1 045	0	1 758	26 446	6 036	32 482
Éducation (<i>administration centrale</i>)	3 410	33	45	0	78	1 465	382	1 847
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	898 926	6 535	11 930	7	18 472	257 852	97 676	355 528
Équipement et Tourisme	84 719	2 010	2 624	4	4 638	70 599	7 880	78 479
Équipement (<i>aviation civile</i>)	11 820	69	98	0	167	2 872	288	3 160
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	34 168	367	485	3	855	11 595	5 290	16 885
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	142 261	4 930	6 792	9	11 731	101 792	3 550	105 342
Jeunesse et Sports	6 621	65	103	0	168	3 179	1 985	5 164
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	63 023	1 487	2 129	7	3 623	43 306	5 572	48 878
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	1 179	2	19	0	21	201	0	201
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	288	2	4	0	6	343	53	396
Services du Premier ministre	2 470	25	33	0	58	654	20	674
Ira	796	1	2	0	3	20	0	20
Total des ministères	1 614 001	18 579	28 583	39	47 201	594 321	156 472	750 793
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	9 189	127	77	0	204	1 878	365	2 243
Tutelle Éducation nationale	19 966	359	854	0	1 213	22 417	7 545	29 962
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	35 774	290	268	0	558	7 717	2 613	10 330
Caisse des dépôts et consignations	4 829	45	36	1	82	758	391	1 149
La Poste	306 753	6 738	13 450	5	20 193	331 812	34 693	366 505
Total des établissements publics	376 511	7 559	14 685	6	22 250	364 582	45 607	410 189
Total général	1 990 512	26 138	43 268	45	69 451	958 903	202 079	1 160 982

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

Tableau 12-14 : Les accidents de travail, avec ou sans arrêt en 2003

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2003	Accidents avant 2003	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	11 144	10	28	0	38	937	1 008	1 945
Affaires sociales et Travail	26 801	125	134	0	259	2 968	1 456	4 424
Agriculture	30 519	437	381	0	818	8 645	4 387	13 032
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	13 763	116	157	0	273	3 619	545	4 164
Défense (<i>personnels civils</i>)	90 304	1 296	1 779	6	3 081	36 433	10 285	46 718
Écologie et Développement durable	2 506	13	18	0	31	201	15	216
Économie, Finances et Industrie	189 283	504	617	0	1 121	14 721	3 269	17 990
Éducation (<i>administration centrale</i>)	3 410	18	21	0	39	836	228	1 064
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	898 926	5 638	9 728	0	15 366	205 729	74 106	279 835
Équipement et Tourisme	84 719	1 820	2 413	4	4 237	63 760	6 884	70 644
Équipement (<i>aviation civile</i>)	11 820	51	76	0	127	2 434	94	2 528
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	34 168	237	281	1	519	5 970	3 298	9 268
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	142 261	4 786	6 175	8	10 969	93 112	3 275	96 387
Jeunesse et Sports	6 621	51	84	0	135	2 384	1 395	3 779
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	63 023	1 334	1 762	1	3 097	35 362	4 161	39 523
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	1 179	1	9	0	10	68	0	68
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	288	1	2	0	3	134	20	154
Services du Premier ministre	2 470	14	20	0	34	353	0	353
Ira	796	1	1	0	2	9	0	9
Total des ministères	1 614 001	16 453	23 686	20	40 159	477 675	114 426	592 101
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	9 189	86	42	0	128	854	365	1 219
Tutelle Éducation nationale	19 966	333	750	0	1 083	18 924	6 566	25 490
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	35 774	207	161	0	368	3 713	1 254	4 967
Caisse des dépôts et consignations	4 829	19	18	0	37	368	26	394
La Poste	306 753	6 201	12 023	1	18 225	291 913	29 051	320 964
Total des établissements publics	376 511	6 846	12 994	1	19 841	315 772	37 262	353 034
Total général	1 990 512	23 299	36 680	21	60 000	793 447	151 688	945 135

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

Tableau 12-15 : Les accidents de trajet, avec ou sans arrêt en 2003

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2003	Accidents avant 2003	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	11 144	14	23	0	37	612	541	1 153
Affaires sociales et Travail	26 801	53	126	0	179	4 126	2 051	6 177
Agriculture	30 519	64	95	1	160	2 603	824	3 427
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	13 763	40	115	0	155	3 689	0	3 689
Défense (<i>personnels civils</i>)	90 304	163	407	2	572	10 051	6 364	16 415
Écologie et Développement durable	2 506	9	11	0	20	113	264	377
Économie, Finances et Industrie	189 283	209	428	0	637	11 725	2 767	14 492
Éducation (<i>administration centrale</i>)	3 410	15	24	0	39	629	154	783
Éducation (enseignement scolaire)	898 926	897	2 202	7	3 106	52 123	23 570	75 693
Équipement et Tourisme	84 719	190	211	0	401	6 839	996	7 835
Équipement (aviation civile)	11 820	18	22	0	40	438	194	632
Intérieur (hors la Police nationale)	34 168	130	204	2	336	5 625	1 992	7 617
Intérieur (Police nationale)	142 261	144	617	1	762	8 680	275	8 955
Jeunesse et Sports	6 621	14	19	0	33	795	590	1 385
Justice (hors juridictions administratives)	63 023	153	367	6	526	7 944	1 411	9 355
Justice (juridictions administratives)	1 179	1	10	0	11	133	0	133
Outre-mer (administration centrale)	288	1	2	0	3	209	33	242
Services du Premier ministre	2 470	11	13	0	24	301	20	321
Ira	796	0	1	0	1	11	0	11
Total des ministères	1 614 001	2 126	4 897	19	7 042	116 646	42 046	158 692
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	9 189	41	35	0	76	1 024	0	1 024
Tutelle Éducation nationale	19 966	26	104	0	130	3 493	979	4 472
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	35 774	83	107	0	190	4 004	1 359	5 363
Caisse des dépôts et consignations	4 829	26	18	1	45	390	365	755
La Poste	306 753	537	1 427	4	1 968	39 899	5 642	45 541
Total des établissements publics	376 511	713	1 691	5	2 409	48 810	8 345	57 155
Total général	1 990 512	2 839	6 588	24	9 451	165 456	50 391	215 847

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

En 2002, 634 maladies professionnelles ont été reconnues par les commissions de réforme, 57 272 journées ont été perdues, dans un ensemble de ministères et établissements publics couvrant 1 656 820 agents.

Les maladies professionnelles de la nomenclature établie par le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels correspondent à des pathologies causées par le contact d'agents chimiques ou la manipulation d'objets. Ces maladies sont plus souvent rencontrées dans l'activité industrielle que dans les activités tertiaires. **Ainsi, les ministères de la Défense, de l'Équipement et La Poste, ayant des activités indus-**

trielles, concentrent plus des deux tiers des maladies reconnues en 2002 (68 %) et 57 % des jours d'arrêt, alors qu'ils ne représentent que 30 % des effectifs couverts par l'enquête.

L'Enseignement scolaire représente 53 % des effectifs, 20 % des maladies reconnues et 32 % des jours d'arrêt. Au total, ces quatre institutions regroupent près de neuf maladies reconnues sur dix.

Les maladies reconnues sont, pour l'essentiel, des affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures (63 %) et les maladies liées à l'amiante (19 %).

III Définitions et méthodes

Les maladies professionnelles sont les maladies que les agents ont contractées au cours de leur activité professionnelle, et qui ont été reconnues comme telles par **les commissions de réforme**. Les maladies sont recensées l'année de leur reconnaissance et non l'année pendant laquelle elles ont commencé.

Les jours d'arrêt dans l'année causés par les maladies professionnelles sont recensés pour toutes les maladies, qu'elles aient été reconnues dans l'année ou les années antérieures.

L'enquête sur les maladies professionnelles a été lancée à partir de l'année 1995, mais les retours des ministères ont longtemps été partiels. Depuis 2000, un ensemble suffisant de réponses a été dépouillé et a permis une publication. En 2002, trois administrations seulement n'ont pas encore pu répondre à l'enquête : Économie, Police nationale, Enseignement supérieur.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002 », Roger Martinez, *RésulStats*, n° 8-2004, DGAFP, novembre 2004.
- *Statistiques nationales des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles*, année 2002, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
- *Conditions de travail, bilan 2003*, Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Direction des relations du travail.

Tableau 12-16 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par ministère

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies/ effectif	10 000 x nombre jours/ effectif
Affaires étrangères	13 702	2	345	1,5	251,8
Affaires sociales et Travail	26 728	3	133	1,1	49,8
Agriculture	29 093	19	1 082	6,5	371,9
Culture (personnels titulaires)	13 912	6	856	4,3	615,3
Défense (personnels civils)	91 683	232	4 357	25,3	475,2
Écologie et Développement durable	2 486	0	0	0,0	0,0
Économie, Finances et Industrie (2)	—	—	—	—	—
Éducation (administration centrale)	3 484	3	201	8,6	576,9
Éducation (enseignement scolaire)	866 469	126	18 899	1,5	218,1
Équipement et Tourisme	91 536	38	5 152	4,2	562,8
Équipement (aviation civile)	11 688	2	0	1,7	0,0
Intérieur (hors Police nationale)	35 845	5	356	1,4	99,3
Intérieur (Police nationale) (2)	—	—	—	—	—
Jeunesse et Sports	7 269	1	76	1,4	104,6
Justice (hors juridictions administratives)	60 737	3	212	0,5	34,9
Justice (juridictions administratives)	1 100	0	0	0,0	0,0
Outre-mer (administration centrale)	273	0	0	0,0	0,0
Services du Premier ministre	2 216	0	0	0,0	0,0
Ira	683	0	0	0,0	0,0
Total des ministères	1 258 904	440	31 669	3,5	251,6
Établissements publics					
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 167	4	192	3,9	188,8
Tutelle Éducation nationale	23 007	13	1 985	5,7	862,8
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	36 448	16	495	4,4	135,8
Caisse des dépôts et consignations	4 919	0	0	0,0	0,0
La Poste	323 375	161	22 931	5,0	709,1
Total des établissements publics	397 916	194	25 603	4,9	643,4
Total général	1 656 820	634	57 272	3,8	345,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002.

- (1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2002. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensées les maladies.
- (2) Le ministère de l'Économie et la direction de la Police nationale n'ont pas répondu en 2002.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

Tableau 12-17 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie (1)

Maladies professionnelles	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies/effectif	10 000 x nombre jours/effectif
06 – Affections provoquées par des rayons ionisants	7	29	0,0	0,2
30 – Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	119	1 362	0,7	8,2
30 bis – Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	4	0	0,0	0,0
42 – Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	14	259	0,1	1,6
57 – Affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures	401	45 827	2,4	276,6
65 – Lésions exzématiformes de mécanisme allergique	5	654	0,0	3,9
66 – Affections respiratoires de mécanisme allergique	3	208	0,0	1,3
69 – Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	1	365	0,0	2,2
97 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	12	1 983	0,1	12,0
98 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	38	3 639	0,2	22,0
<i>Autres maladies</i>	<i>30</i>	<i>2 946</i>	<i>0,2</i>	<i>17,8</i>
Toutes les maladies	634	57 272	3,8	345,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002.

(1) Hors Économie et Police nationale.

Table des matières

Avant-propos	3
---------------------------	----------

Sommaire	5
-----------------------	----------

I Les trois fonctions publiques	6
--	----------

Tableaux

1. Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2003	8
2. Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2003	9
3. Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques au 31 décembre 2003	11
4. Pourcentage de femmes dans la fonction publique de l'État, de la territoriale et de l'hospitalière en 2003	12
5. Répartition par région des effectifs au 31 décembre 2003	14
6. Bénéficiaires d'emplois aidés au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004	15
7. Effectifs de la fonction publique de l'État, ministères et établissements publics 2002 et 2003	17
8. Répartition des effectifs de la fonction publique de l'État entre ministères et EPA au 31 décembre 2003 (en %)	18
9. Effectifs des établissements publics nationaux et autres organismes publics au 31 décembre 2003 par catégorie	19
10. Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2003 (1 ^{re} partie)	20
10. Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2003 (2 ^e partie)	21
10. Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2003 (3 ^e partie)	22
10. Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2003 (4 ^e et dernière partie)	23
11. Établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial au 31 décembre 2003	24
12. Effectifs de la fonction publique territoriale au 31 décembre 2002 et 2003	28
13. Répartition des effectifs de la fonction publique territoriale par filière d'emploi au 31 décembre 2003	29
14. Effectifs réels de la fonction publique hospitalière au 31 décembre 2003	31
15. Répartition des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière par filière d'emploi au 31 décembre 2002 (en %)	31
16. Effectifs civils des trois fonctions publiques (y compris enseignement privé sous contrat et emplois aidés) par région et par département au 31 décembre 2002	34
17. Taux d'administration par région et par département (à partir des effectifs physiques) au 31 décembre 2002	37
18. Effectifs civils en équivalent temps plein des trois fonctions publiques (y compris enseignement privé sous contrat et emplois aidés) par région et par département au 31 décembre 2002	38
19. Taux d'administration par région et par département (à partir des effectifs en équivalent temps plein) au 31 décembre 2002	39
20. Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 2003	43
21. Effectifs en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 2003	44
22. Effectifs des trois fonctions publiques par statut entre le 31 décembre 1992 et le 31 décembre 2003	45
23. Évolution des effectifs des ministères et de leurs EPA rattachés entre 1992 et 2003	46
24. Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1983 et 2003 – 1 ^{re} partie entre 1983 et 1992	47

Table des matières

25. Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1983 et 2003 – 2 ^e partie entre 1994 et 2003	48
26. Évolution des taux de féminisation par statut des agents et type de collectivité entre les 31 décembre 1983 et 2003 (en %)	49

Graphiques

1. Répartition des effectifs entre les trois fonctions publiques	10
2. Répartition par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques	10
3. Part des femmes titulaires ou non-titulaires dans les trois fonctions publiques	12
4. Pyramides des âges de la fonction publique et du secteur privé	13

2 Effectifs des ministères 50

Tableaux

1. Effectifs réels par catégorie de 1998 à 2003	51
2. Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2003	52
3. Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2003	53
4. Effectifs des agents de l'État convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2003	53
5. Effectifs réels des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003	54
6. Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2003	56
7. Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2003	58
8. Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2003	59
9. Effectifs réels des non-titulaires par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003	62
10. Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2003	63
11. Typologie des non-titulaires : effectifs convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2003	63
12. Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2003 selon le ministère, l'âge et le sexe	65
13. Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2003 selon le ministère et le sexe	66
14. Titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2003	67
15. Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2003	72
16. Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2002	75
17. Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002	75
18. Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 1992	77
19. Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 2003	78
20. Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique de 1982 à 2003	79
21. Ensemble des agents de l'État par statut de 1982 à 2003	80
22. Taux de féminisation des titulaires civils dans les ministères par catégorie hiérarchique de 1982 à 2003 (en %)	81
23. Taux de féminisation de l'ensemble des agents de l'État par type de personnel de 1982 à 2003 (en %)	81

Graphiques

1. Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils Base 100 au 31 décembre 1990	51
2. Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2003	52
3. Les ministères à fort taux de féminisation	54
4. Les ministères à faible taux de féminisation	54
5. Répartition des titulaires civils par ministère	55
6. Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées	57

Table des matières

7. Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées.....	57
8. Part des femmes selon la catégorie.....	57
9. Agents non-titulaires par catégorie hiérarchique, au 31 décembre 2003.....	62
10. Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2003.....	62
11. Les ministères les plus jeunes.....	66
12. Pyramide des âges des titulaires civils de l'État Âge révolu au 31 décembre 2003.....	68
13. Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A Âge révolu au 31 décembre 2003.....	69
14. Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A hors Éducation nationale Âge révolu au 31 décembre 2003.....	69
15. Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B Âge révolu au 31 décembre 2003.....	70
16. Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C Âge révolu au 31 décembre 2003.....	70
17. Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2003.....	71
18. Pyramides des âges de tous les ministères civils, des enseignants, des non enseignants, en 1982, 1992 et 2003.....	82
19. Pyramides des âges des principaux ministères civils en 1982, 1992 et 2003.....	83

3 Emplois budgétaires 84

Tableaux

1. Emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991.....	85
2. Emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 2000.....	86
3. Évolution 2005-2004 des emplois budgétaires.....	87
4. Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2004.....	88
5. Emplois budgétaires d'administration centrale, y compris les emplois d'inspection générale, en 2004.....	89
6. Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2004.....	90
7. Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2004.....	91

Graphiques

1. Emplois budgétaires par catégories statutaires.....	88
2. Emplois budgétaires par catégories hiérarchiques.....	90

4 Égalité professionnelle 92

Tableaux

1. Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques à la fin 2003.....	93
2. Les femmes dans les emplois de direction de services administratifs, d'inspections générales et de juridictions de l'État en 2001, 2002 et 2003.....	95
3. Les femmes dans les potentiels, les viviers, les nominations.....	96
4. Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2003.....	97
5. Les femmes dans les emplois de direction d'administration centrale selon les ministères au 31 décembre 2003.....	98
6. Les femmes dans les emplois de chefs de services déconcentrés selon les ministères en 2003.....	98

Table des matières

7. Les femmes dans les juridictions nationales et les inspections générales au 31 décembre 2003.....	99
8. La place des femmes dans les jurys par niveau de concours de 2000 à 2003	101
9. Proportion de femmes dans les jurys des principaux concours de 2000 à 2003	101
10. La place des femmes dans les jurys par ministères de 2000 à 2003	102
11. Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs Évolution sur 3 ans (en %)	105
12. Évolution de la représentation des femmes dans les CAP ayant siégé par ministère	105

Graphiques

1. Les femmes dans les principaux emplois de direction.....	95
2. Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2003	97
3. Proportion de femmes parmi les jurés par catégorie de 2000 à 2003	103

5 Insertion des travailleurs handicapés 106

Tableaux

1. Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2002	108
2. Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2003	109
3. Bénéficiaires de la loi « handicapés » (hors Éducation nationale) selon le statut au 31 décembre 2003	110
4. Flux de nouveaux bénéficiaires en 2002 et 2003 par ministère	111
5. Flux de nouveaux bénéficiaires en 2003 selon le statut y compris l'Éducation nationale	112
6. Répartition des unités bénéficiaires par ministère et calcul des taux d'emploi en 2003 selon un système de décompte similaire à celui du secteur privé	113

6 Recrutement 114

Tableaux

1. Ensemble des concours de la fonction publique de l'État : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	116
2. Concours externes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	116
3. Concours internes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	116
4. Examens professionnels : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	117
5. Concours uniques : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	117
6. Ensemble des concours détaillés par type de recrutement et par catégorie, en 2003. Nombre de postes offerts et nombre de postes reversés des emplois réservés	119
7. Ensemble des concours en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)	120
8. Concours externes en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)	120
9. Concours internes en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)	120
10. Examens professionnels en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)	121
11. Concours uniques en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)	121

Table des matières

12. Titularisations en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)	122
13. 3 ^e concours en 2003 : nombre de candidats effectivement recrutés (par catégorie et sexe)	122
14. Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2003	124
15. Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2003	124
16. Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours internes en 2003	125
17. Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie en 2003 pour l'ensemble des concours	126
18. Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie hors Éducation nationale en 2003	127
19. Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par concours en 2003	129
20. Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par concours interministériels en 2003	129
21. Concours externes 2003 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200	130
22. Ensemble des concours 2003 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200	131
23. Recrutements des concours déconcentrés en 2003	133
24. Les recrutements externes des concours déconcentrés en 2003 par ministère	133
25. Les recrutements internes des concours déconcentrés en 2003 par ministère	134
26. Les recrutements déconcentrés par catégorie et par type de concours en 2003	134
27. Ensemble des concours déconcentrés 2003	135
28. Sélectivité de l'ensemble des concours déconcentrés en 2003 par région	136
29. Sélectivité des recrutés en catégorie B et C aux concours externes hors Éducation nationale en 2003 par région	137
30. Sélectivité des concours déconcentrés externes en 2003 à l'Éducation nationale par région et académie	138
31. Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et taux de sélectivité aux concours des Instituts régionaux d'administrations (Ira)	141
32. Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis aux concours d'attachés territoriaux	142
33. Concours des instituts régionaux d'administration : part des femmes dans les candidats admis	143
34. Concours externes des instituts régionaux d'administration : taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis au titre de la session 2004	144
35. Concours internes des instituts régionaux d'administration : répartition des candidats admis selon le niveau de formation	146
36. Troisième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration : niveau de diplôme des candidats admis	146
37. Concours d'attaché d'administration hospitalière	146
38. Évolution du nombre de présents, d'admis et sélectivité du concours d'entrée à l'Ena depuis 1998	149
39. Administrateur territorial : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours d'entrée à l'Inet depuis 1998	150
40. Directeur d'hôpital : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité du concours de directeur d'hôpital depuis 1998	151
41. Direction d'établissement sanitaire et social : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours de directeur d'établissement sanitaire et social depuis 1998	152
42. Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration : part des femmes, âge moyen	153
43. Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration Promotion « Romain Gary » 2003-2005	153
44. Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'Ena en 2004	154

Table des matières

45. Diplômes des élèves reçus au concours d'entrée de l'Ena 2004	154
--	-----

Graphiques

1. Taux de sélectivité de l'ensemble des concours, des concours externes et internes	118
2. Taux de sélectivité des concours uniques et examens professionnels	118
3. Les recrutés par type de concours	119
4. Sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2003	123
5. Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des Ira	142
6. Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration	143
7. Concours externes des instituts régionaux d'administration : niveau de formation des candidats admis	145

Figures

1. Sélectivité de l'ensemble des recrutements déconcentrés en 2003 par région	139
2. Sélectivité des concours externes hors Éducation nationale en catégorie B et C	139
3. Sélectivité des concours externes de professeurs des écoles	139
4. Sélectivité des concours externes à l'Éducation nationale en catégorie B et C	139

7 Formation 156

Tableaux

1. Dépenses de formation en 2002 et 2003 (en euros)	157
2. Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie de 1996 à 2003	159
3. Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie et par sexe en 2003	160
4. Nombre de jours de formation continue par type de formation pour l'ensemble des ministères	161
5. Formation initiale et continue par administration	163
6. Formation initiale par administration	164
7. Formation continue par administration	165
8. Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction	167
9. Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par sexe en 2003	168
10. Part des dépenses de formation dans la masse salariale (en %)	169

Graphiques

1. Répartition des dépenses de formation en 2003	157
2. Nombre de jours de formation initiale et continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2003	158
3. Nombre de jours de formation initiale rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2003	158
4. Nombre de jours de formation continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2003	158
5. Nombre de jours de formation par agent par catégorie et par sexe en 2003. Tous ministères	160
6. Répartition de la formation par thème pour les formations de perfectionnement, ensemble des ministères	161
7. Dépenses de formation initiale par administration en 2003	166

Table des matières

8. Dépenses de formation continue par administration en 2003	166
--	-----

8 Rémunérations 170

Tableaux

1. Les dépenses induites de 1999 à 2004 en milliards d'euros	171
2. Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État de 1999 à 2004 en milliards d'euros	172
3. Principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2004 (en milliards d'euros)	173
4. Décomposition des rémunérations d'activité en 2004 (en milliards d'euros)	174
5. Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2004 (en milliards d'euros)	174
6. Répartition par nature des primes et indemnités en 2004 (en milliards d'euros)	175
7. Évolution comparée des prix et des rémunérations publiques depuis 1998	178
8. Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1990	180
9. Traitements caractéristiques de la fonction publique au 1 ^{er} juillet 2005	181
10. Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2003	182
11. Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2002 et en 2003	186
12. Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements pour les agents titulaires	186
13. Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2003 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut	187
14. Salaires moyens nets en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2003 des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole	188
15. Comparaison du minimum de traitement de la fonction publique et du Smic depuis 1997	189
16. Les salaires mensuels nets moyens en 2002	190
17. Salaire net annuel moyen (de 1997 à 2002) des professions de la fonction publique hospitalière	190

Graphiques

1. Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2004	172
2. Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB	173
3. Évolution comparée des prix et de la valeur du point depuis 1998 – en glissement	178
4. Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) de la fonction publique de l'État depuis 1998	179
5. Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2003	183
6. Salaires nets par grandes catégories, comparaison public/privé	191
7. Salaires nets par grandes catégories, comparaison public/privé, hors enseignants, police et prisons	191

9 Retraites 192

Tableaux

1. Effectifs retraités civils et militaires en 2004	194
2. Nombre de pensions en paiement	195
3. Nombre annuel de mises à la retraite (ayants droit)	196
4. Pensions civiles de retraite – Répartition par administration au 31 décembre 2003 et 2004	197
5. Pensions civiles de retraite – Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31 décembre 2004	198

Table des matières

6. Pensions civiles de retraite : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2004 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)	199
7. Pensions civiles de retraite – Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2004 par administration, par catégorie statutaire et par sexe	200
8. Durée moyenne de services dans la fonction publique des fonctionnaires de l'État (en trimestres)	201
9. Durée d'activité totale public-privé des fonctionnaires de l'État (en trimestres)	201
10. Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec (en milliers)	202
11. Évolution des effectifs gérés par la CNRACL (en milliers)	203
12. Pensions versées par la CNRACL : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2004 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)	204
13. Le congé de fin d'activité depuis 1999 : nombre de départs en CFA	205
14. Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires du congé de fin d'activité en 2004	205
15. Montant des pensions de retraite en paiement en 2003 et 2004	208
16. Évolution du montant des pensions civiles (droits directs) brutes mensuelles moyennes en euros courants	208
17. Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés	209
18. Montant moyen mensuel des pensions civiles et militaires de droit direct selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2004	210
19. Montant moyen mensuel des pensions vieillesse de droit direct versées par la CNRACL selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2004	211

Graphiques

1. Évolution du nombre de pensions (base 100 en 1995)	195
2. Flux annuels de mises à la retraite	196
3. Ayants droit titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2004 : ventilation par tranche d'âge et par sexe	198
4. Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec et la CNRACL	203
5. Flux annuels de CFA	205

10 Temps de travail..... 212

Tableaux

1. Répartition des agents selon les différents cycles de travail retenus pour l'organisation du temps de travail en 2003 (en %)	214
2. Proportion d'agents au forfait par catégorie et par sexe en 2003 (en %)	215
3. Proportion d'agents ayant ouvert un compte épargne temps en 2002 ou 2003 par catégorie (en %)	216
4. Nombre de jours déposés en moyenne sur le compte épargne temps sur deux ans 2002-2003 (en jours)	217
5. Emploi à temps partiel et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31 décembre 2003	219
6. Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par ministère au 31 décembre 2003	221
7. Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003	222
8. Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31 décembre 2004	223

Table des matières

Graphiques

1. Agents titulaires à temps partiel	220
2. Proportion d'emploi à temps partiel, par statut et par sexe, au 31 décembre 2003	220
3. Emploi à temps partiel des agents titulaires, par tranche d'âge et par sexe, au 31 décembre 2003	222
4. Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité – Situation au 31 décembre	223

I I Relations professionnelles 224

Tableaux

1. Ensemble des trois fonctions publiques : résultats des élections professionnelles	225
2. Résultats d'ensemble du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004 dans la fonction publique de l'État	225
3. CAP de la ville de Paris 2004-2005	226
4. Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004. Participation électorale par catégorie hiérarchique et ensemble	228
5. Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004. Nombre d'électeurs. Toutes catégories.....	230
6. Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004. Nombre de sièges. Toutes catégories	231
7. Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004. Résultats en voix et sièges par catégorie	233
8. Évolution de l'activité de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État	235
9. Sanctions disciplinaires en 2004	236
10. Mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2004	237
11. Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État en 2004	239

Graphiques

1. Rétrospective de la participation électorale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État	227
2. Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État	227
3. Résultats des élections des représentants du personnel aux CAP nationales. Période du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004. Nombre d'électeurs. Toutes catégories	229
4. Évolution du nombre de voix obtenues par les organisations syndicales	232
5. Évolution du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales	232
6. Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État	235
7. Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève	239

I 2 Politique sociale 240

Tableaux

1. Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune	241
2. Répartition des crédits sociaux gérés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique par type d'action de 2003 à 2005 (crédits en loi de finances initiale en millions d'euros)	241

Table des matières

3. Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale (en millions d'euros)	242
4. Financement des opérations d'action sociale interministérielle en 2004	243
5. Proportion d'agents ayant pris un congé de maladie en 2003 (en %)	246
6. Répartition du volume des jours de maladie selon le type de congé en 2003 (en %)	247
7. Répartition des congés de maladie selon le type en 2003 (en %)	248
8. Nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie en 2003 Indicateur théorique	249
9. L'ensemble des accidents en 2002 et 2003	251
10. Évolution des accidents de travail et de trajet de 2002 à 2003. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail	252
11. Évolution des accidents de travail de 2002 à 2003. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail	253
12. Évolution des accidents de trajet de 2002 à 2003. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail	254
13. Les accidents de travail et de trajet en 2003, avec ou sans arrêt	255
14. Les accidents de travail, avec ou sans arrêt en 2003	256
15. Les accidents de trajet, avec ou sans arrêt en 2003	257
16. Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par ministère	259
17. Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie	260

)

(

)

(